E

Strasbourg à Monſieur

n original, ce que le Marquis de
paſſé à Swarteſluys; je vous puis
grande néceſſité, & Zwoll toû-
me avec lui, quaſi jusqu'à Swar-
fait emmener, jour & nuit, tout
l aît exécuté ſes ordres avec telle
e la Friſe; je vous puis bien aſ-
, deſorte que je me fierai plus à lui
tretenir, avec ſon monde, puisque
n'avons, jusqu'à préſent, tiré au-
pas ſuffiſans pour faire ſubſiſter la



ettre écrite par Monſieur
rquis de Chamilly à Mon-
l'Evêque de Strasbourg.
atte).

apres ne ſe ſont pas retirés trop loin;

DISCUSSIONS
IMPORTANTES.

TOME TROISIEME.



DISCUSSIONS IMPORTANTES,

DÉBATUES

AU PARLEMENT D'ANGLETERRE,

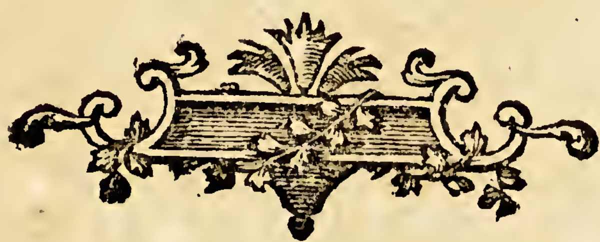
PAR LES PLUS CÉLÈBRES ORATEURS,

Depuis trente ans;

RENFERMANT *un choix de Discours, Motions, Adresses, Répliques, &c. accompagné de Réflexions politiques analogues à la situation de la France, depuis les États-Généraux.*

OUVRAGE traduit de l'Anglois, par M. L.....

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez MARADAN & PERLET, Libraires, hôtel de Châteauvieux, rue S. André des Arcs.

1790.

DISCUSSIONS IMPORTANTES, TIRÉES DU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

NEUVIEME SECTION.

DES AFFAIRES DE RELIGION.

DISCOURS éloquent de lord LITTLETON, sur la nécessité de révoquer l'acte du Parlement qui naturalisoit les Juifs. Il pense que le Bill de révocation fera taire les bruits les plus injurieux qui s'étoient élevés contre les Evêques les plus respectables, pour avoir favorisé cet acte. Troubles & divisions qu'occasionneroit nécessairement la naturalisation des Juifs. Dangers du fanatisme. La tolérance, au contraire, & la liberté, font le bonheur d'un Etat.

Du 16 Février 1753.

MONSIEUR L'ORATEUR,

JE ne vois pas qu'il soit nécessaire dans ce moment, de priser le bill passé dans la dernière session en faveur des Juifs, qui les naturalise;

parce que je ſuis convaincu, que, vu le caractère & le ſentiment actuel de notre nation, pas un Juif ne croira lui être avantageux de profiter de cette faveur; c'eſt pourquoi la révocation de cet acte, ne nous fait rien perdre. Je donnai l'année dernière, mon conſentement à ce bill, eſpérant qu'il pourroit attirer ici quelques riches familles de Juifs, pour s'établir parmi nous. Dans cette vue, j'y trouvai de l'utilité, & je fus plus porté à le recevoir qu'à le déſapprouver. Mais qu'il y ait ſous le ciel, un homme qui puiſſe s'échauffer d'un beau zèle, pour ou contre cet acte, je vous avoue que je ne m'en ſerois jamais douté. Ce qui tient à notre auguſte religion, eſt aſſurément d'une très-grave importance; Dieu nous garde d'avoir jamais de l'indifférence à cet égard! Mais ici, j'avois penſé qu'il n'y avoit pas plus de rapport entre ce bill & la religion, qu'il n'y en auroit entre elle & un acte de droits d'entrée, que nous viendrions d'établir. Au reſte, malgré tout ce que vos théologiens ont pu dire ſur ce ſujet, je n'aurai jamais d'autre manière de penſer.

La réſolution & la fermeté, ſont des qualités excellentes, ſans doute, mais il faut ſavoir les appliquer à propos. Un ſage gouvernement, M. l'Orateur, ne s'y trompe point; il ſait quand il faut céder ou réſiſter; & il n'y a point de

marque plus aſſurée d'un eſprit étroit, en fait d'adminiſtration, que de s'obſtiner pour des miſères; la prudence dans le gouvernement public, exige, en certaines occaſions, de condeſcendre à de certaines folies populaires, ſurtout chez une nation libre, où l'on doit conſulter l'humeur du peuple, comme on conſidère, avec ſoin, dans une monarchie, l'humeur & le caractère du ſouverain. Dans l'un & l'autre gouvernement, un miniſtre ſage & vertueux doit céder quelque choſe à des folies de peu de conſéquence, tandis qu'il s'oppoſera, avec force, à des écarts d'une plus grande importance. Ne pas ſavoir ſe prêter quelquefois à ces fantaiſies du peuple, ſeroit, de la part d'un miniſtre, montrer qu'il ne connoît pas les hommes; comme ne pas réſiſter en tout tems, avec fermeté à ſes débordemens, ſeroit en lui, une petiteſſe reconnue, & une baſſe lâcheté.

Non, Monſieur, je ne vois point le bill, qui, dans ce moment, fait l'objet de nos débats, comme un ſacrifice fait au déſir du peuple; en effet, il ne ſacrifie rien: je le regarde plutôt comme une ſage conſidération des conſéquences & de la nature du ſoulevement & des clameurs, que le dernier acte de naturaliſation avoit occaſionnés, & qui ſemble exiger de vous une attention particulière.

Le regne de sa majesté a été jusqu'ici un exemple rare & digne d'être envié, de félicité publique : ses sujets ont joui d'une tranquillité si bien affermie, tellement exempte de toutes disputes & de haines de religion, qu'on ne peut pas comparer avec ce regne aucun de ceux des siècles précédens. Le véritable esprit du christianisme, celui de modération, de charité & de bienveillance universelle, a prévalu chez le peuple, il a prévalu dans toutes les classes du clergé, & il a pris la place des principes étroits, des préjugés superstitieux, du zèle ignorant, furieux & implacable, qui souvent ont bouleversé l'église & l'état. Mais aujourd'hui, par rapport à un acte du parlement, qu'on a mal saisi, qui en lui-même ne dit rien, & sur lequel il vous faut revenir, on va prendre occasion de nous enlever ce trésor inestimable. Ce sera, monsieur, un prétexte pour troubler la paix de l'église, pour semer dans les esprits de fausses craintes, & pour rendre la religion elle-même une arme & un instrument de divisions. Il est donc de la piété & de la sagesse du parlement d'étouffer tout ce qui tend à ce but.

Le tort le plus sensible qu'on puisse faire à la religion, c'est, monsieur, d'en pervertir l'usage; c'est de la faire servir à des projets de factions. Il n'y a pas plus de distance entre le ciel & la

terre, qu'il y en a entre la violence, entre l'efprit de parti & la douceur de l'évangile. On a appellé faintes les guerres les plus atroces qu'on connoiffe. Celui qui hait un autre homme, parce qu'il n'eft pas chrétien, ne l'eft pas lui-même. Le chriftianifme, monfieur, infpire la paix, il refpire l'amour & la bienveillance envers nos femblables. La conformité à la doctrine de cette fainte religion, a diftingué, dans ces derniers tems, cette nation; & certes, monfieur, c'eft pour elle une glorieufe diftinction. Mais, prenez garde que dans tous les tems, il y a caché dans les efprits de la multitude, une étincelle d'enthoufiafme; & que fi le vent de quelque parti vient à la ranimer, elle peut, au moment qu'on la croyoit toute-à-fait éteinte, foudain fe rallumer, & produire un incendie. L'acte du parlement de la dernière feffion qui naturalife les Juifs, a fourni fans qu'on y fongeât, un aliment à cet incendie: jufqu'où l'embrâfement, s'il continuoit plus long-tems, pourroit il s'étendre? C'eft ce que perfonne ne peut dire: mais ôtez cet aliment, & de lui-même le feu s'éteindra.

C'eft un malheur pour tous les pays catholiques Romains, que l'églife & l'état, que la puiffance eccléfiaftique & civile aient des intérêts différens, & que ces deux pouvoirs foient rarement d'accord. Ce qui fait notre bonheur, c'eft pour tous,

la forme d'un ſeul & même ſyſtême : tant que cette harmonie exiſte, ce qui frappe la hiérarchie, frappe l'état; & tout ce qui peut affoiblir le crédit de ceux qui gouvernent l'égliſe, enlève à la puiſſance civile une partie de ſa force, & en même-tems, ébranle toute notre conſtitution.

Je crois, monſieur, & j'oſe aſſurer, qu'en paſſant promptement le bill propoſé, vous ferez taire tous les bruits injurieux contre nos révérendiſſimes prélats, (la plupart les plus reſpectables qui aient encore orné l'égliſe anglicane), touchant la part qu'ils ont priſe à cet acte que vous allez annuller. Et toute la nation eſt infiniment intéreſſée à ce que, pour des clameurs populaires contre une démarche, de peu de conſéquence en elle-même, les évêques ne perdent pas le reſpect qui leur eſt dû. Mais, ſi en vous déſiſtant de votre premier plan, vous ne détruiſez pas les préjugés qui s'étoient élevés ſi méchamment, je m'aſſure que pour les diſſiper, vous feriez inutilement de nouvelles démarches; auſſi j'eſpère que vous vous arrêterez-là. Ce ſera une juſte & ſûre condeſcendance, qui ne peut offenſer perſonne : mais tout ce qui iroit au-delà, deviendroit d'une foibleſſe dangereuſe pour le gouvernement : ce ſeroit ouvrir la porte au zèle le plus étrange, & autoriſer les attaques les plus à craindre de la haine politique, armée par le

fanatiſme. Que ſi vous l'encouragez, ſi vous laiſſez tomber ſes coups ſur la ſynagogue, bientôt il s'attaquera à nos égliſes & aux palais de nos rois: nous devons donc être très-attentifs à réprimer ſes premières atteintes. Plus notre zèle pour le chriſtianiſme ſera véritable, plus nous en aurons à maintenir la tolérance. Si nous ramenons au contraire la perſécution, nous rappellons avec elle l'eſprit le plus anti-chrétien & de papiſme. Or, où règne cet eſprit, ſuit bientôt tout le ſyſtême conforme à ſes principes. La tolérance eſt la baſe de la tranquillité publique; c'eſt un caractère de liberté, accordé à l'eſprit, je penſe plus eſtimable que tout ce qui aſſure nos vies & nos fortunes. La tolérance & la liberté ſe tiennent inſéparablement; car où l'eſprit eſt contraint, où la conſcience eſt ſubjugée, il n'y a plus de liberté. La tyrannie ſpirituelle porte avec elle des chaînes cruelles, & c'eſt le deſpotiſme civil qui la ſuit, qui les rive & les aſſujettit. Voilà ce que nous voyons en Eſpagne & dans pluſieurs autres pays. Nous avons été en Angleterre, dans les derniers ſiècles, nous-mêmes témoins & victimes de ces ſcènes ſanglantes : par la miſéricorde de Dieu, nous ſommes délivrés de toute eſpèce d'oppreſſion; prenons garde que jamais elle puiſſe revenir (1)!

(1) Le bill propoſé eut lieu; & l'acte du parlement qui avoit naturaliſé les Juifs, fut annullé.

HUMBLE ADRESSE des Catholiques d'Irlande, présentée à son Excellence Simon, Comte d'Harcourt, Lord-Lieutenant & Commandant général de ce Royaume, de remercimens, sur la justice, la sagesse & la douceur de son administration.

Du 20 Janvier 1777.

NOUS, les catholiques romains d'Irlande, formant une portion considérable des fidèles & loyaux sujets de sa majesté, prenons la liberté d'offrir à votre excellence nos très-humbles remercimens, de la douceur & de la protection que nous avons éprouvées sous le gouvernement de notre très-gracieux souverain, pendant l'administration juste & sage de votre excellence.

Nous sommes unanimement pénétrés de reconnoissance des loix sages & utiles faites sous les auspices de votre excellence pour le bien général de ce royaume : en particulier nous nous trouvons heureux que ce soit durant la vice-royauté de votre excellence qu'il a plû à sa majesté d'approuver le nouveau serment de fidélité (duquel on exclut la partie qui regarde la suprématie ecclésiastique du roi) auquel notre clergé

& nous avons souscrit avec autant de satisfaction que de bonne volonté.

Nous remarquons avec joie, que pendant que des scélérats de différentes sectes ont, de tout temps, cherché à troubler la paix & la tranquillité de ce royaume; tandis qu'une rebellion dénaturée se manifestoit dans les colonies de sa majesté, votre excellence a vu le corps des catholiques romains tenir une conduite constamment paisible, & marquer la plus exacte soumission aux loix & à la personne de notre souverain.

Nous nous plaisons dans l'idée qu'une conduite qui résulte de la reconnoissance dont nous sommes pénétrés pour la tendresse & l'humanité avec laquelle votre excellence nous a toujours traités, sera regardée comme la preuve la moins équivoque de la sincérité de notre attachement. Nous nous flattons que sa majesté en étant instruite par votre excellence, nous serons honorés de l'approbation de notre souverain, & qu'il en résultera beaucoup d'honneur & d'avantage pour tous les sujets de sa majesté, & les effets les plus salutaires pour le royaume d'Irlande en particulier.

Cette adresse est signée par des députés, au nom des catholiques d'Irlande.

PÉTITION des Catholiques Romains habitans d'Edimbourg & de Glasgow, présentée à la Chambre des Communes par M. Burke (1). *Ils y exposent dans le plus grand détail les persécutions sanguinaires qu'ils éprouvent de la part de leurs ennemis qui s'opposent à ce qu'on leur accorde les droits des sujets. Ils protestent de leur innocence, de leur fidelité & de leur dévouement à l'État. Ils supplient la Chambre de leur accorder quelque dédommagement des pertes ruineuses que beaucoup d'entre-eux ont essuyées, ou de les mettre au moins à l'abri des outrages incendiaires de la populace, en attendant qu'on puisse s'occuper des Loix qui ont rapport à eux.*

Du 18 Mars 1779.

NOUS, vos supplians, les catholiques romains résidans dans les cités d'Edimbourg & de Glasgow, demandons avec le plus profond respect & la plus humble déférence, qu'il nous soit permis d'exposer à cette honorable chambre le traite-

(1) Lord North prévient messieurs que sa majesté, informée du caractère de cette pétition, l'avoit particuliérement chargé de la recommander à leur considération.

ment que nous avons récemment éprouvé de la furie d'une populace effrénée, & d'implorer les réparations & la protection que cette honorable chambre jugera être dues aux torts qui nous ont été faits, & que la justice, ainsi que l'humanité connues de la législation britannique, nous donnent lieu d'en attendre.

Nous & tous nos autres frères habitans d'Écosse, avons pendant une longue suite d'années, par une conduite soumise & irréprochable cherché à prouver que nous étions des sujets utiles & dont on n'avoit rien à craindre : on nous a toujours vus prêts à saisir avec empressement toutes les occasions de servir notre pays aux dépens de nos biens & de notre sang : encouragés par l'esprit d'humanité & de tolérance que nous étions fondés à croire être le caractère distinctif d'un siècle éclairé & généreux ; ayant immédiatement sous les yeux les adoucissemens apportés dans les loix pénales en faveur de nos frères habitans de l'Angleterre, nous avons osé espérer que nous pourrions participer à la même indulgence ; nous nous sommes flattés que la conduite soumise & loyale que nous avons tenue en cette occasion, la docilité avec laquelle nous nous sommes prêtés à ce que l'on différât à notre égard. Ces mêmes bontés, lorsque le bill en faveur des catholiques Romains d'Angleterre

fut présenté au parlement, nous donnoient quelques droits à cette grace.

Intimement pénétrés de l'innocence de notre conduite, & de la justice de nos espérances, nous avons vu avec douleur que la modération même de cette conduite & la soumission avec laquelle nous nous sommes prêtés à ce délai, au lieu de calmer les esprits de quelques personnes qui nous voient d'un mauvais œil, n'ont servi qu'à enflammer dans le bas ordre du peuple ses dispositions séditieuses : les papiers publics furent remplis d'avertissemens inflammatoires; on publia & l'on distribua à la populace des écrits dans lesquels nous étions peints des plus odieuses couleurs comme ennemis de la société, indignes même de l'existence : on fit circuler dans l'Ecosse ces écrits tendants à inviter tous les ordres de la nation à se réunir pour empêcher qu'on ne nous accordât la plus légère partie des droits des sujets; les suites de toutes ces manœuvres ont répondu à ce qu'on s'en étoit promis; le bas peuple se livra par-tout contre nous aux derniers excès de la fureur & de la rage, & l'on vit journellement les papiers publics remplis des résolutions prises, par des bourgs, des communautés, des paroisses, &c, &c. aux fins de s'opposer à tout ce qui pourroit être arrêté pour nous par le parlement.

Nous de notre côté, considérant le danger des préventions qui avoient été élevées contre nous avec un artifice si blâmable, & les vues séditieuses que déceloient plusieurs des moyens que l'on avoit employés pour enflammer le peuple, redoutant les conséquences de cette fureur enthousiaste si elle étoit portée à un certain point : nous avons renoncé de plein gré & de bon cœur à l'idée de solliciter le parlement; tandis que ce ferment opéroit, préférant de renvoyer les soins de notre bien être à des tems plus tranquilles, à la douleur de troubler la paix de notre pays, & nous signifiâmes immédiatement cette résolution de notre part, à l'officier d'état qui devoit en connoître.

Nous espérions que si cette preuve convaincante, cette preuve, la plus grande que nous puissions donner de notre soumission au gouvernement & de nos dispositions pacifiques, ne nous réconcilioit pas avec le peuple, elle mettroit du moins un terme à ces animosités que des craintes mal fondées avoient suscitées contre nous; mais en cela nous nous trompions considérablement; la fureur enthousiaste qui s'étoit emparée des esprits parvint tout-à-coup à un point de violence si extrême, que le peuple n'en parut que plus obstinément acharné à notre destruction : la populace d'Edimbourg & de Glas-

gow paroiſſant la plus enflammée contre nous ; & cette effervescence étant soigneusement entretenue par l'artifice, il s'éleva une violente émeute, malgré les efforts des magiſtrats de ces deux cités : la multitude ſe porta aux dernieres extrêmités, pilla nos effets, brûla & détruiſit nos maiſons, inſulta nos perſonnes & menaça d'arracher la vie à pluſieurs de nous, s'ils fuſſent tombés entre leurs mains : notre intention n'eſt pas d'exagérer les déſordres auxquels elle ſe livra, pas même d'expoſer en entier à cette honorable chambre ce que nous voudrions pouvoir enſevelir dans le ſein d'un éternel oubli.

Dans ces circonſtances alarmantes, de qui attendrons-nous des ſecours & de la protection, ſi ce n'eſt de la juſtice & de l'humanité du parlement ? Par la ſévérité des loix qui ſubſiſtent contre nous, nous ſommes à beaucoup d'égards incapable d'obtenir aucune ſatisfactions légale : par cette même raiſon les cours inférieures n'ont pas en leur pouvoir de nous ſecourir ; le corps légiſlatif ſeul peut nous protéger, & c'eſt de ſa bonté ſeule que nous attendons de la protection : mais en nous livrant avec confiance à la merci du parlement, nous demandons avec la ſoumiſſion la plus profonde qu'il nous ſoit permis de faire pleinement connoître à ce très-reſpectable corps la nature de notre requête.

En premier lieu, nous ſommes éloignés très-éloigné d'avoir du reſſentiment contre qui que ce ſoit, & de déſirer que l'on demande à aucune perſonne compte de ce qui s'eſt paſſé, à plus forte raiſon que quelqu'un ſoit puni à raiſon des torts qui nous ont été faits ; nous leur pardonnons du fond du cœur, & ſi quelqu'un étoit arrêté ou pourſuivi à notre ſujet, en ſuppoſant qu'on nous crût dignes d'être entendus, nous prendrions la liberté de ſolliciter ſon pardon avec les dernières inſtances : ſi nous faiſons cette déclaration, ce n'eſt pas que nous ſentions intérieurement que nous avons fait quelque choſe qui ait mérité le traitement cruel que nous avons éprouvé : notre conſcience, à cet égard, eſt parfaitement tranquille, notre conduite, comme ſujets & comme citoyens, a été irréprochable & nous défions nos plus grands ennemis, même ceux qui ont brûlé nos maiſons & attenté à notre vie, de prouver qu'à l'un & à l'autre égard, nous ayons manqué à notre devoir : nous la faiſons (cette déclaration), parce que telle eſt la diſpoſition réelle de nos eſprits, parce que la raiſon nous la dicte, & notre religion nous l'enjoint.

En ſecond lieu, nous renonçons de bon cœur à toute idée de demander, dans ce moment-ci, aucun adouciſſement à la ſévérité des loix qui ſont en vigueur contre nous : à la vérité, il ne

peut que nous paroître bien dur que nous foyons les feuls à qui l'on refufe les adouciffemens qui ont été accordés à un certain point à nos frères dans toutes les autres parties des domaines de fa majefté, puifque nous avons les mêmes droits que les autres à la juftice. Mais nous fentons que vu l'effervefcence actuelle des efprits échauffés contre nous, infifter fur ce point, ce feroit peut-être troubler la paix de notre pays ; & c'eft dans cette confidération feule, que dans les circonftances préfentes, nous nous abftenons de le demander, proteftant toujours à cette honorable chambre & à l'univers que notre confcience nous décharge de toute efpèce d'offenfe, foit en opinion, foit en action, qui ait pu nous faire mériter la rigueur extrême des loix auxquelles nous nous foumettons parfaitement, prêts à donner les preuves les plus efficaces que la fageffe du corps légiflatif puiffe fuggérer de notre fidélité envers fa majefté & de notre attachement à la conftitution de notre pays.

Mais quoique nous renoncions entiérement aux reffentimens, quoique confultant le devoir de citoyens, nous différions nos requêtes à l'égard des droits de fujets, dont, en toute humilité, nous croyons être revêtus, ce que nous devons d'ailleurs à notre propre confervation, ne permet pas que nous renoncions de même, aux

droits

droits de toute eſpèce de protection : la ſituation étroite dans laquelle nous nous trouvons comme particuliers, ce que pluſieurs de nous doivent à leurs malheureuſes familles abſolument ruinées, ne permettent pas que nous renoncions aux humbles efforts que nous pouvons faire pour obtenir de l'équité & de l'humanité de la nation, quelque compenſation des pertes accablantes que nous avons eſſuyées.

Si la ſévérité des loix pénales eût été légalement miſe en exécution, contre nous ; ſi nous euſſions été légalement jugés & condamnés à ſubir quelque peine, pour offrir au Dieu tout-puiſſant le culte que nous dictent nos conſciences ; vu le profond reſpect que nous portons aux loix de notre pays, nous euſſions ſupporté notre ſort avec patience, quelque dur qu'il pût être, comme nous l'avons fait ſans plainte & ſans murmure. Mais il nous eſt impoſſible de ne pas trouver extrêmement dur de nous voir expoſés à la furie d'une multitude qui ne connoît point de loix, ſans qu'il y ait la plus légère provocation de notre part, & d'être traités ſi inhumainement, ſi cruellement, ſans aucune forme de procès, ſans être entendus, ſans être examinés & légalement condamnés.

Ce que nous demandons très-humblement ; la requête que nous oſons préſenter avec la plus

profonde ſoumiſſion, tend à ce que cette honorable chambre, ne prenant conſidération l'état où nous nous trouvons, veuille bien, dans ſa gracieuſe bonté, & de la manière qu'elle jugera convenable de déterminer quelques moyens de compenſation pour ceux d'entre nous qui, abſolument, ne peuvent pas ſupporter les pertes accablantes qu'ils ont ſi injuſtement eſſuyées; & conſidérant que nous ſommes inévitablement expoſés à la férocité du même traitement, de la part d'un peuple furieux, guidé par un zèle aveugle & effréné; ſi nous n'obtenons pas une protection efficace, que cette honorable chambre ait la bonté de pourvoir à notre ſûreté pour l'avenir.

Notre requête tend enfin à ce que, juſqu'au moment où l'on pourra, de ſang froid, reprendre en conſidération les loix qui ont rapport à nous, nos perſonnes & nos biens puiſſent avoir, à l'avenir, quelque eſpèce de ſécurité contre de pareils outrages, en prenant les meſures qui paroîtront à la chambre les plus propres à remplir cet objet.

Nous demandons très-humblement à cette honorable chambre qu'il nous ſoit permis de l'aſſurer que ce n'eſt pas ſans en avoir les plus fortes raiſons, que nous ſollicitons inſtamment ſa protection; car ces mêmes ennemis que nous n'avons pas provoqués, & qui nous ont juſqu'à préſent

persécutés d'une manière si cruelle, loin d'être satisfaits de leurs succès récens, ont cru y trouver des motifs de violences ultérieures : ceux qui ne nous ont jamais menacés sans mettre leurs menaces en exécution, ont publié & distribué une espèce de manifeste tendant à exciter toutes les classes de citoyens à mettre strictement en force les loix très-sanguinaires qui subsistent contre nous, niant que le parlement eût l'autorité de révoquer ces loix ou aucunes autres loix faites avant l'union (de l'Angleterre & de l'Ecosse), menaçant les magistrats des mêmes violences qui ont été employées contre vos supplians, s'ils ne faisoient pas exécuter ces loix ; représentant comme leurs droits & priviléges les moyens de bannir & de mettre à mort vos supplians, proposant des associations à l'effet d'empêcher que l'on achette, vende, prête, emprunte, ou qu'enfin on entretienne aucun commerce social avec ceux de notre religion, & menaçant de traiter comme papistes tous ceux qui refuseront de concourir dans ces mesures. Par les actes de violence qu'ils se sont récemment permis contre quelques-uns des membres les plus respectables de l'église dominante en Ecosse ; ils ont prouvé jusqu'à quel point ils sont capables d'agir contre ceux qui mettent quelque différence dans leurs sentimens. Rien, en un mot, n'est plus déplora-

ble que notre condition, & sans l'aſſiſtance efficace de la légiſlation, quelles doivent être nos alarmes & nos craintes ! nous nous flattons humblement que cette requête de notre part ne paroîtra à cette honorable chambre ni déraiſonnable, ni dérogeant au reſpect qui lui eſt dû ; nous eſpérons de la juſtice & de l'humanité de ce corps reſpectable, dont la prérogative la plus noble, & qui lui eſt la plus chère, eſt de protéger l'opprimé & de défendre les droits du peuple qu'il repréſente, qu'il aura la bonté de nous prendre favorablement ſous ſa protection ; nous qui n'avons rien plus à cœur que de nous comporter en ſujets ſoumis & en bons citoyens, nous qui, par notre loyauté envers notre prince, par notre conduite irréprochable & modérée, avons pour objet conſtant de nos efforts de mériter la faveur & l'approbation de cette honorable chambre.

DISCOURS du Comte de CARLISLE, par rapport au Bill présenté par l'Évêque de Landaff aux fins de prévenir l'adultère qui devient plus fréquent que jamais en Angleterre. Il approuve l'objet de ce Bill, mais il voudroit que la sévérité de la loi frappât sur les hommes autant que sur les femmes, parce que c'est à eux qu'on doit essentiellement attribuer la fréquence de ce crime.

Du 30 Mars 1779.

IL faut convenir que depuis quelques années l'habitude de l'adultère a fait parmi nous des progrès étonnans, & que les demandes en divorce ont été plus fréquentes que jamais : le désir que témoigne le révérend prélat, qui présente le bill, de mettre un frein à la rapidité alarmante de ce désordre, mérite donc l'approbation la plus distinguée & les remerciemens non-seulement de cette chambre, mais même de tout ce qu'il y a d'hommes dans le royaume, capables de concevoir l'étendue & l'importance de l'objet que le bill a en vue, & de se former une idée des biens inappréciables qui découlent de la félicité domestique, des conséquences de la pureté & de la chasteté dans les femmes, & de

l'importance dont il eſt à la politique que le lit conjugal conſerve la ſainteté que la morale & la religion, ſe plaiſent également à y trouver. Quoique pénétré de toutes ces vérités, je ne penſe pas que le bill, tel qu'il eſt, réponde ſuffiſamment à ſon objet : il n'a en vue que la partie la plus foible de la création, il ne tend qu'à punir la fragilité du ſexe le plus frêle, ſans circonſcrire en aucune manière le libertinage ni la licence des hommes, à qui, il me ſemble, que l'on doit eſſentiellement attribuer & la fréquence de l'adultère & la multitude des divorces que ce crime occaſionne : il y a de la dureté, pour ne pas dire de l'injuſtice, dans l'idée qui ſert de fondement à la loi propoſée ; tout bill dont l'objet eſt de réprimer quelque vice, ne devroit pas être une ſatyre de l'une ou l'autre partie de la création ; il doit être général dans ſon étendue, égal dans ſes conſéquences : je ſuppoſe même qu'on ne me paſſe pas l'aſſertion que j'ai faite en diſant que l'on doit eſſentiellement attribuer la fréquence de l'adultère à la conduite des hommes, on m'accordera du moins qu'à cet égard les hommes méritent autant d'être blâmés que les femmes ; que par conſéquent des deux portions qui compoſent le genre humain, chacune doit prendre pour ſon lot la moitié de la cenſure, que dans quelque tems qu'il arrive que la légiſlation inflige

une peine à l'adultère, cette peine doit être également distribuée. En un mot, je m'oppose à ce bill, non quant à son objet, mais quant à sa forme, il me paroît injuste dans son principe, & ma conscience ne me permet pas de concourir aux dispositions d'une loi qui, laissant aux hommes toutes les prérogatives de la licence, réserveroit les restrictions pour les femmes seulement.

CONTINUATION *du même sujet par le lord* CHANCELIER. *Il appuie le Bill proposé par l'Evêque de Landaff. Il soutient que des statuts sévères réussiroient par la honte qu'ils infligeroient, à arrêter les progrès du crime de l'adultère. Il juge convenable de condamner la femme adultère à n'épouser son complice que douze mois après le divorce. Il fait sentir aux Pairs de quelle conséquence est pour eux cette espèce de désordre qui altère la pureté du sang dans les descendans des familles nobles.*

Du 30 Mars 1779.

LE titre même du bill annonce que son objet est de décourager plus efficacement le crime d'adultère; il est présenté par un révérend prélat, dont il est parfaitement clair que les vues sont de

mettre un frein à l'habitude dominante d'un crime qui frappe jusqu'aux racines de la félicité domestique ; altère la pureté du sang dans les descendans des familles nobles, & tend à la ruine de la population, le premier objet politique de ce royaume ; son titre seul doit le recommander assez à l'attention de milords, & les engager à lui donner du moins une interprétation favorable : on a avancé qu'il étoit absurde de faire des loix contre la corruption des mœurs : le noble lord, qui a posé cette assertion, a tâché de l'appuyer, en établissant pour maxime que lorsqu'un esprit est assez dépravé pour secouer les devoirs que prescrit la morale, on s'efforceroit en vain de rectifier des dispositions naturellement vicieuses par une loi expresse ; cette doctrine est vraie en un sens : il est certain qu'un acte de la législation, soit de ce pays, soit de tout autre que ce puisse être, ne peut rien contre la dépravation de la nature humaine ; mais il n'en est pas moins vrai que lorsque les crimes contre les mœurs se multiplient à un point si frappant, lorsqu'ils sont portés à un tel excès, & qu'ils deviennent un objet de notoriété publique, l'interposition du pouvoir législatif devient non-seulement expédient, mais nécessaire : il doit exister quelque peine infligée par les statuts, à l'effet d'arrêter le libertinage dans ses progrès, de forcer les libertins à

circonſcrire leur conduite de manière que leurs mauvaiſes mœurs n'aient pas d'influence ſur les mœurs d'autrui ; qu'en un mot, le crime d'adultère ne ſoit pas ſanctifié par le nombre d'exemples donnés par les femmes adultères. Le livre des ſtatuts fournit des exemples ſans nombres de loix promulguées contre la corruption des mœurs ; loix non-ſeulement regardées comme ſages, mais conſacrées par l'expérience comme utiles & ſalutaires : ce qu'on objecte avec plus de fondement contre le bill, eſt le défaut probable d'efficacité : je conviendrai qu'il n'eſt pas au pouvoir de la légiſlation de prévenir efficacement l'adultère ; mais comme la honte eſt le ſentiment qui exerce le mieux ſon empire ſur l'eſprit humain, le révérend prélat, qui préſente le bill, a tâché d'en tirer le meilleur parti poſſible en faveur de ſes vues.

Un noble lord a dit qu'au lieu d'obliger une femme adultère à ne ſe marier que douze mois après l'époque du divorce, il vaudroit mieux la condamner à épouſer ſon complice douze heures après le divorce prononcé ; parce que dans le premier cas, c'étoit condamner la femme à douze mois d'infamie. Eh bien ! quand cela ſeroit ; je ſuis perſuadé que c'eſt précisément cette peine d'infamie que le révérend prélat ſe propoſe d'infliger aux femmes adultères ; il a eſpéré que la

crainte de s'expoſer à un genre d'infamie ſi notoire, ſeroit efficace contre ce crime; je parle ici devant une aſſemblée de pairs Britanniques, c'eſt-à dire devant les hommes du royaume les plus intéreſſés aux conſéquences du bill; quoique tout mari, tout père de famille y prenne un intérêt perſonnel, celui qu'y doit prendre un pair du royaume eſt d'une nature plus preſſante: ſi les égards dus à ſa poſtérité ſont de tous les états, s'ils ſont chers à tous les hommes, ils ſont pour la nobleſſe le plus important objet dont elle puiſſe s'occuper; & les pairs aſſemblés qui compoſent cette chambre ne peuvent donner trop d'attention à un bill dont l'objet eſt de tranſmettre un ſang pur à ſes deſcendans: je ſuis tellement frappé de l'importance dont il eſt pour la pairie, que ſi le ſang de quarante générations nobles couloit dans mes veines, on ne me verroit pas plus empreſſé à ſolliciter en ſa faveur l'accueil & la concurrence qu'il mérite.

DISCOURS du Duc de RICHMOND ſur le même ſujet. Il n'approuve pas que l'on permette à l'homme & à la femme adultères de ſe marier. Il deſireroit que la loi s'opposât à la diſſolution des mariages, & il penſe que ce ſeroit un moyen efficace de contenir les maris & leurs femmes dans le devoir.

Du 30 Mars 1779.

JE ne puis me prêter à l'idée de permettre à la femme adultère de ſe remarier, n'importe en quel tems; je penſe fermement que s'il eſt un moyen de prévenir un crime ſi funeſte à la ſociété, ce ne peut être que l'impoſſibilité où l'on mettroit la femme & l'homme adultères de ſe marier du vivant des deux parties : je ſuis perſuadé que la fréquence des divorces eſt eſſentiellement occaſionnée par la mauvaiſe conduite des maris, qui, en négligeant leurs femmes, en ne leur marquant ni tendreſſe ni égards, les engagent dans la malheureuſe carrière où elles s'égarent : la plupart du tems en proie à de nouvelles paſſions, ennuyés de leurs femmes & cherchant à s'en débarraſſer, ils leur fourniſſent eux-mêmes les moyens de devenir adultères, & ſont enchantés & jaloux de prouver leur déshonneur, s'ils ont un prétexte colluſoire de former au parle-

ment une demande en divorce. Autrefois la diſſolution d'un mariage ne ſe prononçoit pas ſi aiſément; mille difficultés plus rebutantes les unes que les autres, refroidiſſoient dans les époux ce goût vagabon qui les porte aujourd'hui à paſſer d'un lit dans un autre; il falloit qu'une femme eût renoncé à toute idée de pudeur; qu'elle ſe fût livrée à un excès d'abandonnement abſolu, pour qu'elle eût le front de fournir ce qu'on appelloit alors la preuve néceſſaire pour juſtifier une demande en divorce. On a très-mal fait de ſe départir de l'uſage où l'on étoit d'exiger rigidement la preuve directe & complette du crime. Le ſavant lord qui nous préſide s'eſt fait beaucoup d'honneur en rejettant quantité de demandes en divorce, & il ſeroit tems de ramener les choſes à l'eſprit qui a dirigé ſa conduite à cet égard. Je finis en répétant & en poſant pour principe immuable que la fréquence des divorces modernes doit être plutôt attribuée à la mauvaiſe conduite des maris, qu'à l'incontinence des femmes; que par conſéquent l'unique moyen de les rendre plus rares, ſeroit d'engager les hommes à rendre l'intérieur de leurs maiſons plus agréables, en leur faiſant ſentir que lorſqu'ils ſeront une fois mariés, la loi ne ſouffrira pas la diſſolution de leurs mariages, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

DISCOURS de M. FOX. Il penſe que le Bill propoſé, loin de prévenir l'adultère, n'eſt propre qu'à l'encourager & à le rendre plus fréquent.

Du 19 Avril 1779.

Je conçois que les progrès que l'adultère a récemment fait parmi nous, ſont auſſi rapides qu'alarmans; je ſais qu'en aucun tems, depuis l'exiſtence de cette monarchie, les divorces n'ont jamais été auſſi fréquens qu'ils le ſont de nos jours; mais parce que le mal eſt grave dans ſa nature & dans ſes conſéquences, s'enſuit-il que le remède ſoit facile? Croit-on qu'il ne s'agiſſe que d'imaginer un préſervatif, pour le prévenir efficacement? C'eſt ce que je ſuis très-éloigné de croire: il y a plus; lorſqu'on en viendra à la diſcuſſion du bill, je ſuis certain qu'il ſera facile de démontrer, que non-ſeulement il n'eſt point propre à remplir ſon objet, qui eſt, dit-on, de prévenir l'adultère, mais qu'il paroît merveilleuſement combiné pour produire préciſément l'effet contraire, c'eſt-à-dire, pour encourager l'adultère, pour ajouter à ſa fréquence.

CONTINUATION du même sujet par lord BEAUCHAMP. Il désapprouve le Bill en ce qu'il tend à punir les femmes exclusivement, quoique dans ces occasions, les hommes soient toujours les plus criminels. Il s'élève sur-tout contre la clause qui déclare bâtard l'enfant dont la femme adultère se trouve enceinte.

Du 19 Avril 1779.

Il y a quelques années que le Parlement a envisagé l'objet de ce bill sous le même point de vue, & l'honorable membre nous en rappelle le souvenir; lorsqu'on le présenta, il fut si froidement accueilli, qu'on le laissa trois semaines sur la table sans y faire la moindre attention; enfin, à la réquisition d'un révérend prélat, on en fit la lecture, & il fut rejetté: ce bill, ainsi que celui dont il s'agit aujourd'hui, étoit manqué dans le principe; il tendoit à punir les femmes, & assuroit l'impunité aux hommes, qui, en matière d'adultère, sont, généralement parlant, toujours plus coupables que les femmes; mais, indépendamment de cette objection, il en est une que je crois sans replique, & qui frappera sans doute, messieurs, comme elle m'a frappé: non-seulement ce bill

tend à punir la femme, mais ſi la coupable ſe trouve enceinte, le malheureux enfant qu'elle porte dans ſon ſein eſt puni : lorſqu'il voit le jour, votre loi le déclare bâtard ! Cette idée eſt révoltante ; elle fait frémir l'humanité & rougir la juſtice ! Si quelqu'un de vous, meſſieurs, ne frémiſſoit pas avec moi, qu'il ſe rappelle la malheureuſe affaire du ſieur *Savage*, fils du comte *de Rivers* : c'eſt cette horreur, dont on ſe propoſe aujourd'hui de multiplier les exemples.

DISCOURS de lord NUGENT. Il ne regarde pas non plus le Bill de l'Évêque de Landaff comme capable d'empêcher l'adultère ; il remonte à la ſource de ce déſordre, & il croit la trouver dans l'acte qui caſſe les mariages clandeſtins, où il y a une diſproportion marquée de fortunes & de familles entre les deux contractans. Dans le cas où le Bill contre l'adultère paſſeroit, il demande la révocation de cet acte.

Du 19 Avril 1779.

VEUT-ON remonter à la ſource de l'adultère, à la cauſe de ſa fréquence ? On trouvera l'un & l'autre dans l'acte concernant le *mariage* (1), ſtatut abominable, qui détruit juſqu'au principe de la liberté perſonnelle : bill également abſurde, injuſte, & contraire à toutes les notions de la politique, & qui fut préſenté à la chambre des pairs, pour complaire à la vanité de quelques lords, qui ſe trouvoient très-offenſés de ce qu'une *lady Betti*, une *lady Jenny* ou *lady Suſan* avoit pris la fuite avec un homme qu'elle

---

(1) L'acte dont il eſt ici queſtion, caſſe les mariages clandeſtins où il y a une diſproportion marquée de fortunes & de familles, entre les deux contractans.

aimoit ;

aimoit, mais qui n'étoit pas né, disoit-on, pour épouser la fille d'un noble lord! C'est dans le vain espoir de tranquilliser quelques-uns de ces nobles lords qui avoient des filles à marier, que l'on passa cet acte inique dont nous recueillons les fruits; cet acte, qui d'abord introduisit l'adultère dans les familles, & le justifia ensuite aux yeux du public, par la raison du monde la plus simple; c'est que le public est généralement juste; c'est qu'il n'a pas vu avec satisfaction, que l'on empêchât une jeune fille pétillante de santé & d'amour, d'épouser un jeune garçon brûlant d'amour & de santé; qu'on la forçât à céder aux dispositions de l'avarice & de l'orgueil, dont l'habitude, pour ne pas dire l'odieux plaisir, est d'accoupler la jeunesse avec l'âge avancé, la beauté avec la difformité, la santé avec l'infirmité! Le bel acte, le beau chef-d'œuvre de jurisprudence, qu'un bill jetté dans la société, comme une barrière dont l'usage est de séparer deux cœurs faits l'un pour l'autre, qui volent l'un vers l'autre! Ne sont-ce pas là de puissans secrets pour prévenir l'adultère? Aussi, je borne tous les argumens qui naissent du sujet même, à une question unique; je demande si depuis que ce malheureux acte a parmi nous force de loi, on n'a pas compté dix divorces pour un, qui avoit lieu avant cette époque? Je

n'ai pas vérifié le calcul; mais n'importe, je pose en fait que depuis ce bel acte, il y a eu plus de divorces dans notre île, qu'il n'y en avoit eu auparavant, depuis que l'Angleterre est Angleterre! Quant à celui qu'on nous propose, j'ignore si, comme le prétend un honorable membre, il encourageroit l'adultère ; mais je suis certain qu'il ne le décourageroit pas, qu'il le préviendroit encore moins : les statuts contre les passions, contre les habitudes, sont précisément ce que sont les ordonnances contre la contrebande ; perverses ou non, il faut que la nature aille son train ; le pouvoir législatif n'a pas plus d'empire sur les dispositions du cœur & de l'esprit, que sur les élémens : au reste, si l'on croit pour l'honneur des mœurs, devoir tenter quelques préservatifs contre l'adultère, lorsqu'on en viendra à la discussion du bill, je ne voterai pas contre, mais je proposerai qu'il y soit inséré une clause pour révoquer l'acte concernant le mariage, acte détestable, dont la tendance est une atteinte directement portée aux priviléges du cœur humain.

DISCOURS de M. YELVERTON, dans lequel il s'oppose à un nouveau Bill de naturalisation proposé dans la Chambre des Communes d'Irlande, qui admettroit à l'exclusion des Catholiques de ce Royaume, des Juifs, des Turcs, &c.

Du 29 Mai 1780.

JE suis de l'avis de l'honorable membre qui vient de parler; cet acte, tel qu'il est à présent, nous déshonore, puisqu'il ouvre la porte à la plus criante des injustices. Un Juif, un Turc, un Païen, renonceront aisément au pape & au prétendant, prêteront le serment d'usage, tandis que les malheureux papistes de ce royaume sont seuls exclus. Ces citoyens infortunés, déja vexés par la loi pénale qui restreint à deux le nombre des apprentifs que chaque artisan peut avoir, ne sont-ils pas assez lésés, sans voir encore leurs enfans croître, pour être, en quelque sorte, les esclaves d'un étranger qui viendroit s'établir parmi nous, parce que sa conscience ne l'aura point empêché de renoncer à l'évêque de Rome? Si l'acte a pour objet la population, que n'encourage-t-on ceux de nos compatriotes, qui, malheureusement pour eux, ne sont point

de la religion dominante! Qu'on les affranchisse de ces restrictions aussi infamantes qu'injustes, & par-là, vous rendez moins urgente la nécessité d'appeller les étrangers parmi vous. Enfin, le bill, tel qu'il est à présent, ne peut, ni ne doit passer sans amendement; je conclus donc à ce qu'il soit revisé.

DISCOURS de M. WALTER BURGH, sur le même sujet. Il rejette aussi le Bill de naturalisation dans sa forme actuelle. Il propose une clause qui en écartant de l'Irlande des étrangers sans principes, tels que les Quakers, les Juifs, &c. n'excluerait cependant pas de la naturalisation les étrangers respectables qui la demanderoient au Parlement. Il réclame aussi le même avantage pour les Catholiques nés dans le Royaume d'Irlande.

Du 29 Mai 1780.

J'AJOUTE aux observations de l'honorable membre qui vient de parler, que vu l'état de la constitution, il est impossible que l'acte ait son plein & entier effet dans sa forme actuelle.

Le Quakre ne voudra jamais consentir à découvrir sa tête; le Turc voudra garder son turban; le Juif conservera sa barbe; il sera alors

très-plaiſant d'entendre dire dans cette chambre au milieu des débats... L'honorable membre au chapeau rabattu, ou au turban; mon reſpectable ami le circoncis à la longue barbe. Les dames, d'ailleurs, ſe diſputeroient peut-être l'honneur d'entrer dans le ſérail de ces très-honorables membres. Mais, raillerie à part, eſt-ce donc l'intention de la chambre de ſe voir infeſtée d'eſpions de tous pays! Les papiſtes, nos compatriotes, ſi perſécutés, qui méritent ſi peu de l'être, doivent-ils être exclus des avantages offerts aux papiſtes, qui, comme eux, n'ont pas eu le malheur de naître citoyens de ce royaume! Si cela eſt, on doit regarder le bill propoſé, comme une invitation générale, faite à la lie de toutes les nations, de venir ici ſe livrer librement au déſordre. Je conclus donc en faveur de la clauſe, qui ne peut ſervir qu'à écarter de nos bords, des gens auſſi dénués de principes, qu'incapables de nous être vraiment attachés, ſans qu'un étranger reſpectable doive renoncer à une naturaliſation qu'il peut en tout tems obtenir, en s'adreſſant au parlement.

PRÉCIS des Loix pénales portées par plusieurs Rois de la Grande-Bretagne contre les Catholiques, dont la prétendue mitigation a si fort échauffé en différens tems, le cerveau exalté de quelques fanatiques Protestans.

Du 8 Juin 1780.

POUR mieux entendre l'histoire des différentes émeutes qui se sont élevées contre les catholiques depuis quelques années, dans diverses provinces de l'Angleterre, dont lord Gordon étoit un des principaux chefs & fauteurs, que la prudence & l'autorité du roi & du parlement réunies, eurent bien de la peine à étouffer, & qui occasionnèrent, dans les deux chambres, un nombre de discours dont quelques-uns sont imprimés dans ce recueil; il ne sera pas inutile de donner ici un précis des loix pénales, portées par plusieurs rois, contre les catholiques romains, & dont la prétendue mitigation a si fort échauffé le cerveau exalté de quelques fanatiques protestans.

Elisabeth, qui méprisoit autant les catholiques qu'elle avoit les puritains en horreur, passa contre les premiers cinq actes qu'elle crut être le moyen

le plus sûr de mettre la dernière main à la réforme introduite dans le culte religieux par son père Henri VIII. Nous allons donner une idée des trois principaux de ces statuts, passés alors contre les catholiques romains.

Par le premier, passé dans la vingt-troisième année de son règne, tout catholique cherchant à faire des prosélites, tout protestant devenu catholique, *ipso facto*, est déclaré coupable de haute trahison. Pour dire la messe, l'amende est de 200 marcs ; pour l'avoir entendue, 100 marcs, & un an d'emprisonnement. Quiconque ne se présente pas à l'église paroissiale ou aux chapelles qui en dépendent, est condamné à 200 livres sterlings d'amende, & à donner caution, s'il s'en absente pendant une année : ce dernier article regarde autant les puritains que les catholiques.

Par le second, passé dans la vingt-septième année de son règne, elle pourvoit, par une nouvelle clause, à l'expulsion totale des jésuites & des prêtres.

Par le troisième, passé dans la trente-cinquième année de son règne, elle condamne ceux qui n'assistent pas au service divin, suivant le rit protestant, à un emprisonnement jusqu'à ce qu'ils s'y conforment ; & s'ils refusoient de le faire, sous trois mois, la même loi les force à quitter

le royaume, ſous peine d'être traités comme félons.

Jacques Ier, effrayé de la conjuration, connue ſous le nom de *complot des poudres* dont on accuſa les catholiques romains, renouvella contre eux les édits d'Eliſabeth, & voulut qu'ils fuſſent exécutés à la rigueur; il y ajouta d'autres clauſes; entr'autres, il défendit l'accès de la cour aux *récuſans* (1), les déclara incapables de nommer aux bénéfices, d'exercer les fonctions d'exécuteurs-teſtamentaires, de tuteurs & de curateurs. Dans ce ſupplément au code d'Eliſabeth, il eſt expreſſément défendu d'imprimer aucuns livres de la religion romaine, ſous peine de 40 shelings d'amende, pour chacun, & le port d'armes eſt interdit aux papiſtes.

Charles Ier, plus par néceſſité que par choix, paſſe l'acte qui rend les papiſtes inhabiles à ſuivre des procès, & confiſque les biens de ceux qui enverroient leurs enfans, ainſi que de ceux qui ſeroient envoyés outre-mer, pour être élevés dans la religion romaine.

Charles II, dans la vingt-cinquième année de ſon règne, ordonna que toute perſonne entrant en charge, prêtât ſerment d'allégeance, reconnût, par ferment, la ſuprématie ſpirituelle dans la

(1) Le nom de *récuſant* ou de *non-conformiſte* eſt donné en général à tous ceux qui refuſent de ſe conformer au rit Anglican.

perſonne du roi, & reçût la communion ſuivant le rit anglican. Trois ans après, le même prince déclara les papiſtes inhabiles à être élus membres du parlement, ou à y prendre ſéance.

Guillaume II, appellé à la couronne pour remplacer un roi qui profeſſoit ouvertement la religion romaine, devoit ſe ſignaler par la perſécution des papiſtes; il le fit, & paſſa contre eux les trois actes ſuivans.

Dès l'inſtant de ſon avènement, il ordonna que le lord maire de Londres exigeroit le ſerment de tout papiſte ou particulier ſoupçonné de l'être, domicilié dans ladite ville ou à dix milles à la ronde.

Dans la ſeconde année de ſon règne, il fut ſtatué que les papiſtes refuſant de prêter ledit ſerment, ne pourroient avoir en leur poſſeſſion aucune arme offenſive, & que tout cheval à eux appartenant de la valeur de plus de 5 livres ſterlings ſeroit confiſqué.

Dans la onzième & douzième année de ſon règne, il fut déclaré, par un acte, que tout évêque & prêtre romain diſant meſſe ou tenant une école, ſeroit condamné à une priſon perpétuelle. Il eſt auſſi porté que tout papiſte, âgé de dix-huit ans, ſera déclaré inhabile à ſuccéder ou à poſſéder en propre aucun bien-fonds, à moins que dans les ſix mois, il ne faſſe abjuration. Les per-

ſonnes convaincues d'avoir envoyé outre-mer un enfant pour y être élevé dans la religion catholique, ſont condamnées à une amende de 100 l. ſterlings; & dans le cas où des pères & mères catholiques refuſeroient d'accorder à leurs enfans devenus proteſtans, un revenu convenable, il y ſera pourvu par le chancelier.

Lorſque les partiſans des Stuarts firent un effort inutile pour remettre cette famille infortunée ſur le trône, Georges Ier renouvella les loix & ordonnances contre les catholiques romains, ordonnant en outre que tout papiſte *récuſant*, de l'âge de vingt-un ans, ſeroit tenu de ſe faire enregiſtrer, & de donner un état de la valeur réelle de ſes biens.

Son ſucceſſeur, afin d'accélérer les progrès du proteſtantiſme, paſſa un acte qui réhabilite les papiſtes qui renonceroient à leurs opinions, & les décharge des peines portées contr'eux dans les règnes précédens.

Les choſes en ſont reſtées là juſqu'à la dix-huitième année du règne du roi actuellement régnant, qui, convaincu que les papiſtes étoient auſſi bons ſujets que le reſte de leurs concitoyens, révoqua les loix portées contr'eux par Eliſabeth & Guillaume, en tant qu'elles condamnent les évêques & les prêtres romains diſant meſſe ou tenant des écoles, à une priſon perpétuelle; &

auſſi en tant qu'elles déclarent les papiſtes inhabiles à ſuccéder, hériter en vertu de leur naiſſance, ou acheter des biens-fonds ; changeant auſſi en leur faveur, le ferment d'allégeance & de ſuprématie, du ſpirituel au ſimple temporel.

La poſtérité voudra-t-elle croire que cette indulgence fondée ſur la juſtice & la ſaine politique, ait donné lieu, dans le dix-huitième ſiècle, chez une nation philoſophe, à des excès qui ont mis la capitale à deux doigts de ſa ruine ?

DISCOURS de l'Évêque de Landaff, en faveur des Catholiques qu'on vouloit vexer par un nouveau Bill.

Du 18 Juin 1780.

J'AI cherché, avec le plus grand ſoin, à découvrir ſi les abus ſuppoſés avoient été la ſuite de l'indulgence accordée aux catholiques, & je puis dire, avec vérité, que depuis deux ans qu'ils en jouiſſent, je n'ai pas remarqué qu'ils en aient fait un mauvais uſage ; pourquoi donc vouloir revenir ſur nos pas & les dépouiller une ſeconde fois des priviléges que la juſtice & l'humanité leur avoient rendus ? Je ſais ce que je dois à la religion anglicane, & combien il faut ſe tenir en garde contre l'accroiſſement du papiſme ; mais je

ne dois pas oublier non plus qu'un évêque Anglois doit se distinguer par l'esprit de tolérance, & régler sa conduite sur les principes de la charité chrétienne.

EXHORTATION faite pour être lue dans toutes les Chapelles Catholiques du Royaume d'Irlande (1). *On recommande aux Catholiques la tranquillité, l'activité dans le commerce & dans les devoirs de leurs professions respectives.*

Du 18 Juin 1780.

A tous les Catholiques Romains de ce Royaume.

LES catholiques de ce royaume sont tenus, par les liens de l'intérêt & de la reconnoissance, de donner, dans toutes les occasions, des preuves non équivoques de leur ferme attachement envers ceux qui les gouvernent. Quoique nous vous ayons souvent averti de ce devoir, nous croyons qu'il nous convient de le répéter dans les circons-

(1) Un judicieux écrivain Irlandois dans le tems où parut cette exhortation, disoit qu'elle devoit servir de monument à la fidelité des sujets catholiques & de l'injustice criante qu'il y auroit de les persécuter, sur-tout, ajoutoit-il, si l'on considère combien ils pourroient se rendre redoutables, les deux tiers de nos concitoyens, étant de cette religion.

tances préſentes, de crainte que le moindre écart que vous feriez hors du chemin de la paix & de la régularité, ne vous rendent indignes des bienfaits déja reçus, ou de ceux qui vous attendent. En donnant une nouvelle activité à votre commerce, on a ouvert le champ le plus vaſte à votre induſtrie & multiplié les moyens d'augmenter vos fortunes. Nous vous exhortons donc, par les entrailles de Jéſus-Chriſt, à vous rappeller les devoirs de votre état.

C'eſt en rejettant avec horreur ces aſſemblées tumultueuſes où ſe plaît la fainéantiſe; c'eſt en pratiquant la tempérance & la ſobriété; c'eſt enfin en vous adonnant tout entier aux différentes branches de votre commerce reſpectif que vous vous aſſurerez, à vous & à vos familles, un ſort tranquille & un droit à l'eſtime générale. Votre gracieux ſouverain & ceux à qui eſt confiée une partie de ſon autorité, vous regarderont comme de bons & fidèles ſujets, & vos concitoyens ne verront en vous que des compatriotes affectionnés. Les bénédictions temporelles ajouteront une nouvelle vigueur à vos efforts; la poſtérité s'inſtruira par votre exemple, & l'univers applaudira le pouvoir légiſlatif qui vous aura fourni les moyens d'ajouter à votre bien-être. Enfin, n'oubliez jamais que vous travaillez à votre ſalut éternel;

lorsque, guidés par la prudence chrétienne, vous vous occupez des devoirs de vos professions respectives, & que l'approbation du pouvoir temporel qui vous gouverne, est le sceau de celle de la puissance suprême qui règne dans les cieux.

DISCOURS de lord BEAUCHAMP, dans lequel il tâche de ramener les esprits trop échauffés, qui croient avoir lieu de se plaindre de la trop grande douceur de l'Acte passé dans la dix-huitième année du regne de Sa Majesté pour les Catholiques, Acte qu'ils regardent comme incompatible avec la Religion Protestante & la sûreté du Royaume. Il expose les avantages qui résulteroient pour la Nation, de favoriser les Catholiques, & le danger qu'il y auroit de se prêter contre eux à cet acharnement, qui gagne dans les provinces, & qui forme ces associations multipliées, ridicules & dangereuses qu'on a trop écoutées. Il conclud à une tolérance qui puisse cependant ne porter aucune atteinte au Protestantisme, ni donner au Papisme aucun moyen d'introduction.

Du 20 Juin 1780.

CE qu'on a fait pour altérer la vérité & semer l'alarme, passe la conception : l'autorité de la chaire a été employée : on a vu nos ministres, oubliant qu'ils étoient chrétiens, prêcher contre la tolérance, contre la modération, la facilité avec laquelle la chambre se prête dans toute cir-

conſtance, à recevoir juſqu'aux plaintes mal fondées, l'ayant malheureuſement engagée à admettre celles de quatre-vingt cinq prétendues ſociétés de *Glaſgow*, les aſſociations de cette eſpèce ſe ſont multipliées ; & en vérité, celles qui ſe ſont formées depuis, n'avoient cependant pas ſujet de s'enorgueillir de leur origine ou de leurs modèles ; car la choſe examinée de près, il s'eſt trouvé que ces quatre-vingt-cinq ſociétés Ecoſſaiſes étoient des *clubs* (petites coteries, petites ſociétés particulières) tenant leurs conciliabules dans des cabarets à bierre. Eh ! de quoi ſe plaignoient ces *clubs*, de quoi ſe plaignent ceux qui ſe ſont formés en Angleterre ſur leur modèle ! Des choſes qu'ils n'entendent point, qui leur ont été mal préſentées ; de la révocation de quelques clauſes déshonorantes pour la nation, inſérées dans un acte que tout le monde ſait avoir été paſſé contre le gré de Guillaume III ; d'un bill qui, reſpirant l'humanité, a produit l'effet ſalutaire de la tolérance en Irlande ; d'un bill deſtiné à établir la maxime précieuſe que la liberté religieuſe doit toujours marcher à côté de la liberté civile ; mais, diſent-ils, à la faveur de ce bill, les catholiques achettent des biens-fonds ; ehbien, quel mal y a-t-il à cela ? J'y vois deux avantages ; premièrement, le nombre des acquéreurs étant plus conſidérable, les terres perdent moins de

leur

ſeur valeur; en ſecond lieu, les catholiques étant aſſujettis à payer double pour la taxe foncière, plus ils paient à l'état, moins les proteſtans ont à payer. Il en eſt de même de toutes les objections élevées contre le bill, elles ſont également chimériques : toutes ces écoles, ces ſéminaires, ou n'exiſtent que dans l'imagination, ou ne préſentent rien de dangereux; car enfin, dira-t-on que les enfans des proteſtans ſont attirés dans ces écoles ? On ſait que quand bien même ils ſe préſenteroient dans les deux principales, ils n'y ſeroient pas reçus. Si l'on ſuppoſe qu'ils peuvent être admis dans quelques écoles obſcures, cette conſidération mérite l'attention du corps légiſlatif, & il eſt facile de remédier à cet inconvénient, en paſſant une loi qui le prévienne efficacement..................................

....

Je conclus donc à ce qui ſuit :

1°. Que l'opinion de ce comité eſt, que d'une part on a préſenté ſous de fauſſes couleurs; de l'autre, on a mal entendu l'effet & l'opération d'un acte paſſé dans la dix-huitième année du règne de ſa majeſté actuelle, intitulé, &c.

2°. Que l'opinion de ce comité eſt, que ledit acte ne révoque point, n'altère point, n'annulle point, ne rend, en aucune manière, inefficaces

les ſtatuts divers, faits pour interdire l'exercice de la religion papiſte, antérieurement aux ſtatuts paſſés dans la onzième & la douzième année du règne de Guillaume III.

3°. Que l'opinion de ce comité eſt, que ledit acte n'attribue ni au pape, ni au ſiège de *Rome*, aucune juriſdiction ou autorité eccléſiaſtique ou ſpirituelle.

4°. Que l'opinion de ce comité eſt, que cette chambre veille & veillera toujours, avec la plus conſtante attention, aux intérêts de la religion proteſtante; que toutes les tentatives qui ſeroient faites pour détacher la jeuneſſe de ce royaume de la religion établie, & lui faire embraſſer le papiſme, ſont infiniment criminelles aux yeux des loix actuellement en vigueur, & doivent être l'objet de quelques réglemens ultérieurs.

5°. Que l'opinion de ce comité eſt, que tous les efforts qui ſeroient faits dans la vue de troubler l'eſprit du peuple, en lui repréſentant ledit acte paſſé dans la dix-huitième année du règne de ſa majeſté, comme incompatible avec la ſûreté & avec les principes de la religion proteſtante, tendent manifeſtement à troubler la paix publique, à diſſoudre l'union néceſſaire dans ce moment-ci, à déshonorer le caractère national, à décréditer la religion proteſtante aux yeux des

autres nations, & à fournir une occaſion au renouvellement des perſécutions contre nos frères proteſtans, réſidens en d'autres pays.

DISCOURS éloquent de lord NORTH, en faveur des Catholiques. Atrocité de la conduite qu'on voudroit tenir contre eux, ſans aucune raiſon. Avantages de la tolérance par tout où elle regne. Eloge de ces Catholiques qu'on perſécute, & d'un caractère bien différent de leurs ennemis acharnés, ignorans & imbéciles.

Du 20 Juin 1780.

QUOI! milords, condamner à un empriſonnement perpétuel un prêtre qui, en diſant la meſſe, a cru remplir le devoir le plus ſaint de ſon miniſtère! Quoi! adjuger à un fils dénaturé les biens de ſon malheureux père, que le monſtre dénonce pour être catholique! Quoi! ôter à un père, à une mère la liberté d'élever ſes enfans dans les principes de ſa religion! Et pourquoi ſe ſouiller de toutes ces injuſtices? Pour complaire à qui? A des gens qui. . . . . Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les catholiques Romains, réſidens en Angleterre, ſont de parfaitement honnêtes gens, & ſe conduiſent admirablement

bien. Plût à Dieu que l'on en pût dire autant de tous les proteſtans ! mais ce ſont des monſtres, ſe diſant proteſtans, qui ont mis, il y a deux jours, cette métropole, fumante encore, à deux doigts de ſa deſtruction totale !

Pourquoi perſécuterions-nous les catholiques Romains ? Les jours de délire ſont paſſés ; le Prétendant n'eſt plus à nos portes, il n'y paroîtra plus. Mais, dit-on, la religion Romaine eſt intolérante, elle force à l'intolérance. Ne croiroit-on pas que c'eſt en Angleterre que les Romains s'attachent à établir ce principe, le ſeul peut-être blâmable de leur perſuaſion ? Ne ſembleroit-il pas qu'ils exigent de nous que nous penſions comme eux ? Les pauvres gens, ils vous demandent paix & protection, vous leur devez l'une & l'autre : je ne vois pas, d'ailleurs, que les principes du papiſme ſoient, comme on affecte de le faire croire, ſi incompatibles avec le gouvernement, avec la liberté civile. Si je jette les yeux ſur la Suiſſe, je vois la démocratie fleurir dans les cantons catholiques avec plus d'éclat que dans les autres. Oh ! que l'univers ſe proſterne devant le trône de la tolérance ! Elle a pour amis, pour adorateurs, tout ce qui exiſte de gens de bien chez toutes les nations éclairées. Quels ſont ſes ennemis, ſes perſécuteurs ? Il eſt aiſé de s'en former une idée. Quels ſont, par exemple, les

gens qui nous présentent les pétitions dont la discussion nous occupe ? Quels sont ces citoyens ? Ceux qui, dans un moment où la nation succombe sous le poids d'une infinité de griefs divers, & en demande de toutes parts le redressement, ne s'occupent point des maux qu'ils sont censés partager, qui devroient être les leurs, & se bornent à demander la persécution de leurs frères ! Quels sont ces gens ? Encore une fois, il est aisé de les apprécier ; il ne faut que jetter les yeux au bas des pétitions ; on y observe plus de croix ou de marques que de signatures : ce sont donc d'honnêtes ignorans, sans éducation, qui ne savent ni lire ni écrire : il est naturel que ces braves gens ne pardonnent jamais à un Romain qui saura lire & écrire.

DISCOURS contradictoire de l'Alderman BULL, qui, le 2 Juin, de terrible mémoire, avoit ſecondé la Motion de lord George Gordon. Il inſiſte ſur les dangers de tolérer le Papiſme.

Du 20 Juin 1780.

JE me lève, monſieur, pour déclarer avec empreſſement, que j'adhère en tous points à la teneur des pétitions préſentées par les diverſes aſſociations proteſtantes : je m'eſtime heureux d'avoir, à cet égard, la ſanction du corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir, (le corps municipal de la cité) & je ſuis charmé de voir qu'enfin, la fermeté d'une oppoſition louable tient contre l'encouragement que le papiſme a trop long-tems reçu de la part des ſerviteurs de la couronne.

Lorſque l'on établit à Quebec ce ſyſtême de ſuperſtition ſanguinaire & intolérante, cette première démarche eût dû répandre une alarme générale dans toute la nation : le deſſein étoit trop évident, pour qu'on pût s'y méprendre; & je crois fermement que le dernier acte par lequel le papiſme eſt toléré dans le royaume, eſt un ſombre complot de miniſtres; complot dont l'objet eſt la deſtruction des libertés du

peuple, & l'établiſſement d'un gouvernement deſpotique : rien de ſi favorable à de pareilles vues que le papiſme, particulièrement diſtingué par le précepte d'obéiſſance paſſive, dont le prêtre enjoint, à ſon gré, l'obſervance, ſous peine de damnation éternelle.

Je ne voudrois pas que l'on me regardât comme l'avocat de la perſécution ; l'idée ſeule me révolte. Ce n'eſt pas à raiſon d'aucun principe religieux que je répugne à ce que les papiſtes ſoient tolérés ; c'eſt parce que dans un gouvernement proteſtant quelconque, ils ne peuvent donner aucune ſûreté qui aſſerviſſe leur obéiſſance au gouvernement civil : ils ſont les ennemis implacables de tout proteſtant : dès leur plus tendre enfance, toutes les obligations, qu'ils contractent, tendent à les armer contre tout ce qu'ils appellent *héréſie*, à détruire tout ce qu'ils appellent *hérétique* ; c'eſt-à-dire, tout ce qui ne penſe pas comme eux ! Eſt-ce là une religion ? Non, monſieur, c'eſt une fourbe de prêtre, une fourbe d'état : s'oppoſer à des gens infectés de ces opinions horribles, ce n'eſt point perſécution, c'eſt encore moins une perſécution religieuſe : c'eſt prudence ordinaire ; c'eſt bienveillance à notre propre égard, à l'égard de tout ce que nous avons de plus cher ; c'eſt défenſe de ſoi-même : tous ces motifs ont des droits à l'appui de qui-

conque reſpecte les droits du genre humain !

Quelle eſt, monſieur, la conduite que, dans la mémorable année 1745, tinrent nos évêques & notre clergé ? On les vit alors, avec une ardeur infatigable, s'écrier par-tout : défiez-vous du papiſme, défiez-vous d'une religion, fauſſement appellée religion, qui a plongé l'Europe dans des flots de ſang, qui, actuellement n'a pour objet que le détrônement de ſa majeſté, que l'éloignement de ſa famille royale, & la ruine entière de notre conſtitution & de nos libertés ! C'eſt ainſi que s'exprimoient alors nos miniſtres : aujourd'hui, parce qu'il plaît à la cour & à ſes créatures d'encourager le papiſme, évêques, miniſtres, tout eſt muet ; & cette religion, contre laquelle on cherchoit, il y a trente-cinq ans, à nous inſpirer tant d'horreur, eſt aujourd'hui la choſe du monde la plus innocente, qui mérite le plus notre encouragement, notre appui ! Il y a dans tout ceci de l'impoſture, & cette impoſture peut avoir les ſuites les plus funeſtes.

Nous ſavons qu'il exiſte des écoles ouvertes, où les enfans pauvres ſont inſtruits *gratuitement*. Nous ſavons même qu'il exiſte des prêtres, des jéſuites, faiſant publiquement métier d'augmenter le nombre de leurs proſélytes ; de ſubſtituer leur doctrine au ſyſtême d'honnêteté morale, &

d'accréditer les principes qui tendent visiblement à la subversion de la paix & du bon ordre : quelles suites ne doivent pas avoir de pareils abus ? Je crains bien, monsieur, que le résultat ne soit le despotisme du prince, l'esclavage du peuple ; j'ai cette crainte en commun avec les milliers de protestans qui s'adressent aujourd'hui à cette chambre, & qui remplissent ce qu'ils se doivent à eux-mêmes & à leur postérité, en nous suppliant de réviser le dernier acte passé en faveur des papistes. Quoiqu'au moyen de l'influence corrompue de la couronne, on ait méprisé & foulé aux pieds les pétitions précédentes, je me flatte que la chambre prendra, sans délai, celles-ci en considération, *crainte que non-seulement la multitude qui, dernièrement obsédoit votre porte, mais le peuple en général*, ne soupçonnent que sous le masque spécieux d'humanité & d'égards pour les personnes des papistes, notre dessein soit de sacrifier devant l'autel du papisme même, l'héritage précieux acquis au prix du sang de nos ancêtres, la sûreté de la religion protestante. Tels sont mes sentimens, ils sont fondés sur les argumens les moins équivoques, l'observation & l'expérience.

EXCLAMATION de M. BURKE, fur l'obftination de l'ignorance & du menfonge à rejetter tout ce que des gens inftruits avoient avancé de plus lumineux en faveur de la tolérance. Il s'étonne de ce que l'Alderman Bull, non-Conformifte lui-même, refufoit à d'autres non-Conformiftes la tranquillité dont il jouiffoit.

Du 20 Juin 1780.

EST-il poffible (s'écria M. Burke avec indignation) qu'après avoir entendu ce que les hommes les plus habiles, les plus éloquens, les plus inftruits de la nation ont expofé de plus lumineux, de plus convaincant en faveur de la tolérance, on foit condamné à entendre ce que l'ignorance la plus craffe, du plus *illettré* des hommes peut emprunter de plus abfurde de fes fidelles compagnes, le menfonge & le fanatifme. . . . . .

. . . .

Après une longue fuite d'obfervations judicieufes, de citations, de difcuffions inftructives, M. Burke, revenant à l'Alderman Bull, lui demanda comment un homme comme lui, un

non conformiste (1), jouissant de toutes les douceurs qui émanent de la tolérance, pouvoit en conscience, refuser à d'autres non-conformistes les consolations qui faisoient son bonheur, & qu'il ne devoit *qu'à l'indulgence d'un gouvernement éclairé ?*

DISCOURS de l'Archevêque de CANTORBÉRY, dans lequel il s'élève avec force contre le projet d'un nouveau Bill, dont l'objet étoit de condamner un Prêtre Catholique Romain, à l'emprisonnement perpétuel, & d'adjuger une somme de cent livres sterlings, à celui qui le dénonceroit. Il fait l'éloge de la tolérance prescrite par la Doctrine Anglicane, lorsqu'elle est compatible avec les vues du gouvernement civil.

Du 11 Juillet 1780.

A quoi tend ce bill ? A quoi peut-il tendre ? à faire imaginer que celui qui a été passé en 1778, a été reçu inconsidérément ; qu'on s'en est ap-

---

(1) Il est à observer que rien n'est si faux que la dénomination de Protestans, que prennent les trois quarts & demi au moins des personnes qui ont signé les pétitions : ce sont ou des Presbytériens ou des Méthodistes, & il est à croire que les Protestans, sont ceux qui ne savent pas écrire.

perçu deux ans après ; que l'on cherche à réparer une erreur que l'on reconnoît enfin ? Peut-on concevoir une impreſſion plus déſavantageuſe, plus incompatible avec la dignité de la chambre ? Eſt-il un ſeul des nobles pairs qui ſe reſpecte aſſez peu pour déclarer aujourd'hui qu'il ſe repent d'avoir voté en faveur d'un acte, tendant à révoquer deux clauſes déshonorantes pour la nation, inſérées dans l'acte de la onzième & douzième année de Guillaume, contre le gré de ce prince, contre l'intention de ceux mêmes qui ſuggéroient ces horribles clauſes ? Eſt-il un ſeul des nobles pairs qui regarde comme compatibles avec l'humanité & le chriſtianiſme ces diſpoſitions de l'acte en queſtion, dont l'une condamne un prêtre catholique Romain à l'empriſonnement perpétuel ; l'autre adjuge une ſomme de cent livres ſterlings à celui qui dénonce ce prêtre ! Cependant, revenir contre le bill qui abroge ces odieuſes clauſes, c'eſt déclarer que l'on ſe repent d'avoir concouru à leur abrogation : comme chef d'une égliſe chrétienne, je dois veiller au maintient de l'honneur de cette égliſe, à ce que l'eſprit du chriſtianiſme ſe conſerve dans toute ſa pureté : quel eſt le premier précepte de cette religion ſainte ? La charité ! Conçoit-on que la charité puiſſe exiſter ſans tolérance ? Conçoit-on une religion dépourvue

de générofité ? Et la générofité peut-elle fubfifter avec l'efprit d'intolérance? Si dans le chriftianifme, confidéré en général, ont veut diftinguer les nuances, fi mal-à-propos confondues avec l'idée que l'on attache au mot fecte, on trouvera dans la doctrine anglicane, plus particulièrement encore que dans toute autre, ces principes épurés & faints qui prefcrivent ftrictement l'indulgence religieufe, autant qu'elle peut être compatible avec les vues du gouvernement civil; la queftion confifte donc à favoir fi l'indulgence accordée aux catholiques Romains a mis l'état en danger? C'eft ce que poferont en fait l'ignorance, l'envie & le fanatifme : mais vous, milords, qui allez décider de ce bill que je prétends être plus qu'inutile, vous favez parfaitement que cette affertion eft fauffe, fi la religion prefcrit la charité, à ne confidérer les chofes que fous les rapports humains. Certainement le premier devoir de la fociété eft l'humanité ; or, confultez vos devoirs comme hommes & comme chrétiens, vous verrez que l'humanité & la charité s'élèvent avec une égale indignation contre l'idée abfurde, tyrannique, je dirois impie, de forcer un homme quelconque à rendre au créateur un culte qui répugne à fa confcience, à fa manière de penfer & de croire; telles font mes idées fur la religion, je me fais un devoir de les rendre publiques.

DISCOURS du Marquis de ROCKINGHAM, *ſur le même ſujet. Il fait l'apologie de l'Acte de révocation qui avoit été fait en* 1778 *du même Bill propoſé de nouveau. Il s'élève contre la malignité de ceux qui prétendent qu'une propriété plus conſidérable pourroit donner trop d'influence dans la Communauté aux Catholiques Romains.*

Du 11 Juillet 1780.

IL eſt certain que les deux clauſes de l'acte de Guillaume III, révoquées par celui de la dix-huitième année du règne actuel, étoient odieuſes, injuſtes, cruelles, oppreſſives, déshonorantes pour l'Angleterre; on n'a pas encore conteſté cette vérité; que trouvera-t-on donc de répréhenſible ou d'alarmant dans l'acte de 1778 ? Quelle clauſe de cet acte peut juſtifier les inquiétudes auxquelles il a donné lieu ? Où trouvera-t-on que le corps légiſlatif ait accordé aux catholiques Romains de nouvelles indulgences ? Nulle part; tout ce qu'il y a d'hommes ſenſés dans la nation en eſt convaincue : répondre à l'ignorance & à la prévention aveugle, c'eſt perdre ſon tems & ſa dignité; il eſt un point, par exemple,

sur lequel on s'est beaucoup récrié ; mais, on dit les gens à pétitions, n'est-ce donc point une indulgence dangereuse que de permettre aux catholiques d'acquérir des biens fonds, & de les transmettre par voie de succession ? A cela, je réponds que la clause ne change rien au fond des choses, mais seulement dans la forme ; croit-on parce qu'il existoit une loi qui leur défendoit d'acquérir, que les catholiques industrieux n'avoient point de propriété ? Croit-on parce qu'une clause de cette loi défendoit à un père catholique de transmettre sa propriété à ses enfans, que ce père en mourant n'assuroit pas tout ce qu'il possédoit à ses enfans ou à quiconque en possédoit les droits dans son cœur ? Ce seroit croire ce qui est improbable ; non, le catholique Romain avoit constamment recours au fidéi-commis, & le nom du fidéi-commissaire paroissoit dans l'acte, au lieu de celui de l'acquéreur ou du testateur ; or, il étoit de la plus saine politique de ramener ainsi les choses à leur cours naturel, parce que les véritables noms des catholiques Romains étant actuellement consignés dans tous leurs actes d'acquisitions, & de transmission testamentaire, le corps législatif sera désormais à portée de connoître, quand il le jugera à propos, le degré d'influence qu'une propriété plus ou moins considérable peut donner aux catholiques Romains

dans la communauté. Si cette influence devenoit un jour aſſez ſenſible pour mériter l'attention des légiſlateurs, alors la prudence leur dicteroit ce qu'il ſeroit expédient de faire, pour qu'il n'en réſultât pas des abus dangereux; en général, depuis quelque tems, la malignité & le menſonge ont développé de concert toute leur fourberie, toutes leurs odieuſes reſſources, pour abuſer de la ſimplicité du peuple, en lui préſentant, ſous de fauſſes couleurs, tout ce qui a eu rapport aux catholiques; on a pris une peine infinie à établir en fait que depuis l'acte qui a fait tant de bruit, occaſionné tant de malheurs, les chapelles papiſtes s'étoient multipliées à un point alarmant; que le nombre des papiſtes eux-mêmes, s'étoit triplé ou quadruplé : le fait eſt cependant que depuis l'acte, il n'y a pas eu une ſeule chapelle catholique ajoutée à celles qui exiſtoient; il en eſt de même du nombre des individus, évidemment diminué & diminuant tous les jours; il en eſt de même enfin de toutes les calomnies, de toutes les fables inventées par la noirceur, accueillies par l'ignorance, dont l'eſprit de rapine a fait récemment le prétexte des excès les plus coupables.

DISCOURS

DISCOURS de l'Évêque de BATH-AND-WELLS, dans lequel il prouve d'après le dénombrement fait vers 1720 par le Docteur Gastrell, que loin d'augmenter à la faveur de la tolérance, comme l'esprit d'animosité vouloit le persuader que le nombre des Catholiques avoit toujours diminué progressivement, jusqu'à l'époque actuelle.

Du 11 Juillet 1780.

MON intention n'est pas de m'opposer à cette motion; mais je me fais un devoir de déclarer que je me suis occupé de ces recherches avec quelqu'assiduité, & j'ai eu la satisfaction de trouver que loin d'augmenter, comme l'esprit d'animosité vouloit le persuader, le nombre des catholiques a toujours diminué, depuis l'époque à laquelle il m'a paru être plus considérable: voici le résultat de mon travail à cet égard.

Il y a environ soixante ans que le docteur Gastrell fit ce dénombrement, qui donna le total de soixante-huit mille; dans le comté de Chester, asyle favori des catholiques, il en existoit alors trente-sept mille. En 1767, on fit un second dénombrement dans ce même comité de Chester, le total ne monta qu'à vingt-cinq mille; on est

revenu, il y a trois ans, à la même opération, dans ce comté de Chefter, où il ne s'eft plus trouvé que feize mille catholiques; depuis ces trois dernières années, par conféquent depuis que l'acte dont il s'agit a été paffé, de forts indices font préfumer que ce nombre eft encore infiniment diminué.

DISCOURS éloquent du lord CHANCELIER, au ſujet de la clauſe du Bill propoſé qui interdiſoit aux Catholiques d'enſeigner même dans les écoles qui ne ſont ouvertes que le jour, & où les enfans ne ſont logés ni le jour ni la nuit. Il appuie la motion de l'Évêque de Rocheſter qui propoſoit qu'on ſubſtituât au mot d'enſeigner celui de gouverner. La ſeconde de ces deux expreſſions ſe rapporteroit aux principes & aux documens de la religion Catholique Romaine qu'il ſeroit dangereux de ne pas empêcher; l'autre ne regarderoit que les ſciences & les arts, eſpèce d'inſtruction qu'il ſeroit également dangereux & ridicule de ne pas tolérer.

Du 11 Juillet 1780.

CETTE diſtinction établie par le noble prélat, entre les mots *enſeigner* & *gouverner*, n'eſt pas une diſtinction d'école, elle ne conduit pas à une diſcuſſion purement grammaticale; l'effet du bill qui nous occupe, dépend entièrement du choix que l'on fera de l'une ou de l'autre de ces expreſſions. Certainement, milords, votre intention n'eſt pas d'ôter aux catholiques la liberté d'enſeigner les ſciences & les arts; il importe peu à un père de famille ſi le maître qui inſtruit ſes enfans

dans l'art de lire ou d'écrire eſt proteſtant, preſbytérien, ou catholique Romain ; auſſi long-tems donc que les maîtres catholiques ſe borneront à enſeigner les arts & les ſciences, je ne vois pas qu'ils puiſſent raiſonnablement donner le moindre ombrage ; s'ils franchiſſoient ces limites poſées par la ſaine politique. S'ils ſe mêloient de gouverner, c'eſt-à-dire, s'ils ſe chargeoient à tous égards de l'éducation des enfans proteſtans, de ſorte que les matières religieuſes fiſſent partie de leurs leçons, alors ils deviendroient dangereux, & c'eſt à ce point qu'il faut les arrêter.

Je me trouvai dans une poſition ſingulière, lorſqu'en 1778 on préſenta le bill, tendant à révoquer les clauſes de l'acte de Guillaume III ; je fus le ſeul pair du royaume en qui il trouva une légère oppoſition ; non pas qu'il ne me parût alors comme il me paroît aujourd'hui, humain, juſte, néceſſaire, mais parce que la ſeſſion tirant à ſa fin, je craignis que l'on n'eut pas le tems de le conſidérer avec l'attention qu'il méritoit ; il paſſa, & l'ayant mûrement médité depuis, je l'ai regardé & je le regarde encore comme un monument qui fera toujours honneur au parlement Anglais.

Il n'eſt aucun de vous, milords, qui ne connoiſſe les circonſtances biſarres dans leſquelles

fut passé l'acte dont le bill en question révoquoit les clauses les plus révoltantes; (l'acte de Guillaume III), lorsque les communes l'envoyèrent à la chambre haute, ceux des pairs qui desiroient qu'il fut rejetté crurent réussir en y ajoutant des clauses si rigides qu'il leur paroissoit impossible qu'elles fussent admises; ils se trompoient; le bill original déja porté à un point de sévérité extrême, passa avec les clauses additionnelles. Lorsqu'en cet état, il fut renvoyé aux communes, ceux des membres de cette dernière chambre qui désiroient qu'il ne passât pas, eurent recours au même expédient, ils renchérirent sur la chambre haute, & à toutes ces clauses injustes & barbares, ils en ajoutèrent d'autres plus dures encore; ils se trompèrent aussi, le bill passa avec les clauses? L'évêque Burnet nous a transmis précieusement le détail de ces circonstances, & cet historien a porté l'impartialité jusqu'à les approuver! Cela n'a pas empêché que cet acte n'ait déshonoré le siécle dans lequel il fut passé, & celui qui a souffert qu'il restât en force: il y a deux ans qu'on l'a révoqué en partie, mais on y a laissé subsister des clauses également déshonorantes, & pour leurs fabricateurs & pour ceux qui les ont laissé subsister; & j'avouerai que lorsqu'il a été question d'y faire des amendemens, j'avois

cru que l'on ſe propoſoit de ſupprimer ces clauſes ; j'étois bien éloigné de penſer qu'au contraire on vouloit ajouter à leur ſévérité ? Me permettra-t-on de demander quel peut être l'objet de ce nouveau bill, qui, loin de remplir mon eſpoir, ajoute, comme je viens de l'obſerver, à la honte d'avoir laiſſé ſubſiſter ſi longtems un monument de barbarie ? Depuis l'acte paſſé il y a deux ans en leur faveur, les catholiques ſe ſont-ils ſouillés de quelque crime ? Leur impute-t-on une ſeule action qui ait mérité l'animadverſion du corps légiſlatif ? Nomme-t-on parmi eux un ſeul individu qui ait été convaincu, je ne dis pas d'un crime, mais de la plus légère imprudence ? N'eſt-ce pas un fait connu de vous, milords, connu de la nation entière, connu des ennemis même des catholiques Romains, que leur conduite a été conſtamment & à tous égards irréprochable ? Quel peut donc être l'objet de ce nouveau bill ? Pourquoi, dans quelle vue, à quelle fin nous eſt-il préſenté ? Ce moment d'ailleurs eſt-il celui qu'il falloit choiſir pour préſenter un pareil bill ? Eſt-il ici un noble pair qui ne ſente pas avec émotion qu'il ne pouvoit pas être préſenté plus à contre-tems ? Mais, dit-on, le bill qu'on ſe propoſe de modifier, n'avoit pas été aſſez approfondi, il avoit paſſé à la fin

d'une ſeſſion : eh quoi ! n'eſt-ce pas à la fin d'une ſeſſion qu'on nous préſente celui-ci ! Mais ſans chercher à tirer parti de cette réflexion, allons au fait ; encore une fois quel eſt l'objet de ce nouveau bill ? De modifier, d'amender, de perfectionner le premier : fort bien. Quel étoit l'objet du premier ? De révoquer dans l'acte de Guillaume III les clauſes qui paroiſſoient plus particuliérement révoltantes & tyranniques, telles que celle qui encourageoit le pere à être le délateur de ſon fils, le fils à être le délateur de ſon pere, clauſes abominables, éternels objets de mon exécration ! Pourroit-on ſans vous outrager, milords, vous ſuppoſer aſſez dénués de politique, de ſageſſe, d'humanité, pour croire que vous vous prêteriez à ce que ces clauſes fuſſent remiſes en force ! L'idée ſeule fait frémir !

Le même acte, qui a révoqué ces clauſes atroces, a laiſſé ſubſiſter les reſtrictions que ſemble autoriſer la politique : ſi ces reſtrictions ſubſiſtent, a-t-on beſoin d'un nouvel acte? Je ne ſuis pas un partiſan ſi outré de la tolérance que l'a été M. Locke ; mes notions à cet égard ſont plus limitées que les ſiennes: je penſe que tout non-conformiſte ne doit pas avoir la liberté de faire des proſélytes parmi les Anglicans ; mais pourquoi un non-conformiſte, privé de cette liberté, n'auroit-il pas celle d'enſeigner l'art d'écrire, de

lire, la géographie ou les langues ? C'eſt donc ici qu'il faut établir cette ſage diſtinction du noble prélat, entre les mots enſeigner & gouverner; que les catholiques enſeignent, mais qu'ils ne gouvernent pas; il n'eſt pas poſſible que le bill qu'on nous préſente ait un objet plus étendu en vue : ſi ſon objet ſe borne à ce point eſſentiel le bill eſt inutile : ſi ſes vues ſont plus étendues, il eſt tyrannique.

Quelqu'erronnée que puiſſe être la religion des catholiques Romains, tout ce qu'on peut faire à cet égard, c'eſt d'empêcher qu'elle ne propage ſes erreurs; la voie des reſtrictions eſt la ſeule praticable; celle des punitions ne l'eſt qu'à l'égard de ceux de cette communion qui ſeroient des ſujets dangereux : or je demande ſi un homme eſt dangereux parce qu'il croit à la préſence corporelle ou à l'invocation des ſaints ? Si l'on découvroit qu'une ſecte quelconque eût adopté des principes dangerenx pour la ſociété, le devoir du magiſtrat ſeroit d'infliger à ces ſectaires des peines proportionnées au danger de leurs principes : ſi, par exemple, les catholiques Romains croient que le pape a le pouvoir de dépoſer les rois, qu'ils ne ſont point liés par la bonne-foi envers ce qu'ils appellent des hérétiques, qu'ils ſoient exterminés. Mais ces abſurdités ſont-elles partie de leur doctrine ? Les en a-t-on convain-

cus; aucun de vous, milords, en a-t-il jamais entendu un ſeul poſer de pareils principes? Ce qui, dans ces deux ſuppoſitions, a rapport au pape; premièrement, ne peut avoir lieu en Angleterre; ſecondement, je demande en quel endroit de la terre cette doctrine conſerve ſon influence; croyez-vous, milords, qu'elle en ait conſervé en France, en Eſpagne? On a découvert qu'elle en avoit en Irlande; & en vérité, c'eſt ce qu'on peut appeller une découverte étrange, une découverte qui a dû beaucoup faire rire la France & l'Eſpagne.

Au reſte, les catholiques Romains abjurent, par ſerment, ces notions ridicules, & leur ſerment me paroît auſſi ſacré que celui de tout autre membre de n'importe quelle communion; ils ſont ſujets de la couronne britannique, & comme tels, ont des droits à la confiance, à la protection du corps légiſlatif: ſi parmi eux, comme dans toute autre ſecte, il s'eſt trouvé quelques individus pervers, je crains bien que le gouvernement ne ſoit l'auteur des crimes qu'il s'eſt réſervé le droit de punir. Lorſque, par exemple, vous avez tenté de convertir le fils d'un catholique, lorſque pour le ſéduire plus ſûrement, vous lui avez préſenté l'appât de la fortune de ſon père, confiſquée à ſon profit, vous avez fait un monſtre de ce fils; vous avez par conſéquent d'un

côté, fait l'acquiſition d'un mauvais citoyen; de l'autre vous avez fait naître dans le cœur du père une haine implacable; il ne vous a jamais pardonné ce crime contre nature, & vous n'avez jamais dû attendre un ſujet affectionné dans un malheureux père, qui vous reproche d'avoir fait un monſtre de ſon fils, en qui il chériſſoit une créature ſenſible. Dieu & la nature ont attribué au père & à la mère l'éducation de leurs enfans; vos actes tyranniques ont contrarié ces diſpoſitions éternelles : en donnant l'exemple de la ſévérité, vous avez encouragé l'ignorance & le fanatiſme à commettre des actes de cruauté contre des ſujets qui, s'ils ſont dans l'erreur par cette raiſon, ils n'en ſont même que plus intéreſſans, parce qu'ils ſont plus à plaindre, l'erreur étant une infortune en elle-même; c'eſt cependant de cette erreur qu'on a fait un crime : or, punir un crime pareil, eſt, à mon avis, le plus grand crime dont la nature humaine puiſſe ſe rendre coupable, crime atroce, infâme; crime que j'abhorre hautement! Je dirois que je l'ai en exécration en préſence d'une armée fanatique, quoiqu'il en pût arriver?

Après vous avoir ainſi expoſé & mes principes, & les motifs de mon oppoſition, je crois, milords, pouvoir vous recommander de laiſſer les maîtres catholiques en poſſeſſion de leurs écoles de jour,

tant qu'ils se borneront à enseigner l'art de lire & d'écrire ; du moment où ils s'ingéreront à enseigner leurs erreurs aux protestans, il sera tems d'y mettre ordre : une clause du nouvel acte leur permet d'enseigner à danser ; pourquoi ne leur pas permettre également d'enseigner le Français & l'Italien, tout enfin, excepté des erreurs dangereuses pour l'état ? Je ne vois point de danger pour l'état dans les leçons de lecture, d'écriture, de géographie, d'arithmétique, &c ; au nom de Dieu, milords, permettez donc qu'un maître d'école papiste enseigne tout cela, enseigne tout autre art, toute autre science, excepté sa religion : si vous lui ôtez cette liberté, vous lui ôtez, en pure perte pour vous-même, ce qui lui est d'une utilité infinie ; vous commettez donc un acte d'injustice ; si quelque chose peut justifier des restrictions imposées par le gouvernement sur quelque classe particulière de sujets, ce ne peut être que le bien qui résulte de ces restrictions pour la nation en général : quel bien peut résulter pour la nation des restrictions imposées sur les maîtres, si utiles à tant d'égards, & qui ne peuvent être nuisibles qu'à un seul ? enfin, milords, considérez que cet acte ruine une infinité de sujets ; ruiner des sujets est une chose conséquente, qui ne doit pas être faite inconsidérément : lorsqu'un homme est ruiné, lorsqu'on lui a

ôté ſon emploi, de ce moment, il devient un homme déſœuvré; un homme déſœuvré eſt toujours un homme dangereux; & en vérité, milords, Dieu ſait qu'un homme à qui l'on a ôté les moyens de vivre eſt un homme infiniment plus dangereux, un homme qui, probablement, fera beaucoup plus de mal à la ſociété que n'en peuvent faire deux maîtres d'école obſcurs, deux pauvres maîtreſſes d'école qui enſeignent à épeler : je vous invite donc très-inſtamment, milords, à adopter cette diſtinction faite par le noble prélat, & à ſubſtituer, en forme d'amendement, le mot *gouverner* au mot *enſeigner*.

AUTRE DISCOURS du lord CHANCELIER, ſur le même ſujet, en réponſe à quelques objections qui lui avoient été faites par pluſieurs Membres, & en particulier par un Évêque. Il ſoutient que l'empreſſement de ſe faire des proſélytes que l'on reproche aux Catholiques, leur eſt commun avec toutes les autres ſectes, & que leur doctrine n'eſt pas incompatible avec un Gouvernement libre.

Du 12 Juillet 1780.

JE croyois, milords, que nous nous étions ſuffiſamment expliqués hier; je croyois la matière épuiſée,

& je ne m'attendois guère à voir renaître des difficultés mûrement discutées, victorieusement dissipées; on oppose aujourd'hui des fantômes à des réalités, des inquiétudes, des craintes à des faits établis par la démonstration : il a été prouvé que, loin d'augmenter & de s'accroître, comme on affectoit de le faire croire, le nombre des papistes & le papisme lui-même déclinoient journellement en Angleterre; & aujourd'hui un révérend prelat veut nous persuader que si l'on ouvre les portes des écoles, l'Angleterre va être inondée de papistes : quelle raison en donne t-il ? C'est que les papistes aiment à faire des prosélytes; je ne vois pas qu'en cela ils diffèrent des autres hommes, & certainement, milords, le révérend prélat ne nous apprend rien de nouveau; vous savez comme lui, que le zèle religieux porte tout sectaire à faire des prosélytes, rien de si naturel : un homme qui croit sa religion meilleure que toute autre, croit remplir les devoirs de l'humanité, en engageant ses semblables à participer au bonheur qu'il se promet de l'exercice de cette religion : ce principe est établi dans notre église, qui ouvre son sein avec complaisance aux nouveaux convertis, & qui aime à voir leur nombre s'augmenter. Si, en sortant de l'église anglicane, vous jettez les yeux sur les non-conformistes, divisés en plusieurs sectes différentes, sur les

méthodiſtes, &c. Vous les verrez ſe réunir toutes dans ce ſeul point ; vous verrez les communions de toutes les dénominations, empreſſées à s'enlever reſpectivement des proſélytes, en un mot, à faire ce qu'on appelle des converſions : ce reproche ne doit donc pas, ne peut donc pas être plus particuliérement attribué aux catholiques romains qu'à tout autre communion religieuſe ; il reſte donc à ſavoir ſi, en ouvrant les écoles de jour, on fournira aux catholiques plus de moyens de ſatisfaire cette manie univerſelle de convertir : cette idée nous méneroit bien loin, ſi loin que je prévois qu'il faudroit finir par interdire toute communication entre les enfans, proteſtans & catholiques, parce que l'infection qui ne ſe gagneroit pas à l'école, ſe gagneroit ailleurs, & on n'y trouveroit de remède que dans une ſéparation totale ; au reſte, peut-on imaginer que ces maîtres, ces maîtreſſes, payés pour enſeigner à lire, à écrire, vont donner leur tems à la controverſe religieuſe ? L'idée eſt trop abſurde pour que l'on puiſſe s'y arrêter un inſtant. L'autre objection du très-révérend prélat, fondée ſur ce que les principes & la doctrine des catholiques romains ſont incompatibles avec un gouvernement libre, eſt infiniment plus impoſante : ſi cette aſſertion n'eſt point certainement haſardée, non-ſeulement l'amendement dont on

demande la suppression, mais le bill entier doit être rejeté; ce sont d'autres mesures qu'il faut prendre, si l'on peut prouver que des papistes, des juifs ou des gens de n'importe quelle secte ou communion, professent une doctrine incompatible avec un gouvernement; lorsque vous en serez bien convaincus, milords, ne les opprimez point, ne les persécutez point, ne passez point contre eux des loix qui les dépouillent des droits communs à l'humanité entière; bannissez-les du royaume eux & leur doctrine; mais, je le répète, milords, ne prenez ce parti extrême que quand vous serez bien convaincus, & vous ne le serez pas aisément. Il sera difficile de prouver à des hommes sensés, que les catholiques romains admettent des principes incompatibles avec un gouvernement libre; pour prouver le contraire, il n'est pas nécessaire de remonter au concile de Constance: jettez les yeux sur votre propre pays, & voyez la multitude de faits qui déposent contre cette assertion; parcourez les états catholiques, demandez à leurs habitans s'ils redoutent le pouvoir du pape, si ce pouvoir est assez considérable pour détruire la subordination qui règne parmi eux, pour empêcher que le peuple n'obéisse à ses magistrats, à ses princes: racontez-leur ensuite tout ce qui se dit à Londres & dans toute l'Angleterre au sujet du pape, du papisme, & des papistes: les uns

riront de votre ignorance, les autres en auront pitié & ne vous écouteront qu'avec le mépris qu'elle mérite ; mais certainement, personne ne vous répondra sérieusement, personne ne prendra la peine de vous convaincre de l'absurdité de vos doutes, du ridicule de vos notions ; mais, milords, j'ai un raisonnement plus victorieux à opposer aux difficultés que l'on voudroit faire renaître : en deux mots, pensez-vous réellement que les catholiques romains professent une doctrine incompatible avec votre constitution ? si vous l'avez pensé, vous les avez traités avec bien de l'inhumanité ; vous vous êtes conduits bien scandaleusement, lorsqu'en passant le bill de 1778, vous les avez assujettis au serment par lequel ils abjurent cette doctrine : vous avez reçu le serment de soixante-dix mille hommes que vous avez rendus parjures de gaieté de cœur : mais non, vous ne doutez pas que ce serment n'ait été prêté de bonne foi, parce que vous savez, avec tout l'univers, qu'il n'existe pas un catholique qui n'ait abjuré cette doctrine dans son cœur, avant de l'abjurer par serment.

DIXIEME SECTION.

DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

DISCOURS éloquent du Comte de CHATHAM, dans lequel il démontre l'injuſtice & les conſéquences du commencement de la Guerre d'Amérique. Il ſoutient que la manière dont on a procédé contre Boſton, a été la proſcription d'un peuple ſans l'avoir entendu. Il compare la précipitation & l'emportement de l'Adminiſtration Anglaiſe avec la ſageſſe & la modération du Congrès. Il conclud par demander qu'il ſoit préſenté une adreſſe au Roi, à l'effet de l'engager à une conciliation avec l'Amérique, & à évacuer Boſton.

Du 20 Janvier 1775.

IL y a deux choſes en quoi les miniſtres ſe ſont efforcés de tromper le peuple, & qu'ils lui ont perſuadé; d'abord, qu'il ne s'agiſſoit que de Boſton; & en ſecond lieu, qu'un ſeul régiment n'auroit qu'à s'y montrer, & que tout rentreroit promptement dans l'ordre.

J'ai prédit la fausseté de ces deux assertions. J'ai été beaucoup en relation avec ce pays, beaucoup d'années, beaucoup plus que personne; & j'ai vu que la cause de Boston alloit devenir la cause de l'Amérique; & que si l'on vouloit la traiter militairement, on ne réussiroit point.

La maniere dont on a procédé contre Boston, a été la proscription d'un peuple, sans l'entendre dans aucun tribunal, ni dans les cours ordinaires de justice, ni dans les cours supérieures du parlement, où peuvent être établies les forfaitures. Oui, l'on a refusé aux Américains de les entendre; & condamnés sans avoir été admis à se justifier, ils ont le droit de ne pas se soumettre.

Dire par quels conseils on a suivi des principes de vengeance, par quels conseils on a donné de faux états, par quels conseils on a pris tous les moyens que pouvoient suggérer l'animosité & la haine pour gouverner un peuple libre? Voilà sans doute de belles & intéressantes questions. Pour moi, mon intention est de n'inculper personne, qu'autant que ses fautes l'exigeront.

Il est instant de travailler à un arrangement, avant de donner audience aux députés du congrès. Mon but est d'entrer dans des vues de paix, de leur montrer, de leur ouvrir des voies

de conciliation. Je veux (à moins que je ne ſois malade, & au lit, comme ma foible ſanté me le fait craindre); je veux ſuivre entiérement cette affaire, juſqu'à ce que je voie l'Amérique obtenir la ſatisfaction aux injuſtices qu'elle a éprouvées, & que je crois lui être due; toujours, bien entendu, qu'elle reconnoîtra la ſuprématie de ſa métropole.

Mon avis eſt, que Sa Majeſté faſſe ceſſer cette querelle le plutôt poſſible; car notre devoir eſt ſon repos. Quel eſt le malheureux dont les mauvais conſeils ont enfoncé dans ſon ſein une épine, en ſemant la diviſion contre un peuple qui n'avoit d'autre but que ce repos & la tranquillité?

Tout foibles qu'ils puiſſent être, j'offre mes ſervices : j'ai un plan, un plan de réglement honorable, ſolide & durable.

L'Amérique ne demande que la ſûreté de ſes propriétés, & la liberté perſonnelle; voilà ſes deux objets; & c'eſt à tort qu'on l'a accuſée de ne vouloir que l'indépendance.

Je renonce à toute diſtinction métaphyſique. Leur acte formel vous donne le droit, quand vous le voudrez, de recevoir leur argent.

Je me garderai de combattre l'opinion de perſonne; je laiſſerai chacun, comme il s'en eſt d'abord expliqué lui-même, ſuivre la ſienne.

Mon plan eſt eſſentiellement d'établir, pour les Américains, le droit non équivoque de ne tenir leurs propriétés que d'eux ſeuls, de leur propre conſentement, & dans leurs propres aſſemblées.

Huit ſemaines perdues ne permettent plus de nouveaux délais, pas même d'un moment. Bientôt il ne ſera plus tems; & une goutte de ſang peut rendre *immedicabile vulnus*, (la bleſſure ſans remède).

Demander actuellement s'il peut y avoir jamais de vraie réconciliation, c'eſt avouer tout ce que l'Amérique eſt en droit d'exiger. Mais faites ceſſer, des deux côtés, toute mauvaiſe volonté; car ce n'eſt point la révocation d'un petit acte du parlement qui peut opérer la paix. Croyez-vous que la ſuppreſſion d'un morceau de parchemin en viendroit à bout; que par là vous ſatisferez trois millions d'hommes en armes ? Non, c'eſt aux principes de juſtice qu'il faut remonter. Il n'y a point de temps à perdre : vous êtes au moment précis qu'on ne peut reculer davantage; & chaque inſtant qui n'eſt pas un acheminement pour tempérer, adoucir et rapprocher les eſprits, ne peut qu'enfanter des choſes étranges, mettre en péril la liberté réſolue des Américains, & en même tems l'honneur de la mère patrie.

Le ſuccès & les effets durables des meilleures meſures ne peuvent réſulter que de la bienveillance mutuelle de part & d'autre.

Une partie de ce plan fait ma motion, & je commence par prouver notre bonne volonté.

Ma motion eſt de préſenter au Roi une adreſſe pour éloigner les troupes de la ville de Boſton.

Les aſſemblées de l'ancienne Grèce n'étoient pas plus prudentes ni plus meſurées que l'ont été les membres du congrès américain. Milords, vous avez lu Thucydide, & dans cet ancien hiſtorien, vous n'avez rien vu de plus reſpectable, de plus honorable que ces aſſemblées du congrès, quon mépriſe tant ici.

On a traité durement le congrès..... Eh! je voudrois qu'on voulût imiter ici la ſageſſe de leurs meſures. Il a été ferme, j'en conviens; mais il a ſu joindre à cette fermeté, la modération. Je voudrois que notre chambre des communes déployât la même liberté; & comme eux, qu'elle fût à l'abri de tout reproche de corruption.

La manière dont on a procédé contre les Américains, provient de l'ignorance où l'on a été des circonſtances où s'eſt trouvée l'Amérique. Il étoit abſolument inutile, & contre toutes

raisons, d'y envoyer des troupes pour les contenir.

La colère a été votre seul mobile dans tout ce que vous avez fait. « Quoi ! l'Amérique » présume-t-elle être libre ? châtiez-les ; ne les » écoutez point. » Tel a été votre langage, *castigat auditque* ; c'est-à-dire, que vous avez commencé par les frapper avant de les entendre : le juge le plus sévère entend les parties avant de les condamner.

Tous les malheurs sont provenus de votre emportement ; de n'avoir pas fait correspondre ensemble la fin & les moyens. La violence & des troupes étoient de mauvais acheminemens vers la paix.

On a dit que le gouvernement n'avoit pas été satisfait du commandant de vos troupes, qu'il avoit été trop lent à répandre le sang : on a même plaisanté sa modération. Mais je sais que ce brave officier, éprouvé par de longs services, s'est comporté avec prudence ; & dans ce pays, il en falloit beaucoup, à la tête d'une armée .... J'ai entendu parler d'armées d'observation, celle-ci, on peut le dire, a été d'irritation.

Dans la guerre civile de Paris, deux grands hommes, le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne étoient à la tête de deux partis.

On disoit que le maréchal s'étoit souvent trouvé près du Prince de Condé. La Reine étoit fâchée, & ne voyoit pas pourquoi ayant été si près, il ne l'avoit pas fait son prisonnier. Offensée, & comme si on lui eût manqué, elle demanda avec un mouvement de colère, à M. de Turenne : *Quand vous étiez si près, pourquoi n'avez-vous pas pris le prince* ? Et ce grand capitaine qui savoit le métier de la guerre n'hésita pas de lui répondre avec sang-froid : *j'avois peur, madame, qu'il ne m'eût pris* (1).

Le ministère vous dit, que les Américains ne se laisseront pas conduire par le congrès, qu'ils sont las d'associations. Plusieurs négocians, il est vrai, peuvent l'être. Mais ce n'est point ici une affaire de commerce : & tous les bruits qu'on répand, ne viennent pas des principaux négocians, mais des émissaires du gouvernement. Et quand des mécontentemens si considérables viendroient des marchands, ces bruits ne peuvent avoir de rapport à la situation de l'Amérique.

---

(1) Ces trois lignes en caractères *italiques* sont en français dans le texte. On conservera de même ailleurs dans son propre idiôme, tout ce qui se pourra rencontrer dans ces discours, en langue étrangère, qu'on traduira entre deux parenthèses, ou en note. Par-là on verra mieux la manière Anglaise; & la copie s'éloignera moins de l'original.

Cette nation, qui a les vertus du peuple dont elle ſort, voudra être libre. Leur langage eſt : « ſi le commerce & l'eſclavage ſe » tiennent, nous abandonnons le commerce. » Que le commerce & l'eſclavage aillent où » ils voudront, ils ne ſont pas faits pour nous ».

Votre colère les repréſente comme des ingrats & des révoltés, qui ne ſe ſoumettent point à la mère qui leur a donné le jour. Mais dans la vérité, ils n'ont fait juſqu'ici qu'augmenter les forces de cette mère patrie ; ils ſentent l'importance de leur ſervice : ils ne demandent qu'à vous les continuer ; & quoique cette union ne puiſſe que les affoiblir & les exténuer, ces enfans ſimples & bons, d'une même mère, ne veulent pas s'en ſéparer.

Deux ans après la révocation du bill du timbre, je m'avançai dans cette contrée, à la diſtance de cent mille ; un gentilhomme qui connoît le pays, me dit que ſi des régimens euſſent abordé dans ce tems, & qu'on eût envoyé une flotte pour détruire leurs villes, ils les auroient abandonnées, qu'ils en avoient pris la réſolution : c'eſt un fait. Un noble lord en ſourit. Si je nommois ici ce gentilhomme, le lord ne riroit pas davantage.

Au reſte, ces Américains qu'on vous repréſente ſi défavorablement, je ſouhaiterois que

nos jeunes gens d'aujourd'hui voulussent leur ressembler ; je souhaiterois qu'ils voulussent imiter leur frugalité, qu'ils voulussent imiter leur dévouement à la liberté, que les Américains préfèrent à la vie, & qu'ils eussent ce courage que produit l'amour de la liberté.

Un mot encore. Si le mauvais état de ma santé me retient au lit, j'enverrai mon plan. Son but est de finir la querelle. « Quoi ! direz-» vous, avant de savoir s'ils veulent en venir » à des termes, à des conditions ? » Oui, quelques soient mes espérances, je voudrois qu'on rappellât d'abord les troupes ; car je regarde comme presque nulle toute soumission contrainte par la force des armes.

Je l'ai prédit, vos bills sont à révoquer ; & je veux être appellé sot, s'ils ne le sont pas. Trois millions d'hommes sont prêts à prendre les armes, & vous parlez de les réduire !

Il y a des hommes biens malheureux dont les conseils perfides veulent persuader l'esclavage de l'Amérique ! .... S'ils ne mettent pas la couronne en danger, ils la rendent bien peu digne d'être portée.

La cause des Colonies tient à tout véritable Whig. Ils ne souffriront point l'esclavage de l'Amérique : quelques-uns pourront préférer à leurs principes, leur propre fortune ; mais le

corps des Whigs se réunira, & s'opposera à cet esclavage. Toute la nation Irlandoise, tout véritable Whig, Anglois, toute la nation de l'Amérique; (& réunis ils forment des millions de Wighs;) tous combattront ce systême. La France a les yeux fixés sur vous : la guerre est à votre porte .... & la gloire de l'emporter ici dans un débat parlementaire n'est pas ce qui sauvera la patrie dans ces dures extrêmités.

D'après cet état des choses, mon avis est de travailler à rapprocher les esprits. Je voudrois que dans ce moment même, on s'occupât de ce qui peut adoucir & appaiser tout ressentiment.

Ma motion, vous jugez bien, regarde les armées & leur dangereuse position. Il ne faut point mésestimer le général Gage, qui a servi avec honneur : il a agi d'après ses instructions, s'il n'a pas été assez prompt à répandre le sang,

Non dimicare quam vincere maluit (1);

& il a bien vu. Les Américains se sont également comportés avec une modération, avec une prudence qui étoit bien digne d'être imitée, si nous avions été sages : car si l'on a épargné nos troupes aussi long-tems, nous devons leur salut à cette modération.

---

(1) Il a pensé devoir plutôt vaincre que combattre.

Notre malheureuſe adminiſtration a toujours été en avant tant qu'elle a pu ; il ne lui reſte plus un pas à faire, ce que j'appelle un échec & mat.

Quarante mille hommes ne ſuffiſent pas pour répondre à l'idée que vous vous faites de ſoumettre les Américains à vos taxes ; & nous ne connoiſſons pas de taxations ſans repréſentans : Au reſte traitez-les de bonne amitié, avec douceur ; & qui ſait où les portera leur généroſité ?

Non : je n'entends point que votre révocation ſoit ſimple & ſans conditions ; je demande qu'à tout événement on maintienne la ſupériorité de ce pays.

Mais vous êtes embarraſſés de ſavoir qui mettra bas les armes le premier ? Ce grand poëte, & peut-être plus ſage & plus grand politique encore qu'il ne fut poëte, vous a donné le conſeil le plus prudent, ſuivez-le :

Tuque prior, tu parce, genus qui ducis
Olympo projice tela manus (1).

Quel eſt l'homme qui puiſſe adopter ce ſyſtême de violence comme praticable ! & ce ſyſ-

(1) O vous qui tirez du ciel votre ſublime origine, pardonnez le premier ; & jettez loin de vous, les traits que vos mains alloient lancer.

tême avoué impraticable, n'eſt-ce pas la plus haute folie de le ſuivre ?

Je conclus donc à ce qu'il ſoit préſenté au roi, une très-humble adreſſe « à l'effet que ſa » majeſté ſoit très-humblement conſeillée & » ſuppliée d'ouvrir une voie à un heureux & » ſolide arrangement, par rapport aux trou- » bles qui déſolent l'Amérique; dans cette vue, » de commencer par y appaiſer & calmer la » fermentation des eſprits; & cependant, pour » prévenir tout événement ſubit & fatal » contre Boſton, qui ſouffre dans ce moment » d'une armée ſous ſes yeux, dans cette ville » même, & qui ne peut de jour en jour, » qu'éloigner toute idée de paix; il plaiſe au » roi donner immédiatement ſes ordres au » général Gage, pour faire retirer de la ville » de Boſton les troupes de ſa majeſté, dès que » la ſaiſon & d'autres circonſtances néceſ- » ſaires à la commodité & à la ſûreté de ces » troupes, pourront rendre cet éloignement » praticable ».

DISCOURS plein d'énergie de M. WILKES, ſur le même ſujet. Il inſiſte ſur l'injuſtice de la guerre qu'on eſt prêt d'entreprendre. Il repréſente que par les termes de leur dernière pétition, les Américains font eux-mêmes des offres de ſubſides, & prouvent par-là leur loyauté & leur fidelité, qu'ils ne demandent que la paix, la liberté & la sûreté, ſans aucune prétention contre la Couronne. Différence de la conduite de l'Adminiſtration à leur égard. Impoſſibilité de jamais réuſſir dans cette guerre. Ses conſéquences ſont terribles. Il finit par eſpérer que la juſte indignation du peuple Anglais punira les auteurs de ces pernicieux conſeils, & que les Miniſtres payeront de leurs têtes, la perte de la première province Américaine.

Du 2 Février 1775.

MESSIEURS,

JAMAIS on ne ſoumit au jugement de la chambre, une affaire plus importante que celle des Colonies Anglaiſes dans l'Amérique ſeptentrionale. Elle comprend, ou peu s'en faut, toutes les queſtions relatives aux droits communs du genre humain; tous les points capitaux de poli-

tique & de légiſlation. Je n'entrerai pas dans une carrière ſi vaſte & ſi battue, je me renferme dans la grande affaire du jour.

L'adreſſe que le comité apporte à la chambre, me paroît mal fondée, téméraire & ſanguinaire: Elle tire l'épée injuſtement contre l'Amérique. Mais, avant que de permettre au pouvoir exécutif de plonger la nation dans les horreurs d'une guerre civile; avant que de l'autoriſer à tourner les armes de la mère-patrie contre ſa fille, j'eſpère que la chambre voudra peſer dans la balance de l'humanité, la cauſe & le fondement de cette malheureuſe querelle. La juſtice eſt-elle de notre côté? Peut-elle donner la ſanction aux hoſtilités qu'on projette?

Le droit prétendu de taxer des ſujets *ſans leur conſentement*, eſt évidemment la première ſource de la querelle. Avons-nous, en effet, meſſieurs, ce droit arbitraire ſur les Américains? Voilà le point ſaillant de la queſtion. Les loix fondamentales de la ſociété en général, & les principes de la conſtitution Anglaiſe en *particulier*, répugnent également à cette prétention. L'idée exacte de propriété, exclut le droit de tout autre à prendre quoique ce ſoit du *mien*, ſans mon conſentement, autrement le mien n'eſt plus le mien; nos poſſeſſions ſeroient auſſi précaires que la volonté d'autrui. Quelle eſt en effet la pro-

priété qui me reste dans une chose dont un autre peut s'emparer à son gré? Certes, si une partie de mon bien est soumise à la discrétion de quelque pouvoir, il en est de même de la totalité. Si nous pouvons taxer les Américains sans leur consentement, ils n'ont plus de propriété, rien qu'ils puissent appeller le *leur* avec assurance; car nous pourrions exiger le tout comme une partie: les mots de *liberté* & de *propriété*, si chers aux Anglais, si doux à leurs oreilles, ne seroient plus qu'une cruelle moquerie, qu'une insulte aux Américains.

Les loix de la société en général, je le répète, sont manifestement calculées pour assurer la propriété de chaque individu, de chaque sujet de l'état. Ce point essentiel n'est pas moins clairement déterminé par les grands principes de la constitution sous laquelle nous vivons. Tous les subsides que nous donnons à la couronne, sont toujours expressément qualifiés de *concessions gratuites* de la part des communes, *de dons libres* de la part du peuple. Son plein consentement est statué, est exprimé dans le don même.

Mais, messieurs, il y a dans notre histoire un fait bien remarquable qui décide la question. Cherchez dans les regîtres sur la cour, vous y trouverez que la ville de Calais, en France, tant qu'elle a appartenu à la couronne Britannique,

n'a jamais été taxée, ſans avoir des repréſentans dans notre parlement, & par conſéquent, ſans ſon conſentement. Thomas Fouler, & d'autres encore, y prirent ſéance, & y votèrent comme bourgeois de Calais.

Je prévois une objection : quoi donc? L'Amérique jouira-t-elle de la protection de la métropole, ſans contribuer au ſoutien de cette tendre mère qui l'a nourrie, qui l'a élevée avec tant de ſoin, à qui elle doit ſa force & ſa grandeur.

L'Amérique a fait une réponſe victorieuſe à cette objection, par ſa conduite durant une longue ſuite d'années, & par nombre de déclarations les plus poſitives. Elle a démontré en paroles & en actions, ſans le moindre nuage, ſon amour, ſon ardeur, ſa piété filiale envers la mère-patrie. Oui, les Américains ont toujours été prompts à contribuer, non-ſeulement aux dépenſes de leur propre gouvernement, mais encore aux beſoins, aux néceſſités du nôtre. Ils n'ont héſité, ils n'ont conteſté, que lorſqu'il s'agiſſoit des folles dépenſes, des ſurpriſes fiſcales de la royauté. Dans les deux dernières guerres avec la France, emportés par le zèle, ils ont paſſé les froides bornes de la prudence : ils vous ont prodigué leurs richeſſes, ils ont combattu à vos côtés, diſputant de valeur avec vous,
&

& partageant la victoire ſur l'ennemi commun des libertés de l'Europe & de l'Amérique, l'ambitieux, le perfide Français (1) que nous craignons, que nous flattons aujourd'hui.

Il y a plus : le ſiége & la priſe de Louisbourg avec d'autres opérations militaires, dont nous n'avons partagé, ni les travaux, ni les dépenſes, que nous n'avons même connus qu'après le ſuccès, prouvent aſſez l'attachement des Colonies à nôtre pays, & leur diſpoſition à porter plus que leur part du fardeau de la dette publique. Mais, meſſieurs, ne perdons pas de vue le point déciſif de la queſtion. Les contributions qu'elles ont fournies, c'étoient des dons que des hommes libres, auſſi libres que nous, mettoient ſur l'autel de la patrie.

Quel eſt leur langage à ce moment même que nous les flétriſſons de la marque odieuſe de rébellion, que nous méditons leur perte? Dans la dernière pétition du congrès au roi, ils déclarent *qu'ils ſont prêts, comme ils l'ont toujours été, à lui prouver leur fidélité & loyauté, en faiſant les plus généreux efforts pour fournir des ſubſides &*

(1) On ſait le cas que l'on doit faire des injures d'une nation rivale. Les Romains pour exprimer la mauvaiſe foi, diſoient la *foi Carthaginoiſe*, tandis qu'ils violoient eux-mêmes un traité fait avec Carthage.

lever des forces, lorsqu'ils en seront requis constitutionnellement. Voilà le mot que tout Anglois doit entendre.

J'ai entendu parler d'un plan qui concilieroit tous les différends. Il ne vient pas d'un ministre, mais du noble lord, (le lord Chatham) à qui l'Angleterre est redevable de ses derniers triomphes. Ce plan est d'assembler un autre congrès au printems prochain, pour régler avec le parlement de la Grande-Bretagne & les députés des Colonies, la contribution de chaque province; car je persiste à dire, qu'on ne peut pas lever sur elles un shelling, sans leur consentement. Mais je crains fort que le plan du noble lord ne soit rejetté, & que tout moyen de conciliation ne devienne impraticable.

On a calomnié les Américains dans cette chambre & ailleurs. Ils se plaignent, dit-on, de l'acte de navigation, & ils demandent qu'on le révoque. Fausse assertion, nous avons la preuve du contraire dans la résolution du congrès. Ils demandent seulement d'être remis sur le même pied qu'ils étoient à la fin de la dernière guerre. On assure aussi qu'ils ont assez d'humeur, assez d'audace, pour vouloir secouer la suprématie de la métropole. Rien de tout cela. Les résolutions du congrès général, & des assemblées provinciales, résolutions trop nom-

breuſes pour être citées, ſont autant de preuves de leur ſoumiſſion. Leurs vœux ſont clairement exprimés dans leur dernière pétition au roi; je demande permiſſion de la lire à la chambre: *Nous ne demandons que la paix, la liberté & la sûreté. Eſt-il aucune demande plus juſte & plus raiſonnable? Nous ne demandons, ni la diminution de la prérogative royale, ni aucun nouveau droit en notre faveur, réſolus à ſupporter & maintenir votre autorité royale ſur nous, & à ſerrer les nœuds qui nous lient avec la Grande-Bretagne.* Quel contraſte, meſſieurs, avec les procédés de l'adminiſtration Britannique? Ils tendent directement à rompre ces précieux liens qui attachent les Colonies à la métropole.

L'adreſſe qu'on nous propoſe, préſente nommément la province de Maſſachuſet, comme levant l'étendart de rébellion, & les autres provinces comme complices. Des perſonnages éclairés dans cette chambre, ont employé leur éloquence à les envelopper toutes dans le crime de rébellion. Leur état préſent eſt-il effectivement un état de *rébellion*? Ou n'eſt-ce qu'une réſiſtance convenable & juſte à des coups d'autorité qui bleſſent la conſtitution, qui envahiſſent leur propriété & leur liberté? Mais voici ce que je ſais très-bien. Une réſiſtance couronnée du ſuccès, eſt une *révolution* & non une *rébel-*

lion. La rébellion eſt écrite ſur le dos du révolté qui fuit ; mais la révolution brille ſur la poitrine du guerrier victorieux. Qui peut ſavoir, ſi, en conſéquence de la violente & folle adreſſe de ce jour, les Américains, après avoir tiré l'épée, n'en jetteront pas le fourreau, auſſi-bien que nous ; & ſi dans peu d'années, ils ne fêteront pas l'*ère glorieuſe* de la révolution de 1775, comme nous célébrons celle de 1688 (1)? Si le ciel n'avoit pas couronné du ſuccès, les généreux efforts de nos pères pour la liberté, leur noble ſang auroit teint nos échaffauds, au lieu de celui des traîtres & rébelles Ecoſſais ; & ce période de notre hiſtoire qui nous fait tant d'honneur, auroit paſſé pour une rébellion contre l'autorité légitime du prince, & non pour une réſiſtance autoriſée par toutes les loix de Dieu & de l'homme, & non pour l'expulſion d'un tyran.

Mais, meſſieurs, je ne comprends pas plus la ſageſſe que la juſtice de cette délibération. Votre force répond-elle à l'entrepriſe ? Où ſont vos armées ? Comment les maintiendrez-vous ? Les recruterez-vous ? Réfléchiſſez que la ſeule province de Maſſachuſet a dans ce moment même

(1) Le détrônement de Jacques II.

trente mille hommes armés & disciplinés ; & ne savez-vous pas que, dans un dernier effort, elle peut en mener au combat près de quatre-vingt-dix mille ? Elle le fera, lorsque tout ce qu'elle a de plus cher sera en danger, lorsqu'il faudra défendre ses biens, ses libertés, contre de cruels oppresseurs. Vous n'aurez pas même assez de force pour conquérir & conserver cette seule province.

Le noble lord au ruban bleu, (le lord North, chevalier de l'ordre de la Jarretière) ne demande que dix mille hommes de nos troupes avec quatre régimens Irlandais, en reconnoissant que l'armée ne peut excéder le nombre qui a été statué par le dernier acte du parlement. Où l'enverrez-vous, cette armée ? Peut-être pourrez-vous mettre Boston en cendres, ou le munir d'une forte garnison ; mais la province sera perdue pour vous. En ce cas, Boston sera un autre Gibraltar. Vous posséderez dans la province de Massachuset, comme vous faites en Espagne, une seule ville, tandis que tout le pays restera au pouvoir de l'ennemi. Vos flottes, vos armées, pourront prendre quelques villes sur les côtes de la mer, du moins pour quelque-tems, Boston, Newyorck, Saint-Augustin : mais le vaste continent de l'Amérique sera perdu pour toujours. La peau de bœuf qui détermina le cir-

cuit de Carthage, va ſe renouveller ; vous l'empêcherez de s'étendre aux places maritimes où vous commercerez, s'il vous en reſte ; mais elle s'étendra de mille autres côtés. Vous peſez aujourd'hui votre deſtinée dans la grande balance des empires. Je la vois baiſſer, tandis que l'*indépendance* Américaine s'élève au pouvoir & à la grandeur des Etats les plus floriſſans ; car elle bâtit ſur une baſe ſolide, la *liberté*.

Oui, meſſieurs, je tremble ſur les conſéquences preſque certaines, d'une adreſſe qui n'eſt fondée que ſur l'injuſtice & la cruauté, & qui eſt ſi contraire aux ſolides maximes de la vraie politique, comme aux règles infaillibles du droit naturel. Les Américains voudront certainement défendre leurs propriétés & leurs libertés, avec le courage qu'elles inſpirent à des hommes qui fuient la tyrannie, avec le courage que nos ancêtres ont montré dans des occaſions pareilles. Ils ſe déclareront *indépendans*, n'en doutez pas : ils en riſqueront les ſuites, quelles qu'elles puiſſent être, plutôt que de courber leur tête ſous le joug que l'adminiſtration leur fabrique. Une adreſſe de nature ſanguinaire, ne peut manquer de les jetter dans le déſeſpoir. Ils ſentiront que, non contens de tirer l'épée, vous en voulez brûler le fourreau. Vous les déclarez *rébelles* de la façon la plus irritante.

Toute idée de réconciliation va s'évanouir. Ils prendront les mesures les plus vigoureuses pour se défendre ; tout le continent du nord de l'Amérique va se démembrer de l'Angleterre ; & la grande arche que nous avons élevée, pour la joindre avec nous, est au moment de se rompre. Mais non, j'espère que la juste indignation du peuple Anglais, punira les auteurs de ces pernicieux conseils ; & que les ministres qui ont imaginé ces fatales mesures paieront de leur tête, la perte de la première province Américaine.

DISCOURS de lord MANSFIELD, dans lequel il se défend d'avoir eu aucune part aux mesures présentes contre l'Amérique, quoiqu'il regarde comme très-juste la guerre qu'on entreprend. Il repousse aussi l'accusation de popularité, en même tems qu'il avoue qu'il a toujours été jaloux de l'estime du peuple. Il finit par défier ses accusateurs d'effectuer les menaces qu'ils osent lui faire.

Du 7 Février 1775.

On fait entendre ici, milords, que j'ai été l'auteur des mesures présentes contre l'Amérique, & que je les ai dirigées. Je serois glorieux de l'avouer, si cela étoit, parce que je les crois sages, politiques & justes. Mais on me permettra de répéter encore une fois, que je n'ai été ministre que de nom (1), une partie du dernier règne, & durant tout le règne actuel; & que depuis l'époque dont il s'agit dans le présent débat, je n'ai eu aucune sorte d'intérêt, ni part au conseil de sa majesté. L'on me menace ouver-

(1) L'auteur de ce discours, lord Mansfield, veut dire ici qu'il n'avoit jamais été que du conseil-privé de sa majesté.

tement, & l'on me prédit des enquêtes. Je ſouhaite de toute mon ame qu'elles ne tardent point à ſe faire : je ſuis tout prêt à cet examen, & je défie, à cet égard, de toutes les manières, ceux qui s'y diſpoſent.

L'on s'eſt beaucoup récrié contre moi, comme ſi c'étoit aujourd'hui un crime de ma part, d'avoir recherché la faveur du peuple : mais non, je ne l'ai jamais courtiſée ; ſeulement, j'ai tâché par tous les moyens de la mériter. La faveur du peuple fuit qui la pourſuit, & ſuit qui doit l'obtenir. Je n'entends pas dire ici, que je fais peu de cas de l'eſtime du peuple ; au contraire, elle fait l'objet de mes vœux, pourvu qu'elle ne ſoit point achetée à un trop haut prix, aux dépens de ma conſcience & de mon devoir. Mais, ſi c'eſt en étant fidèle à l'un & à l'autre, que je puis me la procurer ; je veux alors me montrer toujours le courtiſan zélé de la faveur populaire : juſqu'ici, autant qu'il a été en moi, j'ai agi ſur ce plan, & j'eſpère continuer de même juſqu'à la fin. Je me ſuis trouvé dans beaucoup de parlemens, de cours & cabinets des princes ; j'y ai vu ſouvent de près les moyens honteux employés pour gagner l'affection du peuple, puis, le but & la fin mépriſable auxquels cette popularité a ſervi. J'ai obſervé dans les cours, que les plus grands mouvemens qu'on y remarque, ne

ſont point à l'avantage du bien public ; que le principal but des politiques, n'eſt point de fortifier les mains du gouvernement par des ſecours mutuels & par la réunion des eſprits ; mais au contraire, que des jalouſies, des cabales, & une méfiance réciproque, ne font que croiſer les deſſeins, les uns des autres, & qu'on ne cherche mutuellement qu'à ſe ſupplanter, dans la vue d'obtenir ſoi-même l'autorité & la prééminence. Je n'ai pas été moins attentif à obſerver les effets de la popularité, lorſqu'elle a été recherchée & acquiſe par des vues perſonnelles. Pour moi, j'ai abandonné tous les engagemens qui pouvoient me procurer quelque avantage particulier ; ou je ne les ai gardés, que lorſqu'inutiles à tout intérêt perſonnel & à toute vue d'ambition, ils ne pouvoient ſervir à mon avancement : & après cette conduite, on me menace ! Je défie les auteurs de ces menaces de les mettre en exécution : prêt à en ſoutenir tout le poids, je ſuis préparé à tout événement, ſoit à couvrir mes adverſaires de honte & d'infamie ; ſoit, s'il m'arrivoit de ſuccomber, à ſacrifier les reſtes d'une vie qui s'éteint, & par cette raiſon, qui mérite peu qu'on s'en embarraſſe.

DISCOURS très-éloquent de M. WILKES, dans lequel il appuie l'adreſſe à Sa Majeſté propoſée par l'Alderman Oliver, tendante à ce qu'il ſoit procédé à la recherche & à la punition des auteurs de cette guerre injuſte, qui a déja inondé de ſang la moitié de l'Amérique, & qui a fait perdre à l'Angleterre une partie de ſes Colonies. Il développe les avantages de cette motion, qui peut opérer une réunion plus ſincère & plus durable que les propoſitions trompeuſes du Miniſtère. Il finit par défier le principal auteur de ces maux, de ſe nommer, afin de pouvoir, en ſuivant la loi, immoler au ſalut de la patrie, ſa tête criminelle.

Du 27 Novembre 1775.

MESSIEURS,

L'ADRESSE à ſa majeſté, qu'un honorable membre (l'Alderman Oliver) propoſe aujourd'hui, eſt ſi différente des dernières, qu'elle me paroît propre à enlever tous les ſuffrages. Oui, meſſieurs, je crois qu'il eſt de la plus grande conſéquence de connoître l'auteur ou les premiers auteurs de cette guerre injuſte &

pernicieuſe, qui a déja inondé de ſang une partie de l'Amérique, qui a ſemé l'horreur & la dévaſtation dans ce continent. Déja pluſieurs de nos colonies ſont perdues, & le reſte eſt engagé dans une guerre civile; convient-il que nous reſtions dans une incurie criminelle? Il eſt de notre devoir, à la requête de la nation, de découvrir & de punir ceux qui ont cauſé tant de maux par leurs funeſtes conſeils. Nous le devons au peuple en général; & pluſieurs de nous en ſont chargés expreſſément par leurs conſtituans.

Nous ſommes à la veille d'une éternelle ſéparation, avec le nouveau monde, à moins qu'une ſincère & prompte réconciliation ne nous réuniſſe. Mais, ſi la préſente motion réuſſit, je ſuis sûr qu'elle opérera une réunion plus ſincère & plus durable que les propoſitions captieuſes & fallacieuſes de l'adminiſtration. Lorſque les Américains verront la vengeance que le parlement exercera contre les auteurs des calamités communes, leur confiance renaîtra, & ils deſireront de ſe réconcilier avec nous: les principes de violence & d'injuſtice qui ont prévalu juſqu'à préſent, diſparoîtront à leurs yeux, pour faire place aux ſentimens d'équité & de modération. Une négociation s'arrangera, & la tranquillité générale ſe rétablira dans un empire ébranlé juſques dans ſes fondemens.

Je suis fortement persuadé que c'est le seul moyen qui nous reste, de nous tirer avec honneur des troubles allarmans où nous sommes engagés. Vous avez voté des flottes & des armées. Vos forces figurent grandement dans les annonces du ministre de la guerre, & dans l'estimation des dépenses qu'on a laissées sur notre bureau.

Mais, le ministre sait fort bien que ni les forces ni l'argent demandé ne feront pas réussir le projet insensé de subjuguer le vaste continent de l'Amérique, pas même si on employoit toutes les ressources de notre empire. Dans la première & sanguinaire campagne, vous avez conquis un seul poste, Bunker'shill, grace à ce qu'on vous a reçus comme amis dans le seul port de mer important que vous possédez encore.

Je souhaiterois que le noble lord, élevé dernièrement à une des places civiles les plus éminentes, reprenant le service militaire, voulût tenter, à la tête de toute la cavalerie Britannique, d'avancer seulement l'espace de dix milles dans le pays. Il ne le voudra pas, il est trop prudent pour avoir le courage d'une telle entreprise. Mais y a-t-il aucun ministre assez confiant pour se flatter de la conquête de toute l'Amérique? Les Américains disputeront chaque pouce de terre, chaque passage, chaque défilé, chaque THERMOPYLE, chaque BUNKER'SHILL. Une chaîne

d'événemens infortunés se nouera. Ils vous ôteront le pouvoir de recruter, peut-être même de subsister ; & dans une si grande distance, vos forces affoiblies de plus en plus s'anéantiront ; & enfin, après une guerre de plusieurs années, lorsque les manufacturiers & les marchands ruinés viendront assiéger les portes du parlement, l'allarmer par leurs cris, vous penserez peut-être à envoyer, non des *commissaires*, mais des *ambassadeurs* au Congrès général, pour crier *paix*, lorsqu'il n'y aura plus de paix.

C'est pourquoi, messieurs, il est absolument nécessaire de ne pas différer un moment de travailler à cette paix ; & c'est ce qui me fait approuver la motion de ce jour ; elle présente la branche d'olivier, ne la rejettons pas. Les Américains font des progrès rapides dans la population & dans tous les arts utiles. Ah ! messieurs, ils en font aussi dans l'art destructeur de la guerre. Le dernier & digne gouverneur de Pensylvanie (1) a déclaré à la barre de la chambre des pairs, que cette province produit plus de bled qu'il n'en faut pour nourrir ses habitans ; qu'elle en exporte considérablement chaque année ; qu'elle a tiré du salpêtre de son propre sol ; qu'elle connoît l'art de la poudre, l'art de

(1) Richard Penn, fut interrogé sur l'état de l'Amérique le 10 Novembre 1775.

fondre des canons de fer & de bronze ; qu'elle eſt habile auſſi à fabriquer des armes légères ; qu'elle entend la conſtruction des vaiſſeaux auſſi bien que les Européens, qu'elle a enrôlé vingt mille hommes, qui n'ont pas encore de paie, mais qu'en attendant quatre mille ſont prêts à marcher au premier ſignal.

Ajoutez à tout cela les rapports authentiques des préparations qui ſe font dans la baie de Maſſachuſet & dans la Virginie, pour former, dreſſer & diſcipliner des troupes. Même agitation dans les autres provinces. N'eſt-ce pas une infatuation de compter ſur nos forces ?

Tous les ſages légiſlateurs ont calculé la force d'une nation ſur le nombre des habitans actifs, robuſtes & laborieux qu'elle renferme. La population, dans la plus grande partie de l'Amérique, ſe double dans la révolution de dix-neuf ou vingt ans, tandis que celle de notre île a diminué depuis l'année 1692. Les dernières émigrations étonnent & allarment. Elles ont fui un gouvernement oppreſſif. Les Américains ſont un peuple pieux & religieux, ils obſervent avec ardeur & ſuccès le premier commandement du ciel : *croiſſez & multipliez*. Tant qu'ils continueront dans cette ferveur de fidélité conjugale, tant que les femmes mettront leur bonheur à être fécondes, tous vos efforts pour les ſubjuguer

ſeront vains ; ils les regarderont avec autant de mépris que d'horreur. Leurs forces croiſſent de jour en jour ; & ſi vous perdez le moment de la réconciliation, vous perdez tout. L'Amérique peut être regagnée, mais jamais conquiſe.

Le grand nombre parmi nous ſemble n'avoir pas aſſez mûrement conſidéré avec quel déſavantage nous nous engageons dans cette guerre Américaine. C'eſt contre un peuple bien éloigné de nous, c'eſt contre un empire naiſſant, qui eſt dans toute la vigueur de la jeuneſſe. Le Congrès, qui gouverne, n'eſt pas chargé, comme notre parlement, de la monſtrueuſe dette de cent quarante millions ſterlings, dont les intérêts à payer menacent d'engloutir toutes les taxes que nous pouvons impoſer. Le Congrès n'a pas ce nombre famélique de gens en place & de penſionnaires inutiles que nous avons. Le luxe n'a pas encore énervé le corps & l'eſprit des Américains. Chaque ſchelling que le gouvernement lève va à l'homme qui combat pour ſa patrie. Ce peuple ſe préſente comme un jeune héritier, avec une belle fortune, ſans dettes ; tandis que ſes grands parens ſe montrent ſous la forme de la vieilleſſe, de la foibleſſe, de la caducité & de la ruine qu'ils ont méritée par leur perverſité, leur prodigalité & leurs débauches.

J'entends tous les jours, dans cette chambre, des

des contes injurieux qui défigurent le zèle des Américains pour la liberté ; & le ministère est très-exact à répandre des calomnies. Le noble lord au ruban bleu, pour jetter sur le Congrès, une note odieuse de tyrannie, assure que la liberté de la presse est perdue dans toute l'Amérique. Le noble lord nous trompe en ceci comme en tant d'autres choses. La liberté de la presse n'a disparu qu'à BOSTON, où les troupes ministérielles gouvernent encore. La presse est libre à WATER-TOWN, qui n'en est qu'à six milles. Elle l'est à PHILADELPHIE, à NEWPORT, à WILLIAMSBOURG, & dans tout le reste de l'Amérique. Comment ne sait-il pas que la proclamation du général GAGE contre SAMUEL ADAM & JEAN HANCOCK, a été imprimée dans les papiers Américains : elle méritoit bien l'impression par sa singularité : elle déclare traîtres & rebelles ces deux vrais patriotes, qui ne font que conseiller, tandis que les généraux WASHINGTON, PUTNAM & LÉE, avec tous les chefs de la marine, les armes à la main, ne sont point frappés du même anathême.

L'honorable membre qui a parlé le dernier, prétend que « l'adresse proposée est futile & » dérisoire ; car nous connoissons, dit-il, l'au- » teur & le conseiller des mesures qu'on a » prises contre les Américains. Il s'avouera lui-

» même, il l'a déja fait. Qui est-ce qui ne sait » pas que c'est le noble lord au ruban bleu? » Certes, je desire fort d'entendre cet aveu de sa propre bouche. Qu'il ose le prononcer dans cette chambre, qu'il ose avouer une seule de ces mesures criminelles, celle qui tend à établir le papisme, & le pouvoir arbitraire dans le Canada! Le père d'une idée aussi monstrueuse, fait fort bien de se cacher à la chambre jusqu'à ce moment.

Le même honorable membre nous avertit que l'adresse en question ne signifie rien, ne mène à rien; il faut lui apprendre ce qu'elle signifie, & à quoi elle mène : à *l'impeachement.* En effet, celui qui a imaginé, conseillé un plan d'opérations, qui nous a déja fait perdre une partie de notre empire, n'est-il pas assez coupable, pour être immolé à la gloire de l'Angleterre & à la paix de l'Amérique? Est-il une tête plus criminelle, plus dévouée?

Espérons que le mot foudroyant IMPEACHEMENT aura toujours assez de force pour frapper de terreur l'oreille & le cœur des ministres pernicieux & arbitraires. Les livrer au bras vengeur, c'est la plus belle & la plus importante prérogative de ce peuple libre; prérogative qui nous a été confirmée par notre grand libérateur Guillaume III, dans l'acte pour limiter le pouvoir

de la couronne, & pour mieux aſſurer les droits & les libertés des ſujets. Cette loi déclare que « le » pardon du roi, ſous le grand ſceau même » d'Angleterre, ne peut être plaidé en faveur » du coupable, contre L'IMPEACHEMENT des » communes aſſemblées en parlement; que ce » pardon ne ſauroit le ſouſtraire à la punition qu'il » mérite » C'eſt ici le vrai moment d'employer la prérogative.

DISCOURS du Marquis de ROCKINGHAM, contre la guerre d'Amérique. Comparaiſon des moyens de perſécution imaginés par le Miniſtère pour fortifier les meſures contre l'Amérique, à celui du Maréchal Rozen, Général Français de Jacques ſecond en Irlande, qui pour forcer à rendre les Citoyens révoltés & les autres défenſeurs de Londondery, les réduiſit à la famine.

Du 16 Mars 1775.

LES moyens de perſécution & d'inhumanité, imaginés pour fortifier nos meſures contre l'Amérique, reſſemblent exactement à celui employé par le maréchal Rozen, général Français de Jacques ſecond, en Irlande, dans la vue de réduire les citoyens révoltés & les autres défenſeurs de Londondery.

Ces assiégés, (braves gens comme nos Américains), furent traités de rebelles & de traîtres; & comme nos rebelles sujets de l'Amérique, on les réduisit à mourir de faim, pour les forcer à se rendre; moyen tout-à-fait digne de la justice & de la bonté de la cause. Le maréchal donna ordre à la garnison de se rendre; ce qui vouloit dire, de rassembler les femmes, les enfans, les vieillards de la garnison, puis de les chasser comme un troupeau sous les murailles de la ville; & là, de les y faire périr à la vue de leurs amis, de leurs parens, de ce qu'ils avoient de plus cher: & s'ils osoient retourner en arrière, l'ordre portoit de faire feu sur eux & de les massacrer. Mais tout foible, superstitieux & entêté que fut le monarque (1), son cœur fut révolté d'un moyen aussi horrible, pour soumettre des ennemis; & aussi-tôt que la nouvelle fut venue à sa connoissance, il contremanda sur le champ l'ordre barbare de son général, & il laissa libre & sans insulte, ceux qui n'en avoient point fait, & qui étoient innocens.

---

(1) C'est un protestant, & un Anglois, par conséquent attaché à la constitution Britannique, qui parle ici.

DISCOURS du Comte TEMPLE, dans lequel il reconnoît que toutes les fautes que l'adminiſtration a commiſes par rapport aux Colonies de l'Amérique, ont mis l'Angleterre dans une ſituation déplorable, d'où elle aura peine à ſe retirer. Il ſe déclare porté pour des propoſitions de paix; mais il ne voudroit pas qu'elles fuſſent ignominieuſes.

Du 5 Mars 1776.

J'AI toujours été perſuadé, milords, que ce pays a le droit d'exercer par des taxes, ſa ſouveraineté ſur l'Amérique. Je n'ai eu aucune part au bill du timbre, aucune au bill qui impoſe les thés & une infinité d'autres commodités de la vie : je ne me ſuis pas mêlé davantage de la révocation de ce bill, révocation où la partialité a eu tant de part; enfin, je ne ſuis nullement entré dans la ſottiſe d'envoyer en Amérique des thés ſans en avoir auparavant ſupprimé les droits. Ces fautes, & d'autres encore, ainſi que l'imbécillité de l'adminiſtration, ont réduit ce pays à un état ſi déplorable, que les plus honnêtes gens & les plus expérimentés n'ont rien à propoſer qui nous promette une iſſue heureuſe & honorable.

Je ſens que je parle dans les fers : par cette raiſon, je ne donnerai point à mes argumens toute l'étendue ni toute la force dont ils pourroient être ſuſceptibles. Le premier vent d'eſt ne manquera point de porter aux Américains tout ce qui ſera échappé à chacun des membres de cette chambre : ce que je ſouhaite, c'eſt que d'après ce qui aura été délibéré, l'autorité & la ſanction de notre propre témoignage ne leur confirment pas notre manque de troupes & toute notre foibleſſe.

Il eſt un tems où il faut agir ſans parler ; & aujourd'hui, il importe de faire beaucoup & de parler peu. Le dé de la guerre eſt ſorti, l'épée eſt tirée, & le fourreau jetté à terre en eſt à une grande diſtance. Mais, milords, malgré tout le reſpect que je vous dois, tout ſages & prudens que je vous reconnoiſſe, & bien que vous ſoyez le conſeil ſuprême & permanent du roi & de la nation, vous me permettrez de vous dire, que vous n'êtes point en état de décider ſur des objets d'une conſéquence auſſi importante & auſſi difficile, ſans avoir ſous les yeux les matériaux les plus eſſentiels, que très-certainement vous n'avez point. Les miniſtres ne peuvent pas ſe flatter d'avoir les meilleures informations, & ils ſont maîtres d'agir : ils ont décidé la queſtion, & il eſt bien à déſirer qu'enfin leur plan ſoit peſé

& réfléchi : car il ne ſuffit point de lever toutes les troupes qu'on peut trouver, & de les enrôler à toutes ſortes de prix ; il faut prendre garde encore comment nous ſupporterons cette ſurcharge ; il faut ſonger à les équiper, à les ſoutenir, & à les mettre en état d'en tirer tout l'avantage poſſible : en un mot, il faut un plan qui offre à la fois une infinité de reſſources dont on a beſoin.

Si j'avois l'honneur d'être du conſeil du roi, (& je loue Dieu de n'avoir pas cet honneur), j'attendrois les plus amples informations avant de prendre aucun parti ; & ſi j'en prenois un, je voudrois m'y tenir. Mais, retiré comme je vis, & peu inſtruit des affaires, je ne m'ingère point à ouvrir un avis, & je ne me crois nullement appellé pour cela.

Certes, ma patrie eſt réduite à une déplorable extrémité ; nous avons été jettés entre Carybde & Sylla ; & il eſt aujourd'hui de la plus grande difficulté de ramener dans le port, ſans péril, le vaiſſeau de l'état. S'il m'eſt permis de confeſſer ici librement, que je n'ai pas bonne opinion des ſerviteurs du roi ; l'expérience du paſſé juſtifie ce que j'avance. Je ne puis répondre ni à moi-même ni à mon pays de la confiance que peuvent mériter de tels hommes dans le maniement de dix millions ſterlings ; dans les profuſions de ſommes

beaucoup plus considérables, la dernière ressource de l'état; profusions, qui (je le crains bien,) jointes aux mesures du ministère, ne peuvent qu'accélérer la banqueroute de l'état, devenue, tôt ou tard, inévitable.

D'un autre côté, je ne suis pas assez leur courtisan, pour déclarer notre extrême inhabileté à pouvoir réduire les Américains, dans la vue de leur faire un pont d'or, afin d'en obtenir, aux conditions les plus défavorables & les plus accablantes, une paix déshonorante. Je ne puis consentir à voir ce grand empire, qui, jadis, avoit acquis de la gloire & une considération méritée; je ne puis le voir se mettre aux pieds de l'Amérique, & là, humblement, en implorer une paix aussi ignominieuse; comme si nous ne devions attendre que de sa généreuse magnanimité, cette grace. Non; je ne puis me faire à l'idée d'arborer le pavillon blanc, comme le signal que nous nous hâtons de nous rendre.

Quant à ceux qui déplorent le très-fâcheux état présent des Colonies, autrefois si florissantes qu'on ne voit point d'exemples dans l'histoire d'une telle prospérité; on peut leur répondre, que ce témoignage fait honneur au gouvernement Britannique, puisque c'est par son influence & par ses soins, qu'elles ont si merveilleusement prospéré.

Je crois, avec fondement, que jufqu'à ces derniers troubles, elles ont eu beaucoup moins à fe plaindre de la mère-patrie; que féparées, comme elles le font par le vafte Atlantique, il étoit impoffible qu'elles n'euffent pas eu bien des fujets de plainte; ce qui ne peut toutefois juftifier leur ingratitude envers un pays qui leur a donné l'être.

Je ne puis blâmer qu'on fe détermine à la paix la plus prompte, l'épée à la main, pourvu que les conditions en foient raifonnables, sûres, honorables, & les meilleures pour l'avantage des deux pays. Je n'ai jamais encore ofé déclarer, fi je trouvois qu'il fût d'une faine politique, d'impofer fur l'Amérique de nouvelles taxes; & je me garderai bien aujourd'hui de le décider. J'ai entendu appeller cette guerre injufte; je ne fais qui, dans cette chambre, a des raifons de le dire. Il fera befoin d'une fagacité & d'une prudence infinies pour parvenir à ce que tous, (je me le perfuade) tous fouhaitent ardemment : (la paix). Lorfque l'inftant favorable d'une heureufe réconciliation fera venue; j'efpère que les miniftres ne le laifferont point échapper, & je défire fincèrement leurs fuccès. Pour moi, dans ce moment de crife, je n'irai point me frotter contre les refforts du gouvernement, dans la crainte,

en y touchanr, de rendre impraticable, ce qui étoit déjà très-difficile.

DISCOURS éloquent du Duc de MANCHESTER. Il soutient que la guerre contre l'Amérique est injuste & atroce en elle-même, désastreuse pour l'Angleterre, & qu'elle a porté à la gloire des armes Britanniques une tache qui ne s'effacera jamais. Il exalte la valeur des Américains dont on s'étoit efforcé de donner, avant d'entreprendre cette guerre, comme une idée désavorable.

Du 10 Mai 1776.

MILORDS,

JE n'ai point la prétention de penser que, ce que je vais soumettre à vos lumières, ait échappé à la sagacité de votre vigilance; je n'ai point la vanité d'imaginer que ce que de foibles talens ont pu me suggérer ait la faveur d'obtenir la majorité des voix, à moins que je ne me trouve d'un même avis avec quelques personnes dont le suffrage est du plus grand poids. Par malheur, plusieurs membres d'une grande autorité, dont j'ai lieu de regretter ici la perte, sont absens: mais, milords, si ce que je puis vous exposer,

peut répandre quelque jour ſur le ſujet le plus intéreſſant qui ſe ſoit offert depuis que la Grande-Bretagne a étendu ſa puiſſance au-delà des bornes de cette île, je me flatte que mes peines ne ſeront point inutiles. Dans cette circonſtance, j'ai tâché de ne rien oublier de ce que je dois à mon rang, à moi-même & à chacun des membres de cette aſſemblée.

Milords, pour un vain aſſemblage de mots vuides de ſens, pour une réclamation déraiſonnable de pouvoir, pour une fauſſe aſſertion d'autorité impraticable, pour rien que du vent, pour une ombre, une viſion de revenu idéal, pour des contributions que convoite notre ſoif ardente, & qu'on ne peut établir que par le conſentement de ce peuple, dont nous-mêmes mépriſons le conſentement, l'Angleterre s'eſt aveuglément jettée dans une guerre atroce, où la victoire, ainſi que les défaites, ne peuvent que ruiner cet empire, naguère conſidérable.

Cette guerre, on l'a portée contre une portion de nos compatriotes, dont le nombre égale le cinquième des habitans de la Grande-Bretagne. L'étendue du pays qu'ils habitent eſt ſi conſidérable, que toute l'Angleterre, en comparaiſon de cette étendue, peut être regardée comme une tache dans le diſque du ſoleil. Je n'inſiſterai point ſur les déſavantages que nos armes doivent

attendre de la distance considérable de ces contrées éloignées : la moindre carte géographique, mieux que les discours les plus éloquens, le prouvera aux esprits les plus bornés. Mais, milords, il vous a plu d'entrer dans cette guerre : la matière sous vos yeux, mise en délibération, & souvent débattue, vous avez jugé cette guerre nécessaire, pour corriger des enfans devenus déja grands ; pour contenir une effervescence de liberté & une forte ambition ; pour réprimer dans vos enfans d'Amérique, cet esprit d'indépendance, cet enthousiasme de la liberté, qui, où il prend racine, passionne tellement l'homme, qu'il est devenu jusqu'ici la sauve-garde & la gloire de cette île. Vous avez cru raisonnable de repousser des idées de propriété, qui leur faisoient imaginer que nous n'avons pas le droit de prendre quelque partie de ces propriétés, sans leur propre & libre consentement.

Milords, je respecte les décisions auxquelles la majorité de cette chambre a donné sa sanction : mais si ces décisions doivent le jour à des circonstances qui n'existent plus aujourd'hui ; si de faux exposés, si des erreurs leur ont donné lieu ; si enfin, l'état des choses, par de nouveaux événemens, est changé, & s'il est tout-à-fait différent, il est digne de votre sagesse d'examiner de nouveau ce que vous avez décidé vous-mêmes,

de revoir vos jugemens, & de revenir ſur nos pas, tracés à la hâte & trop légèrement.

Milords, dans le commencement de nos malheureuſes conteſtations avec l'Amérique, ceux qui, de la part de la cour, du côté du pouvoir impoſant de l'adminiſtration, diſcutèrent cette affaire, établirent d'abord, non-ſeulement la néceſſité, mais la facilité de forcer aiſément les Colonies à ſe plier à toutes les demandes du gouvernement, ſans oſer faire la moindre réſiſtance. On vous a dit que les Américains n'avoient ni forces, ni moyens, ni reſſources à vous oppoſer; qu'il n'y avoit point d'union entre-eux; qu'ils manquoient d'argent : qu'ils n'avoient ni officiers ni diſcipline. Pour tout dire, en un mot, & pour vous les rendre mépriſables & comme déja ſoumis, on a oſé vous avancer qu'ils n'auroient point la hardieſſe d'enviſager un ſoldat Anglois qui, dans notre climat, naît doué d'une force & d'une valeur telle, qu'un Américain que la néceſſité auroit habitué aux plus rudes travaux, ne pourroit jamais y atteindre.

Les déciſions de l'adminiſtration, milords, ont été le ſignal de leur réunion : le refus qu'on a fait d'entendre leurs pétitions, a conſolidé ce nœud, & les a déterminés à une réſiſtance réfléchie, décidée, & ſans eſpoir de retour. L'argent, qui n'eſt que la repréſentation & le type de la

propriété, a été promptement suppléé par un autre type, pour sa valeur & ses avantages. La liberté, même personnelle, a préparé la voie à la sécurité publique, & la propriété privée s'est sacrifiée pour la cause d'un état naissant. La disaffection envers le gouvernement Anglais, a été générale; & de ce moment, l'Amérique s'est soustraite à l'administration Britannique.

Combien l'assertion que l'esprit belliqueux manquoit aux Américains, a été prouvée fausse! Que nos militaires, qui virent couler le sang dans la guerre civile à Lexington, le disent. J'en appelle à ces guerriers, qui dans l'affaire sanglante des lignes forcées de Bunkers-Hill, sauvèrent l'honneur de cette journée, où toute la valeur Anglaise fut obligée de leur céder. Je m'en rapporte avec assurance à leur témoignage: ils savent combien il a été absurde de mettre en problême, si les Américains avoient une même origine; & que n'ayant plus rien à perdre, & persuadés de la justice de leur cause, ils n'ont point, comme un vil troupeau d'Asiatiques énervés, abandonné à l'ennemi une victoire aisée.

Milords, l'histoire du genre-humain nous apprend, que souvent les plus grands talens se trouvent cachés sous le masque, & dans l'obscurité des plus basses conditions de la vie, jusqu'à

ce que des événemens particuliers & des tems fâcheux, fassent éclater le génie & briller sa divine étincelle : alors, ces météores jettent un feu auquel on ne s'attendoit point. L'on a vu dernièrement l'apprentif d'un apothicaire, à la tête d'une puissante armée, montrer toute l'intrépidité, déployer toute l'habileté des plus grands capitaines, & rencontrer sur le champ de bataille, une mort, qu'un Romain lui eût enviée. Un autre, qui dans le tems de la paix, eût borné toute son ambirion à être un bon marchand de chevaux, malgré la rigueur de la saison, & dans un pays difficile, nous étonne par une marche savante qu'Annibal eût admirée; & il porte l'allarme dans une grande cité, qui, sans le secours de Carleton, eût infailliblement succombé sous la hardiesse de cette entreprise. Il me sieroit mal de faire ici le panégyrique de la valeur Américaine; mais je ne puis parler sans éloges de ces expéditions éclatantes, & ne pas rendre, même à un ennemi, la justice qu'il mérite : je n'ai fait, d'ailleurs, que rapporter des faits connus & incontestables.

Revenons, milords, à ce qui a porté une tache ineffaçable à la gloire des armes Britanniques; à ce qui doit soulever l'indignation de tout Anglois qui est capable de sentir la honte de cette disgrace. L'armée Angloise, munie de

tout l'attirail & de toutes les provisions nécessaires pour la guerre; cette armée d'élite, commandée par des officiers d'élite, & appuyée du secours d'une flotte considérable; cette armée envoyée pour corriger des sujets révoltés, pour châtier une ville rebelle, pour maintenir l'honneur & l'autorité Britannique; cette même armée, dans cette ville, devient durant plusieurs mois, prisonnière de quelques troupes provinciales. Leur garde vigilante, qui brave tous les efforts, qui défie toute la science & toute l'habileté imaginables dans la guerre, leur ferme tout passage dans le pays. Un seul moyen de salut, oui, un seul leur restoit; la flotte étoit encore respectée, ils y ont recours: & les généraux de la Grande-Bretagne, dont les noms jusqu'ici avoient été hors de toute atteinte de déshonneur, sont obligés d'abandonner cette ville, le premier objet de la division, la cause immédiate des hostilités, & le foyer d'une guerre qui a déja coûté à l'Angleterre plus d'un million sterling (1).

(1) Environ vingt-deux millions de France.

HARANGUE prononcée au Conſeil-Légiſlatif, & à l'Aſſemblée générale tenue à Charles-Town ; par Son Excellence JEAN RUTLEDGE, *Écuyer, Préſident & Commandant en chef de la Caroline méridionale ; pour les féliciter ſur les derniers avantages remportés contre les différens ennemis de leurs libertés ; ſur les nouveaux ſuccès qu'ils peuvent ſe promettre ; ſur leur indépendance aſſurée aujourd'hui ; & par rapport aux meſures à prendre pour améliorer l'état actuel des forces nationales.*

Du 19 Septembre 1776.

Honorables Meſſieurs du Conſeil-Légiſlatif,

MONSIEUR l'Orateur, & vous, Meſſieurs, formant l'aſſemblée générale, il eſt de mon devoir de payer un juſte tribut de louanges à ces braves ſoldats qui ont fait éclater un courage de Romains vétérans, en repouſſant à l'île *Sullivan*, cette flotte formidable, que la préſomptueuſe Angleterre avoit crue ſuffiſante pour nous ſubjuguer : permettez-moi donc, meſſieurs, de vous féliciter d'abord ſur cet événement, qui doit nous remplir de confiance dans le reſte de

nos troupes, & qui ne nous permet plus de douter, que des hommes enflammés de zèle pour la liberté ſacrée de leur pays, & qui ſe confient dans la divine providence, ſont capables de venir à bout des entrepriſes les plus glorieuſes.

Les Indiens *Cherokées* ont commis les actes les plus barbares d'hoſtilité ſur nos frontières, tandis que l'ennemi étoit ſur le point d'attaquer la ville; pour en tirer une vengeance exemplaire, on fit partir un corps de troupes conſidérable, qui montrèrent beaucoup de courage. Il a plu au ciel de leur accorder des avantages ſignalés, & j'eſpère qu'en continuant de bénir nos armes, ſecondées de celles de la Caroline ſeptentrionale & de la Virginie, qui m'ont promis leurs ſecours, la divine providence mettra bientôt fin à cette guerre.

Depuis votre dernière aſſemblée, le Congrès a déclaré les Colonies, états libres & indépendans; dégagés de toute allégeance envers la couronne d'Angleterre, & toute union politique entre la Grande-Bretagne & l'Amérique entièrement diſſoute.

La néceſſité, non ſeulement juſtifie cette démarche, mais la rendoit indiſpenſable. J'aurai ſoin de faire mettre ſous vos yeux cett edéclaration, & les au tres décrets de ce reſpectable corps, tels qu'on me les a tranſmis pendant les

vacations ; & je ne doute pas que vous ne preniez des résolutions en conséquence.

Comme rien n'est plus essentiel au maintien de nos libertés, qu'une milice bien établie, je me flatte que vous seconderez mes vues, en faisant des loix qui tendent à améliorer l'état actuel de ces forces nationales, desquelles nous devons tout attendre.

Il est probable qu'au tems marqué pour votre réunion, (le printems) les affaires seront de nature à ne pouvoir pas vous permettre de vous occuper de la législation ; il est donc important, pendant que l'ennemi est éloigné & inactif, de nous mettre dans le meilleur état de défense, & de faire les loix que les circonstances présentes rendent indispensables. J'ai cru en conséquence, que mes soins pour le bien public, exigeoient que je convocasse cette assemblée, afin que vous puissiez délibérer plus à loisir sur ce que le bonheur & la tranquillité de l'état, demandent de vous & de moi. Je prendrai la liberté de vous faire part de ce que je regarderai comme les moyens les plus capables d'assurer l'un & l'autre ; au reste, je recevrai vos avis avec reconnoissance, & je vous promets de concourir à tout ce que vous pourrez aviser ou faire pour le bien public.

HUMBLE ADRESSE & Remercimens du Conseil de Législation, au Discours de Son Excellence JEAN RUTLEDGE.

Du 19 Septembre 1776.

SOUS le bon plaisir de Votre Excellence,

NOUS, les membres du conseil de législation, &c, rendons graces à votre excellence du discours qu'elle a bien voulu nous adresser; il contient des choses importantes & glorieuses qui doivent être bien agréables à tout citoyen vertueux : la défaite des Anglois près de *Charles-Town* fera un époque mémorable dans notre histoire. Nos troupes s'y sont couvertes de gloire, & c'est à leur intrépidité, après Dieu, que nous devons le salut de cette province.

La guerre des *Cherokées*, dans ces momens critiques, nous remplit d'indignation contre ces barbares, que l'ingratitude arme contre nous, & nous a convaincus d'une chose dont nous n'avions aucun sujet de douter, de la cruauté & de la tyrannie sans exemple de ceux qui conduisent la guerre que nous fait l'Angleterre : mais il a plu au Seigneur de prendre sous sa protection un peuple indignement insulté, & de

nous donner la force de vaincre, non-ſeulement nos ennemis Européens, mais auſſi les Sauvages, leurs dignes alliés. Avec nos propres forces, avec les ſecours que votre V. E. nous fait eſpérer de nos bons amis & voiſins, habitans de la *Caroline* ſeptentrionale & de la Virginie, nous viendrons plutôt à bout de ces ennemis cruels & ſanguinaires : ces ennemis vaincus, nous attendrons ſans les craindre, ceux de nos libertés.

Nous remercions V. E. d'avoir bien voulu nous communiquer ce qui s'eſt paſſé au Congrès depuis notre dernière aſſemblée, nous nous en réjouiſſons, & ſommes fermement déterminés à maintenir les déciſions de cette auguſte & reſpectable aſſemblée, quelques puiſſent être les conſéquences de notre oppoſition à la tyrannie & au deſpotiſme : au moins, après avoir ſoutenu la juſtice de notre cauſe, après avoir arroſé cette terre de notre ſang, nos deſcendans auront aſſez de reconnoiſſance pour bénir notre mémoire, en jouiſſant des biens que nous leur aurons procurés.

Les réflexions de V. E. ſur la milice nationale ſont juſtes, & nous allons nous occuper ſans relâche des moyens de la mettre ſur le meilleur pied.

Permettez-nous de témoigner à V. E. combien

nous sommes satisfaits de votre conduite, pendant le cours de votre administration.

Signé, par ordre de l'honorable chambre,

THOMAS SHUBRIGK.

RÉPONSE *de Son Excellence aux Membres du Conseil-Législatif. Il les félicite de la résolution où ils sont de maintenir leur indépendance; & il les remercie de l'approbation qu'ils venoient de donner à la sagesse de son Administration.*

Du 19 Septembre 1776.

HONORABLES MESSIEURS,

LA résolution dans laquelle vous persistez, de maintenir l'indépendance de cet état, à quelque prix que ce soit, prouve que vous savez aussi bien apprécier que mériter justement de jouir des libertés pour lesquelles l'Amérique ose s'opposer à l'oppression tyrannique d'un pouvoir usurpé.

C'est me flatter infiniment, que de me donner un témoignage aussi authentique de votre approbation, c'est m'engager puissamment à la mériter de plus en plus.

PROCLAMATION qui ordonne un Jeûne général, le vendredi 13 Décembre suivant, pour implorer l'aide du Tout-Puissant dans la Guerre contre les rebelles d'Amérique.

Du 30 Octobre 1776.

GEORGE ROI,

AYANT sérieusement considéré la nécessité où nous nous trouvons, d'employer la force contre nos colonies & provinces rebelles de l'Amérique septentrionale; & mettant notre confiance dans le Dieu tout-puissant, dans l'espérance qu'il voudra bien bénir nos armes sur terre & sur mer, nous avons résolu, & de l'avis de notre conseil, ordonnons que le vendredi 13 décembre, soit & sera observé comme un jour de jeûne & d'humiliation dans cette partie de notre royaume, appellée *Angleterre*, notre principauté de *Galles*, & la ville de *Berwick*, sur la rivière *Tweed*; afin que nous & nos peuples, en nous humiliant devant le Dieu tout-puissant, puissions obtenir le pardon de nos péchés; & qu'en offrant de la maniére la plus fervente nos prières & supplications à la divine majesté, elle écarte de nous ces jugemens terribles que nos

offenſes & nos crimes multipliés ont mérités ; & qu'elle daigne répandre ſes bénédictions pour délivrer nos loyaux ſujets de l'Amérique ſeptentrionale, de la violence, injuſtice & tyrannie de ces rebelles audacieux qui ſe ſont arrogé un pouvoir arbitraire ; qu'elle daigne déſſiller les yeux de ceux qui ſe ſont laiſſés ſéduire & entraîner à des actes de révolte & de trahiſon par des menſonges ſpécieux ; qu'elle change les cœurs de ceux qui ſont les auteurs de ces calamités ; qu'elle rétabliſſe enfin mes peuples de ces provinces & colonies, dans l'heureuſe ſituation de vivre en liberté, ſous un gouvernement libre, tel que celui ſous lequel ils ont ſi long-tems fleuri & proſpéré : enjoignons ſtrictement à tous nos bons ſujets, dans l'étendue de l'*Angleterre*, de la principauté de *Galles*, &c, d'obſerver ledit jeûne, avec révérence & dévotion ; nous réſervant d'infliger envers les contrevenans telles peines que nous croirons être encourues par ceux qui dédaigneront ou négligeront de remplir ce devoir religieux : & afin que ledit jeûne s'obſerve avec plus d'ordre & de régularité, nous avons chargé les très-révérends évêques & archevêques, de compoſer une forme de prière, analogue à la circonſtance, pour être récitée dans toutes les égliſes, chapelles & autres endroits de dévotion publique : voulant qu'ils aient ſoin de

répandre ladite prière dans l'étendue de leurs diocèſes reſpectifs.

Donné en notre cour à *Saint-James*, ce 30 octobre, l'an du Seigneur 1776, & de notre règne le dix-ſeptième.

DIEU SAUVE LE ROI.

Cette proclamation eſt ſuivie d'une ordonnance, tendante à ce que le même jeûne ſoit obſervé en Ecoſſe, le jeudi 12 décembre 1776.

DISCOURS éloquent de M. WILKES, dans lequel il représente que la guerre entre l'Angleterre & ses Colonies fixe l'attention du peuple Anglois & de toute l'Europe; que depuis la dernière session, la scène est tout-à-fait changée, & que ce sont les torts de la Grande-Bretagne qui ont assuré l'indépendance des Américains; que ce qu'on appelle trahison, rébellion, n'est qu'une défense légitime, de la guerre qu'on leur fait depuis deux ans, injuste, pyraticale, & déshonorante pour le nom Anglois, les a forcés à cette résistance, que la Constitution Britannique se trouvant ruinée au-dedans & au-dehors par la corruption, la situation des choses devient extrêmement critique. Qu'enfin on ne sauroit trop répéter à des Ministres insensés & obstinés, qu'il est impossible à l'île de la Grande-Bretagne de subjuguer & de conserver l'Amérique, qu'il faut nécessairement rappeller les flottes, révoquer les actes injurieux aux Américains, & les rétablir dans tous leurs droits.

Du 31 Octobre 1776.

MESSIEURS,

LA longue & importante dispute de l'Angleterre avec ses colonies, fixe l'attention du peu-

ple Anglois, & celle de toute l'Europe. Les plus grands intérêts, non-seulement de notre île, mais encore de toutes les puissances du continent, sont compromis dans cet événement. Le sacrifice de tant de sang & d'argent seroit pour tout état un objet de la plus haute considération; il l'est bien plus pour nous, dont l'empire semble se dissoudre & passer. Je vois avec tremblement que nous sommes au penchant de notre ruine.

Depuis notre dernière session, Messieurs, la scène en Amérique est totalement changée. Au lieu de négociations entamées avec plusieurs assemblées provinciales; au lieu de chercher des raisons pour assurer notre *supériorité absolue sur les Colonies;* au lieu de prétendre *au droit de les lier dans tous les cas*, il faut examiner, à présent, si nous le pouvons pour un seul; car aujourd'hui, nous avons à pousser la guerre avec *les états libres & indépendans* de l'Amérique: guerre funeste, allumée par le souffle violent & obstiné de nos ministres; guerre dont l'histoire fournit peu d'exemples.

L'année dernière, au commencement de septembre, le congrès Américain envoya une *pétition* au roi, *pour supplier sa majesté de fournir à ses fidèles colonistes, quelques moyens justes & raisonnables, pour parvenir à une réconciliation heureuse & permanente.* Il n'y avoit pas un mot

dans la pétition qui ne sentît la soumission & loyauté. Cependant le LORD DARMOUTH, secrétaire d'état, dans le département de l'Amérique, fit une réponse pleine de hauteur & d'aigreur, ou plutôt il n'en fit point : *vous n'aurez aucune réponse*. C'est-à-dire, nous ne voulons pas traiter avec vous ; nous rejettons toute négociation ; nous exigeons l'obéissance passive sans condition. Quel nom mérite une telle réponse ? Elle est marquée au coin de l'indignité & de l'insulte ! Elle a jetté les Américains dans le désespoir ; & bientôt suivie de la violation des perfides promesses du LORD HILSBOROUGH, dans sa fameuse lettre officiale & circulaire aux Colonies, elle les a forcées à se déclarer *indépendantes*.

On a beaucoup parlé, messieurs, de la prophétie des ministres, que les *Américains se déclareroient enfin* indépendans. Il étoit fort aisé aux ministres d'être prophètes, en prenant toutes les mesures injustes & sanguinaires qui devoient vérifier leur prophétie. Ceux qui prédisoient la mort du GRAND HENRI IV, roi de France, étoient bien sûrs de leur fait en dirigeant la main qui devoit l'assassiner.

L'honorable membre assis à côté de moi, attaque la déclaration d'indépendance d'une façon assez singulière. Il l'appelle, pitoyable com-

position mal écrite, bonne seulement *à captiver le peuple*. Si elle atteint ce but, elle est bien faite, bien écrite, & politiquement très-sage; car c'est au peuple à décider cette grande affaire; les périodes polies, les expressions heureuses, harmonieuses, les graces, l'élégance de la diction que nous admirons ici, feroient peu d'impression sur le peuple Américain. Il n'aime que les sentimens mâles & nerveux, quoique revêtus d'expressions rudes & sauvages. Toute éloquence qui subjugue, qui produit l'effet qu'on désire, est, à mon avis, la meilleure sur le grand théâtre de la politique, comme sur les théâtres d'amusement.

Un autre honorable membre, qui approuve l'ADRESSE, a dit que la déclaration de l'indépendance Américaine ne l'étonne point. Je le crois : il ne faut que le sens commun pour n'en être pas surpris, après nos hostilités, nos cruautés, & à la vue de cette carriere, où une administration phrénétique s'engage toujours plus; & ce qu'il y a de vraiment étonnant, c'est avec l'applaudissement de la majorité de cette chambre.

On fait valoir, pour nous tranquilliser, les assurances d'amitié que sa majesté continue à recevoir de plusieurs cours de l'Europe. Pure illusion! ne vous souvient-il pas que le même

ministre, au comencement de notre derniere session, nous communiqua des assurances encore plus positives dans le discours du roi. « Je » me tiens heureux, disoit le prince, de pou» voir vous annoncer, que sur les assurances » que je reçois, & sur les apparences des af» faires de l'Europe, il n'est nullement pro» bable que les mesures que vous prenez pour » réduire les rebelles, puissent être interrompues » par quelques puissances étrangeres ». Belles assurances, journellement contredites par les préparations hostiles de la France, de l'Espagne, & de toute la maison de Bourbon. Sommes-nous donc assez simples pour nous fier à des expressions vagues & polies contre l'évidence des faits ? Notre ministère sait fort bien que la cour de Madrid a fait relâcher & approvisionner un corsaire Américain, arrêté à Bilbao en Biscaye. L'Espagne est une de ces puissances étrangères qui nous flattent avec les assurances miéleuses de l'amitié. Le destin a-t-il donc réglé que nous n'aurions pas assez de capacité pour juger de l'avenir par le passé.

Dans la première année du présent règne au mois de septembre 1761, la gazette de la cour nous disoit : « que le roi catholique „ n'avoit été, en aucun tems, plus porté à „ entretenir une correspondance amicale avec

l'Angleterre „. Cette déclaration fut reçue ici férieufement; mais elle fit rire le refte de l'Europe. En effet, au mois de janvier fuivant, fans qu'il fe fut rien paffé de nouveau, de quelqu'importance, l'Efpagne nous déclara la guerre.

Le diffimulé, le doucereux François pourra-t-il également nous bercer, nous endormir dans une fatale fécurité contre l'évidence de l'hiftoire? Devons-nous efpérer qu'il nous traitera autrement qu'il traita les Efpagnols dans la révolte du Portugal. Il envoya des troupes bien conditionnées, bien payées, au fervice de la maifon de Bragance, tandis qu'il déclaroit fon horreur pour la rebellion & les rebelles; tandis qu'il ajoutoit proclamation fur proclamation, pour rappeller fes déferteurs. Il n'eft point de puiffance en Europe qui ne fouhaite un heureux fuccès aux Américains. On nous voit dans tout ou prefque tout le Continent, fous l'odieufe apparence d'oppreffeurs, de tyrans, nous Anglois, nous apôtres de la liberté.

Le roi, dans fon difcours, avance que " fi » on permet à la trahifon de prendre racine, il » en peut naître de grands maux pour les loya-» les Colonies „. Hélas! meffieurs, ce que nous appellons *trahifon*, *rebellion*, & les Américains *jufte réfiftance*, *glorieufe révolution*, a déja

pris racine, racine profonde, & qui s'étend à toutes les Colonies, ou peu s'en faut. Les loyales Colonies ſont au nombre de trois, les provinces à préſent libres & indépendantes montent à treize. En mettant l'embargo ſur le commerce de l'Angleterre avec les Colonies, le miniſtre qui a compoſé le diſcours, fait dire au roi : " Je permets le „ commerce avec toutes mes Colonies, excepté „ treize, Maſſachuſet, Connecticut, &c. „ L'exception, plus forte que la règle, ne préſente-t-elle pas un ſens trop ridicule ?

Depuis deux ans nous faiſons une guerre ſauvage, piraticale, injuste. Chaque demande du gouvernement a été accordée. Les grandes forces qu'il a déployées par terre & par mer n'ont pu nous regagner une province. Loin de là, le mal s'augmente, le déſeſpoir ſe montre. L'année dernière, douze colonies adreſſoient de très-humbles pétitions au trône. A préſent, par l'acceſſion de la Géorgie, nous voyons une union fédérative de treize floriſſantes provinces, qui ſe déclarent auſſi indépendantes que les plus puiſſans empires, & qui défient notre puiſſance. Cette déclaration a été faite dans des circonſtances qui marquent un courage auquel la poſtérité rendra juſtice. C'étoit après que toutes nos forces furent débarquées dans leur continent.

Pour

Pour vous venger, vous avez ſaccagé leurs côtes, incendié des villes ouvertes, des villages ſans défenſe, avec une barbarie qui déshonore le nom Anglois. Devant vos armes ſe préſentoit le jardin d'Eden, derriere elles un déſert affreux ; mais ſur tant de ruines le courage Américain eſt reſté debout. Non, vous ne pourrez vaincre cette fierté d'ame dans les braves deſcendans des Anglois. En combattant pour une cauſe honnête, ils honorent, ils eſtiment les avantages de la liberté, ils ſont déterminés à vivre & à mourir libres. C'eſt une entrepriſe inſenſée de vouloir mettre aux fers l'immenſe Continent du Nord de l'Amérique. Ce miniſtre tire légèrement d'heureuſes conſéquences des événemens dans la province de New-Yorck. Ils ne prouvent pas que nous puiſſions ſeulement ſubjuguer la Virginie, ou l'une des Carolines. Quelques ſuccès dans deux ou trois combats ou ſiéges, ne peuvent conclure pour le ſuccès final d'une guerre ſi étendue & ſi compliquée dans le pays qu'elle embraſſe.

Quant à la conſtante unanimité de la chambre, que le miniſtre prophétiſe pour la pourſuite de la guerre, l'idée même en eſt abſurde, impoſſible, tant que le ſyſtême préſent d'injuſtice & d'oppreſſion durera. Pluſieurs membres, dès le commencement, ont déclaré la

guerre Américaine injuste, inconstitutionnelle dans son principe, & ruineuse pour nous dans ses conséquences. Nous n'avons ni la force pour conquérir, ni les moyens pour conserver des conquêtes si vastes. Mais à supposer que nous réussissions, l'Angleterre pourra-t-elle continuer, par ses basses complaisances, par le sacrifice de l'honneur national, à persuader à son ancienne ennemie, à présent sa fausse amie, la France de porter le masque politique de l'amitié, & de maintenir une paix précaire ? La France, tressaillit en secret, en voyant l'Angleterre tourner ses armes contre elle-même & déchirer son propre sein.

Notre situation, Messieurs, devient extrêmement critique. Notre constitution est minée au-dedans par la corruption ; & au-dehors, en Amérique, elle est attaquée par la violence & la force des armes. Le succès trop fatal de la corruption intérieure dans une nation dévouée à périr, n'est que trop évident; mais je me flatte, comme ami du genre humain, que la tyrannie de l'ancien monde tombera sans effet. On ne sauroit trop répéter à des ministres insensés & obstinés, qu'il est impossible à notre île de subjuguer & conserver l'Amérique : ce vaste continent est uni par les liens de la force & de la résolution générale. Vos flottes, à la vé-

rité pourront, chaque année, porter la terreur ſur leurs côtes, vos armées s'empareront peut-être de quelques-uns de leurs ports; le peuple fuira pour ſe retirer dans l'intérieur des terres, où des villes, des villages paiſibles couvriront des pleines fertiles, où la liberté fixera ſon trône, où les heureux habitans ſe réjouiront d'être éloignés des dieux malfaiſans, & de leurs foudres.

J'accède de tout mon cœur à l'avis du noble lord (Cavendish), qui propoſe un amendement à l'adreſſe votée; mais je vais plus loin: mon opinion eſt que, ſi nous voulons ſauver notre empire, conſerver le Canada avec les *îles occidentales*, & recouvrer quelque partie de l'immenſe territoire que nous venons de perdre, il faut rappeller nos flottes, révoquer tous les actes injurieux aux Américains, paſſés en 1763, & rétablir toutes leurs chartres; nous pourrons alors, s'ils veulent bien nous pardonner & ſe fier à nous, traiter avec eux à des conditions juſtes, honnêtes, égales, ſans le moindre mélange de contrainte. C'eſt la ſeule voie ouverte au rétabliſſement de la paix, à la tranquillité intérieure, & à l'unité de cet empire convulſif, déja démembré.

INVECTIVE véhemente de M. BURKE, au ſujet du refus que l'on faiſoit d'entendre les remontrances qu'il étoit chargé d'apporter de New-Yorck. Il remarque que Philippe II, Roi d'Eſpagne, eut plus d'égards pour les Pays-Bas, que les Anglois n'en avoient envers les Américains leurs frères. Il cite des actes de clémence de Jacques II, & de Louis XV. Il s'élève vivement contre la Proclamation impie & ſcandaleuſe qui convoque le peuple Anglais aux pieds des autels, pour l'y fortifier dans des intentions ſanguinaires & fratricides.

Du 2 Novembre 1776.

J'AI lu un ouvrage, lequel, je crois, ne paroît pas encore imprimé dans un pays d'où il ne ſort que d'excellentes productions, *l'Hiſtoire de Philippe II*; & j'y ai lu que ce monarque tyrannique, jamais ne ſongea à la tyrannie exercée par ſes miniſtres (1). Quoi! Monſieur, direz-vous, que vous ne pouvez nombrer tous les torts des Américains; que vous

---

(1) L'hiſtoire qui rend juſtice aux grandes qualités de Philippe II, roi d'Eſpagne, n'eſt pas d'accord avec ce paſſage; elle ne peut excuſer ſa cruauté trop connue. Quarante mille hommes, dit-on, périrent ſous ſon regne, ſoit ſur l'échafaud, ſoit par le poiſon.

voulez rompre avec des rébelles, parce qu'ils ſe ſont déclarés pour l'indépendance ? Et vous comporterez-vous ainſi aujourd'hui, pendant que le tyran Philippe eut plus d'égard pour les Pays-Bas, dans une pareille circonſtance ? Par ſon édit, le roi d'Eſpagne permit à leurs navires d'entrer dans le port, & il les en laiſſa ſortir paiſiblement. Il les écouta, leur fit des propoſitions, traita avec eux; & il leur déclara poſitivement, qu'il vouloit réparer tous les torts qu'ils avoient pu eſſuyer.

Lorſque Jacques II, à ſon retour de France, fit voile à la tête d'une puiſſante armée, renforcée comme la vôtre, de troupes auxiliaires, ayant d'ailleurs un grand parti dans ce royaume, il nous offrit cependant des conditions favorables : il excepta même peu de perſonnes du pardon général, parmi leſquelles étoit un ancêtre de mon honorable ami, M. Etienne Fox. Pour vous, aujourd'hui, vous ne vous prêtez à aucune condition, à l'égard des Américains; vous ne leur dites autre choſe, ſinon de mettre bas les armes d'abord, & après cela que vous verrez ce que vous aurez à faire pour eux; c'eſt comme il vous plaira. Le plus cruel conquérant pourroit-il leur accorder moins ? En euſſiez-vous dompté le diable d'enfer, pourriez-vous être plus dur envers votre ennemi vaincu ? Non,

monſieur, vous ne voudriez pas lui faire grace. Vous voulez forcer les Américains à ſe déclarer pour l'indépendance. Après ce qui eſt arrivé, vous auriez dû, au contraire, vous comporter de manière & par vos offres, à les faire revenir de leurs écarts; mais vous refuſez d'écouter les remontrances que je ſuis chargé de vous apporter de New-Yorck, parce que, dites-vous, elles ſont contraires à vos droits & priviléges. Le dernier roi de France ne rejetta point les remontrances de ſes parlemens, qui bleſſoient ouvertement les prérogatives dont le monarque étoit en poſſeſſion de jouir par un uſage conſtant. Le roi y répondit & il fit réformer les abus dont ces parlemens ſe plaignoient, ſans leur accorder toutefois, ce qu'il ſavoit être poſitivement préjudiciable aux droits de ſa couronne.

Et c'eſt dans cette poſition (où, pour ainſi dire, affreuſe) qu'on nous appelle par une autre proclamation, aux pieds des autels du Tout-puiſſant, la guerre & la vengeance dans le cœur, au lieu de la paix de notre divin Sauveur. Il nous dit: « Je » vous donne ma paix »; mais vous, vous impoſez un jeûne public pour ne parler que de guerre, contre vos frères. Pour moi, juſqu'à ce que nos égliſes ſoient purifiées de ce ſervice abominable, je les conſidérerai, non comme

les temples de Dieu, mais comme de vraies mosquées de satan ; & je regarderai votre bill aussi infâme dans sa politique, que votre prétendu acte de dévotion national est impie & blasphématoire. Le peuple, en effet, est aujourd'hui convoqué de la manière la plus solemnelle & la plus propre à inspirer la crainte & le respect, pour se rendre dans nos églises, & là, pour y participer au sacrement de l'autel ; disons mieux, pour y commettre un sacrilége. Oui ; vous y êtes appellés pour vous parjurer, en chargeant publiquement vos frères du crime de haute trahison ; en répandant contre eux des mensonges spécieux : également coupables, soit que faussaires insignes, vous avanciez des calomnies évidentes, ou soit, qu'ignorant la vérité des choses, vous preniez à témoin l'Éternel, des faits qui, loin d'être vraisemblables, ne sont proprement que des mensonges les plus hardis & les plus atroces.

ADRESSE éloquente arrêtée dans l'assemblée des Repréſentans de l'État de la Baye de Maſſachuſet. Ils y expoſent à tous leurs concitoyens, de la manière la plus énergique & la plus preſſante, l'injuſtice & l'atrocité des armes Anglaiſes contre leur pays, ſans aucun ſujet d'offenſe de leur part : ils leur repréſentent le danger imminent de l'État, & ils les conjurent, par tout ce qu'ils ont de plus cher, de concourir chacun de tout leur pouvoir, à ſauver leur pays, leurs fortunes & leurs vies (1).

Du 28 Janvier 1777.

Aux Colons de la Baye de Maſſachuſet.

AMIS ET CONCITOYENS,

LORSQU'UNE nation, au moment d'atteindre le ſommet du plus grand bonheur qui puiſſe écheoir en partage aux hommes, eſt prête à ſe

(1) Il fut ordonné que cette adreſſe imprimée ſeroit envoyée à chacun des miniſtres de l'évangile, réſidant dans cet état. On recommandoit à ces miniſtres d'en faire lecture publique dans leurs différentes égliſes, le dimanche qui ſuivroit immédiatement le jour auquel leſdites copies leur ſeroient parvenues : cette lecture devoit ſe faire à l'iſſue de l'office du jour. Il étoit de plus, ordonné, que copie de cette même adreſſe ſeroit remiſe à chaque officier commandant une compagnie de milice dans l'étendue de cet état, pour être lue à leurs compagnies lorſqu'elles ſeroient ſous les armes.

voir arracher à toutes ses espérances, par un ennemi dont chaque pas est marqué de sang, & qui vient lui offrir en échange les horreurs de la misère la plus affreuse, dont le poids doit accabler ses descendans pendant la durée des siècles, il est important, sans doute, de réveiller le courage des uns, d'exciter la générosité des autres, d'animer ceux qui chancellent, & de leur ouvrir les yeux sur les dangers affreux qui les menacent; le péril où vous êtes de vous voir enlever vos villes, vos familles, vos campagnes fertiles, & tous les biens que vous tenez de l'industrie & de la sagesse de vos respectables ancêtres, les plus vertueux & les plus braves de tous les hommes. Le moment qui approche, où tout ce que vous possédez va devenir la proie d'une troupe de misérables qu'aucune loi ne peut réprimer, & dont le dessein formé est de fouler aux pieds, les droits les plus sacrés de l'humanité : ces considérations seules seroient capables d'inspirer du courage aux plus lâches, & de porter aux plus grandes actions l'homme qui n'auroit aucun sentiment d'honneur, & le plus apathique. Lors donc que l'Amérique, cet asyle du bonheur & de la liberté, est attaquée par un ennemi dont l'intention est de dépouiller ses habitans de toutes les douceurs qui rendent la vie désirable, vous ne sauriez manquer de courir aux armes, afin de protéger votre patrie, vos femmes, vos enfans

vos biens, contre la rapine, la violence & la destruction dont vous êtes menacés.

Ce fut pour remplir ces vues si dignes de tous nos braves citoyens, (& nous le disons avec une humble confiance, si agréables au Dieu tout-puissant) que vous vous êtes assemblés en conseil, par vos députés pendant tant d'années : ce fut pour la même raison, qu'au mois d'avril 1775, vous courûtes aux armes ; que vous défîtes & mîtes en déroute à Bunkers-Hill, cette horde de Bretons qui, sans y être portée par le souvenir d'aucune offense de votre part, est venue, comme une bande de brigands & d'assassins, troubler le repos de vos habitations paisibles : ce n'est donc pas sans fondemens que nous nous flattons que vous serez prêts dans tous les tems, à verser votre sang, & à épuiser vos trésors pour le soutien de cette même cause.

Ce seroit vous regarder comme insensibles à vos propres intérêts, si, pour vous exciter à une juste défense, nous allions retracer ici les motifs de vos justes alarmes, ces humbles & nombreuses requêtes que vous avez présentées pour obtenir la paix & pour prévenir l'effusion du sang de vos frères ; & enfin, l'indignité, le mépris sans exemple, avec lesquels on a traité vos supplications. Il suffira de vous rappeller, qu'après que vous eûtes épuisé toutes les ressources que le dé-

ſir de la paix pouvoit vous inſpirer; lorſque pour toute réponſe à vos remontrances humbles & modérées, vos maiſons furent en flammes, vous-mêmes expoſés au glaive du meurtrier, vos biens au pillage; quand l'armée Britannique & celle des Alliés ſe diſpoſoient à vous arracher à la tranquillité & à l'abondance, pour vous réduire à l'état de vaſſaux & d'eſclaves; alors le Congrès des Etats-Unis, ne voyant plus d'autres moyens d'établir ſolidement votre sûreté & de la rendre durable, publia cette déclaration, par laquelle vous devîntes indépendans de la Grande-Bretagne, & c'eſt dans cette indépendance ſeule que vous pouvez retrouver la paix & la félicité.

Mais, comme à meſure que le pouvoir & l'opulence des Etats-Unis augmentent, on voit auſſi croître la terreur & l'envie de ces ames baſſes, avides & ambitieuſes, dont le deſſein a toujours été de s'en aſſurer la poſſeſſion excluſive, il nous faut une armée conſidérable pour nous défendre; le Congrès a voté la levée de quatre-vingt-huit bataillons, & cet Etat eſt taxé à en fournir quinze. La milice qui s'eſt avancée au ſecours de l'armée, ſous la conduite d'un général (Washington) dont la magnanimité, la vertu, la patience, ſont peut-être ſans exemples; car cet homme qui s'expoſe à chaque inſtant, ſans au-

cune vue d'intérêt (il jouit de neuf mille livres ſterlings) n'a d'autre eſpoir de récompenſe que le témoignage ſatisfaiſant de ſa conſcience ; cette milice, diſons-nous, va bientôt revenir : l'ennemi, outré du châtiment qu'il a reçu pour les cruautés peu méritées qu'il a exercées contre nos frères de Jerſeys, ne médite que les moyens de ſe venger. Cependant ce ſeroit un fardeau ſi peſant pour les habitans de cet Etat d'enrégimenter la milice, que cette aſſemblée ne peut y penſer ſans peine & ſans y trouver beaucoup de difficultés. En conſéquence, ſachant que vous n'avez beſoin d'autre aiguillon pour vous porter à faire votre devoir que de vous en tracer les obligations, il a été décidé qu'un homme ſur ſept, en état de porter les armes, depuis & au-deſſus de l'âge de ſeize ans, ſera enrôlé inceſſamment pour ſervir dans l'armée du continent. Les perſonnes ainſi enrôlées recevront la gratification offerte par le gouvernement, gratification que nous croyons ſupérieure à ce que l'on a jamais offert aux plus intéreſſés des hommes ; nous avons donc tout lieu de nous flatter de voir courir aux armes un peuple qui combat, non pour les intérêts des princes & des rois, mais pour ſa propre liberté, pour ſon propre bonheur.

Afin que les vues du gouvernement ſoient mieu remplies, eu égard à la gratification pro-

miſe, nous avons établi un tarif de ce que doivent coûter les denrées du pays, ſoit de néceſſité ou de convenance; nous avons fixé le prix des marchandiſes étrangères, d'après le taux auquel elles ſont portées dans l'endroit d'où elles viennent, avec une juſte compenſation des riſques que courent les propriétaires, en les apportant parmi nous. Il ne manque, pour donner de la valeur à la paie des ſoldats & de la ſtabilité à notre monnoie, que de ſe conformer avec la plus ſcrupuleuſe ponctualité à la lettre de cet acte, lequel ſera bientôt mis en exécution avec ce zèle & cette vertu civique qui animent tous les membres de l'état dans la cauſe commune de leur patrie.

Mais dans la crainte que quelques-uns d'entre vous ne ſe laiſſent ſéduire par les fauſſes repréſentations de ceux qui ſont intéreſſés à vous tromper, nous croyons devoir vous rappeller que la prétendue diſpoſition à la réconciliation & à la paix, dont la proclamation des commiſſaires du roi de la Grande Bretagne, a fait un ſi pompeux étalage, n'a d'autre objet que de vous inviter à trahir votre patrie, & à vous ſoumettre aveuglément au gouvernement du parlement Anglois. Les commiſſaires vous diſent que leur roi eſt favorablement diſpoſé à réviſer tous les actes qui lui paroiſſent incompatibles avec vos priviléges;

mais le bon ſens doit vous dire, que ſi ce prince méritoit de commander à un peuple libre, s'il étoit protecteur des droits de l'humanité, il y a long-tems qu'il auroit prononcé ſur la juſtice ou l'iniquité de ces mêmes actes qui lui euſſent paru fondés ſur des principes de deſpotiſme, & tendans à faire des eſclaves : mais, vous ont-ils jamais dit que leur ſouverain ne révoqueroit aucun de ces actes oppreſſifs ? Que pourriez-vous donc attendre d'une ſimple réviſion ? Suffiroit-elle pour vous tranquilliſer & alléger les fardeaux dont ils vous accablent ?

Quoique ces commiſſaires s'annoncent comme des ambaſſadeurs de paix, & qu'ils vous invitent à vous ſoumettre à ce qu'ils appellent le gouvernement doux & modéré de la Grande-Bretagne, on les voit marquer tous leurs pas de ſang, ſe rendre coupables de rapine, des cruautés les plus inouies, & étendre les effets de leur horrible & ſauvage férocité ſur ceux qui ſe ſoumettent comme ſur ceux qui refuſent de le faire : ni le rang, ni le ſexe, ni l'âge ne peuvent mettre perſonne à l'abri de leurs atrocités.

Si l'Amérique eſt vaincue ou ſe ſoumet, nous ne voyons qu'une image imparfaite des maux qui nous attendent dans la ſituation affreuſe des habitans malheureux de l'Irlande, qui, déſarmés, & n'ayant qu'une foible part dans le produit de

leurs ſueurs ; arrachent le pain de la main de leurs tendres enfans pour ſe procurer, en le vendant, de quoi payer leur maître orgueilleux ou un collecteur avide & inſolent.

Cette ſociété heureuſe dans laquelle l'homme n'obéit qu'à des loix qu'il a choiſies & approuvées, eſt l'objet le plus déſirable, & tend plus que toute autre choſe à aſſurer la félicité de l'homme. C'eſt un privilége précieux, auquel un peuple ne ſauroit renoncer ſans ſe rendre infiniment coupable envers le diſtributeur ſuprême de qui découle tout ce qui eſt grand & bon.

C'eſt donc pour l'amour de cette religion, pour le libre exercice de laquelle nos ancêtres ſe ſont réfugiés dans cette partie du monde ; c'eſt pour vos loix, pour votre félicité que nous vous exhortons à vous conduire avec vigueur & fermeté dans la ſituation critique où ſe trouve votre patrie, & nous ne doutons pas que le ciel favoriſant vos nobles efforts, vous ne veniez à bout de vous aſſurer ce ſuccès & cette liberté qui ſont la récompenſe du ſage & zélé citoyen.

Nous vous exhortons ſur-tout à contribuer de tout votre pouvoir à faire régner ces vertus, à l'obſervation deſquelles l'Être ſuprême a promis d'accorder ſes bénédictions, & à écarter ces vices pour leſquels on l'a vu punir & renverſer les empires. Adreſſez-vous à lui par la prière & les

ſupplications, pour qu'il lui plaiſe de vous délivrer des calamités de la guerre; vous pénétrant de plus en plus de cette vérité, que ſans ſa bonté infinie & ſon ſecours tout-puiſſant, tous vos efforts deviendroient vains & ſans effet.

La préſente eſt envoyée pour recevoir l'approbation.

SAMUEL FRÉEMAR, Orateur.

En Conſeil, ce 28 Janvier 1777.

Lue & approuvée. Jean Avery, D. Secrétaire.

DISCOURS du Général CONWAY, au ſujet de l'emportement & de l'opiniâtreté des Miniſtres contre les Colons d'Amérique. Il ſe plaint de la trop grande facilité du Parlement à cet égard; & il donne à entendre combien il eſt à craindre que la fin de cette guerre ſanguinaire & impolitique ne prouve la ſolidité de ſes plaintes & de ſes réflexions.

Du 17 Février 1777.

Le miniſtre n'a été que trop loin; les meſures qu'il a priſes n'ont été que trop déciſives, quoi qu'en diſe l'honorable membre qui vient de s'aſſeoir. Il eſt impoſſible de faire éclater plus d'emportement, de ſe conduire avec plus d'opiniâtreté que n'ont fait les miniſtres; ils ont eu recours aux moyens les plus violens; & depuis l'inſtant fatal où ils ont commencé la guerre en Amérique, leur conduite n'a été qu'une ſuite de vexations, ſeules capables de réduire les Colons au déſeſpoir, & de les armer pour défendre leurs poſſeſſions & leurs libertés, que l'on s'eſt toujours propoſé d'envahir. Ce qui me ſurprend, c'eſt que ces violences n'ayant produit aucun effet, on trouve encore le miniſtère diſpoſé à les continuer! Sommes-nous plus prêts

à conquérir les Colonies, que nous ne l'étions il y a un an ? Non, au contraire : je dis plus ; si nous nous obstinons à les vouloir assujettir, nous allons nous attirer sur les bras une guerre formidable. Nous voyons les plus redoutables puissances de l'Europe, former entr'elles des alliances ; elles finiront par fondre sur nous, lorsque nous n'aurons à leur opposer, ni les forces nationales qui seront affoiblies, ni les troupes de nos petits alliés, dont le nombre & l'influence ne suffiront pas pour contrebalancer le pouvoir de nos ennemis. Je ne saurois finir, sans observer, que, malgré tout ce que la complaisance du parlement lui a laissé faire, malgré les promesses que nous avons tant de fois reçues des ministres, nous ne voyons pas que l'on ait fait aux Américains aucune proposition sérieuse d'accommodement ; aussi, nous n'avons pas même le moindre espoir de faire naître une utile division parmi les membres du congrès, ou de détruire la confiance que les Colonistes ont mise dans cette assemblée. Qu'on ne croie pas que mon opinion soit fondée sur un esprit d'opposition & de faction, ou sur aucun motif d'intérêt ou de jalousie ; les motifs qui m'animent sont purs, & ma conduite fut toujours uniforme ; mais je n'ai que trop de raison de craindre que la fin de cette guerre sanguinaire

& *impolitique*, ne prouve que ma façon d'en augurer, n'eſt que trop bien fondée!

RÉPLIQUE *fine & ironique de* M. FOX *au Solliciteur général qui l'avoit entrepris dans un Diſcours précédent où il propoſoit un Bill tendant à ſuſpendre* l'habeas corpus. *Il lui reproche d'une manière piquante, ſa paſſion pour les châtimens publics & exemplaires. Il finit par s'oppoſer au Bill.*

Du 17 Février 1777.

JE ne puis m'empêcher d'admirer la candeur & ſur-tout la complaiſance de mon bon & ſavant ami; il nous a fait entendre qu'il auroit volontiers ſouſcrit à la clauſe, ſi on l'eût demandée avec le reſpect & la ſoumiſſion qu'exigeoit une pareille grace; & ſur-tout, ſi on ne l'eût point ennuyé par la longueur des débats, qui le retiennent plus tard que ſes affaires ou ſes plaiſirs ne le permettent. Cependant, quelque délicate que ſoit ſa façon de penſer, quelqu'empreſſé qu'il paroiſſe à ſe retirer de la foule, quelqu'indifférence qu'il veuille affecter à l'égard du *bill*; n'auroit-il pas cru, en quelque ſorte, ſatisfaire ſon reſſentiment contre l'Amérique conquiſe, ſa haine *naturelle* (le ſolliciteur eſt Ecoſ-

ſois) contre tout ce qui eſt rébellion (1), ſon zèle pour le gouvernement, & ſon attachement perſonnel à la famille qui occupe le trône, ſans preſſer ſi vivement l'admiſſion pure & ſimple de ce *bill* (2), dans l'étendue illimitée qu'il voudroit qu'on lui donnât. La paſſion que ce ſavant membre paroît avoir pour les châtimens publics & exemplaires, ne pourroit-elle pas s'appaiſer, en ſe rappellant que ſept malheureux rebelles ont été renfermés dans une maiſon à *New-York*; & là, dévorés par les flammes, que le zèle des royaliſtes y avoit allumés; ſi ce n'eſt pas aſſez, un honorable membre (Adam) encore plus zèlé, s'il eſt poſſible, pourroit lui faire partager la douceur de contempler les hauts & glorieux faits dont toutes les parties de l'Amérique ſont depuis long-tems le théâtre; ces lieux où les ſauvages ont inhumainement, & de ſang-froid, maſſacré les habitans; où les eſclaves révoltés font main-baſſe ſur leurs maîtres, à l'inſtigation de ces mêmes perſonnes que l'on a accuſé ſi injuſtement de mettre trop de lenteur

(1) Le royaume d'Ecoſſe en différentes circonſtances a paru moins attaché à la maiſon régnante que les deux autres royaumes; par cette raiſon, il y eſt ſouvent arrivé des révoltes & des rebellions qu'on a eu bien de la peine à étouffer.

(2) Par ce nouveau *bill* on vouloit ſuſpendre l'*habeas corpus*, & par-là fournir trop ſouvent aux miniſtres des occaſions d'abuſer de leur pouvoir.

dans leurs opérations, de ne ſuivre que des plans formés par la douceur même, & exécutés avec trop de ménagement.

J'ai voulu eſſayer de parler pluſieurs fois, mais la frayeur a lié ma langue; en fixant mes yeux ſur mon ſavant ami, j'ai cru m'appercevoir que l'efferveſcence de ſon zèle commençoit à animer ſes joues; j'ai redouté les terribles effets de ſa colère, à laquelle il eût, ſans doute, ſacrifié la clauſe, & ceux qui oſoient en démontrer la néceſſité : enfin, nous l'avons échappé belle, & nous pouvons nous féliciter d'avoir ſauvé la nation des fers que l'on vouloit forger pour elle. Ce n'eſt pas cependant que je penſe que nous en avons fait aſſez; ce *bill* même, tel qu'il eſt à préſent, eſt une arme bien dangereuſe, & un particulier, que ſes plaiſirs ou ſes affaires appelleront hors du royaume, n'en ſera pas moins expoſé à ſon retour, à reſſentir les effets de l'inimitié, bien ou mal fondée, du miniſtre & de ſes créatures. Quant à moi, qui ai ſuivi pas à pas les démarches du miniſtère, je l'ai vu de tout tems chercher à ſe procurer tous les jours des pouvoirs, dont l'exercice ſera enfin fatal à la nation : perſuadé de cette triſte vérité, je m'oppoſe formellement à ce que le *bill* ſoit reçu, même dans ſon état actuel.

DISCOURS du Général WASHINGTON à ſes ſoldats au moment qui précéda l'affaire de Trenton (1).

Du 4 Mars 1777.

MES AMIS,

CE n'eſt pas ſeulement la liberté de l'Amérique qui dépend aujourd'hui de votre valeur réfléchie ; il s'agit de quelque choſe qui vous eſt certainement plus cher que la liberté, plus cher que la vie même! Il y va de votre honneur. Réfléchiſſez ſur l'infâmie dont vous vous couvririez aux yeux de vos compatriotes & de l'univers qui vous regardent, ſi cette campagne ſe terminoit ſans quelque coup d'éclat, qui prouvât à ce même univers, que votre courage eſt égal à la juſtice de votre cauſe ? Ce que je dis eſt pour vous ; quant à moi, mes amis, je ne ſurvivrai point à une défaite que je ne pourrois imputer qu'au ſoin que vous prendriez d'épargner votre ſang. On a voulu obſcurcir la gloire pour laquelle vous êtes nés : cherchez à laver

---

(1) On dit qu'il fit diſtribuer de rang en rang, parmi ſes ſoldats, cette courte harangue imprimée.

dans une mort honorable, les taches que l'on a imprimées ſur vous injuſtement : croyez-moi, c'eſt le ſeul chemin qui puiſſe vous conduire à la victoire, à la vie, & à l'honneur.

DISCOURS du Gouverneur JOHNSTON, préſentant à la Chambre la Requête des ſieurs Irwine & Blair, le premier Propriétaire, le ſecond Commandant d'un navire pris le 30 Avril 1776 par des vaiſſeaux Eſpagnols, dont l'équipage fut mis aux fers & enfermé dans un cachot par ordre du Gouverneur. Il reproche au Miniſtre lord Germayne, la négligence avec laquelle il a amuſé les plaignans, en ne les renvoyant qu'à la dernière extrêmité au Sécrétaire ayant le département des affaires de l'Eſpagne, auquel il ſavoit bien dès le commencement de la plainte, à qui appartenoit la connoiſſance de cette affaire.

Du 4 Mars 1777.

JE proteſte ſur ma parole d'homme d'honneur, que mon deſſein, en préſentant cette requête, n'eſt pas de tracaſſer le miniſtère ; qu'en cherchant à la faire examiner pour qu'on y faſſe droit, mon intention n'eſt pas d'engager la Grande-Bretagne dans une nouvelle guerre.

Non, nous n'avons déja que trop d'ennemis; ce moment n'eſt pas propre à entrer dans des éclairciſſemens, qui, peut-être, nous plongeroient dans de nouvelles difficultés; je crains que nous n'ayons déja trop d'affaires ſur les bras, & je ſerois le dernier dans cette chambre, qui voudrois chercher à accroître l'embarras & les obſtacles que les miniſtres ont à vaincre: mais je diſtingue dans l'affaire actuelle, des objets qui n'ont rien de commun avec un débat public & national. Il s'agit ici d'une indemnité privée & perſonnelle, que les ſupplians ont droit de demander.

Le fait eſt que le docteur *Irvine* & le capitaine *Blair*, ſon aſſocié, ont haſardé la meilleure partie de leur fortune, ſur la foi du miniſtère, & ſur celle des traités; & aujourd'hui, par l'effet d'un outrage qui n'avoit point d'exemple, pas même de prétexte, les voilà dépouillés de tout ce qu'ils poſſédoient. La probité de ces deux reſpectables citoyens, eſt trop connue, pour qu'on puiſſe ſeulement les ſoupçonner d'avoir voulu faire la contrebande. En ſuppoſant donc que nous ne ſoyons pas dans des circonſtances à pouvoir demander une réparation authentique, je ne vois pas comment le miniſtère pourra ſe refuſer à les dédommager, du moins en partie. Dans le cas où la chambre ne jugeroit pas à propos d'en

prendre connoiſſance, un objet qui me paroît mériter de la part du miniſtre une ſérieuſe attention, c'eſt l'état cruel où ſe trouve l'équipage du navire : les malheureux qui le compoſoient, chargés de chaînes, périſſent peut-être au moment où je parle, ſous le poids de l'oppreſſion, de la miſère & de la maladie, dans quelques priſons des Indes Occidentales. Sur les premières plaintes portées par le capitaine *Blair* à lord Germayne, on lui fait entendre que c'eſt à quelque corſaire Américain qu'il doit attribuer ſes malheurs ; on l'a ainſi amuſé depuis le mois de Septembre juſqu'à la fin de Décembre ; cependant, lorſque la dépoſition juridique du nommé *Sund*, devant le premier juge de la *Jamaïque*, charge poſitivement les Eſpagnols, lord *Germaine* n'a plus de ſubterfuges à employer ; & par une évaſion auſſi honteuſe qu'indigne d'un miniſtre de la Grande-Bretagne, il renvoie le capitaine *Blair* pardevant lord *Weymouth* (ſécretaire au département des affaires du Sud, & par conſéquent, de l'Eſpagne). Pourquoi ne l'avoir pas fait d'abord ? Pourquoi l'amuſoit-on de vaines promeſſes, puiſque l'on ſavoit à ne pas douter, que c'étoit des Eſpagnols qu'on avoit à ſe plaindre ? Et enfin, pourquoi après avoir éclairci le fait, lord *Germaine*

finit-il par dire aux ſupplians, que cette affaire n'eſt pas de ſon reſſort?

REPROCHES de M. TEMPLE LUTTRELL adreſſés au Miniſtre, ſur quelques propos indiſcrets qui venoient de lui échapper dans ſon Diſcours, & dont les ennemis de l'Angleterre ne manqueroient pas de profiter.

Du 4 Mars 1777.

CETTE conduite eſt inexplicable; les portes de cette chambre, qui devroient toujours être ouvertes, ſont continuellement fermées; & par un contraſte ſingulier, aujourd'hui on les ouvre pour qu'il y ait plus de témoins de la démarche honteuſe du miniſtre, qui va mettre aux pieds d'une puiſſance étrangere les droits les plus inaliénables de cette nation, parmi les étrangers qui ſont préſents, il en eſt peut-être qui n'auroient pas dû entendre de la bouche du miniſtre, certains diſcours qu'on ne manquera pas de regarder comme les honteux effets de la crainte & de la puſillanimité. Il eſt difficile de juger ce que nos ennemis pourront demander dans la ſuite, mais ils enchériront ſans

doute, en conséquence de ce beau début de notre part; ils apprendront sans doute avec une satisfaction faite pour les encourager, que les ministres décréditent le commerce de la baie d'*Honduras*, afin d'avoir une excuse pour l'abandonner & renoncer aux droits qui en résultent.

DISCOURS du Chevalier ASTLEY, sur le même sujet. Il recommande beaucoup de prudence à l'égard de l'Espagne.

Du 4 Mars 1777.

JE suis bien éloigné de vouloir faire naître des discussions qui pourroient nous susciter un ennemi puissant. Ce n'est pas le tems de montrer du ressentiment aux puissances étrangeres; nous avons déja plus d'ennemis que nous n'en pouvons combattre. Mais d'un raisonnement que suggère la prudence, on ne doit pas conclure qu'il faut renoncer à des droits de commerce & de possessions territoriales. Si nous nous relâchions sur le moindre point, les mêmes raisons qui nous engageroient à nous en départir, ameneroient bientôt la nécessité d'en abandonner un second, un troisieme, jusqu'à ce qu'il ne nous restât plus rien. Si donc l'inten-

tion de nos ennemis du dehors étoit de nous éprouver dans cette guerre, la ſaine politique veut que nous nous oppoſions avec vigueur à la première tentative : à Dieu ne plaiſe que nous voyons l'honneur & la dignité de notre patrie ſacrifiés à la foibleſſe ou à l'ambition des miniſtres, ou au projet inſenſé de ſubjuguer nos propres ſujets ! Je crois donc que quelque choſe que l'on faſſe, il eſt néceſſaire de commencer par s'aſſurer des faits, afin que l'Eſpagne ſache que nous en ſommes inſtruits, & que nous avons le courage auſſi bien que l'intention de nous faire juſtice, ſi l'on perſiſte à nous la refuſer.

ADRESSE des Habitans de Rhode-Islande de remercimens à Son Excellence Hugh Comte de Percy, lors de son départ de cette Ile dont il étoit Gouverneur.

Du 3 Mai 1777.

Sous le bon plaisir de Votre Excellence.

Nous les habitans de la ville de Newport, apprenons avec douleur que votre excellence se dispose à nous quitter ; qu'il nous soit permis de vous témoigner les sentimens que nous inspire la reconnoissance, & que le bonheur dont nous avons joui sous la protection de votre excellence ne peut manquer d'exciter vivement nos cœurs.

Nous reconnoissons avec gratitude que le pouvoir entre vos mains a pris l'aimable forme de l'autorité paternelle ; que vous n'avez eu recours à la rigueur que lorsqu'elle a été absolument inévitable, que l'oppression n'a pas été connue parmi nous ; & qu'enfin, au milieu des horreurs d'une guerre civile, les troupes commandées par votre excellence se sont conduites avec une modération qui leur eût fait honneur dans des tems de paix et de tranquillité.

La crainte ſeule de vous offenſer, nous empêche de chercher à exprimer les ſentimens que nous ont inſpirés les vertus dont votre excellence nous a donné tant de preuves. Nous nous taiſons à regret ſur cette intégrité des mœurs, ce reſpect pour la décence & la religion, qui donneroient du luſtre à l'état le plus vil; cette affabilité, qui, ſans aucune vue d'intérêt, veut bien s'occuper de l'avantage des particuliers; & ſur-tout cette généroſité ſans bornes qui a ſouvent attiré à votre excellence les bénédictions de ceux qu'elle a ſouſtrait aux horreurs de la miſére.

Les grandes vertus, milord, dans une perſonne éminente ſont comme l'aſtre qui nous éclaire; rien n'échappe à ſa bénigne influence; ce ſont elles qui vous ont rendu cher à tous les habitans de cette ville; & nous pouvons dire avec vérité, que cet inſtant qui nous apprend votre départ, eſt la ſeule douleur que nous ayons reſſentie depuis que vous êtes parmi nous.

C'eſt avec la plus grande répugnance que nous nous ſoumettons à la triſte néceſſité, qui va nous priver de la protection de votre excellence. Nous vous ſouhaitons un heureux voyage vers le pays qui vous a vu naître; puiſſiez-vous jouir d'une ſanté conſtante; votre rang

élevé, les vertus qui vous distinguent ne nous laissent point d'autres vœux à former! Ce qui nous console dans nos malheurs, c'est que le bruit de vos exploits vous a précédé, & que vous allez jouir de la seule récompense qui puisse toucher une ame comme la vôtre, l'approbation du meilleur des princes & la reconnoissance d'un peuple aussi libre que brave.

RÉPONSE de Son Excellence à l'Adresse précédente.

Du 3 Mai 1777.

Ce témoignage public est d'autant plus flatteur pour moi, qu'il prouve que j'ai eu le bonheur de remplir les intentions de notre très-gracieux Souverain.

Ce que vous voulez bien ajouter d'obligeant sur la conduite des troupes que j'ai eu l'honneur de commander, est une louange qui n'appartient qu'à elles seules. Le devoir & l'inclination porteront toujours les soldats Anglois & Hessois à protéger & défendre ceux des Américains qui vivent paisibles & tranquilles.

Permettez-moi, messieurs, de vous assurer que ce n'est pas sans beaucoup de regret que

je quitte cette île dont les habitans ont acquis un droit éternel à mon estime; & soyez assurés que quand j'aurai l'honneur de paroître devant sa majesté, je ne manquerai pas de leur rendre la justice que leur conduite leur donne droit d'attendre de moi.

DISCOURS du Comte de CHATHAM, à la Chambre des Pairs. Il démontre la nécessité de faire sans délai toutes les avances propres à arrêter la guerre d'Amérique. Danger de la continuer. La faire cesser est le vœu de la Chambre, & il doit être celui de Sa Majesté. En s'y résolvant, elle s'assurera l'amour de tous ses sujets. Il finit par proposer qu'il soit présenté une Adresse au Roi, à l'effet de l'engager à faire cesser toutes raisons de plaintes de la part des Colons, & à mettre fin par-là à toute hostilité.

Du 30 Mai 1777.

MILORDS,

NOUS voici arrivés à un moment critique, saisissons l'occasion, à peine nous reste-t-il six semaines que nous puissions employer efficacement

ment à écarter les dangers qui nous menacent de toutes parts. Le tonnerre gronde, il peut percer la nue qui s'ouvre déja en plusieurs endroits. Il seroit dur sans doute pour le gouvernement, de tendre la main à ceux qui ont osé défier le Roi, le parlement & le peuple. Je ne défie personne, mais si l'on ne met pas une prompte fin à cette guerre, c'en est fait de cette nation. Dans l'état d'infirmité où je me vois réduit, je ne m'en rapporterois pas à mon propre jugement; les lumières que je cherche à répandre, je les dois à quarante ans d'expérience & d'application à bien connoître les intérêts de la mere-contrée & des Colonies. On traite les Américains de rebelles, mais pourquoi le sont-ils ? Qu'ont-ils fait jusqu'à présent ? Je me souviens qu'avec quatre régimens qu'ils avoient eux-mêmes levés, ils forcèrent des troupes bien disciplinées & aguerries depuis long-tems, à évacuer Louisbourg. Mais, dira-t-on, ils se sont portés à de grands excès. Je ne viens pas ici pour être leur panégyriste, je me contenterai d'observer qu'ils paroîtront moins coupables, si l'on fait attention au prestige & à l'erreur qui depuis si long-tems président à nos conseils. On leur a fermé tout accès à la clémence & à la justice ! Jettons un coup d'œil sur l'importance dont nous est l'Amérique; elle

vous fournit mille choſes utiles, & reçoit en échange vos marchandiſes ; elle vous a ſoutenus dans quatre différentes guerres, elle va maintenant creuſer ſous vos pieds un abîme qui vous engloutira, ſi vous ne vous arrêtés pendant qu'il en eſt encore tems. Si les meſures que vous avez priſes juſqu'à préſent ont été mal-concertées, revenez ſur vos pas ; vous avez fouillé dans tous les coins de la Baſſe-Saxe ; mais croyez-vous que quarante mille payſans Allemands puiſſent jamais conquérir un nombre dix fois plus conſidérable de citoyens libres ? Ils pilleront ſans doute, ils feront des ravages, ils ne vaincront pas ! Mais, dites-vous, nous voulons les ſoumettre en les conquérant... Eh ! où ſont les forces capables de conquérir ces territoires immenſes ? En eſt-il d'aſſez puiſſantes à notre diſpoſition ? J'en appelle à tout officier impartial & déſintéreſſé. Que ferez-vous, quand vous ne ſerez-plus ſous le canon de vos flottes ? Pendant l'hiver, ſi vos ſoldats ſont raſſemblés, ils meurent de faim ; s'ils ſe diſperſent, ils ſont fait priſonniers, & votre armée ſe détruit en détail. Je ſais à quoi m'en tenir ſur ces eſpérances & ces promeſſes que l'on renouvelle au commencement de chaque campagne ; je n'ignore pas que c'eſt le tems où le miniſtre donne l'eſſor à ſon imagination ; mais

l'équinoxe vient enfin ; les contre-tems se multiplient, & l'on ne manque pas de renouveller les mêmes espérances & les mêmes promesses au printems suivant ! L'on vous dit que votre armée sera aussi nombreuse que la derniere, belle nouvelle ! mais cette même armée n'étoit pas suffisante ; mais vous n'avez gagné que des postes sur les Américains, ceux-ci ont fait trois campagnes, & je ne doute pas que vous ne trouviez parmi eux des officiers peu inférieurs aux vôtres. Vous avez en Amérique trop de monde pour faire la paix, vous n'en avez pas assez pour soutenir la guerre.

Mais supposons que vous avez fait la conquête de l'Amérique : quel bien en résultera-t-il ? ses habitans vous en respecteront-ils davantage ? pouvez-vous les forcer à tirer leurs draps de vos manufactures ? Je veux bien croire ce que les ministres nous disent, que la France ne prendra point parti contre nous ; elle auroit bien tort, puisque nous nous dépêchons, à grands frais de l'enrichir de nos ruines ! enfin, nous allons donc perdre l'Amérique, nos trésors & notre honneur ! En différens tems j'ai ouvert des avis analogues aux circonstances ; le plan que j'ai tracé lors du premier acte passé contre les Américains, ne peut plus avoir lieu maintenant. La motion que l'on va entendre,

vous fera voir où vous en êtes, & à quoi vous devez vous attendre. Si ce que j'y propose est approuvé, cela pourra opérer une heureuse division parmi les états Américains, & ramener parmi nous la concorde & l'unanimité : j'offre une alternative aux colonistes, on ne leur avoit point encore donné de choix; vous leur avez crié : *mettez bas les armes*; & ils vous ont répondu comme les anciens Spartiates : *venez les prendre.*

Je conclus donc « à ce qu'il soit présenté une » humble adresse à sa majesté, tendante à re- » montrer à sa sagesse, que cette chambre est » sensiblement affligée à la vue des dangers & » de la ruine qui menacent ce royaume, par la » guerre dénaturée qui se continue contre les » Colonies. Conseille très-humblement sa ma- » jesté de prendre les mesures les plus promptes » & les plus efficaces, pour mettre fin à ces hos- » tilités, par le juste & unique moyen que l'on » puisse employer, celui de faire cesser toutes » raisons de plainte de la part des colons. Pro- » teste d'ailleurs à sa majesté que cette chambre » entreprendra cette affaire essentielle, avec tout » le zèle & l'empressement dont elle est capable, » afin d'ouvrir à sa majesté la seule voie qui lui » reste de regagner l'affection de ses sujets de » l'Amérique, & d'assurer à la nation les avan-

» tages précieux que le commerce de ces contrées » lui a toujours procurés pour fruit de la bonne » intelligence entre la mère-contrée & ses colo- » nies. Qu'enfin, la chambre est persuadée qu'il » est plus conforme à la bonté & à la grandeur » de sa majesté, ainsi qu'à la dignité d'un peu- » ple libre de conserver, de guérir & de rendre » justice plutôt que d'avoir recours aux châti- » mens & aux horreurs d'une guerre civile, » moyens détestables qui n'ont jusqu'à présent » servi qu'à accroître l'animosité & à la fois ser- » rer plus étroitement les nœuds de l'union que » les Colonies ont formé entr'elles; les moyens » enfin, qui, si l'on continue de les employer, » finiront par élever pour jamais, un mur de » séparation entre la Grande-Bretagne & l'Amé- » rique ».

Ce que je propose ici m'a paru si clair, que je n'ai pas cru devoir m'étendre sur les différens chefs; je dirai seulement en général que j'entends que l'on répare tous les torts dont les Américains ont raison de se plaindre, qu'on leur rende ce droit inhérent à tout peuple libre de disposer à son gré de ce qui lui appartient; voilà ce qu'il faut faire sur le champ. Lundi je quitterai mon lit de douleur pour venir faire cette double motion, elle sera le hérault de la paix, elle ouvrira le chemin à des négociations, & fera voir que le

parlement est sincèrement disposé à la paix. Nous avons essayé de réduire ces colons à une soumission sans bornes, voyons ce que pourra produire une réparation illimitée. Il nous sera moins déshonorant de nous relâcher sur quelques points avec nos concitoyens, de révoquer quelques actes dont ils ont à se plaindre, que de nous soumettre, comme nous le faisons, aux demandes altières de petits princes Allemands. Dès l'instant où vous aurez fini un traité avec les insurgens, n'eussiez-vous que dix vaisseaux de ligne, déclarez la guerre aux ennemis du dehors. Quant aux Américains, vous ne sauriez trop promptement leur faire justice. Nous nous plaignons de ce que les Espagnols ont voulu faire une invasion dans cette île; avec moins de prétexte, nous avons traité de même les habitans du nouveau monde! Enfin, c'est le seul moyen qui vous reste de replacer le trône de sa majesté dans le cœur de ses sujets, & bientôt un million d'ames qui sont révoltées contre le roi, ou qui le traitent avec mépris formeroient des vœux pour sa prospérité.

ACTE de la République de Penſylvanie, qui oblige les habitans de cet Etat de donner les aſſurances de leur allégeance à ladite République, en prêtant le ſerment ſpécifié.

Du 28 Juin 1777.

ATTENDU que les Treize Etats-Unis s'étant ſéparés du gouvernement, de la couronne & du parlement de la Grande-Bretagne; le bon peuple de cet état de *Penſylvanie* eſt devenu libre & indépendant de ladite couronne & dudit parlement, qui (par les actes d'oppreſſion & de cruauté, mentionnés dans la déclaration d'indépendance, publiée par le congrès, en date du 10 juillet 1776) ont rendu cette ſéparation abſolument néceſſaire de la part desdits Etats, pour leur propre bonheur, & pour celui des générations à venir.

Attendu que par des motifs ſordides & mercenaires, ou par d'autres cauſes incompatibles avec le bonheur d'un peuple libre & indépendant, pluſieurs perſonnes ont été induites ou peuvent encore l'être à refuſer leur ſervice & leur allégeance à la république de Penſylvanie, déclarée par le congrès un Etat libre & indépendant:

attendu auſſi que pluſieurs autres perſonnes, aux riſques de leur vie, ou de leur fortune, ou de l'un & l'autre, ont rendu, ſuivant leurs facultés, des ſervices éminens, pour la défenſe & le maintien de ladite indépendance ; & peuvent continuer de le faire : comme ces deux claſſes de perſonnes ſont actuellement mêlées, de manière qu'à quelques égards on ne peut les diſtinguer l'une de l'autre, & que la claſſe ennemie reçoit de la claſſe amie & fidèle, des ſervices qu'elle n'a pas mérités : attendu que l'allégeance & la protection ſont réciproques ; & que ceux qui refuſent la première, n'ont point, ne doivent point avoir de droits aux avantages de la dernière. Ce *conſidéré*, il eſt ſtatué par les repréſentans des hommes libres de la république de *Penſylvanie* en aſſemblée générale, & en vertu de leur autorité, que tout blanc mâle, habitant de cet état au-deſſus de l'âge de dix-huit ans ; le premier juillet prochain, ou avant, prêtera & ſouſcrira le ferment ou l'affirmation ſuivante devant quelque juge de paix dans la ville ou comté où ledit blanc mâle ſe trouvera réſider.

Je jure, ou affirme (les Quakres ne jurent point) que je refuſe toute allégeance à George III, roi de la Grande-Bretagne, à ſes héritiers & ſucceſſeurs, que je ſerai fidèle à la république de *Penſylvanie*, qui eſt un état libre & indépen-

dant : qu'en aucun tems je ne ferai ni ne ferai faire aucune chose au préjudice ou détriment de ladite indépendance déclarée par le congrès : je jure aussi de découvrir & de donner connoissance à quelque juge de paix dudit état, de toute trahison, de toute conspiration perfide, que je sais actuellement, ou que je pourrois ci-après savoir être formée, contre cet état ou aucun autre des Etats-Unis de l'Amérique.

MANIFESTE éloquent, publié par le Général WASHINGTON, Commandant en chef les forces des États-Unis de l'Amérique, en réponse à la Proclamation anti-constitutionnelle, anti-chrétienne & dénaturée, mais peu redoutable, du Général Burgoyne.

Du 19 Juillet 1777.

LES armées associées de l'Amérique agissent par les motifs les plus nobles, & dans les vues les plus pures; leur objet commun est la liberté! Le même principe dirigeoit les armes de Rome aux jours de sa gloire, & le même objet fut le prix de la valeur romaine.

Lorsque ces idées sacrées sont profanées; lorsque le mêlange abominable d'une force merce-

naire, étrangère & ſauvage, oſe faire mention de la patrie, des priviléges généraux du genre humain, les hommes libres de l'Amérique proteſtent contre un pareil abus d'expreſſions, contre une pareille proſtitution de ſentiment.

Nous ſavons parfaitement que de pareilles forces ſont deſtinées à agir de concert avec la flotte & les armées de ſa majeſté Britannique, & nous croyons fermement qu'elles s'acquitteront de leur devoir en proportion de leurs facultés, avec la juſtice & l'humanité dont ces flottes & ces armées ont déja donné l'exemple.

Mais nous prenons la liberté d'obſerver que ſi les forces réunies des flottes & des armées de ſa majeſté britannique ont été obligées d'évacuer Boſton, ont été repouſſées de Charles-Town, défaites à Irentown, chaſſées des Jerſeys; & ſi actuellement preſqu'à la fin de la troiſième campagne, elles commencent à peine leurs opérations, ce ſont des forces que nous ne craignons point.

Si la juſtice des forces de ſa majeſté Britannique & des Allemands ſes alliés, ſe déploie dans les déprédations illimitées & jamais réprimées qu'elles exercent indiſtinctement ſur ce qui appartient à tout Américain, ami ou ennemi; ſi leur humanité ne ſe manifeſte que par leur manière cruelle de traiter leurs priſonniers, par leur refus de faire quartier, par leur uſage de

maſſacrer de ſang-froid, uſage perfectionné par la ſenſibilité Indienne & ſon adreſſe à manier le *tomahawk*, (inſtrument offenſif dont ſe ſervent les Sauvages); c'eſt une juſtice à laquelle nous n'appellerons point, une humanité que nous ne ſolliciterons point.

Il eſt un point ſur lequel nous ſerons d'accord avec l'éloquent auteur de la proclamation ; nous conviendrons que la querelle dont il s'agit, a ſervi de fondement au ſyſtême le plus complet de tyrannie que jamais Dieu, dans ſa colère, ait permis que l'on exerçât ſur une génération opiniâtre & perverſe : l'empriſonnement arbitraire, la confiſcation des biens, les perſécutions, les tortures dont on ne trouve pas d'exemples dans l'inquiſition de l'égliſe romaine, ſe trouvent au nombre des atrocités qui prouvent cette aſſertion ; ces peines ſont infligées par des aſſemblées & des comités qui oſent profeſſer leur attachement pour la liberté ; elles ſont infligées ſur le ſujet le plus paiſible, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, pour le crime, ſouvent pour le ſoupçon ſeul du crime, qui conſiſte à avoir été attaché par principe au ſyſtême de gouvernement ſous lequel on eſt né, auquel on eſt attaché par toutes ſortes de liens, divin ou humain.

Les habitans de Boſton avoient leur charte en naiſſant ; ils devoient leur allégeance à cette

charte & au gouvernement libre que cette charte devoit confirmer ; & parce qu'on les a soupçonnés d'adhérer par principe (peut-être irrégulier) à l'esprit de cette charte & de ce gouvernement libre, on les a privés de l'une & de l'autre avec violence, on les a enveloppés pêle-mêle dans la même ruine, sans distinction d'âge ou de sexe, d'innocence ou de délit. Les loix Angloises en suspendant l'acte d'*habeas corpus*, ont donné leur sanction à l'emprisonnement arbitraire.

L'acte contre la piraterie autorise solemnellement la confiscation de nos biens sur terre & sur mer : chaque bill respire la persécution, la famine, l'épée, quelque chose de pis que la torture ; en faisant revivre la tyrannie sanglante de Henri VIII, le meurtre reprend racine en Angleterre, revêtu des formes de la loi ; ceux qui ont fondé l'église romaine dans le Canada, savent mieux que personne si ces énormités révoltantes ont des exemples dans leurs tribunaux d'inquisition.

Toutes ces peines ont été infligées par des assemblées & des comités qui osent s'appeller parlement britannique, & qui font profession d'être les appuis de la constitution ; pour laquelle Hampden a combattu & est mort ; pour laquelle Russel & Sidney ont répandu leur sang ; pour laquelle

nos ancêtres ont méconnu la race dégénérée qui ne pouvoit plus la défendre ; qu'ils ont sauvée au moment du naufrage de la liberté Angloise, & que nous avons enfin fixée avec succès sur ces heureuses côtes, aujourd'hui le *palladium* de la liberté & du bonheur.

Ainsi Dieu, dans sa colère, a souffert quelque tems qu'on exerçât le systême le plus complet de tyrannie sur le malheureux peuple de la Grande-Bretagne, tyrannie la plus cruelle & la plus barbare. Puisse le Dieu de bonté & de justice éclairer leurs esprits, changer leurs cœurs ! Puissent-ils bientôt reconnoître l'illusion & l'atrocité de leurs efforts, pour opprimer un peuple vertueux, déterminé à être libre ! Animés par l'esprit du christianisme, nous desirons ardemment que l'union & la paix règnent parmi les hommes ; nous invitons toutes les nations à l'amitié, à l'amour fraternel ; nous concevons que l'on ne peut atteindre à ce but vraiment chrétien qu'en prenant les moyens qu'offre le christianisme ; nous ne tirons donc point l'épée qui n'épargne rien ; nous ne prenons pas à notre solde la cruauté étrangère ; nous n'aiguisons pas le couteau cruel des barbares Indiens ; nous ne dénonçons pas les anathêmes de la dévastation, de la famine & de toutes les horreurs qui forment leur cortége ; mais fatigués d'une persécution opiniâtre,

obligés par toutes sortes de liens de repousser la violence par la violence; pressés par le cri de notre propre conservation, de faire le meilleur usage possible des forces que la providence nous a données pour défendre nos droits naturels contre l'agresseur, nous en appellons aux cœurs droits du genre humain entier pour prononcer sur la justice de notre cause. Quant à l'événement nous le soumettons à celui qui tient dans sa main, le destin des nations, à l'œil de qui rien n'échappe, qui donne la pâture aux plus petits des oiseaux, & qui ne refusera pas son appui à un peuple juste & humain, qui se met sous sa protection toute-puissante pour défendre & maintenir les principes les plus nobles dont il ait orné l'humanité.

(*Signé*) G. WASHINGTON.

Au nom & en faveur de l'armée des Etats-Unis de l'Amérique.

DISCOURS éloquent du Duc de RICHMOND. Danger de la guerre d'Amérique toujours opiniâtrément continuée ſans ſuccès ; dangers ſurtout pour la Conſtitution Britannique, provenant de la corruption dans le Parlement, par l'influence trop conſidérable des Miniſtres. Injuſtice de cette guerre. Atrocité des moyens employés. Craintes qu'on devroit avoir pour la mere-patrie des ſuites & de la férocité de la ſoldateſque, d'abord exercée contre les Américains, & habituée aujourd'hui à un genre de vie qui peut devenir funeſte à l'Angleterre. Le Duc invite la Chambre, toute la Nation, & les Évêques à la pacification.

Du 20 Novembre 1777.

MILORDS,

JE n'ai jamais été dans le cas de vous développer ma façon de penſer ſur un objet plus délicat que celui de la diſcuſſion actuelle, car j'avoue que je vois peu d'apparence à ce que nous puiſſions nous tirer heureuſement de la ſituation dangereuſe à laquelle nous ſommes réduits.

Mes craintes ne prennent pas ſeulement leur ſource dans les dangers de la guerre actuelle,

(Dieu ſait cependant que ces dangers ſont aſſez grands), elles portent ſur notre exiſtence comme peuple libre.

Notre gouvernement n'a peut-être jamais reçu le degré de ſolidité néceſſaire ; mais depuis la révolution , époque à laquelle il a plus approché de la perfection qu'en aucun autre tems , il a inſenſiblement perdu de vue ces droits conſtitutionaux , qui appartiennent , non-ſeulement à l'Anglois , mais à l'homme , droits fondés ſur des principes auxquels tout peuple jaloux de ſa liberté , eſt obligé de revenir de tems à autres ; à meſure que les gouvernemens s'écartent de ces principes , ils deviennent uſurpateurs.

Dans un ouvrage écrit ſur les loix d'Angleterre , par un ſavant juge (1) aſſis parmi nous , il a été obſervé que depuis l'époque que je viens de citer , quoique la voix impérieuſe de la prérogative ait ceſſé de tonner , elle n'avoit fait que changer ſes accens impoſans , avec ceux de la douce influence , dont l'effet eſt d'agir avec une énergie ſi perſuaſive , ſi invincible , qu'elle dédommage amplement de la perte qu'a pu faire la prérogative extérieure.

Cette influence à ne rien diſſimuler , acquiert tous les jours des forces nouvelles ; tous les jours ſes

(1) Le juge *Blackſtone*.

ſes effets deviennent plus frappans, & ne tendent à rien moins, qu'à renverſer les barrières que la conſtitution avoit oppoſées à la volonté arbitraire du Souverain ; à annihiler les précautions qu'elle avoit priſes pour empêcher qu'il ne fût l'unique pouvoir dominant ſur l'état. Je ne prétends pas dire que l'on abroge dans les formes, l'intervention du parlement ; mais ſi par l'influence de la corruption, on parvient à détruire indirectement cette liberté, l'atteinte eſt d'autant plus dangereuſe, qu'elle eſt en quelque façon ſecrette ; ſon ſuccès eſt d'autant plus aſſuré, que cette influence agit inſenſiblement & d'une manière preſque imperceptible, juſqu'à ce que ſon objet étant à-peu-près rempli, elle ſoit aſſez forte pour ſe maintenir & s'aggrandir elle-même.

Le noble comte (1) qui a fait la motion concernant l'addition à faire à l'adreſſe, a juſtement obſervé que ces momens-ci ne ſont pas propres à la flatterie ; qu'ils ſont de nature à impoſer à tout homme de bien, le devoir de parler. Je ſuis fâché de dire que l'étendue de cette influence ſemble être le ſyſtême unique, que des miniſtres pervers ont conſeillé à ſa majeſté d'adopter dans tout le cours de ſon règne. Ce ſyſtême a été ſoigneuſement ſuivi dans chaque département

(1) Le comte de Chatham.

de l'adminiſtration dans toutes les parties de l'empire ; c'eſt de cette ſource, que ſont émanés nos démêlés actuels avec l'Amérique ; ces taxes, que l'on y a voulu établir avec tant d'aveuglement & d'obſtination, n'ont jamais pu faire eſpérer raiſonnablement de produire un revenu aſſez conſidérable, pout alléger effectivement dans ce pays, le fardeau des impôts ; mais le ſurcroît d'influence, que promettoit la diſpoſition des nouveaux emplois qu'exigeoit une recette nouvelle, a été une conſidération ſuffiſante, pour que l'on s'y attachât avec cette opiniâtreté qui caractériſe le ſyſtême actuel dans toutes ſes parties.

Ce ſeroit, peut-être, mal prendre ſon tems, que d'entrer aujourd'hui dans la vaſte carrière que ce ſujet ouvre devant nous ; je me bornerai donc à n'en examiner que la partie qui a rapport à l'Amérique........................

....

Tous ces événemens deſaſtreux que je viens de récapituler, forment la partie principale des opérations des troiscampagnes. Je ne prétends pas faire rejaillir aucun blâme ſur les officiers qui ont commandé ; il ſe peut que non ; d'après quelques légères informations données au parlement, ſi même on lui en a donné aucune, perſonne ne peut former un jugement ; mais en

ſuppoſant qu'ils aient fait leur devoir, tout le monde doit actuellement voir clairement ce que l'on a ſouvent prédit dans cette chambre, que vu la nature du pays, il eſt impoſſible à la Grande-Bretagne de forcer l'Amérique à ſe ſoumettre. Nous avons actuellement trois années d'expérience, & dans les deux dernières, nous avons déployé toutes nos forces; combien d'années encore ſe propoſe-t-on de nous faire continuer ces eſſais? L'année dernière, le roi nous dit que malgré nos ſuccès (on parloit alors de ſuccès), malgré la perſpective de terminer promptement la guerre, nous devions nous préparer pour une autre campagne: on a donc eſſayé de cette autre campagne, & nous nous trouvons dans une ſituation plus triſte qu'elle ne l'étoit avant cette malheureuſe tentative; le fer & la maladie ont conſidérablement diminué notre armée; en fouillant tous les recoins de l'Allemagne & en purgeant nos priſons, nous ne pouvons pas former des recrues égales à nos pertes. Tandis que les Américains ſe perfectionnent dans les connoiſſances & les exercices militaires; la diſcipline ſe relâche dans nos armées; tandis que le gouvernement Américain acquiert de la conſiſtance, notre ſituation devient incertaine. Cette année, nous n'avons point de ſuccès dont nous puiſſions nous enorgueillir; quels ſont ceux que nous pou-

vons envifager dans l'avenir ? Avant que l'on eut rien hafardé, on pouvoit entrevoir une ombre d'efpérance, mais actuellement que nous avons échoué dans trois funeftes tentatives, je voudrois favoir ce qui pourrois nous engager à en rifquer une quatrième, tandis qu'aujourd'hui nos moyens de réuffir font atténués.

Mais, milords, je vous prie de prendre garde à un objet qui n'eft pas le moindre de ceux qui nous occupent. Je veux parler de l'inhumanité révoltante qui a préfidé à la conduite de cette guerre, inhumaine que je n'ai pas le courage de vous décrire & qui répugne à tous les fentimens du chrétien & de l'homme. Lorfque nous entendions parler des cruautés exercées dans le cours des autres guerres civiles, nous nous félicitions de n'être point nés dans des fiècles ou dans des contrées qui fuffent le théâtre de ces fcènes d'horreurs. Aujourd'hui voir l'Angleterre, jadis célèbre par fon humanité, fouffrir de fang-froid que l'on exerce fur les enfans les actes de barbarie les plus révoltans ; être infenfible aux malheurs qu'elle caufe, parce qu'ils exiftent loin d'elle & qu'elle ne les éprouve pas ! C'eft un fpectacle bien humiliant pour quiconque a placé quelqu'orgueil dans le hafard qui l'a fait naître Anglois.

Si jamais une nation mérite d'attirer la ven-

geance divine sur ses écarts, ce sera certainement celle-ci dans le cas où elle souffriroit qu'on continuât une guerre si horrible. En mon particulier, comme je crois que nous avons tort dans le principe, elle me paroît doublement impardonnable; mais en supposant que nous fussions fondés à la faire, il n'en est pas moins certain que nous sommes les causes de cette guerre, & je ne pense pas qu'aucune considération politique puisse justifier les sacrifices que nous avons fait à notre droit; les droits les mieux établis peuvent être achetés trop cher, & les moyens que l'on peut employer pour les faire valoir ne sont pas tous légitimes. Armer des esclaves noirs contre leurs maîtres, armer des sauvages que nous savons devoir faire périr leurs prisonniers dans les plus affreux supplices & les manger à la lettre; ce n'est pas, à mon avis, faire une guerre honnête à des concitoyens. Lorsque nous avons le malheur d'entrer en guerre avec d'autres nations, les troupes se portent une estime mutuelle; une humanité réciproque, adoucit également pour elle les fléaux très-nombreux, toujours inséparables de la guerre; mais dans celle dont il s'agit, on a employé les artifices les plus bas pour encourager la soldatesque à se conduire avec une rigueur qu'il est actuellement à la mode d'appeller *alacrité*.

Au lieu de prendre des mesures pour contenir le soldat dans les limites les plus étroites de la discipline ; au lieu de lui faire sentir qu'ayant des concitoyens à combattre, il devroit employer tous les moyens possibles d'épargner leur sang & leur propriété, & marquer de la compassion à des hommes dont la faute n'existoit que dans des notions fausses, & qu'il falloit toujours considérer comme sujets du même roi ; au lieu de tout cela, l'autorité elle-même a encouragé ces soldats à regarder leurs adversaires comme des lâches, des traîtres, des rebelles, tout ce qu'il y a de plus vil, & la loi a déclaré que leurs dépouilles étoient un butin légitime. Les effets de cette inhumanité ont été tels qu'on devoit les attendre, la soldatesque se voyant non-seulement lâchée, mais même excitée, s'est livrée à cette barbarie qui dégrade la nature humaine; la discipline & le bon ordre ont disparu.

Le noble lord qui a voté l'adresse (1) & qui a servi en Amérique, a présenté les choses sous un autre aspect; mais je demanderai toujours des informations authentiques; je ne regarderai pas comme telles quelques paroles qu échappent dans un discours. Le noble lord veut-il subir un examen régulier & répondre aux questions

---

(1) *Le comte de Percy.*

que je pourrois lui faire ſur cet objet? Ou bien le miniſtre conſentiroit-il à ce que je faſſe paroître à la barre de la chambre les perſonnes qui doivent y donner ſous ſerment, des informations authentiques? Les rapports qui me ſont parvenus ſont que le déſordre regne dans nos armées en Amérique, que la rapine & la déſolation y font de rapides progrès.

Je ne ſuis pas étonné de ce que des Indiens & des étrangers qui ne peuvent avoir dans notre querelle d'autres intérêts que le ſalaire ſtipulé avec eux, n'aient que le pillage en vue; il n'eſt pas étonnant non plus que des hommes qui ont mis un prix à leur vie, vendent leurs bras pour arracher la vie à d'autres, en épouſant une querelle à laquelle ils n'entendent rien, & qu'ils ſe livrent à des excès de cruauté auxquels ſont ſujets tous les hommes qui ſe ſont dépouillés de toute eſpèce de principe; mais que des Anglois ſoient les inſtrumens d'une pareille oppreſſion, c'eſt ce qui tend aux plus dangereuſes conſéquences.

Milords, je crains beaucoup de voir cette armée rentrer dans le royaume; autrefois les droits des ſujets étoient protégés par les loix, & reſpectés par l'armée; la propriété étoit sûre: & ſi l'on privoit un Anglois de la vie, ſa patrie entière crioit vengeance; on appelloit ces atten-

tats *meurtres atroces* ; & les coupables n'échappoient jamais à un châtiment juſte & ignominieux ; aujourd'hui on a donné d'autres notions à notre ſoldateſque ; ſon ſervice ne ſe borne plus à donner au beſoin ſon ſecours à l'autorité civile. On ne lui interdit plus tout acte de violence étrangers au devoir de repouſſer la force par la force ; on lui permet de fouiller dans les maiſons, de mutiler les femmes, de commettre tous les genres d'outrage : on cite entre autres le trait d'un ſoldat qui pour avoir la bague d'une femme lui a coupé le doigt ; & l'on ne cite ce trait que comme faiſant partie d'une infinité d'autres exemples de cruauté. Une armée de cette eſpèce de retour dans ſon pays, peut anéantir entiérement ce qui lui reſte de liberté ; ſi vous la licenciez elle ſe convertira en bandes de brigands ; ſi vous la conſervez ſur pied, elle ſera une arme bien dangereuſe entre les mains des miniſtres qui ont marqué ſi peu d'égards aux droits des hommes libres ; cette armée eſt déja accoutumée à verſer le ſang Anglois ; il ne s'agira que d'appeller *rebelles* ceux qui donneront de l'ombrage, & votre armée eſt prête à traiter ces proſcrits comme elle a traité les Américains, peut-être même avec plus d'ardeur.

Milords, je ne voudrois pas être accuſé de mal parler d'une profeſſion qui eſt la mienne à

moins qu'elle ne le méritât ; je ſens en moi cet eſprit de corps qui me rend jaloux de ſon honneur ; mais des liens bien plus forts que ceux qui m'attachent à l'armée, m'uniſſent à a nation, & je ſens que ſuis encore plus Anglois que ſoldat. Tant que l'armée a été formée d'hommes de quelque conſiſtance, tant que l'on y a penſé que le premier devoir d'un ſoldat le lioit à ſon pays, une pareille armée n'étoit pas dangereuſe ; mais depuis que l'on a fait paſſer des camps dans le conſeil, les maximes qui établiſſent qu'un ſoldat n'a point de choix à faire, qu'il ne doit point raiſonner, mais obéir implicitement ; depuis que l'on a donné tant d'étendue à cette doctrine, que l'on regarde les officiers comme obligé de ſe battre contre leurs concitoyens même, en penſant que leur réſiſtance eſt fondée ſur une cauſe juſte ; je le répete, milords, je regarde une pareille armée comme mépriſable ; je ne vois plus en eux qu'un inſtrument vénal du pouvoir qui a renverſé tant de conſtitutions libres.

Je conſerverai toujours beaucoup de reſpect & de reconnoiſſance pour le noble comte (1) aſſis parmi nous, & pour quelques autres officiers qui ont préféré la démiſſion de leurs emplois au

(1) Le comte d'Effingham.

chagrin de ſervir à de pareilles conditions, & d'agir d'une manière oppoſée à leurs ſentimens intérieurs ; & je me défierai toujours de ceux qui ont conſeillé au roi de ſouffrir que de ſi honnêtes gens quittaſſent le ſervice, & qui ont en même tems perſuadé à ſa majeſté de décreter ces maximes pures, ſous la ſeule influence deſquelles une armée ne peut être dangereuſe pour l'état. Milords, c'eſt parce que j'ai acquis quelques connoiſſances militaires, que je connois la néceſſité de la diſcipline ; je parle le vrai langage d'un militaire, je parle comme vraiment affectionné à l'armée, lorſque je recommande que l'on s'attache à ce qui peut rendre cette diſcipline plus ſtricte, en employant à cet effet le ſeul moyen qui ſoit efficace, celui d'inſpirer aux officiers du reſpect pour les loix & pour les libertés du peuple.

Mais on m'aſſure que nos armées, en Amérique, ſont guidées par des notions bien différentes, que par-tout où elles paſſent, elles jettent la déſolation parmi ceux que nous voudrions cependant appeller encore Anglois & ſujets ; entre les différens objets qui demandent vos recherches, celui-là, milords, ſemble devoir être un des premiers.

Pouvons-nous trop-tôt mettre un terme à ces ſcènes d'horreur ? Je ſais, milords, que ce que

je vais dire n'eſt pas un langage à la mode ; mais un tems viendra où tous tant que nous ſommes, nous rendrons compte à Dieu de nos actions ; comment nous juſtifierons-nous d'avoir fait perdre la vie à tant d'innocens, à nos concitoyens qu'il étoit de notre devoir de protéger ? . . . . Dans ce moment où il s'agit d'une œuvre à laquelle le Chriſtianiſme doit prendre ſans doute quelqu'intérêt, à peine oſé-je inviter nos révérends évêques à ſe joindre à moi, pour faire ceſſer l'effuſion du ſang chrétien proteſtant : il ſuffit d'adreſſer la voix aux évêques, pour exciter le rire ; ils rient eux-mêmes, mais cela leur ſied bien mal ; ils devroient conſidérer que s'ils ſiégent ici pour veiller à leurs intérêts perſonnels, ce n'eſt pour eux qu'un objet ſecondaire ; que leur premier devoir eſt d'adoucir nos délibérations par leur exemple, par le pouvoir de la douce perſuaſion, & plus que jamais dans les circonſtances où la religion eſt auſſi immédiatement intéreſſée que la morale ; dans des cas d'une étendue auſſi vaſte que celle qui fait l'objet de la délibération actuelle : les évêques ſe retirent lorſqu'on amène un malheureux criminel à la barre de la chambre, parce qu'ils ne peuvent donner leurs voix lorſqu'il s'agit d'effuſion de ſang ; cet uſage eſt un jeu, s'ils peuvent voter & donner des con-

ſeils ſanguinaires, dont l'effet doit être la mort de pluſieurs milliers d'hommes; mais, milords, comme je l'ai déjà dit, je ſais que les raiſonnemens que l'on tire de la religion ou de l'humanité ne font guères d'impreſſion; je reviens donc à ceux que fournit la politique, & dont la force devient plus invincible de jour en jour.

Enfin, s'il paroît évidemment impoſſible de ſubjuguer l'Amérique par la force, conſidérons ce que nous riſquons en nous obſtinant dans cette entrepriſe auſſi vaine que coupable : le diſcours du roi nous donne lieu de penſer que S. M. ne ſe repoſe pas ſur les aſſurances qu'elle reçoit de la part des puiſſances étrangères, relativement à la continuation de la paix, & que leurs armemens exigent que nous faſſions de notre côté; réfléchiſſons actuellement ſur l'état dans lequel nous nous trouvons pour ſoutenir en Europe cette guerre à laquelle on nous dit de nous préparer; notre armée principale, celle de nos alliés & la plus grande partie de nos frégates ſont en Amérique. Aux premières hoſtilités qui auroient lieu en Europe, ne ſerons-nous pas dans la néceſſité de les rappeller, & par conſéquent d'abandonner l'Amérique? Ces armées reviendront-elles ſans eſſuyer quelque perte? Sommes-nous certains qu'elles arriveront

à tems pour sauver notre pays ? ne courent-elles pas le risque d'être interceptées ? Cependant, voyons sur quoi nous pouvions compter pour notre défense intérieure ; le noble lord qui préside au département de la marine, dit que nous avons une bonne flotte, bien fournie de monde, & supérieure à tout ce que la France & l'Espagne peuvent nous opposer en combinant leurs forces : il doit garantir son assertion, je desire qu'elle soit exacte : mais sommes-nous certains qu'en cas de rupture, une flotte supérieure mettroit cette Isle à l'abri d'une descente, n'ayant, entre l'ennemi & nous, qu'un canal, que d'un nombre infini de ports, il peut traverser en une seule nuit d'hiver ; nous savons que presque toute les fois que des forces étrangères ont essayé de prendre terre sur notre Isle, elles ont réussi ; si un pareil événement se renouvelloit, quelle défense avons-nous. Je me rappelle qu'au commencement de la dernière guerre, on étoit si frappé de la crainte d'une invasion, bien que nous eussions autour de nous presque toutes nos troupes, presque tous nos vaisseaux, nous fîmes venir douze mille Hanovriens ou Hessois pour nous défendre & nous rassurer. Peut-être cette précaution étoit superflue & inutile ; mais nous donnons dans un excès contraire, lorsque nous

nous reposons sur le peu de force que nous avons actuellement en Angleterre & en Irlande. Quelqu'utile que puisse être la milice, j'espère que nous ne compterons pas sur elle seule pour notre défense, sur-tout ayant à sa tête des officiers tels qu'ils sont à présent, des hommes qui n'ont pas même la qualité essentielle qui fait l'essence de leur profession.

De toutes les nations de la terre je crois que l'Angleterre seroit la plus aisée & la plus promptement conquise, si un corps considérable de troupes étrangères effectuoit une descente dans ce moment où notre armée est loin de nous ; nos peuples n'ont absolument aucun usage des armes ; le pays n'a ni forteresses ni postes forts, & l'on n'a point de confiance dans notre gouvernement.

L'état de nos finances me paroît également inquiétant, cet objet comprend trop de détails pour qu'on puisse le traiter dans une séance qui n'est pas destinée particulièrement à cette discussion ; il suffit de dire à cet égard que nous avons considérablement aggravé cette dette que l'on regardoit à la fin de la dernière guerre comme toute prête à nous accabler, & dont le poids nous détermina alors à faire la paix : pour ajouter à cette dette, à son accroisse-

ment prodigieux, je crains bien que nous n'ayons perdu l'Amérique & les ressources que nous en tirions.

S. M., dans un discours émané du trône, nous dit qu'elle sera toujours attentive à saisir l'occasion de mettre un terme à l'effusion du sang de ses sujets, mais un noble lord (1) a dit que les propositions de paix ne doivent pas venir de la part du parlement. Je dois poser en faits, milords, que le roi n'a actuellement aucun sujet d'entamer une négociation relative à la paix. La guerre présente n'a pour objet que les droits prétendus du parlement, & le roi, de sa propre autorité, ne peut pas faire aucune espèce de traité où il s'agiroit de se départir du moindre de ses droits; l'acte qui détermine le pouvoir des commissaires ne les autorise qu'à recevoir la soumission des peuples, à accorder des pardons en conséquence; il en résulte qu'en supposant que les deux partis seroient également enclins à traiter, c'est-à-dire à se relacher réciproquement sur leurs prétentions respectives; ils n'ont aucun moyen légal de faire un traité de cette espèce : d'ailleurs, les véritables intentions du parlement sont incertaines; aujourd'hui nous disons que nous

(1) Le marquis de Carmarthen.

n'entendons pas taxer les colonies ; demain nous ne nous occuperons que des moyens d'accroître le revenu public ; un miniſtre nous dit qu'il n'exige rien de l'Amérique, ſinon, qu'elle reconnoiſſe la ſuprématie du parlement ; un autre nous parle de ſoumiſſion ſans conditions.

Un ſecrétaire d'état nous a dit que la négociation entamée à *Staten-Iſland* fût rompue auſſi-tôt que commencée, parce que les députés Américains exigeoit qu'on reconnut leur indépendance ; c'étoit une condition *ſine quâ non* ; je crois que le défaut de pouvoirs de nos commiſſaires eſt uniquement cauſe de ce qu'on a pu aller plus avant ; & quoique je ſois perſuadé que le noble lord n'a pas eu intention d'en impoſer à la chambre, je ſuis fondé à croire que les choſes ne ſe ſont point paſſées comme il les a préſentées : que le noble lord mette ſous les yeux de la chambre le rapport qui a été fait à la cour ; tel eſt l'uſage ordinaire lorſqu'il s'agit de donner une information régulière au parlement ; je deſire que ce corps lève l'obſtacle qui ſubſiſte en réalité, & qu'il autoriſe des commiſſaires à traiter efficacement.

A l'égard de l'addition à l'adreſſe telle qu'elle eſt propoſée, je n'y trouve point d'objection, ſi ce n'eſt qu'elle ſemble propre à faire croire à la nation que nous ſommes encore à tems de

de recouvrer les précieuſes provinces de l'Amérique ; je crains bien que ce tems ne ſoit paſſé. Je ne dis pas qu'il ſoit impoſſible de réunir l'Amérique & la Grande-Bretagne d'une manière ou d'une autre ; je dis encore moins qu'il ne faut pas l'eſſayer, mais je ne voudrois pas que l'on fit concevoir à nos concitoyens des eſpérances que je crains de voir s'évanouir.

Je n'en déſeſpère pas abſolument, parce que je ſuis perſuadé qu'une union fondée ſur la bonne foi & ſur la juſtice ſeroit très-avantageuſe aux habitans des deux contrées ; mais vu l'état déſeſpéré auquel on a porté les choſes, je doute que les Américains veuillent jamais dépendre en aucune manière d'une nation dont ils ont reçu des injures impardonnables.

Un ſecrétaire d'état (1) a dit qu'il étoit bien aiſe d'entendre déclarer au noble comte (2) qui a propoſé l'addition, qu'il opinoit toujours à ce que l'Amérique fût dépendante, & de voir que tous ceux qui appuyoient la motion du noble lord, étoient du même avis. J'ignore de quels principes on tire ces conſéquences ; mais, crainte que mon ſilence ne ſoit pris pour un aſſentiment à ſon opinion, je déclare que de-

(1) *Lord Weymonthon.*

(2) *Le comte de Chatam.*

ſirant ſincérement voir les Américains rentrer volontairement dans un état de dépendance raiſonnable : je ne dis pas cependant qu'il faille rejetter aucune propoſition d'alliance que nous pourrions former avec eux, en reconnoiſſant leur indépendance. Si pour prix de notre protection nous pouvons recueillir les profits de leur commerce; voilà l'eſſentiel, & il faudroit ſe contenter de moins. En un mot, je voudrois que l'on traitât, & que l'on tirât de leur conſentement le meilleur parti poſſible du traité; mais que l'on renonçât à toutes prétentions ſur l'Amérique plutôt que de continuer une guerre civile, injuſte & cruelle.

Je ſuis charmé que le noble comte qui a propoſé l'addition, s'eſt à quelques égards départi du bill qu'il a propoſé il y a trois ans, & qu'il penſe actuellement qu'il faudroit raſſurer les Américains ſur la crainte de voir dans leur pays des troupes ſans leur conſentement; en vérité la triſte expérience qu'ils ont, rend cette précaution d'autant plus néceſſaire, que ſans elle tout ce qu'on pourroit leur propoſer, ſeroit inutile.

DISCOURS énergique de M. WILKES, dans lequel il s'élève fortement contre l'opiniâtreté des Miniſtres à continuer cette guerre injuſte, dénaturée & toujours ſans ſuccès, malgré les belles paroles avec leſquelles on flatte la Nation. Néceſſité de commencer par ceſſer toute hoſtilité. Menſonges miniſtériels lors du Lord Darmouth, Secrétaire d'État. Proclamation extravagante du Général Burgoyne. Atrocité de l'emploi des Sauvages Indiens. Allégations fauſſes du Diſcours du Roi. M. Wilkes ſoutient que la France bien loin de demeurer attachée à la Grande-Bretagne, fournit ouvertement des forces aux Inſurgens. Il conclud à des moyens de conciliation & de paix.

Du 20 Novembre 1777.

MONSIEUR L'ORATEUR,

CONFORMÉMENT à la doctrine établie dans le parlement, je ſuis autoriſé à regarder le jour de l'ouverture des ſéances comme étant ſingulièrement le jour du miniſtre; je le regarde plutôt ſous ce point de vue que le jour qui termine les ſéances que l'on appelle le jour de ſon triomphe, parce que ce jour-là il ouvre ſon portefeuille (Budjet), & que le miniſtre ſoumet à

l'inſpection de la chambre l'état des finances du royaume, le compte des ſommes diverſes qui ont été votées dans le cours de la ſeſſion, les *voies & moyens* qu'il propoſe pour aſſeoir les ſubſides, l'état fixe ou probable des dépenſes de l'année, les taxes nouvelles, & en général un état des revenus & des reſſources de l'empire. Ce premier jour de la ſeſſion eſt plus intéreſſant, ſans doute, & préſente à notre conſidération des objets plus importans. L'ouverture d'une ſeſſion eſt régulièrement faite par un diſcours prononcé du haut du trône; quoique ce diſcours ſorte de la bouche du roi, en ſtyle de parlement, on l'appelle toujours *diſcours du miniſtre;* afin que lorſqu'on vient à en examiner la teneur, le nom ſacré de la majeſté ne puiſſe pas être employé pour donner des entraves à la liberté des débats; liberté qui eſt l'eſſence, & qui conſtitue la dignité d'une chambre des communes de la Grande-Bretagne : le miniſtre, monſieur, dans le diſcours que nous venons d'entendre, nous préſente le tableau général de notre ſituation au-dedans & au-dehors, ce qu'il y a de probable dans la continuation de la paix, ou l'expectative de la guerre, l'état des puiſſances étrangères, relativement à ce qui peut concerner plus ou moins cet empire; en un mot, une eſquiſſe de tout ce qui a rapport à notre sûreté intérieure, ou à

nos liaiſons étrangères avec les alliés de la couronne ; mais, monſieur, tout cela n'eſt que le *coup-d'œil* du royaume que le miniſtre nous préſente : ce qu'il nous dit eſt ſeulement ce qu'il penſe de la ſituation des affaires publiques ; c'eſt une eſpèce de *carte miniſtérielle*, que cette chambre peut adopter ou rejetter à ſon gré ; elle peut ſuivre ſa direction, ou en prendre une directement oppoſée ; j'ai cru, monſieur, devoir faire ces remarques préliminaires avant d'examiner le papier dépoſé ſur le bureau. Je ne me ferai point un ſcrupule de tirer avantage du droit que je reclame en ma qualité d'un des repréſentans du peuple, en traitant cette *production* comme ne contenant autre choſe, ſinon l'eſquiſſe du ſyſtême du miniſtre, & la ſubſtance de la foi politique qu'il voudroit voir adoptée par la nation.

Ce diſcours, monſieur, ſuivant mon idée, annonce clairement à cette chambre une réſolution décidément priſe de continuer, juſqu'à ce que notre deſtruction abſolue ſoit conſommée, cette guerre dénaturée, injuſte & barbare. Il reſpire un eſprit de rage qui ne peut être aſſouvie, dont l'objet eſt la cruauté & le carnage ; il reſpire une ſoif atroce du ſang, & les torrens de celui déja verſé, la prodigalité avec laquelle on a épuiſé le tréſor de la nation, ne nous ont pas encore valu des ſuccès bien brillants : depuis

trois ans que la guerre dure, nous n'avons rien vu de décisif ; le sang coule encore de toutes nos veines pour soutenir cette guerre contre l'Amérique, & je n'y vois point de terme prochain. Il nous est impossible de rien remarquer dans la déclaration du ministre, si ce n'est cette persévérance dans l'erreur, cette obstination fatale dans la poursuite de son plan pernicieux, dont le résultat est la ruine infaillible de ce pays, & l'élévation de quelqu'empire puissant sur les débris de la monarchie Britannique ; à peine un foible rayon d'espoir luit sur nous; les ministres, en croyant courir à une conquête imaginaire, nous précipitent dans une ruine certaine & irréparable, car si l'on continue la guerre sur le plan atroce & dispendieux que l'on suit actuellement, la nation fera nécessairement banqueroute. On nous dit, monsieur, dans ce discours que le ministre est fondé à croire avec confiance que la conduite & le courage de nos officiers, la valeur & l'intrépidité de nos forces de terre & de mer feront couronnés de succès importans. On n'a jamais douté de la valeur & de l'intrépidité des Anglois ; plût à Dieu, monsieur, qu'ils eussent à en multiplier les preuves dans une bonne cause, dans une querelle droite & juste ; mais, monsieur, jusqu'à présent, nous n'entendons pas parler de succès importans ; tout le cours

de cette campagne nous offre à peine la certitude d'un événement favorable : les ministres, eux-mêmes, frémissent de l'état où se trouve le général *Burgoyne ;* n'importe, je supposerai que tous les avantages publiés sans preuves par les partisans les plus zélés de l'administration, sont effectifs & authentiques, que *Philadelphie* est prise, & que l'armée de Washington est complettement défaite : rappellons-nous, monsieur, ce qui s'est passé après que les troupes Angloises eurent pris *Boston.* Notre général fut bientôt assiégé dans cette capitale de la Nouvelle-Angleterre, il y fut ignominieusement claquemuré, pendant plusieurs mois, avec vingt régimens, & finit par en être chassé.

Je connois les couleurs que les partisans de la cour, qui siégent parmi nous, ont données à cette retraite ; on a débité par-tout que nos généraux avoient changé leurs quartiers, leur position, &c. Je sais cela, mais je sais aussi que tout en changeant de quartiers ils ont abandonné leur artillerie & leurs munitions. Tous les militaires Anglais avouent hautement aujourd'hui que la retraite de *Boston* effectuée par le général *Gage* étoit une fuite absolue, comme celle de Mahomet s'appelle fuite de la Mecque. Si l'on prend *Philadelphie*, il est vrai que nous aurons une ville de plus en notre possession,

ſi cependant nous ne la réduiſons pas en cendres comme nous l'avons fait de pluſieurs autres villes & villages : mais ſerons-nous en état de la garder plus long-tems que nous n'avons gardé Boſton ? L'expérience ne m'autoriſe-t-elle pas à ſoupçonner qu'avant la fin de l'hiver nous apprendrons que le général *Howe* eſt aſſiégé dans Philadelphie, & qu'enfin il s'en eſt retiré en abandonnant ſa groſſe artillerie & ſes munitions de guerre, comme il l'a déja fait à Boſton. L'objet de l'avant-dernière campagne étoit la conquête des deux *Jerſeys*, il fut rempli : cette année, nos troupes ont été obligées d'évacuer les deux *Jerſeys* que l'on a récemment déclarées n'être plus *ſous la paie du roi* : je ſuppoſerai donc encore, monſieur, que ce qu'on dit de la défaite du général *Waſhington* ſe trouve confirmé, & que ſon armée eſt totalement diſperſée, je me rappelle qu'environ un mois avant l'affaire de *Trenton*, l'armée de ce général ſe trouvoit dans un état de réduction ſi abſolue, qu'il ne lui reſtoit pas cinq cent hommes, cependant la poſſibilité apparente de battre en cet endroit les mercénaires Allemands, lui fournit dans ce moment critique, une armée petite, mais compoſée de braves gens ; & la juſte vengeance des Américains fut funeſte à preſque tous les *Heſſois* qui ſe trouvèrent à

Trenton : admettons que le général Washington a reçu un échec considérable, n'est-il pas à portée de recouvrer son armée dans une étendue immense de pays dévoué à sa cause & à sa personne : d'un autre côté, monsieur, ne voyons-nous pas deux autres armées qui ne laissent pas d'être formidables à un certain point ; l'une est dans la province de Massachusetts-Bay, l'autre dans la Caroline méridionale ; ces armées n'ont point essuyé d'échec, elles peuvent marcher contre celle du général *Howe*, qu'elles trouveront réduite & épuisée par les victoires mêmes dont on lui fait honneur. Pour donner à cette manière de raisonner tout le dégré de force dont elle est susceptible, je vais poser en fait que toutes les troupes provinciales de l'Amérique sont dispersées sans exception, & que le Congrès est dissous ; même dans ce cas-là qu'elle pourroit être la conduite de la Grande-Bretagne, comment conserverez-vous des contrées qui s'étendent de la baie d'*Hudson* à l'extrêmité méridionale de la Floride ? Mettrez-vous des garnisons dans toutes les villes ? Séparerez-vous votre armée, & lui assignerez-vous des cantonnemens épars ; si vous prenez ce parti, par-tout où vous serez foibles, vous serez attaqués, & vos troupes éprouverons vraisemblablement le sort des *Hessois* à *Trenton*.

Non, monsieur, notre pays n'a pas, ne peut

pas mettre ſur pied une armée telle qu'il la faudroit pour remplir cet objet, quand nous pourrions prendre à nos gages tous les ſauvages enrégimentés que l'Allemagne & la Ruſſie produiſent, tous ces meurtriers employé de tous tems à la deſtruction de l'eſpèce humaine, nous ſuccomberions encore dans l'entrepriſe: cet effort ne feroit que réduire plus vîte la nation à la dernière extrêmité : le noble lord qui eſt à la tête de nos finances ne tarderoit pas à voir l'édifice du crédit public ébranlé juſque dans ſes fondemens, toutes les ſources de richeſſes nationales épuiſées & taries. Or, l'acquiſition de l'Amérique eſt trop chere à ce prix.

Je ſais, monſieur, que l'on me répondra que dans le cas où vos armes ſeroient couronnées d'un ſuccès général, les Américains renonceroient à leurs prétentions & ſe ſoumettroient aux termes que vous leur preſcririez : pour répondre à cette aſſertion, il ſuffit de citer la dernière expérience que le général *Burgoyne* vient de faire ; il nous dit que ces provinciaux mêmes qui marquoient le plus d'empreſſement à déclarer leur loyauté, à prêter le ferment *d'allégeance* & à ſe ſoumettre au lieutenant-colonel *Baum*, ont été les premiers à faire feu ſur lui, qu'ils donnèrent aux autres troupes l'exemple dont l'effet fut la deſtruction entière de ſon détachement ; il blâme

beaucoup un particulier provincial de ce qu'il a eu l'imprudence de laiſſer en liberté ceux qui avoient prêté le ſerment ! Ce ſeroit une étrange manière de perſuader aux Américains de vous prêter ce ſerment, que d'empriſonner au moment même ceux qui viendroient de le prêter ; ce n'eſt pas, monſieur, en portant la baïonnette ſur la poitrine des gens, ce n'eſt pas en les empriſonnant qu'on les perſuade ; ces actes ſont du reſſort du voleur de grand chemin ; il prend votre bourſe ; mais ſi vous êtes plus fort que lui, vous la lui reprenez, & il n'y a pas de trahiſon de votre part ; la force avoit produit le premier effet ; la force ſupérieure le détruit : au ſurplus je crois que l'on tenteroit vainement de tromper les Américains, & plus vainement encore de les dépouiller par la force de leur liberté & de leur propriété. J'adhere donc, monſieur, à l'addition propoſée par l'excellent lord ; je penſe comme lui, qu'il faut dans l'adreſſe à ſa majeſté la ſupplier d'ordonner une ceſſation d'hoſtilités, comme étant l'unique moyen d'entrer en traité & d'effectuer une réconciliation avec nos frères de l'Amérique : la continuation des meſures priſes & l'adreſſe approuvée ne produiroit aucun bon effet ; elle ne ſerviroit qu'à affermir l'indépendance des colonies, à ajouter un dégré de vi-

gueur à la résistance : ce n'est pas à la force que nous pouvons devoir des succès, & si nous le pouvions dans un pays commerçant comme le nôtre, ce ne seroit pas la peine d'y recourir : portons aux pieds du trône cette vérité simple, & que le parlement désormais tienne à la nation un langage différent de celui que les ministres nous ont tenu jusqu'à présent.

Il y a plusieurs années, monsieur, que la nation est dupe d'une suite de mensonges publiés par les ministres : lorsque l'on passa le bill concernant le port de *Boston*, le ministre déclara que nous verrions bientôt l'Amérique à nos pieds, & que les autres habitans de *Massachusetts-Bay* abandonneroient ceux de *Boston;* il nous assura que les autres provinces par un principe de jalousie enracinée, se réjouiroient de l'humiliation de cette capitale, & partageroient ses dépouilles en divisant son commerce. Lorsque la province entière se réunit de manière à ne plus former qu'un seul & même corps, on nous dit que les colonies méridionales désapprouvoient la conduite de la Nouvelle Angleterre. Lorsque les colonies du midi & du nord furent réunies & eurent fait cause commune, on nous dit que l'on avoit trouvé le moyen d'empêcher que le Congrès s'assemblât. Le général *Gage* déclara qu'il se trouveroit au milieu de ses membres ;

cependant il eut alors ses raisons pour ne pas changer de position ; le Congrès s'assembla sans lui, & délibéra dans l'esprit de l'unanimité la plus parfaite, car les querelles & les criailleries de ses membres n'ont jamais été entendues que par ces messieurs qui siégent ici sur le banc du trésor. On déclara alors que les conventions faites relativement à la *non-importation* & à la *non-exportation* ne pouvoient êtrre remplies de la part d'un essaim de contrebandiers connus ; le tems a cependant prouvé combien ces conventions ont été strictement observées. On posa en fait avec la même assurance que les poltrons Américains n'oseroient jamais s'assembler les armes à la main, que deux régimens suffiroient pour parcourir toutes les colonies rebelles & les subjuguer ; il est vrai que cette assertion est antérieure au moment où le général *Howe*, & ses vingt régimens se sont vus assiégés dans *Boston*.

Je ne fatiguerai pas, monsieur, l'attention de la chambre en récapitulant dans l'ordre d'une succession régulière toutes les fables & toutes les fictions de la cour, il y a long-tems qu'elles amusent l'Europe entière ; cela n'empêche pas que les ministres n'affectent encore de croire qu'ils pourront conquérir treize colonies, qui pendant trois ans ont bravé tous nos efforts sur

terre, & ſur mer, qui ont exercé & diſciplinés leurs habitans, établi leur gouvernement reſpectif à la ſatisfaction des colons, levé des armées conſidérables, engagées pour le tems illimité de la durée de la guerre, qui ont pourvu à la ſolde de ces armées, formé des magaſins immenſes d'artillerie, d'armes & de munitions: en un mot treize colonies fondées par le zèle de l'Amérique entière, & par quelque choſe de plus que l'approbation & l'applaudiſſement de toute l'Europe, ſi l'on en excepte les perſonnes qui parmi nous forment la faction de la cour. . . . . Cependant, monſieur, ſi l'on ne peut pas conquérir l'Amérique, peut-être peut-on la recouvrer encore par l'attrait de la juſtice, de la douceur & de la modération; il faut commencer par remettre l'épée dans le fourreau conformément à la propoſition du noble lord; alors nous pourrons parler de paix, d'une manière honnête & ſolide, d'un ton de légalité. En un mot, comme frères cohéritiers d'une conſtitution libre j'oſerois eſpérer que les choſes ne ſont pas encore abſolument déſeſperées. Je ſuis certain que la paix ſeroit le bien le plus déſirable pour l'une & l'autre nation, peut-être même eſt-elle plus néceſſaire à ce pays qu'elle ne l'eſt à l'Amérique. Cet état dans ſon enfance paroît avoir la vigueur & la force que l'on re-

marqua dans Hercule, lorſqu'il étoit enfant : cette force ſemble de même deſtinée à terraſſer les monſtres de la tyrannie & de la violence. Quant à nous, nos ennemis connoiſſent notre état d'épuiſement, ils triomphent à la vue de nos diſſenſions funeſtes, & ſe préparent à tirer avantage de notre ſituation déplorable. Je le répete, monſieur, je le répéterai encore, il eſt de toute néceſſité pour ce pays de ſe reconcilier avec l'Amérique; un traité ſolide & durable, fondé ſur la juſtice, (car ſans cela ſa durée ſeroit courte) elle peut ſeule nous ſouſtraire à la ruine qui nous menace.

Le diſcours du roi, Monſieur, ſemble nous promettre que l'on a en vue le rétabliſſement de la paix; on nous dit : « Je ſerai toujours » attentif à ſaiſir l'occaſion de mettre un terme » à l'effuſion du ſang de mes ſujets, & aux ca- » lamités inſéparables de la guerre ». Les miniſtres, Monſieur, ont indignement rejetté cette heureuſe occaſion de mettre un terme à l'effuſion du ſang, lorſque même après les batailles de *Lexington*, de *Concord* & de *Bunkers-Hill*, le congrès ſupplia humblement ſa majeſté de lui indiquer & de lui preſcrire la manière au moyen de laquelle les requêtes que ſes fidèles colons avoient à porter aux pieds du trône, pourroient

ſervir d'ouverture à une réconciliation heureuſe & permanente.

C'eſt à l'inſulte inſenſée que fit aux ſupplians lord Dartmouth, alors ſecrétaire d'état au département de l'Amérique, c'eſt à la réponſe extravagante qu'il fit aux agens des colonies, lorſqu'au mois de ſeptembre 1775, il leur dit au nom du roi, qu'*ils ne recevroient point de réponſe*; c'eſt à ce moment qu'il faut attribuer toutes les calamités de la guerre dénaturée qui en a été la ſuite, & peut être la perte de la moitié de notre empire.

Il eſt certain, Monſieur, que beaucoup de calamités ſont inſéparables de la guerre, mais celle que nous faiſons à nos frères de l'Amérique eſt ſingulièrement caractériſée par des circonſtances, par des traits de cruauté qui font frémir d'horreur. Au nombre des calamités inſéparables de la guerre, faut-il compter le *tomo-hawk* (1) & le *ſcalping-knife* (2); ces inſtrumens ſont-ils inſéparables de la guerre? Dieu nous en préſerve!

J'ai lu, Monſieur, une proclamation de M. *Burgoyne*, ce grand général, ce ſublime prédicateur!

(1) *Tomo-Havk* eſpece de maſſue ou de caſſe-tête.

(2) *Scalping - Knife* inſtrument qui reſſemble à ce que nous appellons ſcapel, & qui ſert à cerner cette partie de la peau qui couvre le crâne, & que les ſauvages enlèvent avec la chevelure.

cateur ! Cette pièce eſt une inſulte faite à une nation civiliſée, à un peuple généreux ; conſidérée comme faiſant partie de nos tranſactions politiques, elle déshonore l'état. La cour impériale a ſouvent employé différentes eſpèces de troupes irrégulières, telles que des *Croates*, des *Pandours*, &c. Mais ces noms ne font rejaillir aucun déshonneur ſur la cour qui employoit ces ſortes de troupes ; elles étoient avides de butin, mais elles ne mettoient point à la torture.

Le pieux ſermoneur, M. Burgoyne, ſe plaint de cette *génération opiniâtre & perverſe*, & tout en exaltant ſes *ſentimens de chriſtianiſme*, il manifeſte un eſprit de cruauté qui répugne à tout principe d'humanité. Il ſe promet, ſous ſon commandement, toute la forme & toute l'étendue poſſibles aux armes Indiennes, & il fait monter ces Indiens à des milliers... Dieu bon & miſéricordieux ! Des milliers de ſauvages lâchés, preſſés contre nos frères d'Amérique ! A cet horrible tableau, la nature ſe révolte & friſſonne. Comme une meute de chiens à ſes talons, la famine, l'épée & le feu ſeront ſes fidèles ſatellites ! Lorſqu'on priſera les talens militaires de ce grand capitaine, on ne vantera pas aſſurément ſes ſentimens d'humanité. Dans ce moment, j'ai pour lui, & pour ceux qu'il emploie, la pitié qu'ils n'ont pas eux-mêmes pour les autres. Quelle a

toujours été, Monſieur, quelle eſt encore aujourd'hui la conduite des Sauvages de l'Inde dans la guerre ? Ne conſiſte-t-elle pas à exercer ſur leurs ennemis les cruautés les plus révoltantes ſans diſtinction d'âge ni de ſexe ! Tel eſt le principe ſur lequel on a réglé la conduite de la guerre actuelle! A-t-on jamais vu le foible vieillard, l'enfant dépourvu de ſecours, la femme privée de tous moyens de défenſe, émouvoir la compaſſion d'un ſauvage Indien? Il boit le ſang de ſon ennemi, & ſon mêts favori eſt la chair humaine ; & c'eſt par le manifeſte public d'un général du roi, qu'on lâchera dix milliers de ces Cannibales, qu'il dirigera contre nos frères! J'oſe avancer, Monſieur, que de tels ordres ſont indignes du général de tout prince chrétien; ils ſont de nature à n'être donnés que par un prêtre juif à un roi juif; par un *Samuël* à un *Saül*. Dans l'hiſtoire des juifs, la plus barbare, la plus atroce de toutes les hiſtoires, on lit les ordres des prêtres conçus en ces termes : « Allez & combattez les *Amalécites*, détruiſez entièrement tout ce qu'ils ont, ne les épargnez point, tuez l'homme, la femme, l'enfant, celui même qui eſt à la mamelle, le bœuf, le mouton, le chameau & l'âne ».

Cela, Monſieur, me rappelle un trait; j'ai entendu ici un honorable membre, profond dans

la connoiſſance des loix (1), aujourd'hui préſent à ſa place, non-ſeulement propoſer très-charitablement dans ſa façon de penſer, & en digne Ecoſſois, mais inſiſter avec raviſſement, ſur ce qu'il dénommoit avec tant de pureté de langage (2), un bill de ſtarvation (pour affamer), contre nos malheureux Américains.

Au reſte, j'attends de leur courage qu'ils ne ſe laiſſeront pas traiter comme les Amalécites, qu'ils n'éprouveront pas le même ſort; & d'un autre côté, qu'ils ſeront aſſez humains pour ne pas ſe venger des Sauvages de l'Europe.

Cette année, Monſieur, on nous donne encore dans le diſcours *des aſſurances répétées de la part des puiſſances étrangères, de leurs diſpoſitions pacifiques* : le noble lord (3), qui a voté l'adreſſe, penſe que *la France ne changera pas de réſolution*, & l'honorable membre (4) qui a ſecondé la motion nous aſſure de *l'amitié parfaite des puiſſances voiſines*. Croyez-vous, Monſieur, que la France

---

(1) Henri Dundas, écuyer, lord-avocat pour l'Ecoſſe, & membre pour Edimburghshire.

(2) *Starvartion*, ſubſtantif qui ne ſe trouve point dans la langue, & que le lord-avocat tiroit du verbe *toſtarve*, qui ſignifie *affamer*, c'eſt comme ſi nous diſions en François le bill d'affamation.

(3) Lord *Hyde, membre pour Chriſtchurch.*

(4) *Sir Gilbert Elliot, membre pour Roxburghshire.*

puiſſe gagner autant à changer de réſolution qu'elle gagnera tout le tems que nous perſévérerons dans le ſyſtême actuel ? L'Amérique porte toutes ſes richeſſes en tribut à la maiſon de *Bourbon*, qui a la ſatisfaction de voir ſon ancien ennemi dépérir journellement, déchiré par la guerre civile. Le miniſtre lui-même commence à ſortir de ſa longue létargie ; car le diſcours nous dit : « Comme dans ce moment-ci les armemens ſe » continuent dans les ports de France & d'Eſ» pagne, on croit convenable de faire une » augmentation conſidérable dans nos forces » navales ».

On auroit dû mettre dans tout le jour de la vérité, ſous les yeux du parlement, la perfidie de la France : je ſuis certain, Monſieur, & je ne ſerai pas contredit en affirmant que le gouvernement de France aſſiſte les Américains, non pas d'une manière indirecte, non ſecrettement, & par le moyen de ſes marchands, mais directement, ouvertement & comme corps politique. On répare actuellement à l'*Orient*, ſur la côte de Bretagne les deux vaiſſeaux de guerre du congrès, qui ont été attaqués par le *Druide*; & l'on tire des arſenaux du roi ſur les lieux mêmes toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires ; ce fait eſt connu du miniſtre, on en

passe par-là sans sourciller, & l'on fait tout ce que l'on peut pour dérober à la nation la connoissance de cette insulte.

On ne fait pas au Portugal, l'ancien allié de cette nation, l'honneur de le nommer une seule fois dans le discours; j'en donnerai la raison à la chambre; le Portugal est non-seulement perdu pour nous, mais en accédant au *pacte de famille* (1), il est devenu une acquisition pour la maison de *Bourbon*. En vertu de ce pacte ou traité, Monsieur, tous les sujets de la maison de *Bourbon*,

(1) Voici l'extrait de ce traité; les rois de France & d'Espagne conclurent, le 15 Août 1761, un traité ou pacte de famille, tant pour eux que pour le roi des deux Siciles & l'Infant duc de Parme, contenant vingt-huit articles, par lesquels ils établissent entre eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant réciproquement tous leurs états dans quelques parties du monde qu'ils soient situés suivant l'état où ils se trouveront, au moment où les trois couronnes & le prince de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances; s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne point faire la paix séparée l'une de l'autre. Ce traité porte encore suppression du droit d'aubaine en France, en faveur des sujets des rois d'Espagne & de Sicile; & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront dans leurs états réciproques, des mêmes droits, priviléges & exemptions que les nationaux par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre pour leurs sujets le même traitement dans les états des trois couronnes. Les ratifications de ce traité furent échangées le 8 Septembre.

n'importe dans les états de quel ſouverain de cette maiſon ils ſe trouveront participer comme les regnicoles aux priviléges reſpectifs attachés à la navigation & au commerce : un pareil traité, Monſieur, eſt directement contraire à ceux d'*Utrecht*, *d'Aix-la-Chapelle* & autres, particulièrement à ceux que nous avons paſſés avec l'Eſpagne, & en vertu deſquels nous devions être traités comme la nation la plus favoriſée ; en quelque tems que ce ſoit, lorſque la maiſon de Bourbon mettra ce pacte en exécution, le commerce de ce royaume recevra un coup mortel.

Tandis, Monſieur, que notre hémiſphère politique ſe couvre de nuages épais & n'annonce que des tempêtes, les miniſtres nous invitent à parler au roi, comme s'il ne s'agiſſoit pour nous que d'un revers paſſager, comme ſi nous ne touchions pas au moment d'une ruine totale. Depuis la dernière augmentation faite à la liſte civile, nous avons étonnamment perfectionné le *ramage* des adreſſes : ces momens ne ſont cependant pas propres aux *concerts* de la paix; rien de ſi abſurde que des complimens de notre part dans un tems de calamités, dans le cours d'une guerre qui déſole les deux hémiſphères, & qui eſt l'ouvrage de l'oppreſſion des miniſtres; l'horiſon du côté de l'Amérique ſe perd dans les nuages & dans les ténébres : il

ſemble que l'addition propoſée par le noble lord, nous ménage encore un rayon de lumière ; ſi l'on n'en profite pas, je crains bien que la nation ne ſoit bientôt plongée dans le déſeſpoir : je regarde cette propoſition comme le premier pas fait vers la réconciliation ; immédiatement après la ceſſation des hoſtilités, j'eſpère que l'on rappellera nos flottes & nos armées, que l'on abrogera tous les actes injuſtes qui ont été récemment paſſés, & que l'on rétablira les chartes. Traitons avec la magnanimité qui convient à des hommes libres, à des Anglois enfin ; une ſoumiſſion ſans conditions, eſt contraire à la conſtitution, & ne peut convenir qu'aux eſclaves d'un monarque arbitraire : l'expérience nous apprend que la force eſt inutile contre le vaſte continent de l'Amérique ; tous nos actes de violence n'ont ſervi qu'à nous faire échouer dans nos projets, à multiplier nos embarras, à nous couvrir de confuſion ; écoutons donc enfin la voix de la modération & de le raiſon : le tems recèle dans ſon ſein des évènemens qui doivent décider de cet empire, qui fut jadis puiſſant. Laiſſons-nous guider par les principes de la douceur & de la juſtice, afin que les tréſors de la paix & de l'union puiſſent nous être rendus, & que l'empire entier en jouiſſe à jamais !

DISCOURS du même contre les dépenses énormes que nécessite la guerre d'Amérique. Il prend de-là occasion de s'élever vivement contre le droit établi par l'Acte déclaratoire, de taxer les Américains & tout homme libre sans son consentement. Il demande la révocation de cet Acte.

Du 9 Avril 1778.

CETTE chambre, monsieur l'Orateur, a voté 60 mille matelots, y compris près de 12 mille soldats de marine : elle a voté plus de 20 mille hommes effectifs de troupes de terre, y compris les officiers brevetés & non brevetés, soit pour recruter nos garnisons diverses, soit pour la défense de la Grande-Bretagne, de Jersey, de Guernesey ; nous avons de plus, à notre solde, cinq bataillons d'Hanovriens, formant, à la honte éternelle de l'Angleterre, les garnisons de Gibraltar & de Minorque ; les troupes *de Hesse-Cassel, de Hanau, de Waldech, de Brunswick, du Brandebourg, d'Anspach & d'Anhalt-Zerbst*, montant à 69 mille mercénaires, que nous avons également sur les bras, ensorte que nos troupes de terre excèdent le nombre de 89

mille hommes en totalité : il n'y a pas encore trois ſemaines que cette chambre eſt aſſemblée, & nous avons déjà voté huit millions, 642004 l. ſterl. de l'argent du peuple ; je crois que ce jour eſt le ſeizième depuis l'ouverture de la ſeſſion, & chacun de ces jours, d'après un calcul exact, a coûté plus de 500 mille liv. ſterl. au peuple ! Quel adouciſſement peut apporter aux craintes de ce peuple l'ajournement de près de ſix ſemaines que les miniſtres viennent de nous propoſer ? Hélas ! ils cherchent un moment de relâche, & nous les verrons revenir dans un redoublement de furie, pour ajouter encore aux fardeaux ſous leſquels ſuccombe déjà cette nation épuiſée.

Au milieu des préparatifs immenſes que l'on fait pour la guerre, on n'a pas vu un ſoupir échaper à nos miniſtres pour la paix ; l'adminiſtration n'a pas fait une ſeule démarche pour mettre un terme à cette guerre ruineuſe, pour arrêter l'effuſion du ſang humain ! Un noble lord (le marquis de Granby), digne héritier des vertus patriotiques de ſon illuſtre pere, propoſa, le premier jour de la ceſſation immédiate de toute hoſtilité ; la propoſition fut rejettée par une majorité conſidérable : à peine a-t-on vu aucun membre de l'adminiſtration donner même à entendre qu'il deſiroit la paix.

Cependant, Monſieur, je ne ſuis point découragé, quelques nouveaux événemens forceront les membres les plus violents à revenir aux meſures ſalutaires qui ont été rejettées avec dédain, dans l'inſolence de nos triomphes imaginaires; les préliminaires de la paix que je prendrai la liberté de ſoumettre à la conſidération de la chambre, frappent à la racine, la cauſe reconnue de la guerre que nous faiſons à l'Amérique; je parle du droit d'impoſer des taxes, de ce droit établi par l'acte déclaratoire dont je propoſe la révocation; je crois que conformément à l'uſage de la chambre, je dois commencer par prier le comité d'en faire la lecture: il eſt paſſé la ſixième année du règne actuel, & ſe trouve chapitre 12.

Le commis ayant lu l'acte, M. Wilkes reprit: faire des loix qui aſſujettiſſent dans tous les cas poſſibles les colonies & le peuple de l'Amérique! Je crois, Monſieur, que l'on n'a jamais offert un tableau de l'eſclavage ſi oppreſſif, ſi aſtreignant; jamais la tyrannie ne s'eſt élevée ſur une baſe, plus large...... dans tous les cas poſſibles, par conſéquent en matières de taxes. Quoi, trois millions d'hommes libres ſeront taxés au gré & ſuivant la volonté arbitraire de cette chambre, ſans y avoir un ſeul repréſentant qui puiſſe faire entendre ſes obſer-

vations ſur la manière dont leur argent ſera dépenſé ! Si les Américains ſe ſoumettoient tranquillement à cette indignité, c'eſt alors qu'ils mériteroient d'être eſclaves ; ils ſeroient plus mépriſables que les Cappadociens, d'infâme mémoire, qui refuſèrent la liberté que leur offroient les Romains. Si, ſans leur conſentement nous pouvons prendre une partie de ce qui leur appartient, nous pouvons également prendre le tout ; il ſeroit impoſſible de tracer la ligne où l'on pourroit s'arrêter. La chambre pourroit voter pour tel ou tel uſage la propriété entière de l'Amérique, ſans le conſentement d'un ſeul des habitans de ce vaſte continent: la ſuppoſition ſeule de cette iniquité, non-ſeulement répugne à toutes les idées que l'on s'eſt formées des droits de l'humanité, mais comme lord Coke le décide, il eſt contraire aux franchiſes du pays de taxer des hommes libres ſans qu'ils y donnent leur conſentement en parlement.

ADRESSE éloquente du Congrès à tous les États-Unis de l'Amérique (1), *contenant un tableau pathétique de toutes les injuſtices & atrocités commiſes contre eux dans la guerre dénaturée que leur fait l'Angleterre. On y fait voir la protection viſible de Dieu ſur la Nation; la lâcheté qu'il y auroit à céder à un ennemi qui ne cherche en ce moment qu'à les ſéduire par des propoſitions de paix captieuſes, pour les réduire enſuite dans l'eſclavage le plus humiliant; & qu'un peu de tems encore de réſiſtance & de courage ſuffit pour les rendre entiérement & pour toujours libres & heureux.*

Du 9 Mai 1778.

AMIS ET COMPATRIOTES,

TROIS années ſe ſont actuellement écoulées depuis le commencement de la guerre préſente, guerre dont on ne trouve point d'exemple dans les

(1) Il fut réſolu qu'il ſeroit recommandé aux miniſtres de l'évangile, quelque pût être leur dénomination; de lire cette adreſſe immédiatement après l'office divin dans leurs égliſes ou chapelles reſpectives; & dans tous les autres lieux conſacrés au culte religieux: le 9 mai 1778.

annales du genre humain, guerre qui a présenté à l'univers le spectacle le plus solemnel qui ait jamais fixé son attention ! d'un côté nous voyons la fraude & la violence travailler à la solde du despotisme ; de l'autre, la magnanimité & la vertu sublime appuyer & établir les droits de la nature humaine !

Il est impossible que vous ne vous rappelliez pas avec combien de répugnance nous nous sommes vus entraînés dans une entreprise qui présentoit tant de difficultés ; combien de fois, avec quelles instances & quelle modération nous avons demandé quelque adoucissement à nos maux, à celui qui devoit être le pere de son peuple ; envain en avons-nous imploré sa protection ; envain en avons-nous appellé à la justice, à la générosité des Anglois, de ces mêmes hommes qui dans une longue suite de siecles, s'étoient montrés les protecteurs, les vengeurs de la liberté, qui, l'épée à la main, avoient élevé autour de cette même liberté, une barriere solide, cimentée du sang des héros : tous nos efforts ont été vains ! dans le tems même où nous étions prosternés aux pieds du trône, le coup qui nous sépare à jamais, a été frappé ; joués, méprisés, insultés, forcés par nos ennemis mêmes à prendre des mesures contre lesquelles nos cœurs se révoltoient, nous en ap-

pellâmes enfin ſolemnellement à ce tribunal de ſageſſe & de juſtice, où l'erreur n'eut jamais accès, au Maître tout-puiſſant qui gouverne les princes, & dont l'empire s'étend ſur tout ce qui eſt!

Nous étions alors abſolument ſans défenſe, ſans armes, ſans munitions, ſans vêtemens pour les troupes, ſans vaiſſeaux, ſans argent, ſans officiers expérimentés dans l'art militaire; nous ne pouvions compter que ſur la bravoure de nos peuples & ſur la juſtice de notre cauſe; nous avions à ſoutenir les efforts d'une nation rendue puiſſante par les arts, formidable par ſes armes, dont les flottes couvroient l'Océan, dont le pavillon avoit parcouru en triomphe toutes les parties du globe. Quelque fut l'inégalité qui naiſſoit des circonſtances, ce qui nous rendoit plus foibles encore, étoit le nombre des ennemis que l'Amérique elle-même avoit nourrit dans ſon ſein.

Ainſi expoſés d'une part aux ennemis du dehors, aux diviſions inteſtines; forcés de l'autre à boire la coupe amere de l'eſclavage & à traîner le reſte de nos jours dans la douleur; dans cette triſte alternative, nous préférâmes le premier de ces dangers: nous étions réduits à cette alternative par des hommes qui euſſent dédaigné de tirer un avantage ſi bas de notre ſituation,

s'ils eussent conservé dans leur sein une seule étincelle de générosité; qui, s'ils eussent eu le moindre égard pour les regles de la justice, eussent regardé avec horreur la proposition même qu'on leur faisoit de nuire à un peuple qui avoit combattu pour eux avec une fidélité constante, & qui avoit tant contribué à élever l'édifice de leur gloire.

Mais quelque puisse avoir été l'injustice de nos ennemis en commençant la guerre, elle n'est rien en comparaison de la cruauté avec laquelle ils l'ont conduite; la marche de leurs armées a laissé par-tout les traces de la rapine & de la dévastation; des milliers d'habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, ont été arraché à leurs paisibles demeures & exposés à l'inclémence des saisons: les flammes des villes incendiées, pour le plaisir seul de détruire, ont insulté la face du ciel. Lorsque nos ennemis ont été victorieux, ils ont massacré de sang froid ceux des vaincus qui n'opposoient plus de défense, ceux des nôtres qui ont échappé aux premieres fureurs du courage, assaillis par le froid, la faim & la nudité, ont traîné leur misérable existence dans l'obscurité des prisons, ou se sont vus forcés à devenir les meurtriers de leurs compatriotes, de leurs amis, peut-être de leurs peres, de leurs enfans..... Cette idée fait frémir! il faut ob-

ſerver que ces horreurs n'étoient point l'acte barbare de quelques individus féroces, elles étoient l'effet d'un plan de noirceur délibéré, d'un ſyſtême qui portoit l'empreinte de la légiſlation Britannique, qui avoit reçu la ſanction de la loi avec toutes ſes formalités. Il y a plus, déterminés à diſſoudre les liens les plus étroits de la ſociété, nos ennemis ont employé des valets pour égorger leurs maîtres dans le paiſible ſein de la ſociété domeſtique : il y a plus encore, toutes ces horreurs ne ſuffiſant pas pour étancher leur ſoif du ſang, du ſang de leurs frères, de leurs frères qui ne les avoient pas offenſés ; ils ont ſuſcité les Indiens contre nous! Un général qui ſe dit *chrétien*, qui marche ſur les pas d'un Dieu de miſéricorde, a oſé proclamer à la face de l'univers, qu'il ſe propoſoit de lâcher ſur nous des légions de ces ſauvages qui ne connoiſſent d'autres regles en guerre que le courage indiſtinctement répandu ; qui ſe font une fête de maſſacrer l'enfant ſouriant dans les bras de ſa mere, qui trouvent un rafinement de plaiſir à faire ſouffrir à leurs priſonniers les plus horribles tourmens, & qui portent à tous les égards les horreurs de la barbarie à un point qui fait frémir la nature!

S'il leur eut été poſſible, ils euſſent encore ajouté de l'autorité à l'atrocité de leur ſyſtême, car

car ils ont proposé aux habitans de ces états de les faire transporter à bord de leurs vaisseaux marchands dans les climats mal-sains de l'Inde, où la mort les eut accueillis : si ce projet n'a pas été mis en exécution, c'est qu'il s'est trouvé impraticable.

Quelque provoqués que nous ayons dû être par ces indignités, nous avons traité avec une tendresse fraternelle ceux des leurs qui sont tombés entre nos mains, nous nous sommes fait une étude d'adoucir en eux le sentiment de leur situation ; nous avons même porté si loin ces égards délicats, que nos ennemis en ont conclu que nous étions sans courage, tandis que nos amis nous regardoient comme des insensés ; mais ce n'étoit pas sur le jugement des hommes que nous nous reposions, c'étoit sur celui qui nous a commandé d'aimer nos ennemis, & de rendre le bien pour le mal ; ce n'est pas envain que nous avons espéré en lui ; est-il rien de plus étonnant que la manière dont il nous a délivrés ? Combien de fois n'avons-nous pas été réduits à une extrême détresse ? Combien de fois ne nous sommes-nous pas vus relevés ? Lorsque les moyens de soutenir la guerre nous ont été ravis, nos ennemis eux mêmes n'ont-ils pas contribué à nous en fournir de nouveaux ? Nous en avons des exemples si variés,

& qui annoncent ſi évidemment l'interpoſition de la providence, que ne pas reconnoître ſa protection manifeſte, n'en être pas pénétrés de la plus vive reconnoiſſance, ne ſeroit-ce pas le comble de l'impiété & de l'ingratitude!

Enfin ce Dieu des batailles, en qui nous avions placé notre confiance, nous a conduits par les ſentiers du danger & de la détreſſe aux portes de la ſécurité : actuellement, il eſt moralement certain que ſi nous avons le courage de perſévérer, nous aſſurerons nos libertés & notre indépendance ; le prince qui nous regardoit ſous ſes pieds de l'œil du dédain & du mépris ; & le parlement qui nous avoit proſcrits, s'abaiſſent à préſent juſqu'à nous offrir des termes de conciliation ; lorſqu'ils parcouroient la carrière de la victoire, ils avoient levé le maſque, ils ne nous faiſoient pas myſtère de leurs prétentions au deſpotiſme ; mais ayant prodigué envain le ſang & les tréſors de leurs ſujets dans cette exécrable entrepriſe, ils tâchent actuellement de nous attirer dans leurs pieges, en nous faiſant d'inſidieuſes propoſitions de paix ; leur but eſt de nous engager par la ſéduction à rentrer dans l'état de dépendance qui, néceſſairement, inévitablement vous conduiroit à celui du plus humiliant eſclavage.

Se flattent-ils donc en effet que vous accueil-

lerez ces funeftes propofitions ? Eft-ce parce que vous avez été en proie aux détreffes de la guerre, qu'ils fe flattent de vous voir baifer baffement la pouffiere des pieds de vos deftructeurs? Pour fe dégrader ainfi, eft-il un feul Américain affez dénué des fentimens qui font l'ornement de la nature humaine, affez dépourvu de cette fierté généreufe, de cette élévation d'ame qui feule peut apprécier la dignité attachée à la liberté ? En exifte-t-il un feul qui n'ait pas en exécration, l'idée feule de dépendre de ces mêmes hommes qui ont inondé le pays d'un déluge du fang de vos concitoyens ? C'eft ce que nous ne pouvons pas fuppofer, & il n'eft pas poffible que nos ennemis fe flattent de pouvoir y parvenir. Quelle eft donc cependant leur intention? Celle de vous amufer avec de trompeufes efpérances de paix, tandis qu'ils formeront de nouvelles armées pour confommer enfin leurs projets corrompus.

S'il n'en étoit pas ainfi, pourquoi font-ils donc tous les efforts poffibles pour lever des hommes dans leurs îles ? Pourquoi font-ils baffement la cour à tout ce qu'il y a de petits tyrans en Europe, pour les engager à leur vendre leurs malheureux efclaves ? Pourquoi continuent-ils à envenimer les fauvages contre nous ? Certainement tous ces moyens ne font pas ceux de

ſe concilier l'affection de l'Amérique ! Ne vous abuſez donc point, il vous reſte encore un choc terrible à ſoutenir : vos alliances étrangères aſſurent votre indépendance, mais ne peuvent pas ſouſtraire votre pays à la déſolation, vos habitations au pillage, vos femmes à l'inſulte & au viol, ni vos enfans au maſſacre : vos ennemis ayant échoué dans leur projet eſſentiel, vous devez vous attendre de leur part à toutes les fureurs qui marchent ſur les pas de l'ambition déconcertée. Préparez-vous donc ! Volez à vos tentes ! Armez-vous pour le combat ! Le tems eſt venu où il faut détourner le fléau de la vengeance ſur la tête de vos deſtructeurs : ils ont comblé la meſure de leurs abominations, ils ſont comme le fruit parvenu à ſa maturité qui de lui même ne peut tarder à tomber de l'arbre.

Quoique l'on ait beaucoup fait, il reſte beaucoup à faire encore ; n'attendez point de paix, tant que vos ennemis reſteront en poſſeſſion de la plus petite partie de l'Amérique ; il faut que vous les expulſiez de cette terre promiſe, de cette terre où coulent le lait & le miel ; des extrêmités du continent, vos frères implorent déja votre amitié & votre protection ; il eſt de votre devoir de les leur accorder ; leur faim, leur ſoif n'ont que la liberté pour objet ; que le vôtre ſoit de leur diſpenſer ce don céleſte ! Eh ! qui

pourroit vous en empêcher ? Après avoir résisté aux efforts continuels de nos ennemis, nous nous trouvons plus forts que nous ne l'étions auparavant ; les coupables émissaires qui se donnent tant de peine en faveur de leur cause, ne peuvent assigner aucune raison propre à faire craindre que nos forces ne s'accroissent pas tous les jours : ils vous disent, à la vérité, que votre monnoie courante n'a point de valeur intrinséque ; que vos dettes sont si énormes, qu'elles ne pourront jamais être acquittées : nous vous assurons que si la Grande-Bretagne hasarde encore une campagne, cette campagne seule lui coûtera plus que nous n'avons dépensé jusqu'à présent.

C'est donc cet immense fardeau que l'on vous conseille de prendre sur vos épaules, en sacrifiant vos droits les plus chers ; car nous ne croyons pas qu'il existe un homme assez absurde pour supposer que l'on puisse conserver en Amérique l'ombre même de la liberté, tant que l'on aura quelque connexion avec l'Angleterre. Par la nature de la chose même, il est évident que l'unique sûreté que vous puissiez attendre, seroit la justice & la modération d'un parlement, qui a vendu les droits du peuple qu'il représente ! Cette sûreté, toute foible qu'elle est en elle-même, s'affoiblit encore, si l'on considère que quelque fût la nature des engagemens que le

parlement contracteroit avec nous, il ne manqueroit pas de se dire un jour, qu'il a traité avec des *rebelles*, dénomination injuste, qu'il lui plaît de donner au bon peuple de ces états; ou, ses principes sont qu'en traitant avec des *rebelles*, aucune loi ne l'oblige à garder la foi du traité : c'est ainsi qu'en suivant ses inductions, vous vous précipiteriez vous-mêmes, pieds & mains liés, parmi des hommes en qui votre généreuse résistance vient d'allumer le feu de la vengeance; c'est ainsi que vous forceriez vos enfans & les enfans de vos enfans à partager avec vos ennemis le fardeau de leurs dettes, de leurs guerres, de leur luxe, de leurs crimes! Et c'est sous ce prétexte du dérangement de vos finances que l'on ose vous induire à adopter ce systême insensé & plus impie encore!

Réfléchissez mûrement sur ce sujet: Est-il une nation sur la terre qui ait autant de ressources que l'Amérique, pour payer les dettes qu'elle a contractées? En est-il une qui posséde un territoire si étendu, si fertile, dont le climat soit plus heureux, les productions plus abondantes & plus variées? Certainement il n'en existe aucune. Il n'en est point non plus à qui les sages Européens voulussent livrer leurs marchandises avec autant de confiance qu'ils en ont en vous. Si vous nous demandez pourquoi votre monnoie

courante eſt tombée en diſcrédit ? Nous vous répondrons, c'eſt parce qu'on ne vous a point impoſé de taxes pour ſoutenir la guerre ; parce que votre commerce a été interrompu par les flottes de vos ennemis, parce que leurs armées ont ravagé & déſolé une partie de votre pays, parce que leurs agens ont eu l'infamie de contrefaire vos billets de crédit, parce qu'il s'eſt trouvé parmi vous des exacteurs, qui, pour aſſouvir leur faim inſatiable du gain, ont fait hauſſer le prix de toutes les choſes du premier beſoin ; parce qu'enfin, on a eu l'art de perſuader à des hommes foibles que ce papier n'avoit point de valeur.

Mais, demanderez-vous encore, peut-on remédier à ce mal dangereux ? Que ceux d'entre vous qui ont du loiſir, & qui ſont à portée de rendre ce ſervice public, recueillent l'argent que les particuliers de leur voiſinage ont intention de placer dans les fonds publics ; que les corps légiſlatifs des divers états amortiſſent les différens billets qu'ils ont mis en circulation, de manière, qu'en ne laiſſant ſubſiſter dans le commerce qu'une ſeule & même eſpèce de papier-monnoie, il ſoit plus difficile de le contrefaire ; abſtenez-vous auſſi, pour quelque tems, d'acheter les choſes qui ne ſont pas d'un beſoin abſolu, de ſorte que les monopoleurs, qui, dans l'eſpoir du

gain, se sont surchargés des choses dont vous pouvez vous passer, se trouvent trompés dans leur calcul, & perdent, comme ils le méritent, au lieu de gagner; mais avant tout, mettez vos armées en campagne; ne vous fiez point aux apparences de paix & de sûreté; soyez assurés qu'à moins que vous ne persévériez, vous serez exposés à toutes les espèces de cruauté; que si au contraire vous faites usage des moyens de défense que vous avez reçus de Dieu & de la nature, le tems n'est pas éloigné où chacun de vous pourra, sans craintes, se reposer tranquillement à l'ombre de sa treille & de son figuier.

Les douceurs d'un commerce libre avec toutes les parties du globe, vous dédommageront bientôt de toutes les pertes que vous aurez faites: les richesses du monde entier viendront couvrir vos rivages: elles ne seront point arrêtées dans leur course par le monopole arbitraire de ceux dont l'intérêt & la politique avouée étoient d'empêcher que vous deveniez riches & puissans! Alors vos intérêts seront confiés à des gouvernemens qui, tenant de vous mêmes leur autorité, se trouveront dans la nécessité absolue d'en faire usage à votre profit.

C'est pour vous mettre en possession de ces biens inestimables, que nous vous exhortons à développer les efforts les plus vigoureux & les

plus aſſidus ; cependant nous ne croyons pas que vos forces ſeules ſoient ſuffiſantes pour vous ſauver ; non, c'eſt du ciel ſeul que vous pouvez attendre votre ſalut ; & pour mériter ſon ſecours, vous devez implorer aſſidument ſa bonté, par les actes que vous ſavez lui être agréables ; c'eſt ainſi que la puiſſance & la proſpérité de ces états, ſouverains, libres & indépendans, ſe trouveront fondées ſur la vertu de leurs habitans, s'accroîtront, s'étendront & dureront juſqu'au moment où il plaira au Tout-Puiſſant d'effacer de la terre tous les empires qui dominent ſur ſa ſurface.

EXTRAIT du Meſſage de Son Excellence le Gouverneur LIVINGHSTON à l'Aſſemblée générale de New-Jerſey, de félicitation ſur les traités d'alliance récemment conclus avec la France, & d'encouragement ſur la fin prochaine de la guerre la plus injuſte, la plus barbare & la plus redoutable.

Du 3 Juin 1778.

MESSIEURS,

C'EST du fond de mon cœur que je vous félicite, à raiſon des nouvelles agréables que nous avons reçues de France, depuis la dernière aſſemblée, où j'eus le plaiſir de me trouver parmi vous : les traités d'alliance, d'amitié & de commerce, conclus entre ſa Majeſté très-chrétienne & les Etats-Unis de l'Amérique, ces traités par leſquels notre liberté, notre ſouveraineté & notre indépendance ſont pleinement reconnues, ratifiées & garanties, notre commerce rendu libre & dégagé de toutes entraves : ces traités, dis-je, ſont ſi avantageux pour nous, annoncent tant de généroſité, tant de magnanimité de la part de notre illuſtre allié, qu'ils ne peuvent manquer de faire naître dans nos ames le reſpect le plus affectueux pour ce puiſſant monarque, & en même-tems la

reconnoiſſance la plus intimement ſentie pour les bienfaits de cette providence propice, qui, agiſſant ſur le cœur d'un prince étranger, l'a déterminé, par ſon influence, à interpoſer ſon ſecours, & à nous délivrer des pourſuites ſanguinaires d'un autre prince qui, ſi récemment, étoit le nôtre.

Ayant été forcé à déclarer notre indépendance, il étoit de la plus haute ſageſſe de rechercher une alliance propre à la confirmer, à l'affirmer; cette ſeconde démarche étoit une ſuite néceſſaire de la première, & nous pouvons prendre à témoin le monde entier, que nous avons été forcés à l'un & à l'autre, par un prince tyrannique, un parlementvénal, un miniſtre corrompu.

Il faut avouer que dans tout le cours de la guerre, la conduite de nos oppreſſeurs a été ſi inſenſée, a décelé en eux des ames ſi peu ſuſceptibles de remords, qu'il ſemble que le ciel leur ait ôté juſqu'au bon ſens, tandis que l'enfer leur ſuggéroit toutes ſes noirceurs; mais bientôt le jour approche où ils recevront une correction nationale! Les cruautés inouies qu'ils ont exercées dans les deux mondes, ont enfin allumé la vengeance divine, & les jugemens de Dieu vont éclater ſur une nation qui a rempli la meſure de ſon iniquité, qui a long-tems été la plus impie, la plus irreligieuſe de toute la chrétienté! Les

forces de la France & de l'Amérique sont actuellement unies par une ligue indissoluble, à l'effet de châtier son insolence. Combien ces nouvelles affreuses pour la Grande-Bretagne n'affligeront-elles pas son orgueil ? Combien ne maudira-t-elle pas les conséquences funestes de sa politique insensée ? Il me semble voir sa puissance, sa grandeur, ses honneurs se dissoudre, tomber des nues, & se rouler dans la poussière ! Cette influence prépondérante qu'elle a long-tems conservé dans la balance de l'Europe, tend aujourd'hui rapidement à l'impuissance morne ; & la dominatrice de l'Océan est l'objet du mépris de ces mêmes potentats qui naguères révéroient ses conseils, sur qui ses armes imprimoient la terreur ; mais quelque rapide que puisse être la ruine à laquelle elle est condamnée, il est de notre devoir de nous tenir en garde contre les derniers efforts de sa vengeance expirante : lorsqu'en proie à toutes les horreurs du désespoir, elle sera convaincue qu'il n'y a plus de conquête à attendre pour elle, & qu'elle cherchera encore à s'élever au-dessus d'elle-même en se distinguant par quelque acte signalé de barbarie atroce & monstrueuse, elle peut essayer de désoler ce qu'il lui est impossible de subjuguer : il est donc de notre intérêt de réunir tous nos efforts pour prévenir les ravages & les excès destructeurs, auxquels nous savons,

par expérience, qu'il n'eſt pas au-deſſous de ſa dignité de ſe livrer. Encore un effort général & vigoureux, & nous chaſſons du continent ce qui reſte de ces miſérables tyrans; & par une eſpèce d'émancipation, nous nous mettons pour jamais en poſſeſſion d'une liberté complette & non interrompue : une ſeule campagne mettra un terme à cette guerre importante : or, en faveur de qui eſt-il à préſumer qu'elle ſera décidée? C'eſt ce que la main de la providence a écrit en caractères trop liſibles pour que l'on puiſſe s'y méprendre.

EXTRAIT de quelques considérations politiques du même Gouverneur à la même Assemblée, contre ceux de leurs concitoyens qui n'étant attachés à aucun parti, hypocrites & perfides, attendent les occasions pour se déclarer pour ou contre leur pays. Nécessité & moyen de les démasquer. Danger qu'il y auroit d'accorder une amnistie à ces traîtres. Il finit par une invective violente contre ces ennemis de la patrie & contre la Grande-Bretagne leur protectrice.

Du 29 Mai 1778.

J'ESPÈRE, Messieurs, que, dans le tems convenable, vous considérerez quelles sont les mesures que l'on doit prendre contre ces citoyens amphibies, qui, toujours prêts à tirer de l'état les avantages & la protection qu'il présente à ses membres, jamais à lui payer le tribut du devoir réciproque, paroissent avoir formé la résolution de conserver, jusqu'à la fin de la querelle, une sorte de neutralité honteuse & perfide ; contre ces gens qui espèrent qu'en n'épousant ouvertement aucun parti, mais servant indirectement l'un & l'autre, selon que les circonstances l'exigent de leur duplicité, ils se rendront à la fin agréables à celui des deux qui l'emportera sur l'autre, sans faire de distinction entre l'opprimé & l'oppresseur. Le serment du *test*, généralement

prêté, seroit le moyen sûr d'arracher ces hypocrites politiques à leur embuscade, à l'asyle où se réfugient la duplicité & le mensonge ; en passant un acte qui les auroit en vue, on leur apprendroit que, quelque portée que la législation puisse être à imiter l'exemple du père de famille généreux qui paya également ceux qui allèrent cultiver sa vigne à la première & à la onzième heure ; cependant elle est déterminée à ne pas donner à l'Univers le premier exemple de payer un salaire à ceux qui n'ont voulu entrer dans la vigne, qu'après que les raisins, fruit du travail d'autrui, sont parvenus à la maturité, & qui alors n'y sont entrés que dans la vue de la piller bassement, pour s'enivrer du jus que d'autres mains avoient cultivé.

Il existe dans cet état quantité de citoyens estimables & austères, qui se font scrupule de prêter un serment dans la forme actuelle, avec la cérémonie Angloise de baiser le livre, cérémonie qu'ils regardent comme superstitieuse, & comme un reste de *papisme* ; dans un siècle qui semble être particulièrement illustré par la tolérance & par l'horreur qu'inspire l'idée seule de violer les droits de la conscience, est-il compatible avec la saine politique, avec l'esprit généreux de notre constitution, de priver un honnête homme, à raison d'un scrupule religieux, des priviléges de la société, tandis qu'on en laisse la jouissance la

plus étendue au débauché le plus effréné ? Je me flatte que notre légiſlation ayant égard à l'innocence de ce ſcrupule, aura l'indulgence d'autoriſer les magiſtrats, lorſqu'ils recevront le ſerment, à ſupprimer de ſa formule le parti qui n'eſt propre qu'à gêner les conſciences délicates, qui n'eſt évidemment que de pure forme, & qui n'eſt, à aucun égard, eſſentielle à ſa nature & à ſa ſolemnité.

J'ai, Meſſieurs, à mettre encore ſous vos yeux une réſolution du congrès du 23 avril, par laquelle il eſt recommandé aux corps légiſlatifs des différens états de paſſer des loix, ou bien à l'autorité exécutive de chaque état, en la ſuppoſant revêtue des pouvoirs ſuffiſans, de proclamer des offres de pardon, avec les exceptions, limitations & reſtrictions qui ſeront jugées convenables, en faveur de ceux des habitans & ſujets qui, ayant porté les armes contre ces états, ayant adhéré à l'ennemi, l'ayant aidé & favoriſé, ſe préſenteront avant le 10 juin devant quelque officier civil ou militaire de l'un de ces états, & ſe rendront à celui deſdits états auxquels ils appartiendront ; recommandant aux bons & fidèles citoyens de ces états de recevoir avec compaſſion & bonté ceux de ces pénitens qui retourneront à eux, de leur pardonner, & d'enſevelir dans l'oubli leurs fautes paſſées.

Quoiqu'il ſoit de mon devoir de ſoumettre

cette résolution à votre mûre considération, parce qu'elle est recommandée par le congrès; je ne me crois pas également obligé de le recommander à votre approbation, parce qu'elle ne me paroît pas dictée par la saine politique. Sans manquer à la vénération profonde due à cette auguste assemblée, on peut croire qu'elle est moins instruite des circonstances particulières, & de la police intérieure de quelques états, que les personnes qui ont été plus à portée de l'être; il faut convenir qu'il paroît noble & magnanime d'accorder l'amnistie à des criminels qui ne le méritent pas, au moment où ils se rendent à la merci de leur pays; & que d'un autre côté, on trouve quelque chose de si chrétien, de si divin dans le pardon des injures, que toute objection faite à un acte de clémence, présente au premier coup d'œil je ne sais quoi d'odieux; mais si l'on réfléchit ensuite, on reconnoît que cette religion bienfaisante, aux préceptes de laquelle nous devons essentiellement conformer notre conduite, qui défend dans tous les tems, dans tous les cas, de se livrer à la haine, à l'animosité contre des individus, ne défend pas que pour sa conservation personnelle & pour le bien général de la société, on prenne les mesures nécessaires contre des ennemis nationaux, contre des coupables municipaux. Quant à l'humanité, je ne

pourrai jamais me persuader qu'elle consiste à traiter nos ennemis Anglois & domestiques avec une identité qui les a enhardis à nous rendre un échange de cruauté portée au décuple, cruauté à laquelle nous eussions mis des bornes, si, dès qu'ils s'en sont permis le premier acte, nous eussions usé du droit de représailles, de manière que ce qui, dans certains cas, eût pu paroître inhumain de notre part, eût été dans son effet ultérieur, un véritable acte d'humanité. Hélas! de combien de citoyens n'eût-on pas sauvé la vie! Quelles horreurs, quels désastres n'eût-on pas prévenus, si, dès les commencemens nous eussions traité, avec une sévérité convenable, les traîtres que nous nourrissons dans notre sein, si nous eussions intimidé, par la loi des représailles, un ennemi trop féroce, pour qu'aucune autre considération le rendît sensible au cri de l'humanité! Comme le pardon & le châtiment politiques me paroissent n'avoir d'autres règles que des considérations politiques; comme ce n'est qu'en s'assurant s'ils sont utiles ou nuisibles au bien commun, que l'on peut déterminer si leur usage est convenable ou non, je ne puis concevoir de quel avantage il peut être d'inviter à rentrer dans les bras de leurs concitoyens une race d'hommes, dont je crois que tout autre pays s'estimeroient heureux de se voir séparé par

la plus vaſte diſtance : Eſt-il probable que des malheureux qui nous ont abandonnés pour s'unir aux *connoiſſeurs* les plus experts dans les rafinemens de la cruauté, & qui ont épuiſé tous les ſecrets de l'art pour varier les inſtrumens des tortures ; que des gens, dis-je, qui les ont aidés à introduire parmi nous le pouvoir arbitraire & toutes les horreurs de l'eſclavage : que des gens que le remords ne ramenera jamais, & qui ne reviendroient à nous, que parce qu'ils auroient échoué dans leur coupable entrepriſe, eſt-il poſſible que de pareilles gens puiſſent jamais être de loyaux ſujets dans un état fondé ſur la liberté, & inflexiblement déterminé à réprimer juſqu'aux uſurpations de l'autorité légitime ? les trente-un criminels, récemment convaincus de trahiſon, qui, en vertu de l'interpoſition gracieuſe du gouvernement, fondée ſur les ſignes du repentir le moins équivoque, ont été généreuſement pardonnés ; qui alors, avec un empreſſement hypocrite, ſont entrés au ſervice des états, ont déſerté tous, ſans en excepter un ſeul, ils ont paſſé chez l'ennemi, & portent une ſeconde fois les armes contre leur patrie, chargés du double crime de les tourner contre un pays, qui non-ſeulement leur a donné la vie, mais qui la leur a rendue, lorſque leurs forfaits les avoient condamnés à la perdre !

Cette circonſtance indique avec probabilité qu'il n'eſt point de moyens humains propres à convertir un vrai *Tory*; que la vertu innée & le patriotiſme naturel à l'homme, ſont ſi parfaitement éteints en lui, qu'il ne lui en reſte pas une foible étincelle pour rallumer la flamme primitive : auſſi, faut-il convenir qu'il eſt contre toute probabilité, que des hommes dégénérés au dernier point poſſible, qui ont eu la lâcheté de préférer la tyrannie à un gouvernement libre, ſoient capables de concevoir, même l'exiſtence d'une ſeule vertu, à moins que la toute-puiſſance ne faſſe pour eux un miracle! Ceux de ces infâmes, que l'Amérique a produits; ont étonné le monde par les efforts ſurnaturels qu'ils ont fait, pour ſurpaſſer en atrocité une race de meurtriers, qui avant eux ne connoiſſoient point d'égaux; ſi ces ſcélérats ne nous euſſent détrompés, nous euſſions cru que les enfans des Bretons étoient les premiers hommes du monde pour répandre la déſolation ſans fruit, pour commettre de ſang froid des actes de cruauté. Mais ſi l'on conſidérele genre d'éducation que reçoivent ces derniers, ſi l'on obſerve que cette éducation les familiariſe avec l'habitude de verſer le ſang innocent, dans l'unique vue d'étancher la ſoif du gain, on ſentira qu'ils ont été effacés dans ce genre d'excellence

qui leur eſt particulier, par ce vil rebut de l'Amérique, par ces monſtrueux rejettons qui non-ſeulement ont préféré l'eſclavage à la liberté, mais ont fait une guerre à ceux de leurs amis & de leurs parens les plus chers, qui n'ont pas fait ce choix abominable! Ce ſont ces monſtres, qui ont forcé dans leurs retraites, chaſſé, pillé, maſſacré quantité de nos plus eſtimables, de nos plus précieux citoyens; ce ſont eux qui ont aidé la Grande-Bretagne à ſoutenir & traîner en longueur la guerre actuelle! Ils doivent rendre compte par conſéquent de ce qu'ils ont ajouté à l'effuſion de notre ſang, en ajoutant des forces aux forces ennemies qui le répandoient: on a vu des multitudes de ces ſcélérats ajouter le parjure à la trahiſon; on les a vus au moment où nous commençâmes à montrer de l'oppoſition, marquer plus d'empreſſement, faire plus de bruit que les autres; on les a vus former des aſſociations, ouvrir des ſouſcriptions, & faire ſerment de nous aider à repouſſer les attaques de nos oppreſſeurs impitoyables; ils ſe ſont engagés avec une ſolemnité importante, ſur leur foi & ſur leur honneur, à combattre pour le Congrès, à côté de leur général, à ſacrifier leur ſang & leurs fortunes à la défenſe de cette même liberté, contre laquelle ils ont depuis tourné leurs armes, & qu'ils ont fait ſerment d'anéan-

tir ! Qu'eſt-il réſulté de cette perfidie ? Là, un digne citoyen a perdu ſon vénérable pere ; ici, le frère pleure un frère bien aimé ; ailleurs, la perte d'un fils unique fait le deuil d'une famille ! Toutes ces victimes ont été livrées par des traîtres à un ennemi, qui, ſans en avoir l'intention, mais éprouvant par hazard un accès momentané d'humanité, ſe trouvoit porté à ménager le ſang humain, lorſque ces ſcélérats exigèrent qu'on ne fît point quartier, & menacèrent de ſe plaindre de ce qu'un officier ne fît pas ſon devoir, parce qu'il n'étoit pas diabolique meurtrier comme eux.

D'un autre côté, cet acte d'amniſtie ne rendra pas à leurs concitoyens ceux des coupables qui mériteroient peut-être cette indulgence ; ceux qui, embarqués malgré eux, formeroient le deſir de revenir à nous, n'auroient pas la liberté de le faire ; ils en ſeront empêchés par leurs vigilans ſatellites. Quelques-uns peut-être en obtiendront la permiſſion, ſous prétexte de ſouſtraire leurs biens à la confiſcation ; mais ils reviendront ſans remords, ſans repentir, ſans avoir changé de ſentimens, ſans que leur cœur ſoit touché ; ce ſont ces gens qui ayant déja fait des ſermens, ſe parjureront enſuite ſans ſcrupule, lorſqu'ils auront le moindre eſpoir d'introduire la tyrannie dans leurs pays : eh ! ſi vous

accueillez de pareilles gens, que diront ceux de *nos* citoyens qui, dès le commencement des troubles, ont hazardé leurs perſonnes & leurs biens? Regarderont-ils comme juſte d'aſſocier ces êtres malfaiſans à la pleine jouiſſance des avantages prêts à réſulter de leur indépendance, de cette indépendance due à leurs généreux efforts, protégés par la faveur toute-puiſſante de la providence? L'aſpect ſeul de ces lâches, révoltera tous les gens de bien, & l'imprudence qu'ils auroient de reparoître parmi nous, ne feroit qu'ajouter à la baſſeſſe du crime dont ils ſe ſont ſouillés, lorſqu'ils nous ont abondonnés...... Ah, purgeons le continent de nos ennemis, mais purgeons-le de *tous* nos ennemis! Ceux que j'ai en vue ſont une peſte qui infecteroit l'air que reſpirent les honnêtes enfans de l'Amérique.

Le ſeul moyen de laver cette terre de l'infâmie dont ils l'ont couverte, c'eſt de les effacer eux-mêmes: qu'ils ſe banniſſent donc volontairement, qu'ils aillent s'établir ſur quelque terre inhabitée, & couverte de rochers auſſi durs que leurs cœurs; là ils auront la ſatisfaction de ne pas voir la face d'un homme honnête: tous également parjures & parricides, également ſouillés des mêmes crimes, le traître ne dira pas à un autre: tu es un traître; ni le ſcélérat, tu l'es plus que moi. Là cette confrairie fraternelle

jouira du moins de l'avantage de la plus parfaite égalité : elle pourra rafiner ſes principes ſur la tyrannie, & créer quelque ſyſtême qui réponde à ſon goût pour le plus vil eſclavage. .... Mais, ſans chercher une terre inhabitée, un doux aſyle les attend dans une certaine île déja peuplée : ce refuge leur convient à tous égards, parce que tous les genres d'infamie y fleuriſſent : là, ils ne ſeront point privés de la faveur royale pour avoir trempé leurs mains dans le ſang de leurs frères, & la pairie ſera le prix réſervé à ceux qui ont égorgé ou fait périr par la famine des milliers de leurs ſemblables : là, enfin, quelque coupable que l'on puiſſe être, on ne doit pas déſeſpérer de trouver ſon nom ſur la liſte des promotions.

DISCOURS des Chefs ou Sachems Oncides, adressé à une troupe de jeunes Indiens prêts à joindre les drapeaux du Général Washington, sous la conduite du Major de Tousard. Ils les engagent à ne point se laisser aller à des excès de cruauté. Ils leur recommandent sur-tout la subordination & la sobriété.

Du 4 Juin 1778.

Neveux, Guerriers, ouvrez vos oreilles.

Vous allez vous séparer des *Sachems* vos oncles; en pareille circonstance, il est à propos de vous donner quelques conseils, souvent un jeune guerrier en a besoin; vous allez entreprendre un long voyage, vous allez être exposés à la fatigue & à beaucoup de tentation : vous trouverez beaucoup d'observateurs, non-seulement Américains, mais parmi les premiers officiers de notre père le roi de France : gravez profondément dans votre esprit que les guerriers ont un rôle important à soutenir, qu'ils peuvent faire beaucoup de bien, ou se livrer à d'affreuses atrocités; ils peuvent faire du bien en écartant les maux qui menacent la paix : c'est sous ce point de vue qu'ils développent le caractère du héros; mais il faut éviter avec soin tout ce qui tient à la vengeance

privée, perſonnelle : il eſt indigne d'un brave militaire d'inſulter, de piller une famille dénuée de ſecours, & qui peut être innocente.

Neveux, ſouvenez-vous que vous allez ſervir dans la grande armée d'Amérique; que vous ſerez préſentés au général *Washington*, & à un éminent officier de notre père le roi de France, le marquis de la Fayette, & que c'eſt à ſa demande que vous allez joindre la grande armée; le moindre écart de votre parti, quelque léger qu'il puiſſe être, ſera de la plus fâcheuſe conſéquence, il ſera difficile d'en laver la tache: formez-vous donc un plan de conduite digne de la profeſſion des guerriers; que la bonne intelligence regne toujours parmi vous; n'ayez tous qu'un même eſprit, n'ayez qu'un ſeul & même objet en vue; que chacun de vous n'aille pas croire qu'il eſt un chef, & qu'il peut ſe permettre ces petites libertés que l'indulgence tolère auprès de nos foyers, mais que tous & chacun obéiſſent implicitement au major de *Touſard*, qui marchera à votre tête, & combattra avec vous.

Défiez-vous des liqueurs fortes, leur uſage eſt la perte des Indiens. Neveux, ſi vous obſervez le bon ordre, ſi vous êtes ſobres, ſi vous jouez le perſonnage qui convient à des hommes, votre conduite ſera appréciée, exaltée par l'armée

Américaine; le général *Washington*, guerrier en chef, la remarquera avec distinction : le rapport en viendra un jour aux oreilles de notre pere le roi de France, & nous *Sachems* nous nous réjouirons en entendant parler de vous.

DISCOURS de M. WILKES, au sujet de celui de Sa Majesté. Il insiste snr la nécessité de la paix. Il soutient que le seul moyen de la rétablir est de reconnoître l'indépendance des Américains. Impossibilité de continuer cette guerre. L'odieux & la barbarie de cette entreprise a révolté les Américains, & a doublé leur courage. L'alliance de la France les confirme aujourd'hui dans leurs prétentions à l'indépendance. Caractère dangereux des Commissaires de Sa Majesté Britannique choisis pour porter aux Insurgens des propositions de paix; ils ont osé recevoir de la couronne des pouvoirs sacrés & plus amples que ceux accordés par la législation. Leur conduite est suspecte. C'est ici une usurpation manifeste des droits du corps législatif. Leur dernier offre faite au Congrès, est une insulte faite à l'existence du Parlement. Reproches par rapport à quelques autres inepties de leur part. Comparaison de l'Angleterre & de la France à l'avantage de celle-ci. In-

ſluence funeſte du Miniſtre le Comte de Burke & de ſon fils lord Mount-Stuard. M. Wilkes finit par demander qu'il ſoit fait une enquête ſur ceux qui par leurs conſeils, ont occaſionné le démembrement de cet empire.

Du 26 Novembre 1778.

J'AI donné toute l'attention dont je ſuis capable au diſcours prononcé ſur le trône, & qui depuis, a été lu deux fois dans cette chambre, conformément à nos uſages de forme; je ſouffre de me trouver dans la néceſſité d'obſerver que ce diſcours contient à peine deux phraſes, auxquelles je ne ſois pas forcé de refuſer mon approbation: ces phraſes ſont, celle qui dit « que » nous ſommes raſſemblés dans des conjonc- » tures qui demandent l'attention la plus ſé- » rieuſe; » & celle qui dit, « que le retour des » bénédictions de la paix devroit être notre » premier vœu, & le grand objet de nos » efforts. »

En vérité, monſieur, il faut convenir que la conjoncture eſt des plus critiques, & que non-ſeulement la paix eſt actuellement à déſirer, comme dans tous les tems, mais paroît être d'une néceſſité abſolue, pour ſouſtraire à une ruine prochaine l'état en convulſion; c'eſt rela-

tivement à ces deux raisons que l'unanimité régne sans doute parmi nous ; mais je vais passer à d'autres objets.

Plusieurs membres demandent comment il est possible à présent d'obtenir cette paix ? Est-il quelqu'un qui puisse indiquer la manière de nous rendre ces bénédictions ? Je hasarderai, monsieur, une opinion dont mon esprit est pleinement convaincu ; je ne vois qu'un moyen possible de sauver ce pays dans la situation effrayante où il se trouve ; situation dans laquelle nous avons été précipités par des ministres, dont la conduite demande l'enquête la plus stricte, & qui, en perdant leurs têtes, si leur crime est prouvé, ne feront que donner un chétif dédommagement à une nation perdue ! La proposition que je vais faire est humiliante, j'en conviens, mais elle est fondée sur la nécessité ; je crois que reconnoître l'indépendance des Colonies révoltées, est l'unique voie qui puisse ramener la tranquillité publique ; je pense sincérement qu'elle la rétabliroit à l'égard de l'Amérique & de la France, que probablement elle préviendroit une guerre avec l'Espagne, & que peut-être dans ce moment, elle fermeroit le temple de *Janus*. La tyrannie & la conduite insensée d'une administration inepte & perverse, ont rendu cette mesure d'une nécessité absolue, si

nous voulons conserver ce qui nous reste; il faut sauver notre pays, chancelant sur les bords de sa ruine, éviter la banqueroute publique & la misère finale. Un mécontentement universel éclate actuellement de toutes parts : le peuple n'a point de confiance dans des ministres qui conservent leurs places, précisément parce que la nation les déteste; les affaires de l'Amérique, nous arrachent des larmes, & tous les partis se réunissent pour gémir, en voyant que nos flottes ont fait si peu de chose contre la France, après avoir dépensé pour la marine des sommes immenses de l'argent public.

L'honorable membre qui a fait la motion relative à l'adresse, nous a dit, monsieur, que les Américains étoient déterminés à séparer leurs droits des nôtres, & à dissoudre toute espèce de connexion entre nous; le fait n'est que trop vrai : les Américains ne se regardent plus comme embarqués avec nous à bord du même vaisseau, prêt à couler à fond; ils nous évitent, parce qu'ils ne voient en nous qu'une nation tyrannique, sans principes, livrée à la rapacité, & ruinée : tout ce qu'ils craignent, c'est que le luxe & le libertinage de ce pays ne pénètrent dans le leur. Avant que l'idée de se détacher de la mère contrée prît quelque consistance parmi eux, ils avoient long-tems & patiemment souffert. Ils

ont été forcés à cette démarche par notre injustice & notre violence : des atteintes multipliées portées à leurs droits, des injures accumulées, des insultes faites sans objet, des cruautés qui révoltent la nature humaine, ont produit cette étonnante révolution : actuellement, il me paroît impossible de ramener les Américains à aucune espèce de dépendance de ce royaume ; leurs premières démarches ont été marquées par la modération ; ils ont porté aux pieds du trône les supplications les plus humbles, les plus soumises ; mais comme on leur dit qu'il ne leur seroit point fait de réponse, de ce moment leurs esprits ont été totalement aliénés. Lorsqu'ils ont fait les premiers actes de résistance, facile à justifier, ils n'ont point été intimidés par toutes les horreurs de la guerre : cependant, ils n'étoient encore que des habitans paisibles de la campagne, des villes & des villages sans défenses ; depuis la déclaration de leur indépendance, la fermeté & la vigueur ont présidé à toutes les délibérations du Congrès, & cette déclaration, ils l'ont faite dans un moment propre à prouver qu'ils ne connoissoient pas la crainte, & qu'ils se croyoient supérieurs à tous les efforts dont nous étions capables ; ce fut en juillet 1776, immédiatement après l'arrivée d'une flotte complette de transport, de navires chargés de vivres

& de munitions, dont il ne s'étoit pas perdu, pas même séparé une seule barque : après que les troupes de sa majesté, sous les ordres du général Howe, avoient été débarquées à *Staten-Island* sans opposition, sans la moindre interruption, ainsi que nous en avons été informés par notre propre *gazette ?* Depuis cette époque fatale, le Congrès, aucun des treize Etats-Unis ont-ils donné le moindre signe du desir de rentrer dans l'obéissance envers notre souverain ? Personne n'aura la hardiesse de répondre oui ; au contraire, la haine des Américains s'est accrue, ainsi que leur aversion pour le joug que nous leur préparions depuis que nous avons fait entrer dans la querelle les mercénaires de l'Allemagne & les sauvages de l'Amérique, depuis que le pillage & la cruauté ont marqué les progrès de l'armée royale & de ses alliés.

Je vais tracer le tableau de notre situation à l'égard de l'Amérique septentrionale ; des torrens de sang & du plus pur, ont déja coulé pour cette querelle, & nous avons été obligés d'abandonner le peu de conquêtes que nous avons faites ; vers la fin de l'année dernière, nous nous félicitions de la prise de Philadelphie, que dans le langage insultant de l'administration, on appelloit alors la cité la plus importante de l'Amérique septentrionale, *le siége du Congrès errant.* Avant que

que l'année actuelle fût à demi-écoulée, conformément aux instructions de sa majesté, sir Henri Clinton a évacué Philadelphie à trois heures du matin, & a gagné New-York, en s'échappant au milieu des difficultés infinies, & évitant très-sagement le chemin direct où il savoit que l'ennemi étoit en force.

Le Congrès rentre en triomphe dans Philadelphie, & félicite les habitans de l'Amérique, de l'importante victoire remportée à *Montmouth*, sur la grande armée Britannique, & de l'évacuation de *Philadelphie*, ainsi qu'il l'avoit fait précédemment, lors de l'évacuation de Boston par le général Howe.

Les Américains, monsieur, ont supporté avec fermeté toutes les adversités de la fortune, & sont actuellement à-peu-près certains de résister à la tempête ; ils ont beaucoup souffert, mais ils l'ont fait avec courage, parce qu'ils défendoient la cause de la vertu publique ; ils ont supporté l'adversité en hommes fermes & courageux, dont l'honneur & les principes sont déterminés, qui se trouvoient engagés dans une cause juste, ils ont formé la résolution de ne jamais se courber devant l'oppression : la guerre de leur part étoit fondée sur les idées primitives de la défense personnelle & de la justice ; c'est avec vérité que le grand historien Romain a dit, *justum bellum*,

quibus neceſſarium, & pia arma, quibus nulla, niſi in armis, relinquitur ſpes.

Quelle eſt actuellement la ſituation des Américains ? Un allié puiſſant s'eſt déclaré en leur faveur ; la déclaration de la France s'étend beaucoup au-delà de ce que ces meſſieurs paroiſſent le concevoir : on en fait mention ici ſeulement comme d'un acte, par lequel l'indépendance de l'Amérique eſt reconnue, mais dans les préliminaires que M. Gérard a communiqués le 16 décembre à Paris aux commiſſaires Américains, au nom de S. M. T. C.; il eſt dit que ſa majeſté ſoutiendra l'indépendance de l'Amérique par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir : pouvons-nous après cela, dire ſérieuſement qu'il eſt probable que les Américains rentreront dans l'obéiſſance, dans une *ſoumiſſion ſans conditions*, ou dans une ſoumiſſion quelconque ? La crédulité la plus ſimple, l'ignorance la plus bornée, la plus entêtée, ne peuvent pas adopter une idée auſſi abſurde : ſi, avant la capitulation de Saratoſga, ils ont rejetté nos offres ſpécieuſes ; eſt-il probable qu'actuellement ils puiſſent accepter aucune eſpèce d'offre ? Eſpère-t-on pouvoir les y forcer ? Verra-t-on une autre armée Britannique eſſayer de marcher de Montréal à Albany ? Attaquera-t-on encore les batteries de Sullivans-Iſland ? Sir Peter Parker croira-t-il encore con-

venable de faire une tentative ſur Charles-Town dans la Caroline méridionale ? Promettra-t-il que ſi les troupes peuvent coopérer dans l'attaque, ſa majeſté rentrera en poſſeſſion de *Sullivans-Iſland ?* Quelque général Anglois commandera-t-il en Amérique une armée mieux diſciplinée que celle de ſir William Howe ? Une chaîne de diſgraces & de défaites ſucceſſives, dans le cours de quatre années, doit certainement ſuffire pour nous convaincre de l'impoſſibilité abſolue où nous ſommes de réduire l'Amérique par la force ; & je crains bien que les moyens de la douce perſuaſion ne nous ſoient également enlevés : nous n'avons donc que la dernière reſſource de nous ſéparer de nos anciens amis, que nous ne pouvons ni forcer ni perſuader de reſter avec nous : certainement la politique nous dicte, que nous ne devons pas effectuer cette ſéparation, de manière à les forcer à rentrer dans les complots de nos anciens ennemis, à l'effet d'affoiblir, peut-être de ruiner la mère-contrée : il me paroît également ſuperflu & indécent de ſe répandre en invectives & en reproches contre l'ancien ennemi de ce royaume, & de parler de la malignité des deſſeins de la France.

Il n'eſt pas, monſieur, de plan de négociations dont on n'ait fait l'eſſai, mais rien n'a réuſſi ; car nous apprenons par le manifeſte des commiſſaires

du 3 octobre dernier, qu'ils se sont déterminés à la démarche décisive de repasser en Angleterre, peu de semaines après cette date.

Après que l'épée & la baïonnette, instrumens honorables de la guerre, ont été mis en usage; après que le scalpel & le tomahawk des assassins non alliés, ont été aiguisés pour servir contre nos concitoyens, nos ministres nous ont enfin prêché la paix, & l'on s'est déterminé à créer une commission, à l'effet de rétablir l'harmonie & l'union entre les deux pays. Pour donner du poids & de la dignité à cette nouvelle mesure, les deux chambres du parlement ont donné à cet emploi important trois de leurs membres, trois héraults de paix, afin que la sanction d'une partie du corps législatif imprimât sur cette mesure quelque chose de plus solemnel. Pour ajouter de de l'éclat à la commission, pour captiver les membres farouches du Congrès, pour civiliser les habitans sauvages d'un pays grossier, ils ont fait l'heureux choix d'un noble pair, que l'on met à la tête de l'ambassade honorable, députée près du Congrès : sa seigneurie, à la grande surprise & admiration de cette partie du nouveau monde, emporte avec lui un ruban verd, des manières agréables, l'air engageant & insinuant d'un homme de qualité du tems moderne, & d'un courtisan de profession : les muses, les

graces, le grouppe riant des amours forment ſa ſuite, & pour la première fois traverſent l'océan.

Le ſecond commiſſaire n'étoit connu que par ſes principes, merveilleuſement adoptés à l'eſprit d'oppreſſion & de cruauté, qui caractériſe le ſyſtême actuel; *ſes principes des loix pénales*, (ouvrage dont le ſieur *Eden* eſt l'auteur) : ce commiſſaire, monſieur, emportoit avec lui le vrai ſecret de toute la négociation, & peut-être des pouvoirs plus étendus que ceux de ſes collégues; il avoit connoiſſance de l'ordre concernant l'évacuation de Philadelphie, cet ordre ſi contraire à l'honneur de nos armes & à la ſaine politique; il en étoit inſtruit long-tems avant qu'aucun des autres commiſſaires put même en ſoupçonner l'exiſtence, & il ne voulut pas leur en confier le ſecret : le troiſième commiſſaire, qui fut tiré de notre chambre, étoit un homme d'un entendement ſupérieur, d'un caractère rempli de diſpoſitions heureuſes, un homme conſommé dans la connoiſſance des affaires; & ſi le ſuccès eût été poſſible, je ſuis perſuadé que l'Angleterre eût été redevable du retour de la paix à la ſageſſe, à la prudence & à la modération de cet habile négociateur; mais, hélas! monſieur, toutes les offres les plus brillantes, & non autoriſées des commiſſaires, ont été vaines & rejettées.

J'ai fait mention, monſieur, des offres non autoriſées qui ont été faites au Congrès : les commiſſaires ont excédé de beaucoup les bornes du pouvoir qui leur étoit aſſigné par l'acte du parlement, ſource unique de ce pouvoir : ils ont oſé, monſieur, accepter de la couronne des pouvoirs ſecrets & plus amples que ceux qui leur ont été accordés par la légiſlation : leur conduite eſt très-ſuſpecte. Je me rappelle très-bien, que par une lettre des commiſſaires, en date du 9 juin, il a été fait au Congrès ſix propoſitions, dont les trois premières étoient de conſentir à une ceſſation libre, tant à l'effet de faire revivre l'affection mutuelle, que de donner au commerce toute la liberté que nos intérêts reſpectifs pouvoient demander; ces offres, monſieur, étoient fondées ſur l'autorité de l'acte du parlement, qui a créé la commiſſion : les trois dernières ſont une uſurpation directe des droits du corps légiſlatif.

Les commiſſaires ont offert de concourir dans les meſures propres à liquider les dettes de l'Amérique, & à faire hauſſer le crédit & la valeur du papier mis en circulation, cette offre étoit conçue en termes artificieux; mais, monſieur, on n'en a pas moins entendu parfaitement, tant en Amérique qu'ici, qu'il s'agiſſoit de prendre ſur nos épaules, déja affaiſées juſqu'à terre, le

fardeau des dettes de l'Amérique, des sommes immenses votées par le Congrès, à l'effet de nous combattre : il s'agissoit de consolider en une masse énorme les dettes de deux pays, & un parlement complaisant, devoit, de la même manière, assigner des fonds à ce double objet ! Une idée si extravagante doit frapper tous les esprits d'étonnement & d'indignation : je fais à ce sujet mon compliment aux membres des comtés ; jamais ils ne s'écartent de leur maître, quelqu'acharné qu'il puisse être à leur ruine, à celle de leur pays ; ils vont certainement exalter avec reconnoissance, la droiture, la sincérité, l'amour extrême & la bonté de leur ministre favori ; sur le premier bruit qui se répandit sur la possibilité de voir la guerre s'allumer entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, le noble lord au cordon bleu, leur fit expressément envisager un revenu solide, provenant des taxes que l'on imposeroit sur l'Amérique, & destiné à diminuer leur taxe foncière & le poids de quelques autres fardeaux : aujourd'hui, loin de songer à alléger ce poids, il offre à l'Amérique de jetter sur les épaules de l'Angleterre le surcroît du fardeau de ses taxes accumulées : de tous les animaux possibles, celui qui a la vue la plus courte, est sans contredit le sénateur campagnard, de franche race *Tory* : à peine a-t-il la sagacité de son

chien d'arrêt ; jadis il étoit opiniâtre & rétif, on ne pouvoit pas le faire aller en avant ; aujourd'hui, parfaitement apprivoifé, il careffe la main qui le nourrit ; on le preffe comme on veut. M. Pitt, qui fut le premier s'en emparer, après quelque réfiftance, l'a plongé dans la guerre d'Allemagne par-deffus tête & oreilles.

Le noble lord a été plus loin, il l'a épuifé, excédé & tranfporté au-delà de l'océan, où il eft probable qu'il féjournera plus long-tems qu'il n'a fait en Allemagne.

Les commiffaires font convenus de même qu'il ne feroit point entretenu de forces militaires dans les différens états de l'Amérique feptentrionale, fans le confentement du Congrès général, ou des affemblées particulières ; certainement, convenir que l'on n'entretiendra pas des forces militaires dans un pays, pour y contenir les mutins, y affoupir les révoltes, c'eft en effet déclarer ce pays fouverain & indépendant ; cette conceffion ne fe trouva pourtant pas dans aucune des claufes de l'acte qui conftitue la commiffion : elle eft une ufurpation manifefte & fcandaleufe du pouvoir inutile d'un parlement fervile.

La dernière offre eft une infulte groffiere faite à l'exiftence même du parlement & du peuple qui conftitue feul la chambre des communes. Les commiffaires propofent une députation ré-

ciproque d'un agent ou de plusieurs agens des divers états, lesquels auront le privilége de siéger & de voter dans le parlement de la Grande-Bretagne : Ceux qui seront envoyés par la Grande-Bretagne auront également un siége avec suffrage dans les assemblées des divers états près desquels ils auront été députés respectivement, à l'effet de veiller aux intérêts divers de ceux qui les auront constitués. Dans les trois actes conciliatoires il ne se trouve pas un seul mot qui indique que la législation a jamais une intention pareille ; comment des agens des divers états de l'Amérique auroient-ils voix dans cette chambre pour taxer la Grande-Bretagne, tandis que par ces actes conciliatoires mêmes il est statué que l'Amérique ne sera pas taxée?

Il est possible, monsieur, que les commissaires ne se soient pas plus occupés d'assurer sérieusement & efficacement aux Américains le résultat de leurs offres, qu'ils n'ont pris de peine à leur marquer de la bonne foi ; ils ont hazardé, monsieur, d'assurer au Congrès, que les trois actes conciliatoires ont passé avec une unanimité singuliere : on sait précisément le contraire : actuellement, monsieur, je vois à leurs places beaucoup de membres qui se sont opposés aux trois bills. Lorsqu'un bill d'une grande importance passe avec unanimité, je crois, monsieur,

que vous regardez comme étant de votre devoir de lui ajouter du poids en déclarant qu'il a été voté *nemine contradicente*. Vous n'avez donné cette ſanction à aucun des trois bills conciliatoires. C'eſt avec le même égard pour la vérité que le ſavant ſecrétaire Ecoſſois de la commiſſion, fait déclarer aux commiſſaires dans leur proclamation, que la monarchie Françoiſe a toujours été & par ſa conſtitution doit toujours être ennemie de la liberté civile & religieuſe.

J'avoue, monſieur, que j'ai été ſurpris de voir une aſſertion pareille couler de la plume d'un homme qui s'eſt acquis beaucoup de réputation au-delà de la Tweed, comme profeſſeur de philoſophie morale à l'univerſité d'Edimbourg : je croyois que les François s'appelloient autrefois Franks, à raiſon de la liberté de leur conſtitution : j'ai lu dans les meilleurs auteurs (entre autres lord Molesworth) que le peuple François ne connoiſſoit de loix que celles qui avoient reçu la ſanction de ſes parlemens ; qu'il étoit conſulté ſur les chefs de toutes les loix nouvelles ; qu'après y avoir donné ſon conſentement il imprimoit ſon ſceau ſur chaque article.

Mais j'en reviens à cet important papier d'état, *la lettre* du 9 Juin, *adreſſée au Congrès par les commiſſaires*. Cette lettre dit, que *malgré la*

date prétendue, ou la forme actuelle des offres faites par la France à l'Amérique septentrionale, il est notoire que ces offres ont été faites en conséquence des plans d'accommodement antérieurement concertés par la Grande-Bretagne, dans la vue d'empêcher la réconciliation, & de prolonger cette *guerre destructive.* Ce fait est également mal posé. Les propositions conciliatoires n'ont été faites par le noble lord au cordon bleu, que le 19 Février; le traité de la France étoit signé le 6 du mois précédent, & l'on étoit convenu des préliminaires le 16 Décembre. Le parlement avoit été prorogé le 10 Décembre au 20 Janvier, malgré la vigoureuse opposition de la minorité, qui pensoit qu'à cette époque, il étoit encore possible d'obtenir la paix. La vérité du fait, est que la trame s'est conduite très-légérement avec l'Amérique, jusqu'à ce qu'elle eut reçu la nouvelle de la capitulation de Saratoga : il y avoit de part & d'autre beaucoup d'humeur, circonstance dont nous n'avons pas tiré parti, comme nous aurions dû faire : le spectacle d'un général Anglois prisonnier, d'une armée entière prisonnière, donna lieu à la France de croire sérieusement à l'indépendance de l'Amérique : avant cette époque elle n'avoit vu dans cette prétention qu'une chimere, que le fantôme d'un cerveau échauffé : c'est ainsi que

la connexion de cette puiſſance avec l'Amérique, foible dans ſon enfance, s'eſt fortifiée avec le tems & eſt parvenue à la maturité : l'Eſpagne a traité plus ſérieuſement la choſe, & dès les commencemens de la conteſtation, a fourni au Congrès des ſecours amples & efficaces de toutes les eſpèces, tirés de la Havane.

La capitulation fut ſignée à Saratoga le 16 Octobre : la nouvelle en parvint à Verſailles dans la premiere ſemaine de Décembre, & le 16 du même mois, les articles préliminaires furent arrangés : en cette occaſion la trame, par une inadvertance légale, laiſſa percer dans le public une expreſſion remarquable que voici : « Il eſt manifeſtement de l'intérêt de la France » que la puiſſance d'Angleterre ſoit diminuée » par ſa ſéparation de l'Amérique ». C'étoit parler le langage de la ſaine politique. Lorſque l'amour de la liberté a été étalé à la cour de France en grand appareil, il eſt devenu ridicule à l'excès : nous ſavons que l'amour de la liberté n'a pas plus d'aſyle à la cour de France qu'à la nôtre, mais je me réjouis de voir que la liberté trouvera cet aſyle en Amérique contre la perſécution de tous les princes de la terre. La conduite de nos miniſtres, monſieur, a effectué la ſéparation de l'Amérique : jamais elle ne reviendra d'elle-même, jamais vous ne la

ramenerez par la force; si vous l'essayez encore vous attirerez une guerre certaine & immédiate de la part de la France, probablement un peu éloignée de la part de l'Espagne; les conséquences m'alarment pour mon pays dans l'état d'épuisement où il se trouve. Le premier ministre des finances nous dira-t-il qu'il sait comment se tirer d'affaire, même pour les quatre ou six premières années à venir ?

Je crains même pour notre propre honneur, pour notre sécurité, que l'on dit dans un discours (du roi) demander hautement notre plus sérieuse attention, lorsque je considére notre royaume désolé & désuni; lorsque je compare son état avec celui de la monarchie Françoise, avec l'esprit actif d'une nation contenant vingt-quatre millions d'hommes unis par l'affection qu'ils portent à un seul souverain. Tant que l'Angleterre a été unie à l'Amérique, elle n'a eu rien à craindre; lorsque quelques négocians considérables se sont rendus chez le premier lord de l'amirauté, S. S. leur a dit: *j'ai assez de vaisseaux, mais je manque d'hommes; pouvez-vous m'en procurer? Nous n'avons plus de ressources en Amérique.* Nous voilà donc privés de ces ressources; il y a plus, elles sont actuellement dans le bassin opposé de la balance, il faut que ce bassin emporte l'autre: reconnoissez donc

aujourd'hui l'indépendance de l'Amérique, il eſt poſſible que vous la détachiez de la France, que vous contractiez avec elle un traité plus avantageux de commerce & de confédération; je penſe réellement qu'alors vous pourriez éviter une guerre générale.

Depuis l'avénement du roi actuel (Louis XVI) je ſais que l'idée principale & l'objet favori de la cour de France ont été de mettre les finances de ce royaume dans un ordre parfait, mais elle ne pouvoit pas négliger le moment favorable d'humilier ſon ancienne rivale, en profitant de ſa conteſtation avec l'Amérique; malheureuſement la France a réuſſi, on ne peut ni le diſſimuler ni le déguiſer. L'Amérique à mon avis eſt perdue ſans reſſource; il lui eſt indifférent que vous jugiez à propos de reconnoître ſon indépendance, ou que vous appelliez ſes enfans vos ſujets, ſes provinces vos colonies; le reſte de l'univers rira de vous entendre les appeller ainſi: vous ne pourrez jamais faire exécuter aucun acte de votre légiſlation, excepté dans les endroits où vos armées ſeront en quartier, & vos flottes en ſtation, la dépenſe qu'entraîne l'entretien de ces flottes & de ces armées doit néceſſairement épuiſer votre pays; vous l'avez éprouvé pendant quatre ans, n'ayant à faire qu'à des fermiers & des campagnards indiſ-

ciplinés ; vous avez actuellement à combattre des ſoldats expérimentés : que l'orgueil céde donc aujourd'hui à la prudence, rappellez vos flottes & vos armées, renoncez à une guerre injuſte, barbare & deſtructive, & faites des recherches pour découvrir ceux qui vous ont embarqués dans ce funeſte ſyſtême de politique.

Monſieur, l'honorable membre, qui a ſecondé l'amendement avec une éloquence rarement égalée, jamais ſurpaſſée dans l'enceinte de ces murs, a traité le diſcours du roi avec une juſte indignation ; il a dit qu'il étoit faux ; il a prouvé qu'il étoit tel, & l'a qualifié de libelle du roi contre le parlement ; il a fait dans ce champ une moiſſon abondante, & m'a laiſſé peu à glaner, ſi ce n'eſt à l'égard du ſecours d'armes prétendu donné clandeſtinement par la France aux Américains ; ces ſecours, monſieur, n'ont pas été clandeſtins, ils ont été fréquens, & conſidérables, & donnés de la manière la plus ouverte à la face de toute la terre. J'ai eu plus d'une fois l'honneur d'informer cette chambre que les arſenaux & les magaſins du roi de France, tant ſur l'Océan que ſur la Méditerranée avoient fourni à des navires Américains armés & à des vaiſſeaux de guerre de la même nation, du canon, des armes, de la poudre, des boulets, des balles & autres munitions de guerre ;

j'ai donné dans le tems le nom de ces navires ou vaiſſeaux avec tous les détails relatifs à ces procédés ; étoient-ce là des ſecours clandeſtins ?

On a traité beaucoup de ſujets divers, comme il arrive ordinairement le premier jour d'une ſeſſion ; l'honorable membre qui a propoſé l'amendement, a ſaiſi l'occaſion de peindre de ſes vraies couleurs la dernière race de nos rois ; il l'a appellée la maudite race des Stuarts, le fléau de l'Angleterre : j'honore ces principes des Whigs, auxquels je le crois déterminément & ſincérement attaché : perſonne, monſieur, ne déteſte comme moi la mémoire de ces tyrans ; cependant je ne puis me défendre de faire dans ce moment-ci une remarque : tout ce que les Stuarts ont perdu, leur vie, leur couronne, ont été des pertes particulieres qu'ils ont ſupportées ſeuls ; l'empire reſtoit entier dans toutes ſes parties, il n'y avoit rien de perdu pour nous ; ſous le troiſieme prince de la ligne de Brunſwick, l'adminiſtration nous a déja perdu la moitié de la monarchie Britannique, & ce qui nous en reſte paroît devoir bien-tôt ſe réduire à rien : rien parmi nous ne paroît ſtable que la majorité que les miniſtres conſervent dans cette chambre : ſous le regne dernier, de glorieuſe mémoire, les limites de l'empire ont été étendues dans toutes les parties du monde, ſous les auſpices d'un

ſouverain

ſouverain également brave, guerrier, humain, héroïque; aujourd'hui on nous dépouille ignominieuſement, non-ſeulement de quelques-unes de nos acquiſitions récentes, mais même de la majeure partie de nos anciennes poſſeſſions; certainement cette chambre étant le ſiége de l'enquête nationale, il eſt de notre devoir de faire des recherches ſur les cauſes de cette différence.

L'honorable membre qui a ſecondé l'amendement, a fait, monſieur, quelques remarques ſur ce qui a été récemment publié par les familles de deux nobles comtes; il a dit que d'après la lettre du fils (lord Mount Stuard) il étoit clairement prouvé que le pere (le comte de Bute) ſi long-tems ſoupçonné de diriger les affaires de l'état, n'avoit effectivement ni pouvoir ni influence ſecrette dans les conſeils; l'honorable membre a de plus témoigné qu'il portoit un reſpect ſans bornes & une ſorte d'égard de famille au noble comte : j'ai le malheur de différer beaucoup en cela de l'honorable membre : j'abhorre le caractère public du noble lord, non que j'en aie reçu d'offenſe perſonnelle, non que je le juge d'après la prévention nationale; je l'abhorre comme un mauvais miniſtre; il a fait la paix honteuſe de Paris :

Ex illo fluere, ac retrò ſublapſa referri
Spes Danaum; fractæ vires. Æneid. lib. II. v. 169. (*).

(*) Depuis ce tems, les Grecs virent leurs eſpérances s'évanouir, & leurs forces s'affoiblir de jour en jour.

Il ſe vantoit dans une grande aſſemblée d'avoir fait cette paix ; je l'ai entendu déclarer qu'il en faiſoit gloire, & qu'il déſiroit que l'on mît ſur ſa tombe cette inſcription : CI GIT L'HOMME QUI A FAIT LA PAIX DE PARIS. Cette expreſſion étoit plus frappante que neuve (1) ; mais ſouvent l'eſpèce d'orgueil que l'on attache au crime de la trempe la plusénorme, eſt la plus enthouſiaſte de toutes.

Il nous a perdu la Terre-Neuve, a paſſé l'impôt odieux ſur le cidre & le poiré, impôt en vertu duquel l'homme chargé de lever cette taxe a droit de s'ouvrir un accès dans les maiſons des particuliers ; il a violé la foi nationale à l'égard du roi de Pruſſe, s'eſt rendu coupable d'une profuſion ſcandaleuſe de l'argent

---

(1) L'expreſſion originale appartient à un autre Ecoſſois un M. Thomas Scott, l'un des tyrannicides exécutés à Charingcroſs le 17 Octobre 1760 : on trouve dans le ſecond volume des procès criminels d'état, les détails de ſon procès & de ſon exécution.

Sir Théophilus Biddulph ayant prêté ſerment, le conſeil lui dit : je vous prie de rapporter à milords & aux jurés ce que vous avez entendu dire au priſonnier contre ce régicide : ſir Théophilus répondit qu'il l'avoit entendu avouer qu'il avoit été l'un des juges du feu roi, & qu'il étoit ſi éloigné de s'en repentir, que lorſqu'il ſeroit mort, il deſiroit que l'on gravât ſur ſa tombe cette inſcription : Ci gît Thomas Scott qui a jugé le feu roi à mort.

public, en négociant l'emprunt de trois millions & demi ſterlings pour l'année 1763 ; a conſeillé une proclamation inhumaine au moyen de laquelle il a perſécuté les braves Corſes, comme je crois qu'il a perſécuté depuis les Américains. Tels ſont, monſieur, les fondemens de la haine que je lui ai portée ouvertement ; je m'accorde à dire avec un grand homme d'état qui n'eſt plus (lord Chatham) qu'il a plongé le roi & le royaume dans la ruine : quant à ce qu'on dit que ſon influence eſt paſſée, plût à Dieu, monſieur, que cela fût vrai ! Mais l'héritier de cette noble famille, récemment créé pair Anglois eſt-il une preuve que cette influence n'exiſte plus ?

La lieutenance d'un comté conſidérable, donnée à ce même ſeigneur, prouve-t-elle que ſon pouvoir eſt éteint ? Je ne cite pas d'anecdotes particulières, j'expoſe des faits publics ; je les tire d'un papier auquel on ne peut s'en rapporter, qu'à l'égard de ces ſortes de choſes, la gazette de Londres (de la cour) ; j'ai été charmé, monſieur, de voir l'héritier de cette noble famille, créé pair Anglois ; mais j'aurois cru que la réputation ſans tache de noble lord, que ſon mérite intrinſèque & ſes qualités auſſi ſolides qu'aimables, lui faiſoient plus d'honneur qu'il n'en pouvoit recevoir d'une pairie moderne en Angle-

terre, & j'ai ſenti en même-tems qu'il ne devoit pas moins cette pairie que la naiſſance à ſon père.

Un général brave, mais infortuné, nous preſſe, monſieur, de rechercher, les cauſes qui ont fait avorter le ſuccès d'une expédition qu'il commandoit récemment; il demande une enquête parlementaire; je ſuis d'avis qu'elle ait lieu : lors de la clôture de la dernière ſeſſion, il a formé la même demande; il a reçu un refus de la part de cette même majorité, à laquelle il préſente encore une nouvelle requête : je fais le plus grand cas d'une enquête parlementaire, mais il eſt encore un tribunal ſupérieur, celui du peuple qui nous conſtitue, qui eſt toujours prêt à faire juſtice à l'opprimé : qu'il en *appelle au peuple*, qui le conſtitue juge de ſa conduite & de ſon honneur dans la cauſe pendante entre l'adminiſtration & lui : il nous obſerve que le jour d'enquête viendra; il viendra certainement lorſqu'il jugera à propos de publier les papiers qu'il a fournis aux miniſtres qui les dérobent à la connoiſſance du public : ces papiers, ſuivant la déclaration qu'il en a faite dans cette chambre, ſont de la plus haute importance pour l'état, pour le parlement & pour le public.

L'amendement que l'on propoſe de faire à l'adreſſe de remerciemens au roi, s'étend plus

loin encore ; il a pour objet de rechercher les funeſtes conſeils qui ont occaſionné le démembrement de cet empire ; la juſtice de la nation ſollicite hautement cette enquête ; en conſéquence, ma foible voix ſera en faveur de cette meſure ſage & néceſſaire.

DISCOURS du Comte D'ABINGDON contre la Proclamation ſanguinaire de Sa Majeſté concernant ſes ſujets d'Amérique, & ſur-tout contre les Miniſtres, auteurs de cet horrible manifeſte.

Du 4 Décembre 1778.

MILORDS,

LA motion faite par mon digne ami, le noble marquis, correſpond ſi parfaitement avec ce que je penſe, ce que je ſens, que je ne puis me diſpenſer de me lever pour lui donner du fond de mon cœur, mon approbation & ma concurrence. Milords, cette motion a été faite en conſéquence de l'eſprit ſauvage que reſpire une proclamation de ſa majeſté promulguée par les commiſſaires du roi en Amérique ; je dis, milords, une proclamation de ſa majeſté, parce que toute promulgation eſt la proclamation du roi, notre conſtitution ne connoît point d'autre pouvoir dont elle puiſſe émaner.

Mais je détournerai mes yeux de cet horrible manifeste, pour les fixer sur ceux qui en sont les auteurs & qui l'ont conseillé : oui, milords, ceux qui en sont les auteurs, qui avouent eux-mêmes qu'ils l'ont conseillé, en l'avouant sans pudeur, sont dix fois plus coupables puisqu'ils n'en rougissent point ! Ce sont ces conseillers, milords, dont l'infamie personnelle a souillé le caractère national, & qui lui ont ôté toute sa renommée.

Milords, j'ai entendu dire dans cette chambre que le tomahawk & le scalpel étoient les instrumens que Dieu & la nature ont mis entre les mains des Anglois : d'abord, pour mettre à la torture, ensuite pour massacrer nos concitoyens ; & pourquoi cela, milords, parce que semblables aux Anglois des anciens tems, semblables à nos aïeux, ils ont refusé de se soumettre à l'esclavage, & ont pensé avec la grandeur d'ame des Romains : « Qu'il vaut » mieux mourir glorieusement pour la patrie, » que de traîner dans l'esclavage & l'opprobre, » une vie misérable (1). Milords, il est dit dans » ce manifeste qu'après avoir fait toutes les tentatives » hostiles pour empêcher, que l'Amé» rique soit libre, on la rendra auparavant in-

(1) *Melius est pro patria mori, quàm vitam miseram atque inhonestam degere per servitutem.*

» utile à elle-même & à ſes connexions » : & cette même proclamation, milords, a été faite dans l'enceinte de ces murs ; proclamation révoltante pour mes oreilles, ſi révoltante, que depuis j'ai honte d'être pair du royaume.

Montaigne a eu raiſon de dire que l'ame d'un porte-faix & d'un ſouverain ſont jettées dans le même moule. Qu'eſt-ce donc qui conſtitue la différence que l'on remarque entre celle d'un roi & d'un porte-faix, entre cette chambre & la dernière claſſe du peuple ? C'eſt, milords, cette urbanité, c'eſt cette civilité ſupérieure, c'eſt cette élévation d'ame qui donne de l'énergie à tout ce que nous ſentons, & d'où découle comme des ſources la compaſſion pour la foibleſſe de la nature humaine, l'habitude de s'abſtenir de toute inſulte à l'égard de ceux que le hazard a placés au-deſſous de nous dans la chaîne de la ſubordination ; tels ſont les ſentimens qui ont été recommandés par ce modele d'humanité, le noble lord, qui a fait la motion avec tant d'habileté, tant de force, & ſi pathétiquement, qu'il me reſte peu de choſe à dire après lui. . . . . .

L'objection faite au Congrès dans ce premier paſſage, eſt préciſément celle que je me propoſe de faire au corps légiſlatif de ce pays ; & l'appel fait dans le ſecond aux habitans li-

bres de l'Amérique eſt le même, que je ſuis dans la réſolution de porter devant le corps collectif du peuple Anglois : il n'y a plus rien à eſpérer du corps légiſlatif de ce pays : ſi l'on ne trouve point de ſalut dans le corps collectif de la nation, la conſtitution de l'Angleterre eſt anéantie : le corps légiſlatif (ainſi qu'on le reproche au Congrès) a fait ce que la conſtitution ne l'autoriſoit pas à faire ; il s'eſt arrogé des pouvoirs auxquels il n'avoit point de droit ; il a oſé tenter de lever des taxes ſans l'aveu & le concours d'aucun repréſentant ; il a oſé dire qu'il a droit *d'aſſujettir dans tous les cas* : par cette aſſertion, il aſſujettiſſoit les droits des Anglois à ſa volonté, & établiſſoit une tyrannie ſans limites dans un gouvernement limité ; la hiérarchie, qui juſqu'à nos jours étoit dans l'uſage de parler du roi comme de l'oint du Seigneur, actuellement transfere l'allégeance de la couronne à l'état, & ceux qui compoſent cette hiérarchie, pour mieux s'ériger en petits tyrans, retirent la ſuprématie au roi & l'attribuent au parlement : tout cela, milords, n'eſt pas la conſtitution ; que le roi ſoit roi, & le parlement ce qu'il eſt ; que la chambre des pairs veille ſoigneuſement à la conſervation de ſes priviléges, qui ſont intimement liés aux droits du peuple ; que celle des communes, qui n'eſt qu'un aſſem-

blage d'hommes commis par le peuple pour un tems limité, conserve aussi ses droits, mais ne prétende pas, en concurrence avec les deux autres branches de la législation, à cette toute-puissance qui n'est pas seulement une absurdité morale, mais un mensonge politique. Il faut donc que ce systême soit changé, il faut bannir la corruption qui est son principe; que le roi regne dans les cœurs de son peuple, dans un état libre, il n'y a pas d'autre ressource: grace à ses ministres, il a régné assez long-tems dans leurs bourses: l'attachement que l'on se procure à prix d'argent, perd plus par l'oppression qu'il ne gagne par la dépense.

Milords, je demande pardon de la chaleur que j'ai marquée dans cette occasion, mais celui que les circonstances où nous vivons n'échauffent pas, ne mérite point le nom d'Anglois, qu'il étoit jadis honorable de porter.

DISCOURS de Lord GOWER, Président, par lequel il répond sommairement à quelques objections faites par les Membres qui avoient parlé contre la teneur & la tendance du manifeste. Il déclare que l'ayant relu avec attention, il n'y trouve rien d'atroce qui ne soit d'ailleurs conforme à l'usage constant de désoler & de presser l'ennemi, pour le forcer à demander la paix.

Du 7 Décembre 1778.

AVANT qu'il fût question du manifeste dans cette chambre, je l'avois lu avec l'attention qu'il est naturel de donner à un papier d'état, & il m'avoit paru conçu en termes aussi convenables, aussi modérés que pouvoit le permettre la situation des commissaires au moment où ils l'ont publié; ayant été informé depuis de la sensation singulierement différente qu'il a faite sur l'esprit de quelques personnes, & de l'interprétation rigoureuse que l'on donnoit à quelques-uns de ses passages; j'ai cru devoir le lire encore, & cette seconde lecture faite dans le calme de la froide réflexion, loin d'apporter le moindre changement dans la première opinion que j'en avois conçue, n'a fait que la

confirmer ; j'en appelle à quiconque a l'eſprit droit : les expreſſions auxquelles le noble marquis fait alluſion, priſes dans le ſens naturel qu'elles préſentent, ſi on ne leur donne pas une interprétation forcée, indiquent-elles en aucune manière l'adoption d'un ſyſtême de guerre contraire à l'eſprit du chriſtianiſme ? N'eſt-il pas naturel de chercher à déſoler l'ennemi ? Ne ſait-on pas qu'il n'a lui-même que cet objet en vue, & la guerre n'eſt-elle pas un état de déſolation reſpectives ? Je demande aux nobles lords s'ils ne penſent pas qu'il eût été très-à-propos de déſoler le pays dans une grande étendue aux environs de *Boſton*, lorſque l'on a ſu que M. d'*Eſtaing* alloit mouiller dans ce port avec ſa flotte : au ſurplus, je m'oppoſe à la motion, parce qu'elle tend à cenſurer la conduite des commiſſaires qui, étant abſens, ne peuvent pas ſe défendre ; parce qu'elle attache aux expreſſions employées dans le manifeſte, un ſens, une ſignification qu'elles ne comportent point, parce qu'enfin l'objet de ce manifeſte n'eſt ni d'aggraver les horreurs de la guerre en encourageant les actes de cruauté, ni de ſéparer pour jamais l'Amérique de la Mere-contrée, mais de procurer une paix honorable, de réunir l'Amérique à la Grande-Bretagne, & de punir la France de ſa perfidie.

DISCOURS du Duc de RICHMOND. Il cite pour preuves l'atrocité de la guerre d'Amérique, niée par Lord Gower, l'emploi des sauvages Indiens dans l'Armée Angloise, & l'incendie de plusieurs villes commise par des Généraux Anglois. La continuation de cette guerre ruineuse nécessitera des frais immenses auxquels il n'y a plus moyen de satisfaire. Toutes les ressources sont épuisées. Conduite de la France en opposition. Eloge de M. Necker. Allusion de ce Ministre au premier Lord de la Trésorerie. Le Duc finit par offrir gratuitement ses services à l'Etat.

Du 7 Décembre 1778.

LA maxime constante des ministres est de nier que les mesures qu'ils adoptent soient susceptibles de l'interprétation que leur donnent nécessairement la raison & le sens commun : deux nobles lords (Suffolk & Gower) posent en fait que les expressions *désolation & extrêmes de la guerre*, ne présentent point du tout le sens que le marquis, mon noble ami, leur attribue. Pour bien apprécier cette assertion, considérons quel a été jusqu'à présent leur systême de guerre.

N'ont-ils pas employé les Sauvages ? N'ont-ils pas brûlé les villes de *Norfolk* & de *Charles-Town* ? Je ne prétends pas dire que la deſtruction de cette dernière place n'étoit pas une opération néceſſaire, peut-être l'étoit-elle : je n'en parle que pour faire ſentir que ces coups de main ſont partie du ſyſtême que les miniſtres nous diſent aujourd'hui être abſolument étranger à leurs idées : n'a-t-on pas également vu le général *Vaughan* remontant la rivière du nord, brûler la ville d'*Eſopus*, & en donner pour raiſon que c'étoit *une nichée de voleurs*, excuſe pareille à celle que l'on donna pour le meurtre commis à *Glenco* ! Je ne vois pas dans la chambre le noble lord qui s'eſt diſtingué par des faits auſſi notables dans ſon gouvernement de Virginie ; s'il étoit préſent, je ſerois bien aiſe de lui faire une queſtion ou deux relativement aux Indiens & aux eſclaves.

Cette guerre en général a été caractériſée dès le commencement par tous les actes d'oppreſſion & d'injuſtice, qui pouvoient rendre le nom des *Anglois* odieux en Amérique ; il y a deux ans que l'on a publié, par ordre du Congrès, les détails des cruautés exercées en Amérique, par les officiers de ſa majeſté, & ceux qui ſervent ſous leurs ordres ; la gazette de *Leyde* avoit eſſayé d'en donner la traduction par fragmens, mais après en avoir publié une partie, elle y renonça, &

l'éditeur en donna pour raiſon que cela ſouilloit ſon papier..... Que dire des ravages & des rapines que ſe permet notre ſoldateſque qui, à l'exemple des Heſſois, n'a ceſſé de piller les pauvres habitans, & de voler tout ce qui lui tomboit ſous la main; tandis que l'armée du général *Washington* obſervoit la plus ſtricte diſcipline, payoit tout ce qu'elle demandoit pour ſon uſage, par-tout où elle ſe trouvoit, & donnoit une ſatisfaction générale à tout ce qui l'environnoit. J'ai reçu récemment une lettre de *Jerſey*, par laquelle on m'apprend que nous n'avons pas un ſeul ami dans cette province, parce que notre armée y a ſéjourné, & s'y eſt conduite ſi mal, qu'elle a révolté toutes les claſſes des habitans! C'eſt ainſi que tout ſe conduit : je demande ſi la nation peut avoir la moindre confiance dans ceux qui, à tous les égards, dans tous les départemens, à tant de diverſes repriſes, ſe ſont rendus coupables de bévues ſi groſſières : en un mot, ceci eſt fort, j'ai entendu moi-même *ſir William Howe*, dire en face du ſecrétaire-d'état au département de l'Amérique, en préſence d'une grande aſſemblée (la chambre des communes) « qu'il étoit » impoſſible que la Grande-Bretagne eût des » ſuccès en Amérique, tant qu'il auroit la con» duite de la guerre. » Je vous prie, milords, de conſidérer un inſtant toute l'étendue, toute la

ſignification d'une déclaration pareille : de peſer ſur-tout l'autorité de celui qui la fait ; l'officier qui parle ainſi n'eſt rien moins que celui qui récemment commandoit en chef en Amérique, celui qui, plus que tout autre officier, a été dans la confiance intime de l'adminiſtration ! Et cependant c'eſt ce même ſecrétaire-d'état qui va continuer de diriger en Amérique une guerre qui coûte déjà trente-trois millions ſterlings à la nation, qui, chaque année, tant qu'on la continuera, nous coûtera huit ou neuf millions ſterlings de plus..... Ce que je ſerois curieux de ſavoir, c'eſt où l'on prendra l'argent ? Il me paroît aſſez notoire, n'en jugeât-on que par la quantité des banqueroutes qui ſe déclarent tous les jours, que l'argent eſt ſi rare que l'on ne peut s'en procurer, à quelque prix que ce ſoit ; en un mot, je ne vois rien autour de nous qui n'indique un commerce déclinant avec rapidité, un crédit dépériſſant à vue d'œil : il n'en eſt pas de même de la France, je ſuis fâché de le dire, il s'en faut beaucoup que la France ſoit réduite à ces extrêmités. J'ai vu, ces jours-ci, un édit publié le mois dernier, enregiſtré au parlement de *Paris*, & dont la teneur, il faut l'avouer, eſt d'une nature bien alarmante, je l'ai traduit en Anglois, & je vais en faire la lecture.

Sa grace lut alors ſa traduction de *l'édit du roi, portant création de quatre millions de rentes viagères ;* enſuite elle continua ainſi :

Voilà, milords, voilà ce qui s'appelle une opération de finances : voilà un emprunt fait d'après les principes de cet homme véritablement honnête, le docteur *Price*, qui a démontré que l'emprunt le plus avantageux à celui qui le fait, eſt en rentes viagères ; il eſt poſſible que les lords, de l'autre côté de la chambre (qui ne ſont point de l'oppoſition) alléguent & réuſſiſſent à faire croire un inſtant que cet édit eſt pure gaſconade Françoiſe, que ſon objet eſt de faſciner les yeux des ſujets, & d'en impoſer aux ennemis par une ſupercherie : je vous proteſte, milords, que cet édit eſt trop ſolemnel, trop bien revêtu des formes uſitées & authentiques, pour donner lieu au doute le plus léger ſur la réalité de ſon énoncé : au ſurplus, ſi l'on vouloit à toute force le regarder comme un étalage affecté d'économie, qui n'exiſteroit pas : je défie les miniſtres de France, je défie ceux de toutes les nations de la terre, d'égaler en ſupercheries politiques le premier lord du tréſor d'Angleterre : tout le monde ſait que ce noble lord ſe fait une affaire eſſentielle de payer préciſément & excluſivement tout ce dont le paiement ne peut être différé, & de laiſſer tout le reſte en arrière, enſorte que ſes comptes,

comptes, au premier coup-d'œil, ont l'apparence de l'honnêteté ; quelqu'opposé que puisse être à cette apparence ce qui reste caché derrière le rideau...... Quelle différence en France ! J'ai eu l'honneur de dîner avec M. *Necker*, avant qu'il fût ministre, & depuis ; j'ai trouvé en lui un homme d'un grand sens : en changeant de situation, il n'a rien changé dans sa dépense ; & à cet égard, on ne remarque point de différence entre l'homme privé & l'homme public ; il n'a pas attelé un cheval de plus à son carrosse, lorsqu'il a été appellé au ministère : on n'a pas servi un plat de plus sur sa table ; en général, son économie & son intégrité sont sans exemple. Je conviens que M. Necker a un noble enthousiasme, & l'esprit plein de son objet, afin de le remplir plus efficacement, qu'il a refusé lui-même les émolumens attachés à sa place : exemple frappant de désintéressement aussi rare qu'utile à l'état qu'il sert ; les avantages que le ministre tire de sa conduite à cet égard, sont infinis : il met un frein à la rapacité des autres, en se trouvant en état de pouvoir leur prouver par son propre exemple, la nécessité de l'économie dans toutes les branches du service public : lord North pourroit-il en faire autant ? Si remarquant que tel intéressé dans les affaires, a des profits trop énormes, il s'avisoit de vouloir les réduire,

l'intéreſſé n'auroit-il pas droit de lui répondre ? Vous raiſonnez très-bien, je reconnois que ce que vous dites eſt juſte, & pour réduire moi-même mes profits, je n'attends que votre exemple, renoncez aux revenus que vous tirez de vos places diverſes, de votre ſurvivance, &c, &c. Je renoncerai ſur le champ aux minces avantages que je reçois du gouvernement. Quelle figure feroit le noble lord qui eſt à la tête du tréſor, ſi on lui faiſoit une pareille réponſe ! En général, il eſt tems que l'on ſonge enfin à former un ſyſtême d'économie, & c'eſt au roi qu'il convient d'en donner le premier exemple.

Quant à moi, afin que l'on n'ait pas lieu de m'objecter que je donne à autrui des avis que je ne prendrois pas pour moi-même, je déclare que je ſuis prêt à ſervir mon pays ſans aucune eſpèce d'émolumens dans tous les poſtes ou emplois, auxquels il peut me croire propre ; je ſuis prêt à me tranſporter au-delà de l'océan, ſi l'on me fait enviſager que mon voyage puiſſe procurer la paix ou ſouſtraire la nation à la ruine qui la menace.

DISCOURS du Lord LYTTLETON. Il ne désespère point de pouvoir ſubjuguer l'Amérique. Il regarde ſon traité avec la France, comme une alliance monſtrueuſe qui n'eſt pas de nature à ſe ſoutenir long-tems. Il ne voit rien d'injuſte ni de trop cruel dans la conduite vigoureuſe & ſévère à laquelle le Roi dans ſon manifeſte, ſe détermine à l'égard des Américains ingrats & pervers. Il rejette le reproche d'atrocité ſur l'Amérique même. Il finit par déclarer comme indiſpenſable la réſiſtance la plus ferme.

Du 7 Décembre 1778.

On nous dit, on nous répète tous les jours que l'Amérique eſt perdue pour jamais; il s'en faut de beaucoup que je voie de même; je ne m'aveugle point; je ne regarde pas la choſe comme abſolument facile, mais enfin je penſe que l'on peut encore recouvrer l'Amérique; j'eſpère qu'on réuſſira à lui faire ſecouer le joug de la France, à lui rendre la liberté & le bonheur que peut ſeule lui aſſurer la douce conſtitution de ce pays: je ne me diſſimule pas qu'il exiſte en Amérique des hommes obſtinés & intéreſſés, que l'avidité du pouvoir rend induſtrieux dans le choix des

moyens les plus propres à abuſer le malheureux peuple des diverſes provinces ; mais, je vous prie, milords, conſidérez combien eſt monſtrueuſe l'alliance que ces hommes pervers s'efforcent de faire goûter à leurs concitoyens : quoi ! des citoyens libres, armés par l'eſprit républicain, s'allieroient avec les eſclaves d'une monarchie abſolue ! Quoi ! l'on verroit des Presbitériens unis avec des papiſtes ! C'eſt ce que l'on ne verra pas, c'eſt du moins ce qui ne peut pas ſe ſoutenir ; quelque ſoit l'aveuglement momentané & volontaire qui empêche pour le moment les fauteurs de cette union, de ſentir combien elle eſt contraire à la politique, à la raiſon, à la nature, il n'eſt pas dans l'ordre des choſes qu'elle puiſſe ſubſiſter ; les yeux peuvent être faſcinés quelque tems, mais le moment arrive où ils recouvrent l'uſage de la vue ; la folie monſtrueuſe d'une alliance pareille, ne peut tarder à ſe faire ſentir ſur le continent, & c'eſt dans cette attente infaillible qu'il faut s'empreſſer d'aller au-devant de ceux des Américains, que cette révolution ſubite ne manquera pas de nous ramener ; le nombre de ceux qui, s'ils pouvoient compter ſur notre appui, ne tarderoient pas à ſe déclarer pour nous, eſt déjà très-conſidérable ; ils n'attendent que le moment où le gouvernement leur fournira l'occaſion de manifeſter hautement le

vœu de leur cœur, en joignant nos drapeaux.

A l'égard du manifeste des commissaires, il est inconcevable qu'il ait pu être l'objet d'une discussion sérieuse : jamais on n'a forcé d'une manière si affectée le sens naturel des expressions les moins susceptibles d'interprétation désavantageuse; je suis très-éloigné de convenir que cette pièce indique le projet de traiter les Américains avec une sévérité particulière; mais si ce projet existoit en effet, qu'auroit-il de répréhensible ? Qu'y trouveroit-on d'étonnant ? Dans quelle occasion une nation offensée sévira-t-elle contre des sujets rebelles, si ce n'est lorsque la rebellion & l'ingratitude, d'une part, se liguent de l'autre, avec la duplicité & la perfidie ! L'Amérique, l'enfant de la Grande-Bretagne, devient l'alliée de la France, de cette puissance l'ennemie invéterée, l'ennemie éternelle de la Grande-Bretagne & de l'Amérique elle-même, malgré les apparences contraires ! Quel est l'objet de cette ligue de la part de l'Amérique ? S'agit-il des intérêts de son commerce ? Non ! Elle a formé cette alliance, dans la vue infernale de poignarder l'existence politique de la mere-contrée : & cet enfant dénaturé devient un poignard dans la main de la France, contre sa mère. En envisageant les choses sous ce point de vue, est-il un noble lord qui puisse balancer un instant à procurer au gouver-

nement tout ce qui peut ſeconder les efforts qu'il doit faire pour anéantir cette coupable alliance.... On parle des cruautés qui ont été exercées dans le cours de cette guerre; elles ont été multipliées, ſans doute, mais de quelle part? Ce n'eſt pas de celle de la Grande-Bretagne, c'eſt de la part de l'Amérique? N'eſt-ce pas elle qui a réduit en cendres la ville de *Norfolk*? N'eſt-ce pas elle qui a fait aux priſonniers le traitement le plus féroce, le plus ſauvage? N'eſt-ce pas elle enfin qui a donné l'exemple de la cruauté; s'il eſt imité, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même. Mais, diſent quelques nobles lords, ſi l'on ſe livre à ce ſyſtême, il faut craindre des repréſailles de la part des François; eh! qu'eſt-ce donc que la guerre, ſi ce n'eſt un échange de repréſailles? Peut-on s'attendre à autre choſe de part & d'autre? Dans le cours de la guerre dernière, lorſque le grand *Chatham* étoit à la tête des affaires, on ſe conduiſit préciſément de la manière qui paroît aujourd'hui ſi répréhenſible à quelques nobles lords; ce fut lord *Chatham*, qui projetta lui-même les expéditions contre le *Havre-de-Grace* & *Rochefort*; ce fut lui qui ravagea les côtes de la France, & qui jetta la déſolation dans ceux de ces ports de mer qu'il parut avantageux de déſoler: que fit la France? Incendia-t-elle nos ports de mer? Non, la raiſon en eſt ſimple, c'eſt que notre

flotte les protégeoit....... Grace à Dieu nous ſommes encore maîtres des mers, notre marine nous protégera encore : c'eſt raiſonner en pure perte que de parler de repréſailles ; lorſque l'on eſt en guerre, il faut faire à notre ennemi tout le mal qui eſt en notre pouvoir, parce que nous ne pouvons pas douter qu'il ne nous faſſe tout celui qu'il pourra ; cet uſage eſt reçu chez toutes les nations policées. Au reſte, milords, ce moment eſt un moment de danger allarmant, mais non pas de découragement ; la France s'eſt unie à l'Amérique, dans l'eſpoir de nous anéantir, d'autres puiſſances peuvent nous être contraires ; ce que nous avons de plus ſage à faire, c'eſt de nous regarder comme abandonnés à nos propres forces, & de développer toutes ces forces avec une vigueur unanime : c'eſt en prenant ce parti que nous convaincrons la France & l'univers que nous ne manquons ni de reſſources ni de courage, & que nous ſommes également dans la réſolution & en état de punir la rebellion & la perfidie.

RÉPONSE de Lord STORMONT, à qui l'on demandoit, « s'il avoit eu connoiſſance des » intentions de la France à l'égard de l'A» mérique, avant que le Marquis de Noailles » eût préſenté le reſcrit de ſa Cour »: Il avoue qu'il connoiſſoit depuis long-tems le traité avec l'Amérique, mentionné dans ce reſcrit; mais que la France le couvroit du prétexte des intérêts de ſon Commerce, & que ce traité illuſoire étoit indépendant d'un autre traité tenu ſecret, dont l'objet étoit de couper les aîles à la Grande-Bretagne.

Du 7 Décembre 1778.

QUOIQUE je ne ſois pas médiocrement ſurpris de voir que le noble duc, qui lui-même a rempli les poſtes élevés de l'état, oublie qu'un ambaſſadeur fait toujours ſerment de garder le ſecret le plus inviolable ſur toutes les affaires relatives à ſa miſſion, ou qui peuvent parvenir à ſa connoiſſance; cependant, je ne puis garder un ſilence qui pourroit autoriſer quantité d'imputations injuſtes & de faux rapports faits contre moi, en ma qualité de dernier ambaſſadeur à la cour de France : je ſais que je ne ſuis pas dans l'obligation de répondre ni au noble duc, ni à aucun de

vous, milords; mais comme la queſtion qui m'eſt faite, tient purement à un fait hiſtorique, comme il ne s'agit que d'une affaire de notoriété, j'y répondrai.

Oui, j'ai été inſtruit des deſſeins de la France à l'égard de l'Amérique, long-tems avant que l'ambaſſadeur de France eût délivré le reſcrit de ſa cour à l'un des ſecrétaires d'état de ſa majeſté; il étoit de mon devoir de faire l'impoſſible, pour démêler les intentions de cette puiſſance, & découvrir les plans qu'elle pouvoit former, autant qu'ils pourroient avoir rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne; j'ai rempli ce devoir. Long-tems avant que le traité fût notifié formellement à *Londres*, j'étois parfaitement convaincu qu'il étoit terminé, & j'en ai fait immédiatement part aux miniſtres de ſa majeſté; ayant pris ſur moi de donner cet éclairciſſement à la chambre, je puis faire un pas de plus: la queſtion que le noble duc m'a faite, porte entièrement ſur le traité oſtenſible conclu entre la France & l'Amérique: eſt-il poſſible que ſa grace ſoit ſi peu informée de cette affaire, qu'elle prenne l'ombre pour la réalité? Sa grace penſe-t-elle que le traité que la France avoue, & qu'elle couvre du prétexte ſpécieux des intérêts de ſon commerce, ſoit l'unique traité que cette puiſſance a conclu avec l'Amérique? Cela m'étonne: l'oppoſition

en général eſt toujours mieux informée que ne paroît l'être le noble duc ; elle prend des peines infinies, & dépenſe des ſommes conſidérables, pour recevoir de la France les premiers avis poſſibles ; cependant, dans cette circonſtance, elle a été trompée de la manière la plus abſurde.

J'apprendrai donc au noble duc que le traité dont la France a fait mention dans ſon reſcrit, étoit purement illuſoire, que ſon objet étoit de couvrir les deſſeins profonds que cette puiſſance a formés contre la Grande-Bretagne, & qu'elle eſpère de pouvoir mettre en exécution avec l'aſſiſtance de l'Amérique : la France a voulu donner à ſa conduite le prétexte des intérêts de ſon commerce, qui exigeoient qu'elle conclut le traité qu'elle a notifié ; mais elle en a fait un autre qui intéreſſe infiniment plus ce pays ; celui-ci eſt fondé ſur l'intention de couper les aîles à la Grande-Bretagne, & de l'empêcher de prendre ſon eſſor vers ces régions ſupérieures, où elle eſt parvenue dans le cours de la dernière guerre, & qui l'ont rendue la gloire du monde, ainſi que l'objet de ſon envie.

Si quelqu'un de vous, milords, pouvoit encore avoir le moindre doute ſur la nature & la profondeur de ces deſſeins, je l'invite à réfléchir un inſtant ſur les ordres donnés au comte d'*Eſtaing* & au ſieur *Gérard*. Quelle a été la conduite du

contre d'*Estaing*, lorsqu'il est arrivé sur les côtes de l'Amérique? & qu'a fait le sieur *Gérard*, au moment où il est entré dans Philadelphie? Il a dit au Congrés, qu'il arrivoit pour lui donner du secours contre *l'ennemi commun*; & afin que l'objet de sa mission fût plus intelligible, il s'est servi des expressions Angloises qui reviennent à celles d'ennemi commun, il a dit, *the common enemy*. Dans le fait, il est évident qu'en s'unissant à l'Amérique, la France n'a eu en vue que la destruction de la Grande-Bretagne, ou du moins, l'espoir de la ranger dans la classe des états du second ordre, d'en faire une petite souveraineté dépendante, & méprisable : je ne doute point qu'en rédigeant leurs traités, la France & l'Amérique se regardant déja comme maîtresses de la Grande-Bretagne & de ses possessions, elles n'aient fait entr'elles le partage de leurs dépouilles, selon leur convenance respective.

COURTE INVECTIVE de Lord SHELBURNE, contre tous les Miniſtres ſans exception, dont ſe plaignent dans leurs différens poſtes toutes les perſonnes qu'ils ont employées. Il avertit le Vicomte de Weymouth qui venoit d'entreprendre leur apologie, de ſe préparer lui-même, à l'enquête prochaine.

Du 7 Décembre 1778.

JE ſuis convaincu que ſans exception tous les miniſtres ſont à blâmer. Toutes les perſonnes qu'ils ont employées dans tous les poſtes divers, ſe ſont acquittées de leur devoir, & toutes ſe réuniſſent à ſe plaindre de la conduite de l'adminiſtration ; les généraux ſe ſont plaints, les amiraux ſe ſont plaints, voilà les ambaſſadeurs qui ſe plaignent : le noble lord vient de nous prouver, d'une manière également claire & droite, qu'il a fait ſon devoir, & que les miniſtres ont négligé de profiter de l'information qu'il leur a donnée. Le noble vicomte (de Weymouth) a eſſayé de les défendre, mais je préſume qu'une pareille défenſe ne feroit admiſſible dans aucune cour de juſtice ; & ſi, lorſque le jour d'enquête, ce jour indiſpenſable, qui ne peut être différé ; ſi, dis-je, lorſque ce jour viendra, le noble vicomte

n'en a pas de meilleure à faire pour lui-même, tout ce que je puis dire, c'est que je plains sincèrement son sort.

DISCOURS de M. BURKE, contre la guerre d'Amérique. Il soutient qu'on ne sauroit empêcher son indépendance, ni jamais recouvrer ce vaste pays. Supériorité de finances, de sagesse & de ressources de la France, qui n'a fait que ce qu'elle devoit faire, en s'unissant aux Américains. Il finit par approuver une levée de troupes plus considérable encore que celle qui venoit d'être votée, pourvu qu'elles soient employées ailleurs qu'en Amérique.

Du 11 Décembre 1778.

Si l'on ne cherche qu'à flatter les desirs de la chambre & de la nation, tout cela s'appelle parler à merveille; on est sûr de plaire un instant, lorsqu'on parle aux passions le langage qui leur est propre; mais il me semble qu'il vaudroit mieux parler au bon sens & à la raison; c'est ce que je vais essayer: tant que l'on entretiendra les Anglois de leur magnanimité, de leur courage, encore une fois, on est sûr de leur plaire; mais ne craint-on pas d'éblouir leur sens, de tromper

leur entendement? Quant à moi, tant qu'il ne me ſera point démontré que ſurchargés de trente millions ſterlings de dettes occaſionnées par la guerre de l'Amérique, nous ſommes plus riches que nous ne l'étions avant que cette guerre nous coûtât un ſchelling : tant que je ne ſerai pas convaincu qu'avec des forces épuiſées, nous ferons la guerre avec plus de ſuccès que nous ne l'avons faite avec des armées fraîches, nombreuſes, & plus belles que tout ce qu'on a vu d'armées en aucun tems, en aucun pays, je ne conviendrai pas qu'il ſoit avantageux pour nous d'adopter dans ce moment-ci le ſyſtême qui nous a expoſés à tant de dangers ; je ne conviendrai pas qu'il ſoit expédient de continuer la guerre en Amérique, où nous avons vu ſucceſſivement avorter tous nos projets de conquête ; où nous avons épuiſé en pure perte des ſommes immenſes, où nous avons enfin ſacrifié nos forces nationales. Quelques étendues que puiſſent être nos reſſources, le moyen certain de les épuiſer eſt de les envoyer à la pourſuite d'un projet que l'expérience devroit dès long-tems nous avoir démontré être impraticable.

Une choſe qui m'étonne, c'eſt d'entendre diſcuter férieuſement la queſtion qui conſiſte à ſavoir ſi l'on reconnoîtra ou non l'indépendance de l'Amérique : on traite cette queſtion comme

ſi elle étoit en effet ſoumiſe à notre déciſion, il ſemble que ce ſoit une affaire de choix : eh ! point du tout, c'eſt une affaire de pure néceſſité ; je ne puis la voir autrement, & c'eſt parce que je la vois ainſi que je ne conçois rien de mieux à faire pour la Grande-Bretagne, que de reconnoître immédiatement cette indépendance ; & en vérité, ſi je ſuis pénétré de cette néceſſité, du moins je ne dois pas être ſoupçonné de la voir d'un œil d'indifférence: je déclare que la première fois que j'entendis dire que les états Américains prétendoient à l'indépendance, je me ſentis bleſſé au cœur, mon ame fut douloureuſement frappée ; parce que je ſentis à l'inſtant que cette prétention étoit funeſte à la Grande-Bretagne, qui ne pourroit jamais en empêcher l'effet ; non, jamais. Voilà donc une partie perdue ; mais lorſqu'un joueur a perdu beaucoup d'argent, pour peu qu'il ait de prudence, il conſerve ce qui lui en reſte : telle eſt préciſément notre ſituation ; ce que nous avons perdu eſt conſidérable, ſans doute, mais l'exiſtence même de notre empire, eſt plus précieuſe encore, & c'eſt ce que nous avons la folie de riſquer.

Tandis que j'en ſuis à remarquer les opinions que l'on haſarde dans cette chambre, je ne puis me refuſer à quelques réflexions ſur ce qui eſt échappé à un honorable membre (le gouverneur

Johnston) relativement à ce qu'il appelle la folie de donner les mains à l'indépendance de l'Amérique, & aux moyens plus que suffisans qu'il prétend nous rester de vaincre & de recouvrer ce vaste pays : l'honorable membre a dit que la majeure partie des Américains étoit dans le fond du cœur portée pour la Grande-Bretagne ; qu'elle ne formoit de vœux que celui de pouvoir déclarer ouvertement, & sans danger, ses sentimens de loyauté, & de rentrer dans l'allégeance : l'honorable membre a poussé l'assertion plus loin, il a dit que l'élection des membres du Congrès n'avoit pas été faite par le choix unanime du peuple de l'Amérique, qu'ils ne devoient leur nomination qu'à la force, & que leur tyrannie étoit insupportable ; il a ajouté que lorsqu'il avoit été question de voter l'indépendance, la majorité qui l'avoit déterminée n'étoit que d'une ou de deux voix ; qu'enfin, dans la province de Pensylvanie, où il a résidé lui-même, il nous connoît trente mille amis : si les choses sont ainsi, comment est-il donc arrivé qu'ayant à *Philadelphie* une armée de dix-huit mille hommes, la plus belle armée que l'on ait jamais vu, prête à protéger les trente mille provinciaux qui nous vouloient tant de bien ? Comment, dis-je, est-il arrivé que ces trente mille amis n'ont pas saisi cette occasion de prouver leur loyauté à la Grande-

Bretagne,

Bretagne, & de méconnoître l'autorité des six cent tyrans qui composent le monstre appellé le *Congrès ?* Ce monstre qui les tenoit dans un état d'oppression si insupportable ! Si ces trente mille amis n'ont pas osé se soustraire au pouvoir usurpé du Congrès, tandis qu'ils avoient un appui si puissant à leur portée ; est-il probable qu'ils aient songé à en faire la démarche, lorsque cet appui s'est éloigné d'eux ? A tout prendre, il ne me paroît pas que le fond que nous pouvons faire sur l'affection de l'Amérique, puisse entrer pour beaucoup dans les motifs de cette confiance extrême qui éclate aujourd'hui parmi nous : cherchons donc ailleurs ces motifs : considérons quel est l'état actuel de la Grande-Bretagne, quelle est l'étendue de ses ressources effectives ? L'esprit entreprenant & le courage sont sans doute d'une grande ressource aux champs de *Mars*, mais ce sont de mauvais conseillers dans le cabinet, où le premier objet de l'homme d'état doit être de considérer d'un œil calme les ressorts qui doivent tout faire agir, & les ressources de la finance. Il est d'une politique dangereuse d'émouvoir les passions d'un peuple, dont les ressources déclinent visiblement : dans le fait, pour encourager aux grandes entreprises, je ne vois que deux choses, beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent. Ces deux espèces s'épuisent : depuis le commence-

ment de cette guerre, nous avons dépensé trente millions ſterlings : cette même guerre exigera neuf millions de plus cette année ; où les prendre? Quelle différence entre la ſituation de la France & la nôtre à l'égard des finances !

Ici M. *Burke*, imitant ce qu'avoit fait le duc de *Richmond* dans la chambre des pairs, lut l'édit du roi de France, portant création de quatre millions de rentes viagères, enſuite il continua ainſi :

Par cet édit ſeul il eſt démontré que la France, pour mettre ſa marine ſur un pied reſpectable, n'a eu beſoin que de dix-huit cent mille livres ſterlings (équivalent à quarante millions tournois), qu'elle a pu lever cette ſomme avec facilité, ſans être réduite à la néceſſité de créer aucun impôt : non-ſeulement la France a l'avantage ſur nous à l'égard des finances, non-ſeulement ſes reſſources dans ce genre ſont ſupérieures aux nôtres, mais un autre avantage, ſans lequel l'emploi n'eſt rien, c'eſt la ſageſſe de l'emploi, c'eſt l'uſage qu'elle ſait faire de ſes reſſources. On parle beaucoup de ſes torts à notre égard, de ſa perfidie, &c. Je ne ſais ſi l'hiſtoire nous trompe, mais il me ſemble que dans tous les tems, chez tous les peuples, on a conſtamment vu, conſtamment trouvé naturel que des ſujets révoltés recherchaſſent l'alliance de la puiſſance

qu'ils ſavoient être la plus ennemie de celle à l'autorité de laquelle ils s'étoient ſouſtraits ; l'hiſtoire du moins nous fournit une infinité d'exemples de cette eſpèce ; & ſans ſortir de chez nous, nous voyons que la Grande-Bretagne a fait tout ce qui étoit en ſon pouvoir, pour empêcher que les Pays-Bas ne paſſaſſent ſous la domination de la France, & pour en aſſurer la ſouveraineté à la maiſon d'Autriche : je ne vois donc rien que de très-naturel dans l'union de la France & de l'Amérique ; & je ne conçois pas comment une certaine claſſe d'hommes a pu ſe permettre la foibleſſe de déclamer hautement contre ce que l'on appelle perfidie, d'une part, & ingratitude de l'autre : c'eſt ne pas vouloir conſidérer que l'Amérique n'a recherché cette alliance qu'après qu'elle s'eſt vue forcée à déclarer ſon indépendance, & que la France ne s'eſt prêtée à ſes avances que lorſqu'elle a vu que les efforts que faiſoit la Grande-Bretagne, pour recouvrer ſes Colonies, étoient décidément vains : ce qui m'eût beaucoup étonné, c'eût été de voir que la France eût refuſé les offres avantageuſes que lui faiſoit l'Amérique : mais en trouvant la conduite de la France, que l'on ne peut pas plus naturelle, je ne prétends pas cependant inſinuer qu'elle n'eſt point

hoſtile à notre égard ; nous devons certainement regarder cette puiſſance comme étant notre ennemie, & la traiter comme telle ; en conſéquence, je ne puis trop recommander à l'adminiſtration de prendre contr'elle les meſures les plus formidables : votons une armée plus conſidérable encore que celle qui a été votée par l'honorable membre ; ſi toutefois on peut trouver des hommes, mais employons-la par-tout ailleurs qu'en Amérique.

DISCOURS de Lord NUGENT, dans lequel il engage le parti de l'oppoſition à étouffer toute animoſité, à ceſſer toute querelle. Il recommande une réſiſtance courageuſe à l'égard des François, & il veut qu'il ne ſoit parlé d'enquête que pour ſavoir qui ſe ſera le plus couvert de gloire.

Du 11 Décembre 1778.

EH ! Meſſieurs, on ſe plaint de ce qu'un conſeil de guerre a été ordonné, l'on en demande deux ; c'eſt multiplier les embarras, c'eſt porter des coups redoublés au ſervice ! A quoi bon des conſeils de guerre contre nos ennemis ? Ce n'eſt pas de cela que nous avons beſoin, c'eſt de bons officiers : que ceux dont il s'agit ſe rendent à bord de leurs vaiſſeaux, qu'ils ſe mettent en mer, & battent les François, voilà le moyen d'étouffer les animoſités des partis ; c'eſt alors qu'il ſera permis de faire des enquêtes pour ſavoir qui s'eſt le plus couvert de gloire ; les François ons publié une infinité de gaſconnades ſur l'affaire du 27 Juillet ; ils ont dit à diverſes repriſes que l'honneur de la journée leur appartenoit. Ils mentoient en parlant ainſi, ils mentoient de la manière la plus révoltante, les

événemens l'ont prouvé; & pour achever de les en convaincre, il ne nous manque que de voir revivre l'unanimité parmi nos officiers : croyez-moi, messieurs, étouffons toute animosité, & que nos querelles particulieres se perdent dans l'excès de notre zèle pour la cause publique.

RÉPLIQUE de Lord NORTH à la motion faite dans la séance précédente, à l'effet de supplier Sa Majesté de vouloir bien enjoindre à ses serviteurs de confiance, de prendre les moyens de conciliation, & de concerter les mesures les plus propres à opérer le rétablissement de la paix entre l'Amérique & la Grande-Bretagne. Il soutient que le Roi & ses serviteurs ne desirent rien tant que cette paix, mais que les propositions n'en peuvent & n'en doivent venir que des Américains.

Du 15 Juin 1779.

RIEN de si désirable sans contredit qu'une réconciliation avec l'Amérique, pourvu qu'elle puisse s'effectuer sans compromettre l'honneur de ce pays : il est à croire qu'il n'est pas un sujet de l'empire Britannique qui ne desire ardemment cette réconciliation; on ne peut douter

que le Roi vu la bienveillance naturelle de son cœur, ne soupire après le moment où elle pourra être effectuée : quant à ses serviteurs, à tous les égards, & par toutes sortes de raisons, ils doivent regarder cet événément comme le plus heureux possible pour le royaume, il est donc inutile de faire des motions à l'effet de faire naître en eux ce désir ou de les forcer à adopter des vues qui ne peuvent être que les leurs : si ces messieurs veulent seulement refléchir un instant sur la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'égard de l'Amérique, ils verront que les serviteurs du roi ne peuvent rien jusqu'à ce que l'Amérique elle-même ait fait quelques démarches tendantes au rétablissement de la paix : lorsque les commissaires du roi se sont adressés l'été dernier au Congrès, quelle a été sa réponse ? Que le Congrès n'entreroit en négociation avec l'Angleterre, que lorsqu'en forme de préliminaire elle auroit reconnu l'indépendance des états Américains, ou retiré ses flottes & ses armées : voilà tout ce qu'on a pu tirer du Congrès : c'est donc ce corps qui actuellement doit & peut seul faire des démarches relatives au rétablissement de la paix : s'il fait les moindres avances, il n'est pas douteux que les serviteurs du roi ne les encouragent & ne

fassent tout ce qui sera en leur pouvoir pour conduire la négociation à une issue heureuse & honorable.

Discours de félicitation prononcé après le Te Deum *par le Chapelain du Ministre Plénipotentiaire à Philadelphie de S. M. T. Chr., dans la Chapelle de cette Excellence, où s'étoient rendus le Président du Congrès & le Conseil de cet État, pour y célébrer l'Anniversaire de la liberté Américaine.*

Du 4 Juillet 1779.

MESSIEURS,

NOUS sommes assemblés pour célébrer l'anniversaire de ce jour, que la providence a marqué dans ses décrets éternels pour devenir l'époque de la liberté & de l'indépendance des treize Etats-Unis de l'Amérique; cet Être dont la main toute-puissante dispose à son gré de tous les empires, se plaît dans la profondeur de sa sagesse à produire ces grands événemens qui étonnent l'univers, & dont les hommes les plus présomptueux, quoique servant d'instrumens à leur accomplissement, n'osent s'attribuer le mérite! Mais le

doigt de Dieu eſt encore plus particuliérement marqué dans la révolution glorieuſe & fortunée qui a changé ce jour en un jour de fête : il a frappé les oppreſſeurs d'un peuple libre & paiſible, de cet eſprit d'illuſion qui rend l'homme pervers l'artiſan de ſes propres malheurs : permettez-moi, mes frères bien aimés, citoyens des Etats-Unis, de vous féliciter dans cette grande circonſtance.

C'eſt ce Dieu, ce Dieu tout-puiſſant qui a dirigé vos pas, lorſque vous ne ſaviez à qui vous adreſſer pour prendre des conſeils; qui, lorſque vous étiez ſans armes, a combattu pour vous, armé de l'épée de la juſtice éternelle ; qui, lorſque vous étiez dans l'adverſité, a verſé dans vos cœurs l'eſprit de courage, de ſageſſe & de fermeté; qui, enfin a ſuſcité pour votre appui un jeune ſouverain, dont les vertus ſont l'ornement & le bonheur d'une nation ſenſible, fidelle & généreuſe.

Cette nation a confondu ſes idées avec vos intérêts, ſes ſentimens avec les vôtres ; elle participe à toutes vos joies, & unit aujourd'hui ſa voix à la vôtre au pied des autels de l'Éternel, pour célébrer la révolution glorieuſe qui a placé les fils de l'Amérique parmi les nations libres & indépendantes de la terre.

Nous n'avons plus rien à craindre que la colère du ciel, ou que la meſure de nos offenſes excéde la meſure de ſa miſéricorde : proſternons-nous donc aux pieds du Dieu immortel qui porte dans ſa main les deſtins des empires, qui les élève à ſon gré, ou les réduit en pouſſiere : conjurons-le d'éclairer nos ennemis, de diſpoſer leurs cœurs à jouir de cette tranquillité, de ce bonheur que la révolution que nous célébrons aujourd'hui a diſpenſés à une portion conſidérable du globe : implorons-le, afin qu'il nous conduiſe par la voie que ſa providence a marquée pour nous faire arriver à une fin déſirable : offrons-lui des cœurs pénétrés des ſentimens du reſpect, conſacrés par la religion, par l'humanité & le patriotiſme : l'auguſte miniſtère de ſes autels n'eſt jamais plus agréable à ſa majeſté divine, que lorſqu'il porte à ſes pieds des hommages, des offrandes & des vœux ſi dignes du pere commun du genre humain !

Dieu ne rejettera point notre joie, car il en eſt l'auteur ; il ne rejettera point nos prieres, car elles ne demandent que le parfait accompliſſement des décrets qu'il a manifeſtés : remplis de cet eſprit, élevons de concert nos cœurs vers l'Eternel : implorons ſa bonté infinie, afin qu'il lui plaiſe inſpirer aux chefs des deux nations, la ſageſſe & la force néceſſaires à la perfec-

tion de ce qu'il a commencé : en un mot, unissons nos voix pour le supplier de répandre ses bénédictions sur les conseils & sur les armes des alliés, afin que nous puissions jouir promptement des douceurs d'une paix qui cimente l'union & assure la prospérité des deux empires. C'est dans cette vue que nous ferons chanter le cantique que l'Eglise Catholique a consacré à être à la fois un témoignage de la joie publique, une action de graces pour les bienfaits reçus du ciel, & une priere pour la continuation de ses miséricordes.

PÉTITION des NÉGOCIANS de la Jamaïque, présentée par le Marquis de Rockingham, à l'effet de prouver le danger imminent où cette île avoit été exposée par la négligence impardonnable du Ministre. Le Marquis appuie cette pétition d'une lettre du Général Dalling à Lord Cornwallis, par laquelle il lui demandoit avec instance des renforts considérables;

Du 21 Février 1780.

CETTE pétition, milords, est actuellement entre mes mains, & la voici; comme elle sera appuyée de toutes les preuves nécessaires, je la regarde comme propre à produire un meilleur effet que toute espèce de motion que j'eusse pu faire : je me borne donc à demander qu'elle soit admise & déposée sur la table, jusqu'à ce qu'elle puisse être prise en considération : en attendant, milords, je vous préviens qu'elle tend à prouver incontestablement que l'île de la Jamaïque n'a pas été protégée : qu'elle n'a dû son salut qu'au hazard, qui a voulu que les François tournassent leurs armes d'un autre côté; & que si le comte *d'Estaing* eut jugé à propos de l'attaquer, il l'eut infailliblement emportée.

Pour prouver cette aſſertion, le marquis lut en partie une lettre du général *Dalling* à lord *Cornwallis*, en date du 13 Août dernier, dans laquelle il déclaroit poſitivement qu'il s'attendoit journellement à être attaqué par le comte *d'Eſtaing*, & qu'à moins qu'on ne lui fit paſſer avec toute la célérité poſſible, des renforts conſidérables, il n'étoit pas poſſible qu'il eſpérât même de pouvoir ſe défendre avec le peu de forces qu'il avoit à ſes ordres. Cette preuve eſt-elle complette, continua le marquis ? Et pour conſtater la négligence coupable du miniſtre, en peut-on deſirer de plus déciſive ? Je demande en même tems s'il étoit poſſible que cette négligence s'étendît ſur un objet qui demandât davantage toute l'attention du miniſtère ? Jamais l'empire Britannique n'a été expoſé à un danger d'une importance égale dans ſes ſuites : ſi le comte *d'Eſtaing* eut fait complettement priſonniere l'armée qui défendoit Savannach, il ne nous eut pas à beaucoup près porté un coup auſſi funeſte que s'il nous eut enlevé la Jamaïque; car dans ce dernier cas, c'en étoit fait du crédit national : dans le premier, je n'euſſe vu qu'une petite armée ſacrifiée à notre démence; eh! plût à Dieu que le revers ou la raiſon eut chaſſé ou retiré du continent tout ce que nous y entretenons de troupes en

pure perte ! Combien je ferois satisfait, si j'en voyois une partie quelconque de retour en Angleterre : cette évacuation totale établiroit enfin l'indépendance des Colonies, & il en résulteroit le seul bien que nous puissions espérer dans les circonstances présentes : du moment où l'Amérique seroit décidément indépendante, elle sentiroit qu'il est de la saine politique & de son intérêt d'empêcher l'annihilation de la Grande-Bretagne, & elle ne manqueroit pas de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour empêcher que la maison de Bourbon n'acquît le degré de puissance que lui assureroit l'acquisition d'une île aussi importante que la Jamaïque. La négligence du ministre est donc impardonnable en tout sens, à tous les égards ! Elle consiste essentiellement, dans la légéreté, dans l'inattention totale avec laquelle il a traité toutes les pétitions, tous les mémoires qui lui ont été présentés par le conseil & par les habitans de l'île : dès 1773 il a été représenté au ministère qu'il ne restoit dans l'île que les débris de deux régimens, montant à environ cinq cent hommes : les supplians demandoient que ces deux corps fussent complettés & remis sur le pied de mille hommes chacun, qu'on leur fit passer un troisieme régiment de mille hommes, du canon, des munitions, des approvisionnemens de toute espèce,

& que l'on réparât leurs fortifications. Loin d'avoir eu égard à cette demande, on leur a ôté l'un des deux régimens qu'ils avoient, on l'a fait paſſer en Amérique : on les a laiſſés en proie à leurs Nègres, qui, comme on l'avoit prévu, ſe ſont ſoulevés quand ils n'ont plus vu autour d'eux les forces néceſſaires pour les contenir. Depuis cette époque, les mémoires ſe ſont ſuccédés ſans effet, ou du moins ſans produire l'effet deſiré : le capitaine *Dalrymple* y a été envoyé avec cinq cent hommes, on y a fait paſſer auſſi les Bleus de Liverpool : en ſorte que dans toute l'île de la Jamaïque, il peut y avoir actuellement douze cent cinquante hommes : or, en 1773, en tems de paix, les habitans regardoient que pour leur sûreté domeſtique ſeule, ils avoient beſoin de deux ou trois mille hommes.

RÉPONSE du Ministre, Lord SANDWICH, à l'accusation précédente. C'est d'après la lettre du Général Dalling, qu'il a été envoyé un secours de cinq mille hommes à la Jamaïque; & s'ils n'y ont point débarqué, c'est qu'on apprit à New-Yorck que le danger étoit dissipé. Il finit par se déclarer disposé à rendre compte de sa conduite à l'égard de la Jamaïque, dès qu'on en viendra à l'examen de la pétition.

Du 21 Février 1780.

JE suis pénétré autant qu'on peut l'être de l'importance dont est pour nous la Jamaïque : je la regarde comme le bras droit de la Grand-Bretagne, comme la plus précieuse de toutes nos possessions détachées : & considérée comme telle, elle m'a toujours paru mériter une grande partie de l'attention du gouvernement : aussi, suis-je fort tranquille à l'égard de toute enquête dont elle pourroit être l'objet : je suis convaincu dans ma conscience qu'autant qu'il est au pouvoir d'un ministre seul, j'ai fait tout ce qui étoit de mon devoir : mais si la chambre juge à propos d'entamer l'examen de la pétition au moment même, je suis prêt à ré-

pondre

pondre à toutes les assertions qu'elle contient : je commence par nier la première, qui suppose que la Jamaïque n'a pas été protégée, qu'elle a été livrée au hazard ; je soutiens qu'autant que les autres branches du service l'ont permis on a particuliérement veillé au salut de cette île : le noble marquis en lisant une partie de la lettre du général Dalling à lord Cornwallis, n'a pas fait mention de l'effet qu'a produit cette lettre : au moyen de cette suppression, le public pourroit supposer que l'on n'y a pas eu égard, & le public se tromperoit ; à peine a-t-elle été reçue, que lord Cornwallis a reçu l'ordre de s'embarquer avec cinq mille hommes d'élite, & de faire voile immédiatement pour la Jamaïque avec cinq vaisseaux de ligne ; l'embarquement a été effectué, & la flotte alloit appareiller, lorsque l'on a appris à New-York que le danger étoit dissipé, & que le comte d'Estaing avoit quitté ces mers ; il étoit naturel que les troupes fussent désembarquées, & qu'on les employât à d'autres services ; au reste, encore une fois, lorsque l'on en viendra à l'examen de la pétition, je rendrai compte à la chambre de ma conduite à l'égard de la Jamaïque.

RÉPLIQUE du Marquis de ROCKINGHAM à celle de Lord Sandwich. Il rétorque contre ce Ministre lui-même la preuve de l'envoi de cinq mille hommes, en prouvant que ce secours n'a été envoyé que trente-trois jours après la lettre du Général Dalling. Il déclare que sa pétition se borne à constater que la Jamaïque étoit sans défense le 13 Août, à la veille d'être attaquée, & que c'est à cela que le Ministre doit répondre.

Du 21 Février 1780.

IL est un peu fort d'employer contre moi l'argument que je regardois comme le plus victorieux, lorsque je l'employerois moi-même pour prouver combien pouvoient être funestes les effets de la négligence du ministre ! Je n'ai pas fait mention de ce qui a été fait immédiatement après la réception de la lettre du général Dalling ! Assurément, mon intention n'étoit pas de me taire à cet égard, & j'avois à la main la réponse de lord Cornwallis à cette lettre : j'en lirai aussi une partie à la chambre ; elle est datée de New-York le 16 Septembre ; elle porte que S. S. a reçu ordre de s'embarquer avec

cinq mille hommes, qu'elle eſpere que l'armement ſera en état d'appareiller dans ſept ou huit jours, Or, la lettre du gouverneur Dalling étoit du 13 Août : elle diſoit poſitivement, qu'il attendoit dans ce moment-là même une attaque immédiate de la part du comte *d'Eſtaing*; c'eſt trente-trois jours après que lord *Cornwallis* écrit, que dans ſept à huit jours il eſpere mettre à la voile pour porter du ſecours à une île qui étoit en danger depuis cinq ſemaines ! Il eſt probable que ſi l'attaque n'eut eu lieu même qu'au commencement de Septembre, en ſuppoſant que l'armement n'eut eſſuyé aucun accident dans ſa traverſée, il fut arrivé un mois trop tard : au reſte la pétition ſe borne à conſtater que le 13 Août, dans un moment où la Jamaïque ſe voyoit à la veille d'être attaquée, elle étoit ſans défenſe ? Pourquoi étoit-elle ſans défenſe ? C'eſt à cette queſtion ſeule que le noble lord doit répondre.

MOTION du Comte de SANDWICK, tendante à ce qu'il ſoit fait un vœu de remercimens à l'Amiral Rodney, qui à la ſuite d'un ſeul combat avoit pris ou détruit plus de vaiſſeaux ennemis qu'il n'en avoit été pris ou détruit dans les deux dernières guerres.

Du 1 Mars 1780.

LA motion que j'ai à faire, n'exige point de préambule : n'ayant point d'oppoſition à prévoir, il ſeroit ſuperflu de chercher à préparer des eſprits unanimement diſpoſés à me ſeconder, il s'agit d'un *vœu de remercimens* pour l'amiral Rodney : il n'eſt aucun de vous, milords, qui ignore juſqu'à quel point il les a mérités : auſſi *fortuné* que judicieux & brave, l'amiral Rodney a attaqué, pris ou détruit à la ſuite d'un ſeul combat un plus grand nombre de vaiſſeaux ennemis qu'il n'en a été pris ou détruit dans le cours des deux dernières guerres ; j'ai dit *fortuné*, parce que tout pénétré, que je ſuis du mérite de l'amiral, je ſuis perſuadé qu'il eſt actuellement pluſieurs officiers au ſervice de ſa majeſté, qui, avec autant de zèle, autant de bravoure, autant d'habileté, n'ont jamais eu le

bonheur d'en donner de ſi éclatantes preuves, faute d'occaſion: & je ne voudrois pas qu'en comparant les ſuccès de l'amiral Rodney aux leurs, ils puſſent s'offenſer de la comparaiſon: entre pluſieurs braves officiers, la fortune s'eſt plu à diſpenſer à l'un ce qu'elle a refuſé à d'autres qui méritoient également ſes faveurs.

DISCOURS du Marquis de ROCKINGHAM, dans lequel il appuie la motion précédente. Il voudroit qu'on ne ſe bornât pas à un vœu de remercimens; qu'on remédiât au mauvais état de ſa fortune, & que le Roi lui accordât la place vacante depuis long-tems de Lieutenant-Général des troupes de la Marine.

Du 1 Mars 1780.

JE ne me lève que pour la forme, une motion ſi univerſellement agréable n'a pas beſoin d'être ſecondée. Mais quelqu'honorables que ſoient pour ſir George les remercimens de cette chambre, il me ſemble que le mauvais état de ſa fortune aſſez généralement connu, exigeroit que l'on fît pour cet officier quelque choſe

de plus ; en général il a été négligé (1), & si le bruit public est fondé, il paroît que nous devons les services qu'il nous a rendus aux recommandations de l'amitié, plutôt qu'à la pénétration & au choix du ministre ? Quoi qu'il en soit, mon intention n'est pas de suggérer au roi ce qu'il est convenable & décent de faire, je respecte trop la prérogative royale pour proposer même une adresse à cet effet : mais il seroit à souhaiter que pour récompenser, comme il le mérite, un si digne officier, on saisit l'occasion qui se présente ; il y a long-tems que la place de lieutenant général des troupes de la marine est vacante, il seroit difficile d'en disposer d'une manière plus agréable à la nation (2).

(1) Il passe pour avoir laissé à son départ soixante-dix mille livres sterlings de dettes, éteintes par prescription, & dont il a eu l'honnêteté de renouveller les titres.

(2) Le ministre dans la même séance donne à entendre que sa majesté toujours attentive à récompenser le mérite, probablement ne négligeroit pas la fortune de son amiral, & la motion ayant été reçue *nemine contradicente*, le chancelier fut prié de faire part à sir George Rodney de ce qui venoit de se passer.

DISCOURS du Général CONWAY, dans lequel avant de propoſer un Bill à l'effet d'appaiſer les troubles entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, il rappelle à la Chambre l'injuſtice & les déſavantages de cette guerre déſaſtreuſe à laquelle la Nation avoit été incitée ſur-tout par les Evêques. Tandis qu'il luit un rayon d'eſpoir de pouvoir la faire ceſſer, néceſſité de profiter de cet avantage, puis de tourner toutes les forces Britanniques contre la Maiſon de Bourbon.

Du 6 Mai 1780.

DEUX puiſſants motifs m'ont porté à entreprendre la rédaction de ce bill : la néceſſité indiſpenſable dans laquelle nous nous trouvons de faire la paix avec l'Amérique : les diſpoſitions favorables dans leſquelles je ſuppoſe les Américains.

Pour bien définir la nature de l'horrible guerre à laquelle je propoſe de mettre un terme, il faut remonter à ſon origine : je la trouve dans ce comité de ténébres, qui s'aſſembla, il y a treize ans dans cette chambre tenue à minuit : dans cette troupe de noirs conſpirateurs qui tramèrent dans leur conciliabule la perte de

l'empire Britannique, germe de tous les revers, de tous les maux, de tous les affronts dont l'Angleterre & l'Amérique ont gémi depuis l'instant fatal où ce comité insensé conçut l'extravagante idée de tirer un revenu des Colonies, en taxant des sujets dans une chambre où ils n'avoient point de représentans : graces au ciel, je n'ai point de reproches à me faire ! je m'opposai dans le tems à cette horrible mesure, j'en prédis les suites funestes : & j'ai la douleur de voir toutes mes prédictions accomplies : de faux pas en faux pas, d'erreurs en erreurs, nous sommes arrivés au bord du précipice, au fond duquel nous nous sentons invinciblement entraînés par le poids de nos dettes.

Dès que le mot *indépendance*, parti de l'Amérique, a retenti dans cette chambre, on a cherché à persuader, à prouver que les Américains n'avoient originairement eu que cette indépendance en vue ; cependant les événemens ont démontré que rien n'étoit plus éloigné de leur idée : lorsque je m'exprime ainsi, je parle des Américains en général ; je ne prétends pas insinuer qu'il ne s'est pas trouvé parmi eux quelques hommes d'un rang inférieur, qui ont cru entrevoir leur intérêt personnel dans l'indépendance de leur pays ; dans de si vastes contrées, il est impossible qu'il ne se soit pas

trouvé des insensés de cette espèce, & je serois plus absurde, plus insensé que les plus insensés d'entr'eux, si je pouvois en douter un instant; mais, encore une fois, la masse de la nation ne tendoit point à l'indépendance. Lorsqu'on eut forcé ce peuple paisible à une juste résistance, que se passa-t-il ici? Nos jurisconsultes nous frayèrent le chemin de l'erreur, on ne se demanda pas comment l'on pouvoit s'y prendre pour étouffer ses troubles naissants? des hommes graves, distingués par les talens les plus éminens, par les places les plus imposantes, parlèrent de conquête, & de soumission: le Rubicon est passé, disoit-on, l'épée est tirée; si vous ne les tuez pas, ils vous tueront. Les jurisconsultes furent puissamment secondés par les révérends ministres d'une religion qui enseigne la paix, & recommande l'amour fraternel; la robe & la mître de concert nous animant aux massacres, nous nous plongeâmes dans des fleuves de sang, répandant la terreur, la dévastation & la mort sur le continent entier de l'Amérique; nous épuisant chez nous d'hommes & d'argent, déshonorant à jamais nos annales, nous devînmes des objets d'horreur aux yeux de l'Europe indignée! Et c'étoient nos révérends prélats qui conduisoient la danse, que l'on peut appeller, à juste titre, la danse

de mort! Ces révérends prélats ont un terrible compte à rendre à Dieu, & aux hommes. Les évêques ont ouvert fur eux les yeux de la nation, qui les a juftement nommés la partie pourrie de la conftitution : telle eft l'horrible guerre que nous foutenons depuis trois ans; quels ont été fes horribles fruits ? Une nouvelle guerre plus ruineufe à foutenir contre les deux branches de la maifon de Bourbon, nous voilà donc écrafés fous le fardeau d'une dette immenfe; en guerre avec l'Amérique, en guerre avec la France; en guerre avec l'Efpagne, fans avoir un feul allié, pas une feule puiffance pour amie! Au contraire, voyant diftinctement, à n'en pouvoir douter, que toutes les puiffances étrangères agiffent, directement ou indirectement d'une manière abfolument contraire à nos intérêts, pour ne pas dire, d'une manière hoftile : il n'y a pas jufqu'aux petits habitans de Lubeck, de Dantzick, d'Hambourg, qui ne foient contre nous! Ce n'eft pas tout, ce qui eft bien pire encore, nous voyons le Hollande, notre alliée naturelle, oppofée à nos intérêts, nous refufant le plus léger fecours; dans ce moment nous fommes exactement le daim marqué pour la chaffe, détourné par le limier du troupeau qui nous abandonne.

Si notre fituation eft affreufe, il ne faut pas

croire que les Américains reposent sur des lits de rose, il s'en faut assurément de beaucoup; & c'est précisément du sein de leurs détresses que part le rayon d'espoir qui, selon moi, nous luit aujourd'hui : nous les avons forcés à contracter une alliance avec la France ; cette alliance n'étoit pas naturelle : la nature, l'habitude, l'idiôme, la religion, tout conspire à élever une barrière entre la France & l'Amérique, tout tend à resserrer entre l'Amérique & l'Angleterre les liens naturels qui unissoient ces contrées jadis fortunées : les Américains n'ont pas trouvé dans leur grand & bon allié, l'ami qu'ils cherchoient en lui : ils ont une aversion naturelle pour le titre seul de roi : ils préferent les institutions républicaines à la monarchie absolue : ils sont surchargés d'une dette immense, dont la France n'a pas paru empressée d'alléger pour eux le fardeau : leur papier monnoie est parvenu à un tel point d'avilissement, qu'ils ont donné jusqu'à quarante dollars en papier pour un dollar en argent, valant quatre schelling & demi : la plupart d'entr'eux gémissent sous la tyrannie de ceux qui se sont emparés du pouvoir, & desirent ardemment la restauration de l'ancienne forme de gouvernement : leurs troupes, mal payées, plus mal vêtues encore, ont été réduites à de si affreuses extrémités, que l'été dernier,

dans le cours d'une marche pénible, elles ſe ſont vues réduites à la ration d'une poignée de pois par jour : au reſte leurs alliés en ſavent autant que nous ſur ce point. Un François diſtingué par ſes talens, envoyé il y a quelques années par ſa cour en Amérique, pour y obſerver les diſpoſitions du peuple, l'état des choſes, &c, dans une lettre qu'il a écrite du lieu de ſa deſtination, ſe ſert de ces expreſſions remarquables: « On trouveroit dans un café de Paris » beaucoup plus d'enthouſiaſme pour la cauſe » de la liberté, que l'on n'en trouveroit dans » aucune partie de l'Amérique ».

Profitons de ces circonſtances : mettons un terme à la guerre d'Amérique, afin de réunir plus efficacement tous nos efforts contre la maiſon de Bourbon : je ne crois pas qu'elle ſe trouve bien de la guerre : la France n'y a pas gagné, l'Eſpagne y a conſidérablement perdu : portons-leur, à l'une & à l'autre des coups plus déciſifs : nous ne le pouvons qu'en faiſant la paix avec l'Amérique, nous ne pouvons obtenir cette paix qu'en offrant des moyens raiſonnables de conciliation. J'ai mûrement examiné tout ce qui a pu avoir déja été propoſé, je me ſuis rapproché autant qu'il a été poſſible du plan de conciliation tracé par le comte de Chatham : je pourrois même dire que je l'ai

pris pour modèle, mais je m'en ſuis écarté dans le point le plus déciſif : le bill du comte de Chatham avoit pour fondement la condition expreſſe que l'Amérique reconnoîtroit la ſouveraineté de la Grande-Bretagne, & que chaque aſſemblée fourniroit à la maſſe du revenu public ſa quotepart : certainement, ſi l'on s'aviſoit de faire aujourd'hui à l'Amérique une propoſition pareille, elle nous riroit au nez & traiteroit ceux qui oſeroient la leur faire, auſſi leſtement qu'elle a traité les commiſſaires qui l'ont viſitée en 1778. Le grand objet de mon bill, eſt qu'il ſoit fait quelque choſe de certain & de propre à convaincre l'Amérique de la ſincérité des vues dans leſquelles nous l'invitons à entrer avec ſa majeſté dans quelque convention conciliatoire, en un mot le titre de mon bill en eſt l'analyſe.

« Bill à l'effet d'appaiſer les troubles qui ont » ſubſiſté pendant quelque tems entre la Grande-» Bretagne, & l'Amérique, & aux fins d'auto-» riſer ſa majeſté à envoyer des commiſſaires » munis de pleins-pouvoirs pour traiter avec » l'Amérique ».

PROCLAMATION contre les ſujets rebelles & obſtinés de SA MAJESTÉ, publiée par ſir Henri Clinton, Général des troupes de Sa Majeſté dans les Colonies ſituées ſur l'Océan Atlantique, depuis la Nouvelle Ecoſſe jusqu'à la Floride Occidentale incluſivement.

Du 22 Mai 1780.

DE par ſon excellence, ſir Henri Clinton, chevalier du très-honorable ordre du Bain, général & commandant en chef de toutes les troupes de ſa majeſté dans l'étendue des colonies ſituées ſur l'océan Atlantique, depuis la Nouvelle-Ecoſſe juſqu'à la Floride-Occidentale incluſivement.

Attendu que nonobſtant les offres gracieuſes qui ont été faites de recevoir ſous la protection & la paix de ſa majeſté, en leur accordant un entier pardon & oubli de leurs offenſes paſſées, tous les ſujets ſéduits & trompés de ſadite majeſté qui voudroient rentrer dans leur devoir & ſous l'obéiſſance des loix, il ſe trouve encore quelques hommes pervers & forcenés qui inſenſibles aux malheurs qui vont fondre ſur leur pays, tâchent d'entretenir le feu de la révolte,

& qui, ſous prétexte de l'autorité émanée d'une légiſlation uſurpée, font tous leurs efforts, en condamnant à des amendes exorbitantes, à des empriſonnemens oppreſſifs & à des châtimens ſanguinaires, les ſujets fideles de ſa majeſté, pour les forcer contre leur gré à s'oppoſer, les armes à la main, à ſon autorité & à ſon gouvernement; il eſt devenu indiſpenſable, tant pour la protection deſdits fideles ſujets que pour rétablir la paix & le bon ordre, d'arrêter le cours de ces crimes énormes par des exemples de terreur; j'ai, en conſéquence, jugé bon de publier la préſente proclamation, déclarant qu'à commencer de ce jour, s'il ſe trouve une perſonne en armes pour s'oppoſer au rétabliſſement du gouvernement de ſa majeſté, ou tâchant, ſous quelque prétexte ou autorité que ce puiſſe être de forcer aucun particulier à le faire, ou eſſayant d'intimider ou d'empêcher les ſujets fideles & loyaux de ſa majeſté de ſe joindre à ſon armée ou de remplir aucun des devoirs que leur preſcrit leur allégeance, le contrevenant ſera traité avec la ſévérité que mérite une obſtination auſſi marquée & auſſi criminelle; & l'on ſe ſaiſira par proviſion de tous ſes biens, leſquels ſeront déclarés confiſqués: & aux fins d'encourager les ſujets fideles & paiſibles de ſa majeſté, je les aſſure de nouveau qu'ils peuvent

compter ſur une protection & des ſecours efficaces; & que dès que l'état de ce pays permettra le rétabliſſement du gouvernement civil & de la paix, ils ſeront réintégrés dans l'entière jouiſſance de leur liberté & de leurs biens, tels qu'ils les poſſédoient ſous le gouvernement Britannique. Afin d'accélérer plus promptement cet événement, je ſomme toutes perſonnes quelconques, & je leur commande au nom de ſa majeſté d'aider & d'aſſiſter ſes troupes, toutes les fois qu'elles en ſeront requiſes, pour extirper la rebellion, & par-là rendre à ce pays, à préſent diviſé & malheureux, la paix & la proſpérité.

Donné ſous notre ſeing manuel, au quartier-général à Charles-Town, ce 22 jour de Mai 1780.

ADRESSE au nom & d'après une résolution de la Convention (assemblée), envoyée circulairement aux premiers des différentes villes & aux assesseurs des différentes plantations de Massachusetts-Bay, en leur adressant le nouveau plan de Gouvernement de cet État. Cette Adresse leur expose les motifs qui ont dirigé, & les moyens dont se sont servis les auteurs de la nouvelle Législation. On la leur soumet entiérement pour la corriger & l'améliorer, autant qu'ils le croiront nécessaire. On trouve dans cette Adresse un précis exact des parties prinpales qui composent le systême de la nouvelle Constitution.

Du 16 Juin 1780.

AMIS ET CONCITOYENS,

CONFORMÉMENT à vos ordres & à vos instructions, nous nous sommes chargés de la tâche difficile de préparer une constitution civile pour le peuple de Massachusetts-Bay ! nous la soumettons actuellement à votre considération : il est de votre intérêt de la revoir avec le plus grand soin, la plus grande circonspection ; &

votre droit indubitable eſt d'y faire les changemens & amendemens que vous jugerez convenables, ou de lui donner votre ſanction dans la forme actuelle, ou enfin de la rejetter totalement.

Lorſqu'il s'agit de former une conſtitution qui doit être adaptée, autant qu'il eſt poſſible, aux circonſtances dans leſquelles peut ſe trouver une poſtérité qui n'eſt pas née encore, vous trouverez qu'il doit être extrêmement difficile, peut-être impraticable de réuſſir dans toutes ſes parties, de manière à ſatisfaire également tout le monde; s'il eut été poſſible d'aſſembler le corps entier du peuple pour cet objet, on eût remarqué de même qu'il eſt impoſſible de compter ſur l'unanimité parfaite de ſentimens.

Dans cette affaire univerſellement intéreſſante, nous avons tâché de nous conduire comme il convenoit aux repréſentans d'un peuple ſage, éclairé & libre, & comme nous ſommes fondés à croire que vous vous fuſſiez conduits vous-mêmes. Nous nous ſommes communiqués les uns aux autres nos ſentimens avec candeur; nous nous ſommes mutuellement faits les conceſſions compatibles avec la plus grande utilité du plan, qui, d'après la mûre délibération de notre jugement nous a paru être le ſeul que nous puiſſions vous offrir à préſent. L'intérêt de la ſo-

ciété eſt commun à tous ſes membres ; le grand point eſt de découvrir en quoi cet intérêt conſiſte : lorſqu'il s'agit de déterminer cette queſtion, on peut tirer beaucoup d'avantages de la variété de ſentimens ſoumis ſur ce ſujet à la conſidération du public ; mais les hommes ſages ne tiennent point obſtinément à leurs opinions, ils ſont toujours prêts à peſer avec égard celles des autres hommes ; leur ame eſt ſans ceſſe ouverte à la conviction. Dans le cas actuel, par exemple, en nous prêtant mutuellement à des idées qui ne ſont pas préciſément les nôtres, en nous relâchant ſur celles que nous chériſſons le plus, mais qui ne ſont pas de première importance ; en un mot, en rapportant tout aux principes eſſentiels, aux conſidérations de l'utilité générale, le plan que nous vous offrons peut acquérir de la ſolidité ; mais ſans cette condeſcendance réciproque dans tout ce qui n'eſt pas important, nous pouvons preſque prédire que nous ne réuſſirons pas de ſitôt ; que peut-être nous ne réuiſſirons jamais à former une conſtitution digne d'un peuple qui a fait de ſi nobles efforts pour obtenir la liberté & l'indépendance : permettez-nous à ce ſujet de vous faire part de nos inquiétudes ; nous craignons qu'il ne ſe trouve parmi nous quelques perſonnes mal diſpoſées pour cette

grande cauſe, objet de nos efforts; quelques perſonnes ſecrètement inſtruites par notre ennemi commun dans l'art de nous diviſer, eſpérant empêcher que notre union n'acquiere de la ſolidité, ſous n'importe quelle forme de gouvernement, & nous priver ainſi, à la fois, & du plus honorable témoignage & du plus haut degré de ſûreté que puiſſe jamais avoir notre liberté & notre indépendance : s'il exiſte parmi nous des hommes de cette eſpèce, la ſageſſe veut qu'on les faſſe connoître, & que l'on prenne des meſures contre leurs ſiniſtres projets.

Nous ne devons pas nous attendre à déterminer un ſyſtême de gouvernement parfait : cela n'eſt pas dans l'apanage de l'homme : *la* grande fin du gouvernement eſt de produire le bien ſuprême de la ſociété humaine : toutes les affections ſociales dans ce moment doivent donc être intéreſſées à l'acte de former un gouvernement, & au jugement que l'on en peut porter quand il eſt formé : ne ſeroit-il donc pas prudent pour les individus, dans tous les cas où leur conſcience n'eſt pas intéreſſée, de fermer les yeux ſur les objets de peu de conſéquence, & de ſe réunir à une majorité évidente ? Un ſacrifice pareil fait en faveur de l'union, démontreroit puiſſamment l'affection publique : & cette union fortifiée par toutes les ſenſations ſociales,

promettroit d'une part, une plus grande ſtabilité dans la conſtitution, de l'autre un plus haut degré de bonheur pour la ſociété. Ici il faut ſe rappeller qu'à l'expiration de quinze années, il pourra ſe former une autre convention à l'effet d'introduire dans le plan qu'on vous préſente aujourd'hui, les amendemens que l'expérience, (la meilleure ſource d'inſtructions) marquera alors, comme étant convenables ou néceſſaires.

Un gouvernement qui n'auroit pas le pouvoir de développer ſes reſſorts, ſeroit tout au plus un machine inutile; il eſt probable que faute d'énergie, il ne tarderoit pas de perdre juſqu'à l'apparence de gouvernement, & de tomber dans l'anarchie : ſi l'on ne donne pas une juſte proportion de poids à chacun des pouvoirs du gouvernement, la confuſion s'emparera du tout; ſi le poids d'une de ſes parties l'emportoit ſur les autres, l'équilibre ſeroit détruit, la diſſolution, la ruine du gouvernement ſeroit inévitable; d'un autre côté, un pouvoir qui n'eſt reſtreint par rien, eſt un pouvoir tyrannique; il faut donc établir l'équilibre entre les pouvoirs du gouvernement : or établir cet équilibre avec exactitude demande l'habileté la plus conſommée dans l'architecture politique : ceux qui doivent être appellés à l'adminiſtration doivent

être revêtus des pouvoirs néceſſaires pour les rendre utiles dans leurs places reſpectives; & à chaque branche de ces pouvoirs, on doit attacher des conditions reſtrictives capables d'empêcher qu'elle ne devienne formidable ou nuiſible à la choſe publique: ſi nous avons eu le bonheur de réuſſir dans ce point de la plus grande importance, nous nous eſtimerons complettement heureux d'avoir pu jetter de bons fondemens pour pluſieurs générations; c'eſt à vous, amis & concitoyens, qu'il appartient de juger juſqu'à quel point nous avons réuſſi, & de décider ſi nous avons élevé notre édifice, conformément à la déclaration que nous avons faite de notre projet, ſur les principes d'une *république libre*.

Pour vous aider à former ce jugement, nous avons cru néceſſaire de vous expliquer briévement les fondemens & les motifs ſur leſquels nous avons formé notre plan. Dans le troiſieme article de la *déclaration des droits*, nous avons pourvu avec toute la préciſion dont nous étions capables, à l'exercice libre des droits de la conſcience: nous ſentons parfaitement bien que nos conſtituans attachent à ces droits un prix infiniment ſupérieur à tous les autres; & nous nous flattons qu'en conſidérant les mœurs, & le culte public que l'on rend à Dieu comme important

au bonheur de la ſociété, nous avons ſuffiſamment pourvu à ce que les droits de la conſcience ne puſſent jamais être violés. Cet objet a occaſionné de longs débats, a pris du tems en proportion de ſon importance, & nous nous eſtimons ſingulièrement heureux de pouvoir vous informer que, quoique cette grande queſtion ait été diſcutée par des perſonnes de communions diverſes, elle a été décidée à la fin avec beaucoup plus d'unanimité qu'il n'en regne ordinairement dans les diſcuſſions de cette nature: nous deſirons que vous examiniez cet objet avec l'attention & la candeur qu'il mérite: ce ſeroit certainement inſulter le peuple de Maſſachuſetts-Bay, que de tenter de le convaincre, que l'honneur & le bonheur d'un peuple dépendent de ſes mœurs, & que le culte public que l'on rend à Dieu, tend à inculquer les principes qui conſtituent les bonnes mœurs, ainſi qu'à empêcher qu'un peuple ne ſe laſſe du bonheur d'être civiliſé, & ne tombe dans un état de barbarie ſauvage.

Dans la forme de gouvernement que l'on vous préſente, vous ne trouverez que les départemens abſolument néceſſaires au libre & plein exercice de ſes pouvoirs; la chambre des repréſentans eſt deſtinée à repréſenter les perſonnes; le ſénat, à repréſenter la propriété

de la république : ces deux chambres doivent être choisies annuellement, & siéger en corps séparés, chacune d'elles pouvant prononcer négativement sur les procédés de l'autre; ce pouvoir négatif est toujours nécessaire, parce que tous corps d'hommes assemblés dans la même vue, unis par l'intérêt commun, attachés au rang, aux honneurs, à la fortune, sont sujets comme le simple individu à se laisser séduire par la prévention; ces deux chambres sont revêtues des pouvoirs de la législation, & doivent être choisies par les habitans mâles qui ont atteint l'âge de vingt-un ans & ont, ou le revenu modique de trois livres sterlings par an, ou un principal de soixante livres sterlings, de quelque nature qu'il puisse être : vos délégués ont considéré que les personnes âgées de vingt-un ans & qui n'ont aucune propriété ne peuvent être que celles qui vivent d'une partie de la fortune paternelle, qui en attendent la possession, & commencent à entrer dans les affaires du monde, ou bien celles dont l'oisiveté & la vie dérégiée ne permettront jamais qu'ils acquièrent aucune propriété : or, nous soumettons à la décision de la premiere classe la question qui consiste à savoir si les personnes qui la composent, ne doivent pas regarder comme étant de leur intérêt de suspendre pour quel-

que tems, le droit de voter pour l'élection de leurs représentans, plutôt que de voir dans la suite leurs priviléges exposés à être contestés par des hommes qui auront d'autant moins d'égards pour les droits de la propriété, qu'ils n'ont rien à perdre.

Nous pensons que le pouvoir de revoir tout bill, ou toute résolution qui auroit passé dans les deux chambres, & d'y faire des objections, doit être placé entre les mains d'une seule personne, non-seulement pour empêcher que les loix ne paroissent tenir à aucun systême, & ne pèchent par l'inexactitude, mais encore pour établir un juste équilibre entre les trois pouvoirs principaux du gouvernement. Les pouvoirs législatif, judiciaire, & exécutif, existent naturellement dans tout gouvernement; & l'histoire de l'aggrandissement & de la décadence des empires du monde, nous fournit amplement la preuve que lorsque le même homme ou le même corps d'hommes fait, interprête & exécute les loix, la propriété devient trop précaire pour être d'aucun prix, & le peuple finit par être entraîné par le torrent de corruption qui jaillit de l'union de ces pouvoirs. Le gouverneur est authentiquement le représentant du peuple entier. Il n'est pas choisi par une seule ville, par un seul comté, mais par le peuple

en général, nous avons cru en conſéquence que le plus sûr étoit de dépoſer ce pouvoir entre ſes mains ; & comme la sûreté de la choſe publique demande que quelqu'un ſoit commandant en chef des forces de l'état, nous avons attribué ce commandement au gouverneur, par la raiſon qui nous la fait enviſager, comme étant la ſeule perſonne à qui l'ont pût confier le pouvoir de revoir les bills, & les réſolutions de l'aſſemblée générale : mais lorſque le peuple jugera à propos, il peut choiſir ſes officiers.

Vous obſerverez que nous avons arrêté que la repréſentation devoit être fondée ſur les principes de l'égalité : il ne faut pas entendre pour cela que chaque ville de la république aura un poids & une importance proportionnés au nombre de ſes habitans, à la maſſe de leur propriété : une repréſentation exacte ſeroit impraticable, même dans un ſyſtême de gouvernement tiré de l'état de nature : elle l'eſt à plus forte raiſon, dans un état déja diviſé en près de trois cent corporations ; mais nous ſommes convenus que chaque ville ayant cent cinquante perches de territoire taillable, aura droit de fournir un membre : & pour empêcher que les grandes villes ne tirent avantage du nombre de leurs habitans, nous ſommes convenus auſſi qu'aucune ville ne fournira deux membres,

à moins qu'elle n'ait trois cent ſoixante-quinze perches de territoire taillable : enfin, les villes qui ſeront plus conſidérables encore, fourniront un membre pour chaque deux cent vingt cinq perches de territoire taillable qu'elles auront en ſus de trois cent ſoixante-quinze ; cette manière de calculer donnera une repréſentation plus exacte qu'aucune autre qui ſe ſoit préſentée à notre idée, lorſqu'elle ſera appliquée à toutes les villes de l'état.

Nous nous ſommes cependant écartés de cette régle, en admettant les petites villes actuellement incorporées au droit d'envoyer des membres ; mais dans très peu de tems il n'y en aura guere qui, vu l'accroiſſement continuel de la population, ne ſe trouvent en état de fournir un membre conformément au plan tracé ci-deſſus : le peu de celles qui probablement n'auront jamais le nombre fixé, ont juſqu'à préſent joui de ce privilége, & y renonceroient difficilement aujourd'hui.

Pour empêcher que le gouverneur n'abuſe du pouvoir qu'il eſt néceſſaire de mettre en ſes mains, nous avons pourvu à ce qu'il ait un conſeil qui, en tout tems & dans toutes les occaſions importantes, l'aidera de ſes avis : c'eſt de l'avis de ce conſeil qu'il nommera les officiers civils : vos délégués ſont déterminés unanime-

ment à établir ce réglement, qui sera sans doute approuvé de leurs constituans; car si les officiers destinés à interprêter les loix & à les mettre en exécution devoient être choisis par le peuple, ils se trouveroient toujours dépendans de quelques hommes ambitieux & intéressés, qui exerceroient leur influence pour obtenir le plus grand nombre de votes : s'ils devoient être choisis par les chambres ou par l'une d'elles, le nombre des personnes qui les choisiroient seroit trop considérable pour qu'on pût leur demander compte de leur conduite, lorsqu'elles auroient mis en place des hommes foibles ou méchans; d'ailleurs, la chambre est destinée à remplir les fonctions de censeur, d'inquisiteur d'état, à dénoncer les officiers qui se conduiroient mal; le sénat doit décider si ces dénonciations sont fondées ou non : il ne seroit donc pas convenable que les officiers civils fussent créés par des chambres dont l'une peut les dénoncer, l'autre les casser; nous pensons en conséquence, qu'il n'est pas possible de mieux faire que de revêtir le gouverneur de ce pouvoir, parce qu'il est, comme nous l'avons déja observé, le représentant complet du peuple entier, sujet en tout tems à être dénoncé par la chambre au sénat, à raison de mauvaise administration. Nous observerons ici qu'il est nécessaire que tous

les pouvoirs que nous avons attribués au gouverneur ſoient confiés à un ſeul homme reconnu comme commandant en chef, & premier magiſtrat, parce que perſonne n'y a de plus juſtes titres que celui qui réunit annuellement les ſuffrages de la république entière : vous concevrez aiſément qu'il eſt néceſſaire à votre propre ſûreté que vos juges exercent leurs emplois auſſi long-tems qu'ils ſe conduiront bien; car des hommes qui occuperoient ces places à des titres auſſi précaires que le ſeroit une élection annuelle ou fréquente, ne s'appliqueroient jamais avec l'aſſiduité néceſſaire aux études qu'exigent ces places, pour être occupées avec dignité; des juges doivent ſe ſentir en tout tems indépendans & libres.

Vos délégués ont pourvu de plus, à ce que le département de la judicature ſuprême, au moyen d'émolumens amples & fixes, ſoit en état de ſe dévouer entiérement aux devoirs de ces places importantes, & par cette raiſon, ainſi que dans la vue de ſéparer ce département des autres, ils ont exclu les juges du corps légiſlatif : lorſque nos conſtituans conſidéreront que le ſort de leur vie & de leur propriété doit être finalement décidé dans cette cour, nous croyons qu'ils approuveront univerſellement cette meſure. Les juges chargés de la

vérification des testamens & ceux des autres officiers dont la présence est toujours nécessaire dans leurs comtés respectifs, sont également exclus.

Nous avons considéré les inconvéniens que l'on nous a dit résulter de ce que dans chaque comté il n'y a qu'un juge chargé de la vérification des testamens ; mais comme créer ou réformer des cours de justice est du ressort de la législation ; nous avons laissé au corps législatif, que vous formerez, le soin de faire à cet égard les changemens que les circonstances pourront rendre nécessaires.

Vos délégués ne se sont pas cru revêtus du pouvoir de donner à une communion de Chrétiens la presséance sur une autre, car la religion doit être en tout tems une affaire entre Dieu & les individus ; cependant nous nous sommes vus dans la nécessité de pourvoir, par un serment solemnel, à ce que les personnes qui refuseroient d'abjurer les principes de jurisdiction spirituelle que les Catholiques Romains ont soutenus dans quelques pays, & qui tendent à la subversion d'un gouvernement libre, établi par le peuple, soient exclues de toutes les places. Nous trouvons qu'il est nécessaire de continuer les anciennes loix & formes de procédures jusqu'à ce qu'il existe un corps législatif pour les

changer ; car autrement, les titres de possession deviendroient précaires, les procès se multiplieroient ; & l'on verroit regner une confusion universelle. De plus, dans la crainte que faute d'administration, de la justice civile, la la république ne tombe dans l'anarchie, nous avons proposé de continuer en exercice, les magistrats & officiers actuels, jusqu'à ce qu'on en ait nommé d'autres.

C'est ainsi que nous vous exposons avec simplicité & sincérité les motifs sur lesquels nous avons fondé les parties principales du systême qu'on vous présente, & sur-tout ceux qui nous ont paru demander plus particuliérement des éclaircissemens : nous supplions très-humblement l'Être suprême, qui dans sa grandeur dispose de tous les événemens, de permettre que nous & notre postérité puissions jouir long-tems des bénédictions qui émanent d'un gouvernement libre & bien organisé.

ADRESSE du Conſeil ſuprême exécutif de Penſylvanie aux habitans de cet État. Cette Adreſſe, éloquente & énergique, leur rappelle d'abord leurs efforts incroyables dans la guerre la plus difficile & la plus déſeſpérée, couronnée cependant juſqu'ici par la Providence, des ſuccès les plus heureux & les plus inattendus. Elle leur demande enſuite, pour venir à bout de terminer cette guerre à leur avantage, de nouveaux efforts & une nouvelle vigueur, ſur-tout la plus grande union. Cette Adreſſe eſt terminée par le tableau touchant & pathétique des douceurs de la paix & de la liberté dont les Penſylvaniens ſont à la veille de jouir.

Du 7 Août 1780.

AMIS ET CONCITOYENS,

LORSQUE nous prîmes la réſolution de réſiſter aux uſurpations tyranniques de la Grande-Bretagne, & de la combattre comme ennemie, plutôt que de nous ſoumettre à ſa domination illégale, le genre-humain contempla notre fermeté avec un étonnement mêlé d'admiration; & rendant hommage à la juſtice de notre cauſe, ainſi

ainsi qu'à l'intrépidité avec laquelle nous la soutenions, il trembla pour l'issue ! D'un côté la Grande-Bretagne, parvenue au faîte de la gloire, maîtresse de l'océan, puissante par ses armes, liée par l'amitié ou par des traités avec toutes les nations de l'Europe ; de l'autre, l'Amérique sans ami, dont elle pût recevoir des conseils, sans alliés dont elle attendît du secours, sans expérience dans les armes, dénuée de fonds, de ressources : telle étoit l'inégalité qui se trouvoit entre les deux nations ; elle parut si grande, que l'espoir de jouir long-tems des douceurs de la liberté, joint à la considération qui fait braver la mort, lorsqu'on la compare à l'esclavage, pouvoit seul justifier le parti que nous prîmes : nous recommandant à celui qui régle l'univers, & remplis de confiance dans la bonté de notre cause, nous nous déterminâmes à en appeller aux armes : il s'agissoit de combattre pour la liberté : à sa voix, nous bravâmes les difficultés, les dangers ; nous eûmes la noble audace de compter pour rien la disparité des forces, & nous prîmes la résolution de soutenir notre cause, ou de succomber en la défendant : l'amour de la liberté & d'un gouvernement égal, nous inspira cette résolution ; en effet, succomber en combattant pour une cause si glorieuse, étoit une fin digne des hommes libres, qui se portoient à cette noble

extrémité : c'étoit ensuite à celui qui dirige les conseils des humains, qu'il appartenoit de récompenser pleinement cet effort généreux.

A cette époque, notre ambition eût été satisfaite, si nous eussions obtenu le redressement de nos griefs & la révocation de quelques actes du parlement, qui nous donnoient de l'ombrage : mais les décrets de l'Éternel nous appelloient à la gloire & à l'empire ; sa volonté étoit de nous tirer de l'humble état de dépendance qui nous asservissoit à une île éloignée de l'Atlantique, pour nous assigner un rang parmi les nations : sous la conduite de sa main toute-puissante, & sa direction immédiate, nous avons au-delà de ce que nous avions pu espérer de *plus flatteur*, au-delà de l'incroyable, humilié la nation la plus orgueilleuse de l'Europe ; mais pour mettre à jamais un terme à son insolence, à son pouvoir, à ses cruautés, il nous faut nécessairement faire encore quelques efforts vigoureux.

Le tems est arrivé où une paix honorable doit être le vœu le plus ardent de quiconque est ami du bonheur & du genre-humain ; la guerre a été conduite de la part de l'ennemi, de manière à convaincre ses adhérens, les plus obstinés, que quiconque se propose de résider en Amérique, doit concourir à maintenir son indépendance ; mais, pour parvenir à ces fins désirables, il faut

commencer par purger ces états de l'ennemi ; on nous a souvent amusé de la perspective d'une paix prochaine ; les commotions survenues en Irlande, les comités d'association formés en Angleterre, & les sentimens favorables qu'entretiennent pour nous les puissances de l'Europe, nous ont été présentés comme autant de présages précurseurs de cet heureux événement ; mais il devroit être gravé dans le cœur de tout Américain, que l'orgueil, l'entêtement & l'esprit vindicatif de la puissance, à laquelle nous avons à faire, ne nous accorderont jamais une paix qui mérite d'être acceptée, tant qu'elle pourra se conserver un seul poste dans notre pays, ou l'ombre d'une armée parmi nous : la fureur de dominer, l'espoir de semer la division, les faux avis qu'elle reçoit de ceux qui sont mal intentionnés pour nous, la rapacité de ses troupes, la détermineront à chercher encore des renforts, & à tenter du moins de prolonger la guerre. Voulons-nous la forcer à la paix, comme la poussière dissipons ses armées de dessus la surface du continent : alors la démence Britannique ne pourra plus former l'espoir de les remplacer.

On doit regarder comme superflu tout ce que l'on pourroit dire aujourd'hui pour animer des hommes qui, dans les momens froids de la délibération modérée, ont déja engagé ce qu'ils

ont de plus cher, leurs vies, leurs fortunes & leur honneur, à des hommes qui, en appellant au ciel de la justice de leur cause, de la droiture de leurs intentions, de la fermeté de leurs résolutions, ont tiré l'épée pour la défense de leur liberté. Cependant, comme à aucune époque de la guerre, il n'a jamais existé de motifs qui demandassent d'une manière si pressante qu'aujourd'hui tout le développement possible de la vigueur & de l'activité, comme jamais la combinaison des circonstances n'a offert une perspective si glorieuse, nous avons cru, dans une occasion de si haut intérêt, devoir vous adresser quelques réflexions.

Nos ennemis ayant dès long-tems abandonné l'idée de nous conquérir par la force des armes, ont changé une guerre telle qu'il convient à des hommes de cœur de la faire, en une guerre offensive de Pirates & de Sauvages atroces, dont le vil objet est de vous jetter dans la détresse, espérant ainsi parvenir à vous lasser : actuellement employant avec assiduité l'industrie scélérate dans laquelle on voit percer l'artifice & la fraude, ils s'occupent à semer la dissention parmi nous, pour vous plonger dans ces accès d'indolence momentannée, à laquelle ils doivent le petit nombre de succès dont ils s'enorguellissent : telle est leur dernière ressource ; & c'est peut-être dans cette

ſeule circonſtance que leur orgueil & leur ignorance ont cédé à des motifs de diſcrétion ; mais il eſt généralement reconnu, qu'en faiſant un effort commun, nous ſommes en état d'extirper du continent ce qui reſte des forces ennemies ; de terminer la guerre, & de reſter en poſſeſſion de cette paix, de cette liberté, de cette sûreté, pour leſquelles nous avons juſqu'à préſent ſurmonté tant de difficultés, & verſé notre ſang en ſi grande abondance.

Quand bien même les choſes ne ſeroient pas ainſi, notre grand & généreux allié, animé du zèle le plus pur pour les intérêts communs, par l'affection qu'il porte à notre cauſe, par le reſpect que lui inſpire notre vertu, nous a fait paſſer des renforts aſſez formidables, pour aſſurer à nos efforts une fin glorieuſe : d'un autre côté, la providence, en accordant récemment à l'ennemi un ſuccès partiel, a tellement diviſé ſes forces, qu'il eſt actuellement impoſſible qu'une partie de ſes troupes prête du ſecours à l'autre. Si donc, nous ne nous manquons pas à nous-mêmes, en manquant à nos alliés, ſi notre intention n'eſt pas de renoncer à l'interpoſition favorable du ciel, de fournir un triomphe barbare à notre ennemi hautain, impaſſible à tout ſentiment d'humanité, prouvons à ces raviſſeurs cruels, par un effort héroïque, que nous pouvons

(& que nous y ſommes déterminés), les expulſer entièrement de notre pays.

De tous les maux dont nous nous plaignons, il n'en eſt pas un qui ne ſoit compris dans la continuation de la guerre : plus cette continuation ſera longue, plus ces maux s'accumuleront : mettez à l'une un heureux terme, les autres diſparoîtront à l'inſtant : à l'inſtant le crédit de notre argent renaîtra, les taxes deviendront modérées, le commerce rentrera dans ſes canaux naturels, l'avarice ſe verra forcée à ſe contenter de gains modérés, la ſpéculation & le monopole diſparoîtront pour jamais ; vous verrez les étrangers de tous rangs accourir en foule dans notre pays, pour y jouir de cette liberté, pour laquelle nous avons généreuſement combattu. Nous plaindrons-nous toujours des détreſſes du tems, tandis qu'il eſt en notre pouvoir d'y mettre un terme, au moment où nous le jugerons à propos ? Serons-nous ſans ceſſe auſſi parfaitement inſtruits que nous le ſommes des deſſeins de l'ennemi ? Et ne prendrons-nous jamais de meſures pour les contrarier efficacement, pour les faire avorter ? Si nous formons des vœux pour le retour de la paix, de la proſpérité, du bonheur, rien ne manque à leur accompliſſement que la vigueur néceſſaire pour chaſſer l'ennemi de notre pays. Ce n'eſt qu'au moment de ſon expulſion que

nous verrons cesser les trames secrettes de la perfidie & de la trahison ; c'est donc à nous-mêmes qu'il appartient de déterminer si nous serons les vainqueurs ou les vaincus ; si nous établirons un empire vaste, florissant & libre, ou si nous nous rendrons finalement à la discrétion, à la perfidie du torysme (principes des Torys), à la rapacité de la tyrannie.

Nous sommes appellés comme les autres états, nos frères, à joindre un général accompli, sa brave & vertueuse armée, pour coopérer avec les forces de S. M. T. C., à la réduction de New-York. Est-il quelque chose qui puisse égaler l'avantage & la gloire attachée à l'issue de cette glorieuse entreprise! Qui de vous, sentant encore au-dedans de lui-même une étincelle de courage & de patriotisme, pourroit souffrir que l'histoire apprît à la postérité que la Pensylvanie, dont les nobles efforts avoient également manifesté la bravoure & les facultés après avoir fait pendant cinq ans preuve de la fermeté la plus inébranlable, de la résolution la plus indomptable; après avoir sauvé le Continent de la ruine qui paroissoit le menacer, au moment de crise qui devoit décider de son sort; après avoir supporté si glorieusement le poids de la guerre, & soutenu par le crédit & la libéralité de ses citoyens, les armées des Etats-Unis, a lâchement

abandonné la conteſtation, au moment qui alloit la décider ; & par la folie d'une heure, a terni la gloire qu'elle s'étoit acquiſe pendant pluſieurs années ?

Indépendamment de l'honneur & des avantages qu'une heureuſe concluſion de la guerre aſſurera à cet état en commun avec les autres, la Penſylvanie a des raiſons particulières de développer avec le plus d'énergie, les efforts dont elle eſt capable : l'accroiſſement immédiat que l'événement apportera dans la maſſe de ſes richeſſes & de ſa population, rend plus ſenſible encore l'intérêt qui la preſſe de pouſſer les opérations de la campagne avec une vigueur extraordinaire ; la nature, d'ailleurs, de nos affaires, a été telle, qu'il n'y a pas un homme dans l'état qui ne puiſſe ſe la rappeller avec ſatisfaction, qui ne puiſſe jouir du plaiſir délicieux de raconter à ſes enfans, dans les heures paiſibles de la ſécurité domeſtique, la part qu'il a priſe à la déciſion de la grande querelle ; combien ſes efforts particuliers ont contribué au ſalut de ſon pays. La main bienfaiſante du ciel, infiniment bon, en nous diſpenſant d'abondantes récoltes, nous a fourni les moyens de pourvoir aux beſoins de nos armées, dans le cours de la campagne, & c'eſt de ces moyens que dépend le ſuccès de leurs opérations ; par conſéquent, il n'eſt pas un ha-

bitant parmi nous, qui, au champ de Mars, ou dans ses foyers, n'ait en son pouvoir de contribuer à la conclusion de la guerre, & au bonheur d'arrêter l'effusion ultérieure du sang.

Nous vous prions de réprimer l'esprit de mécontentement opposé à l'esprit de charité, tant à l'égard de ceux qui nous gouvernent, qu'à l'égard de vous-mêmes, les uns envers les autres; rappellez-vous sans cesse que notre grande force consiste dans l'union, & que l'état de guerre est nécessairement inséparable des calamités & de la détresse : rappellez-vous aussi combien il est difficile, pour ceux à qui la conduite des affaires est confiée, de régler la police intérieure de la manière la plus avantageuse, de faire rendre compte aux hommes soupçonnés de péculat, tandis que leur tems est entièrement employé à vous fournir les moyens de repousser les attaques, ou d'arrêter les progrès de l'ennemi commun : c'est en vain que nous déplorerons les calamités du tems, & les dévastations auxquelles notre pays est exposé ; c'est injustement que nous blâmerons la conduite de ceux qui nous gouvernent, si nous ne nous présentons pas nous-mêmes avec l'activiré la plus déterminée, pour soutenir les efforts de l'autorité, étouffer les murmures de l'entêtement, du mécontentement, & pour forcer tout ce que l'état a d'habitans, sans en excepter

ceux-mêmes qui ſont mal intentionnés, à contribuer au ſecours immédiat de l'Amérique.

Placés à la tête du gouvernement, revêtus du pouvoir de mettre en exécution les meſures qui paroiſſent les plus ſalutaires, nous deſirons devoir à vous-mêmes, à vos ſentimens, à votre patriotiſme le bien que nous pouvons faire, plutôt qu'au développement de toute notre autorité. Nous vous conjurons donc, au nom de tout ce qui eſt capable d'animer les hommes, d'ajouter de la vivacité à l'eſpérance, de la vigueur à la réſolution, de ne pas ſouffrir, autant qu'il dépendra de vous, que les adverſités d'une nouvelle campagne s'étendent ſur l'Amérique; l'armée de notre puiſſant allié a traverſé l'océan; elle eſt déja entrée en campagne, prête à combattre pour nous, déterminée à partager avec nous le danger & la gloire de terminer la guerre; les yeux de l'Europe entière ſont fixés ſur nous: la dévaſtation de nos frontières, les pleurs de nos femmes, de nos enfans, fuyant en détreſſe devant des Sauvages inhumains; les cris des enfans innocens, maſſacrés en préſence de leurs peres & meres priſonniers, vous indiquent le chemin qui conduit au champ d'honneur; les ombres de nos concitoyens ſuffoqués dans les priſons des vaiſſeaux, morts de faim dans les cachots de New-York, vous demandent ven-

geance, & il ſemble que la Providence nous déclare que ſon intention eſt, que les coupables ſoient punis dans le lieu même où ils ont commis leurs crimes : il ſemble que cette Providence qui vous les livre vous ait chargé de cet honorable emploi : amis, concitoyens, ranimez-vous à la voix de la patrie, donnez encore aux états, vos frères, un exemple digne de la Pennſylvanie : jettez les yeux ſur cette liberté, ſur cette chere liberté pour laquelle vous avez volé aux armes avec tant d'empreſſement; enviſagez cette paix, cette ſûreté, cette indépendance, pour leſquelles vous avez ſi long-tems ſoupiré; tous ces biens ſont à vous & ſeront la récompenſe des efforts vigoureux que vous ferez : fourniſſez, dans le tems convenable, les choſes néceſſaires à l'entretien des troupes : ſuivez avec alacrité au champ d'honneur l'officier qui vous commande; participez avec lui & avec vos frères des états voiſins, à la gloire de terminer la conteſtation; accélérez le retour du moment précieux où vous verrez fleurir l'agriculture, revivre le commerce, la paix régner ſur vos confins, & l'abondance embellir vos foyers.

Fait dans la chambre du conſeil, le 7 Août 1780.

DISCOURS de Lord LEWISHAM, dans lequel après avoir appuyé la motion tendante » à ce qu'il fut fait par la Chambre des remercimens à ſir Henri Clinton & au Comte » de Cornwallis, à raiſon des grands & importans ſervices qu'ils avoient rendus à la » Grande-Bretagne dans la guerre d'Amérique », recommande une vigueur conſtante à ſoutenir cette guerre. Il inſiſte ſur-tout ſur la deſtruction de la Marine Françoiſe, comme le moyen unique de la terminer heureuſement.

Du 27 Novembre 1780.

DANS ce moment-ci, comme en toute occaſion, je déſire l'unanimité, je crains de parler de la guerre d'Amérique, ſujet qui malheureuſement, loin d'introduire parmi nous cette unanimité, principe de notre force, ſource de nos ſuccès paſſés, ſemble, l'avoir bannie ſans eſpoir de retour : je ne puis cependant me diſpenſer d'obſerver qu'auſſi long-tems que l'Amérique continuera d'être l'alliée de la France & de former partie d'une confédération dont l'objet (qu'on ne prend pas la peine de déguiſer) eſt évidemment la ruine de ce pays, j'eſpére que

l'on poussera la guerre avec vigueur contre cette même Amérique, à la réduction de laquelle on nous propose si souvent de renoncer. « Reconnoissez son indépendance », disent quelques membres; « Retirez vos troupes du continent, » disent quelques autres; c'est-à-dire en d'autres termes: Abandonnez toutes vos possessions au-de-là de l'Océan; livrez vos îles, » votre commerce, tout ce qui constitue votre » existence politique à la merci de vos ennemis; » abandonnez ce que vous avez d'amis en Amérique à la tyrannie du Congrès; & si vous » voulez conserver l'apparence d'exister encore » comme nation indépendante, renfermez-vous » dans l'enceinte de votre île où peut-être on » vous laissera tranquilles »! Alors nous ne laisserons à la postérité qu'une triste leçon; & quelque historien, encore à naître, trouveroit un jour des matériaux plus utiles que ceux dont ses prédécesseurs ont fait usage, pour écrire l'histoire de l'aggrandissement lent & progressif d'un puissant empire & de son déclin rapide.

Personne assurément ne sent plus douloureusement que moi combien la guerre d'Amérique est malheureuse à tous égards pour la Grande-Bretagne; personne ne soupire plus sincérement après une paix sûre & honorable; mais on ne s'occupe pas assez du moyen d'y

parvenir, je dis le moyen, parce que je n'en connois qu'un ſeul. *Delenda eſt Carthago* (il faut détruire Carthage; cette Carthage qu'il faut détruite eſt la marine de France! Tant que cette marine exiſtera, il n'y a point de paix à eſpérer avec l'Amérique : je voudrois entendre en ce moment toutes les voix s'élever, & faire retentir tous les coins & recoins de la ſalle de ces paroles déciſives, *delenda eſt Carthago*; je voudrois qu'à chaque inſtant, à chaque phraſe elles ſortiſſent de la bouche de tout honorable membre qui parleroit à ſon tour: qu'elles fuſſent répétées & répétées encore juſqu'à ce qu'elles parvinſſent aux oreilles de tous les individus qui compoſent la nation : juſqu'à ce que le royaume entier, frappé de la vérité qu'elles annoncent, ſe réunît, pour les répéter de concert, & prendre les meſures dont elles indiquent la néceſſité; que tous ceux qui ont à cœur la proſpérité & l'honneur de l'empire Britannique ne ſe laſſent pas de répéter *delenda eſt Carthago*, il faut continuer la guerre, juſqu'à ce que la marine de France ſoit détruite! Que tous ceux qui deſirent que la ſincérité & la bonne-foi de la Grande-Bretagne triomphent de la duplicité, de l'eſprit inſidieux qui caractériſent la politique d'un certain cabinet, prêchent avec moi la néceſſité de détruire la marine de France : que tous ceux

enfin qui, attachés aux grands principes de la justice, desirent que l'Europe conserve cet équilibre de puissance, qui seul peut rétablir & maintenir une paix universelle, se réunissent à moi & prêchent hautement la nécessité de détruire la marine de France!

COURTE replique de M. TOWNSHEND, dans laquelle après avoir tourné en ridicule l'affectation de Lord Lewisham à conseiller la destruction de la Marine Française, par ces paroles continuellement & inutilement répétées, Delenda est Carthago, *il le ramene au véritable objet de la motion actuelle, qui tend à remercier les Officiers qui ont remporté des victoires en Amérique.*

Du 27 Novembre 1780.

DELENDA est Carthago, répondit M. Thomas Townshend, est bientôt dit; je conçois comme le noble lord que la destruction de la marine de France seroit ce qui peut nous arriver de plus heureux: si en répétant & répétant sans cesse, *delenda est Carthago*, on effectuoit par degré cette destruction, ces paroles

entreroient dans toutes mes phrases, je les aurois sans cesse à la bouche; mais je ne vois pas d'une part que crier sans cesse *delenda est Carthago*, contribue beaucoup à la destruction de la marine de France : d'une autre, je ne vois pas non plus que ces paroles mille fois répétées aient le moindre rapport à la motion actuelle ; il s'agit de remercier des officiers qui ont remporté des victoires en Amérique ; le noble lord pense-t-il que ces victoires aient tendu le moins du monde à la destruction de la marine Françoise ?

ONZIEME

ONZIEME SECTION.

ACCUSATIONS INTENTÉES CONTRE QUELQUES PARTICULIERS.

Dénonciation faite à la Chambre, par M. Wilkes, des attentats commis en ſa perſonne, envers les droits de toutes les Communes de l'Angleterre & les privileges du Parlement.

Du 16 Novembre 1763.

M. l'Orateur,

Je crois qu'il eſt de mon devoir d'expoſer à la chambre quelques faits arrivés depuis notre dernière aſſemblée, parce que dans mon humble opinion, (que je ſoumettrai toujours à cette chambre) les droits de toutes les communes de l'Angleterre, & les priviléges du parlement ont été hautement violés en ma perſonne. Dans ce moment, je me contenterai d'établir purement les faits, m'abandonnant à la ſageſſe de la chambre, pour procéder dans cette affaire de la manière qu'elle le jugera convenable.

Le 30 avril dernier, le matin, des meſſagers du roi vinrent m'appréhender au corps dans ma maiſon. Je leur demandai, de quel droit ils entroient de force dans ma chambre ? & ils me montrèrent un ordre (*warrant*) dans lequel il n'y avoit nommément perſonne de déſigné, mais en bloc, les auteurs, imprimeurs & diſtributeurs d'un écrit reſpirant la révolte & la trahiſon, ayant pour titre, *the North-Britain*, *n*° 45. Les meſſagers inſiſtèrent pour que je comparuſſe à ce ſujet pardevant lord Halifax : je le refuſai abſolument, parce que le *warrant* étoit, à ce qu'il me parut, illégal, & qu'il ne me regardoit point. Par l'entremiſe de mes amis, je me mis ſous la protection de la cour des plaidoyers communs pour en obtenir un *habeas corpus* (1) qui me fut accordé ; mais comme le bureau n'étoit pas ouvert dans ce moment, je ne pus l'obtenir d'abord. Je fus enſuite mené malgré moi pardevant les comtes d'Egremont & d'Halifax. Je les informai des ordres que venoit de donner la cour des plaidoyers communs pour l'*habeas corpus*, & je m'expliquai avec quelque détail, au ſolliciteur général de la

(1) *Habeas corpus*, moyen de défenſe perſonnelle, qui ſuſpend la priſe de corps.

tréſorerie, M. Webb. Malgré cela, je fus envoyé à la tour, par un nouvel ordre, lequel déclaroit formellement que c'étoit moi, qui avoit composé & fait imprimer un libelle très-séditieux, très-infâme, intitulé, *the North-Britain*, *n*° 45 : dans ce dernier ordre, on avoit omis le mot de *trahiſon*. Je fus étroitement détenu priſonnier, de manière qu'on ne laiſſa approcher perſonne durant près de trois jours, quoique mon conſeil & pluſieurs de mes amis euſſent demandé à me voir, pour travailler avec moi à mon élargiſſement. Ma maiſon a été pillée, mes ſecrétaires ont été briſés; l'on s'eſt emparé de mes papiers, & cela, par les ordres de deux de vos membres, MM. Wood & Webb. Après ſix jours de détention, j'ai été déchargé de l'accuſation par le jugement unanime de la cour des plaidoyers communs dont la teneur eſt : « que le privilége de cette chambre, s'étend » à la poſition dans laquelle je me trouvois ». Malgré cette déciſion ſolemnelle d'une des cours de juſtice, je reçus peu de jours après un *ſub pæna* (ajournement perſonnel) qui étoit la ſuite d'une information faite contre moi dans le banc du roi. Je ne perdis pas de tems, pour conſulter les meilleurs livres de droit & les avocats les plus habiles : & d'après le réſultat qui me parut le plus certain, je penſai que le *ſub pæna* lancé contre moi étoit une nouvelle infraction du

privilége du parlement, que je n'abandonnerai & que je ne trahirai jamais. En conféquence, je ne voulus pas même prendre acte de comparution.

Aujourd'hui je foumets toute l'affaire à la fageffe & à la juftice de la chambre, & j'en attends, avec la plus grande déférence, mon jugement. Qu'il me foit permis d'ajouter que, fi après que cette importante affaire aura été mûrement pefée, difcutée dans tous fes chefs, vous êtes de l'opinion qui autorife mon privilége, alors je ferai non-feulement décidé, mais ardent à décliner le privilége & à me pourvoir pardevant un juré de la Grande-Bretagne (1).

---

(1) Pour prouver par ce fecond droit, & d'une manière populaire celui de tout Anglois, en pareille circonftance.

DISCOURS de Lord CLIVE, ancien Gouverneur de Bengale, dans lequel, avant de donner ſon avis ſur la Motion tendante à mettre un meilleur ordre dans l'Adminiſtration des affaires de la Compagnie des Indes Orientales, il s'efforce de détruire les accuſations d'exaction & de concuſſions intentées contre lui.

Du 29 Mars 1772.

MONSIEUR L'ORATEUR,

C'EST avec une grande répugnance que j'entreprends de parler dans cette chambre ; mais je m'y trouve ſi expreſſément provoqué que je ſuis forcé de le faire, bien que je m'expoſe moi-même, en oſant le tenter. Avec quelle confiance, en effet, puis-je haſarder de donner mon avis ſur une motion propoſée, dont le but eſt de mettre un meilleur ordre dans l'adminiſtration des affaires de la Compagnie des Indes Orientales ? Comment puis-je parler ſur un ſujet d'une telle importance nationale, moi qui ſuis accuſé d'avoir été la cauſe de la triſte ſituation actuelle de ſes affaires dans le Bengale ? La chambre ne peut s'appuyer ſur mon ſentiment tant que ſubſiſtera, ſans être repouſſée, cette impreſſion défa-

vantageuſe. La chambre me permettra donc aujourd'hui d'en effacer la trace, & de faire enſorte de regagner l'opinion favorable qu'elle-même, j'oſe m'en flatter, avoit de ma conduite, avant que ces accuſations euſſent été avancées contre moi. Et je ne prétends pas expoſer ma conduite aux membres de cette chambre ſeulement, mais à tout mon pays; je me préſente devant eux volontiers, de moi-même, & avec empreſſement.

Tout le monde ſait que je fus appellé, en 1769, par une aſſemblée générale de la cour, pour me charger de la direction de ſes affaires dans le Bengale, alors qu'elles étoient dans une ſituation bien critique, bien dangereuſe. L'on ſait encore que mes propres affaires très-multipliées, dont j'étois ſurchargé, me laiſſoient alors peu libre; heureux d'ailleurs, à raiſon de ma conduite paſſée, de mes ſervices rendus à la compagnie, heureux dans ma famille, dans mes liaiſons; heureux en un mot, en toutes choſes, ſinon par rapport à ma ſanté, que j'ai perdue au ſervice de la compagnie pour ne la plus recouvrer jamais. Ce bonheur, cette proſpérité, je les ai abandonnés à l'invitation de la cour, pour aller ſous un climat étranger & mal-ſain, entreprendre la tâche ingrate d'une réforme. Mes ennemis ſuppoſeront que j'y fus pouſſé par des vues

de *lucre* ; mais cette chambre & mon pays, je l'espère, me rendront la justice de me juger bien différemment & d'une manière plus honorable ; ils croiront que j'ai entrepris ce voyage par un motif de gratitude, par un point d'honneur, par le désir de rendre un service important à la Compagnie des Indes Orientales, moi qui avois acquis ma fortune & ma réputation sous ses auspices.

La perspective qui s'offrit à moi d'abord, en allant aussi loin, ne fut nullement riante ni propre à m'encourager ; car après un violent débat entre les directeurs, treize seulement, parurent portés à augurer favorablement de mes efforts pour la servir utilement ; pendant que les onze autres, qui je ne sais trop s'ils étoient bien intentionnés pour la compagnie, ne pouvoient croire que je fusse propre à remplir son but. Ceux-ci firent d'abord tout ce qu'ils purent pour m'empêcher d'accepter ce gouvernement : ils éludèrent ensuite de m'investir des pouvoirs sans lesquels je ne pouvois agir efficacement à l'avantage de la compagnie. Quand j'arrivai au Bengale, je trouvai ces pouvoirs exprimés dans des termes si généraux, si vagues, si entortillés (jésuitiques) que le conseil me les contesta d'abord. De mon côté, je pris le parti, quoiqu'il en pût arriver, de leur donner au contraire l'interpré-

tation la plus étendue, parce que j'étois réſolu de remplir ma tâche, & de faire ce que je devois à mon pays.

Trois ſentiers s'offrirent devant moi; le premier jonché, pour ainſi dire, d'une multitude de ſpécieux avantages. Par le premier, je pouvois me mettre moi-même à la tête du gouvernement, tel que je le trouvois établi; encouragé d'ailleurs par la nouvelle réſolution que les membres de la compagnie, avoient priſe eux-mêmes de ne point avoir égard à la convention qui défend d'accepter des préſens : mais quoique je me fuſſe aſtreint à la nouvelle clauſe, j'aurois pu encore m'arranger pour revenir en Angleterre avec une fortune immenſe, ajoutée, avec infamie il eſt vrai, à la fortune que j'avois déja acquiſe honorablement. Un tel accroiſſement de richeſſes n'auroit pu ſans doute qu'ajouter à la conſidération dont je jouiſſois dans mon pays, mais non augmenter la paix de mon ame, parce que je ſavois que tout homme ayant des ſentimens & de l'honneur n'eût pu que me déſapprouver.

Le ſecond ſentier qui s'offroit, étoit, en me voyant conteſter mes pouvoirs, de laiſſer-là, de déſeſpoir, le bien public, & d'abandonner le gouvernement de Bengale ſans faire le moindre effort pour le ſauver. Un pareil parti, ſans doute,

auroit été regardé comme l'effet d'une haute folie ou d'une lâcheté insigne.

Le troisième sentier étoit embarrassé ; des difficultés, des dangers s'y offroient de tous côtés ; mais j'étois résolu de le poursuivre ; en un mot, j'étois décidé à ne point manquer à ce que je devois au public, quoique je fusse assuré par-là, d'encourir la haine de tout établissement dans l'Inde. Le bien-être de la compagnie exigeoit un rigoureux effort, de prendre la résolution ferme de nétoyer l'étable d'Augias ; j'osai l'entreprendre.

Voilà, Monsieur, quelle a été ma conduite, qui a produit tous ces papiers publics qui ont enfanté tant de sottises, tant de choses abusives contre moi, depuis mon retour en Angleterre ; conduite qui a occasionné contre moi les accusations que vous savez ; mais conduite en même-tems qui me rend digne, quand le jour de mon jugement sera venu, de ne point craindre la présence de mes juges ; qui me donne l'assurance de déclarer la main sur ma conscience, & de la manière la plus solemnelle à cette chambre, à la galerie, à la face de toute la terre, que jamais & dans aucune circonstance de mon administration, je n'ai perdu de vue ce que j'ai pensé être l'honneur & le véritable intérêt de mon pays & de la compagnie ; que jamais je

n'ai été coupable d'aucun acte de violence ou d'oppreſſion, à moins qu'on ne regarde comme tels d'avoir livré à la juſtice de vrais coupables. Quant à ce qu'on appelle concuſſion, jamais une pareille idée ne m'eſt entrée dans l'eſprit, ni d'aller ſouffrir que ceux que j'ai employés euſſent commis le moindre acte de violence, d'exaction, d'oppreſſion; ni de permettre que mon autorité eût ſervi à favoriſer aucun employé qui n'auroit pas eu les principes les plus ſtricts d'honneur & de juſtice. Pour moi, bien loin d'avoir recueilli aucun bénéfice de ce gouvernement, je ſuis rentré dans ma patrie avec bien des mille livres ſterlings de moins, au dépens de ma propre bourſe.

AUTRE DISCOURS de Lord CLIVE. Il démontre que les mages de l'Indoſtan, & la manière dont on prépare les ſujets deſtinés au ſervice de la Compagnie des Indes, ſont autant de moyens de corruption ; & que les naturels du pays ſont d'ailleurs les ſeuls auteurs des vexations dont on accuſe ici les Anglois.

Du 30 Mars 1772.

MONSIEUR L'ORATEUR,

L'INDOSTAN a toujours été un gouvernement abſolu & deſpotique, ſes habitans d'un état inférieur, ſur-tout du Bengale, ſont ſouples, ſoumis, bas & rampans; ceux d'un rang ſupérieur, adonnés à un luxe exceſſif, efféminé, ont le caractère vénal, traître, cruel & oppreſſif. Le pays de Bengale par prédilection, eſt appellé le paradis de la terre. Ce pays ſurabonde en toutes les choſes néceſſaires à la vie, & à un tel point, qu'il fournit avec cette ſurabondance une grande partie de l'Inde. Il y a de plus, une quantité de riches manufactures en choſes recherchées & de grand prix, & aſſez abondamment, non-ſeulement pour l'uſage du pays, mais pour celui de tout le globe. Depuis un

nombre d'années, l'or & l'argent de l'Orient & de l'Occident, y refluent avec profusion en retour des marchandises échangées, commerce qui accroît & qui porte le luxe du Bengale à un degré extravagant & incroyable.

Depuis un tems immémorial, c'est une coutume établie, qu'un inférieur n'y aborde jamais son supérieur sans un présent, & cela à commencer depuis le Nabab (1) jusqu'à l'homme du plus bas étage, qui a encore quelqu'un au-dessous de lui. Le Nabab m'a dit, à moi, que les petits présens qu'il recevoit, montoient à environ trois cent mille livres sterlings dans une année; & je dois le croire aisément, puisque je sais moi-même que jaurois pu en recevoir autant pendant le tems de mon dernier gouvernement. Les serviteurs de la compagnie ont toujours été habitués à en recevoir, même avant qu'elle prît part aux troubles du pays. Dès le tems où nos possessions étoient circonscrites & fort restreintes, le gouverneur & toutes les autres personnes attachées au service de la compagnie, avoient l'usage de recevoir des présens; & je puis prendre sur moi d'assurer à la chambre, qu'il n'y a

(1) Nabab est le nom que l'on donne dans l'Indostan aux gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le grand Mogol : ces Nababs y exercent une espèce de souveraineté.

pas eu jusqu'ici un officier, commandant sur les flottes de sa majesté ou commandant dans ses armées, qu'il n'y a point eu de gouverneur, point de membres du conseil, pas un individu dans le civil comme dans le militaire, dans quelque poste qu'il ait occupé, quelque liaison, quelque rapport qu'il ait eu avec le gouvernement du pays ; non, pas un, qui n'ait reçu des présens.

Eu égard à ce qu'est le Bengale, ils doivent assurément pleuvoir avec abondance. Que la chambre se figure un pays peuplé de quinze millions d'hommes, riche d'un revenu de quatre millions de guinées, avec un commerce proportionné à ces avantages. La compagnie s'étant donc rendue par degrés souveraine de cet empire, il est à supposer que ses commettans n'iront point se refuser à des avantages qui s'offrent d'eux-mêmes, à des bénéfices attachés leurs postes.

Au reste, les serviteurs de la compagnie n'ont point été les auteurs des actes de violence & d'oppression dont l'esprit du jour & le bon ton est de les noircir aujourd'hui : ces crimes ont été commis par les naturels du pays, qui travaillent comme agens des employés de la compagnie, & le plus souvent à leur insçu. Ces agens & les Banians ne s'arrêtent jamais qu'ils

n'aient, comme le dit leur proverbe miniſtériel, traînée leur maître dans le bourbier, & c'eſt de ce moment où commencent les actes oppreſſifs.

Que l'on conſidère la tournure de l'éducation des jeunes gens deſtinés à paſſer dans l'Inde. Les avantages qu'on retire du ſervice de la compagnie ſont ſi généralement connus, que toute l'ambition d'un père eſt que ſon fils obtienne une commiſſion pour le Bengale, ce qu'on obtient ordinairement à l'âge de ſeize ans. Ses parens, ſes amis ne manquent point de lui repréſenter combien il eſt aſſuré de faire une grande fortune; que meſſieurs tels & tels, milords tels & tels, dans tel eſpace de tems, ont acquis des richeſſes immenſes. Par là, & avant leur départ leurs principes ſont déja corrompus; & comme la tête échauffée par ces récits, ces employés, preſque toujours partent pluſieurs enſemble, durant le cours de leur voyage, ils s'enflamment encore les uns les autres par le tableau de ces brillantes expectatives, & ils ne ſont pas arrivés qu'ils ont déja fixé l'époque de leur heureux retour.

Actuellement, jettons un coup-d'œil ſur l'un de ces employés *qui n'a rien* arrivant dans le Bengale. Il eſt à peine débarqué, qu'un Ba-

nian (1) dont l'avoir peut être de cent mille livres sterlings, sollicite l'honneur de servir notre jeune débarqué, à quatre schellings six sols par mois. La compagnie a fait préparer des chambres pour son employé, mais qu'il ne trouve pas assez bien pour lui; le Banian lui en trouve de plus belles. Le jeune arrivant se promene dans les environs de la ville, & remarque que les autres employés qui ne l'ont précédé que d'un an, occupent des appartemens somptueux ou même des maisons qui leur appartiennent; qu'ils se font voir sur de superbes chevaux Arabes, ou dans des chaises, ou sur de riches palanquins; qu'ils tiennent des sérails, donnent des fêtes où brillent les meilleurs vins. De retour de sa promenade, l'Anglois raconte au Banian tout ce qu'il a observé, & le Banian de l'assurer que tout arrivant, il peut jouir de la même bonne-fortune : alors l'Indien ne le laisse point manquer d'argent, & de ce moment, l'employé est à la discrétion du Banian. Les bénéfices de celui-ci grossissent à proportion de l'état que

(1) Banian ne signifie ici rien autre chose, sinon un Indien, comme on dit un Musulman, un Mahométan, pour signifier un Turc ou sujet du Grand-Seigneur. Au reste les *Banians* ou *Banjans* sont une secte d'idolâtres répandus dans l'Inde, mais principalement dans le Mogol ou le royaume de Cambaye : ils croient à la métempsycose, & ne mangent rien ayant eu vie. Le mot *Banian* signifie dans leur langue *peuple innocent & sans malice.*

tient le maître, qui en acquérant une fortune, dépense trois fois sa valeur. Mais le pire de l'affaire est que le maître est dans un état de dépendance sous le Banian, qui commet tous les actes de violence & d'oppression que lui suggere son intérêt, sous la prétendue sanction & autorité des serviteurs de la compagnie.

Voilà, monsieur, d'où proviennent les plaintes contre les Anglois, employés dans l'Inde; mais examinons ces mêmes Anglois dans leur vie privée, lorsque rentrés dans leur patrie, ils ne sont plus Nababs ni souverains du Levant : voyons s'il y a quelque chose de tyrannique dans leur conduite à l'égard de leurs inférieurs, s'ils ne sont pas bons, humains dans leur domestique; s'ils ne sont pas charitables, hospitaliers, bienfaisans, généreux; & s'ils sont ainsi dans la société, des membres non-méprisables; si dans toutes leurs actions à l'égard des autres hommes, leur conduite est même exactement respectable; si, en un mot, on ne peut trouver parmi eux, un caractère assez méchant pour être présenté par M. Foote sur le théâtre de Haymarket; ne devons-nous pas en conclure, que si des Anglois ont fait des fautes, ç'a été parce qu'ils étoient des hommes, & placés dans des postes, dans lesquels on connoît peu, ou plutôt où l'on ne connoît point de supériorité ni de contradiction.

RÉPONSE

RÉPONSE énergique de Lord CLIVE, aux imputations avancées contre lui, dans la Chambre des Communes. Il assure que loin d'avoir amassé des richesses criminelles dans son Gouvernement de Bengale, il y a mis beaucoup du sien, & qu'il se trouve réduit à un revenu très-modique.

Du 16 Février 1773.

SI la motion proposée obtient le suffrage de la chambre, il ne me restera que l'héritage de mes peres, montant à cinq cent livres sterlings environ par an. Réduit à ce modique revenu, je vivrai plus satisfait que dans l'abondance, rempli d'amertume & d'allarmes inséparables d'une fortune toujours inconstante & variable. Mais, m'appeller à rendre compte de mes acquisitions, après seize années de jouissance, me paroît une conduite indigne du sénat de la Grande-Bretagne. Que si cependant, on veut la suivre, je m'y soumettrai : ma conscience ne me reproche rien. Oui, l'on peut me dépouiller de tout ce que j'ai; l'on peut me réduire à la pauvreté; je vivrai toujours heureux : *Frangas, non flectes* (1). Au

(1) On peut me casser, mais non me courber.

reſte, dans ce procès où la chambre aura à juger mon honneur, je n'ai qu'une prière à lui faire, c'eſt de ne pas oublier le ſien.

DISCOURS de ſir HUGH PALLISER, en réponſe à l'Amiral Keppel qui l'accuſoit d'avoir apporté un obſtacle à ce que le combat recommençât le 27 Juillet. Il repouſſe ſur-tout l'imputation de déſobéiſſance aux ſignaux.

Du 2 Décembre 1778.

JE ſuis tellement certain de n'avoir apporté aucun obſtacle à ce que le combat recommençât le 27 juillet, qu'il m'eſt indifférent que l'on faſſe une enquête, ou qu'on n'en faſſe point : il y a plus, quoique l'intérêt public puiſſe ſouffrir de cette enquête ; il eſt de mon intérêt particulier qu'elle ait lieu, parce qu'elle mettra en évidence que j'ai fait mon devoir : l'honorable amiral parle avec une réſerve qui ſembleroit indiquer qu'il ne veut pas tout dire ; je le prie de s'expliquer clairement, je ſuis prêt à répondre au genre d'accuſation dont il ſemble qu'il me faſſe grace. Il paroît que ce qui affecte beaucoup l'honorable amiral, eſt la lettre que j'ai publiée : le fait eſt ſimple : à mon retour de la mer, après

l'affaire du 27 juillet, j'appris que l'on avoit insinué que j'avois été un obstacle à ce que le combat fût renouvellé : je me rendis chez l'amiral, pour le prier de me rendre justice, en dissipant cette insinuation, je n'ai pu rien obtenir; il fallut donc m'adresser au public, je lui ai exposé les faits dans la plus stricte vérité; je veux être absous ou condamné sur la teneur de ma lettre. A l'égard de ma prétendue désobéissance aux signaux, ce rapport est faux; & s'il étoit vrai, le service n'eût point souffert de cette désobéissance, toutes les circonstances de la journée le prouvent évidemment.

L'amiral Keppel répliqua : tout ce que je puis dire au sujet de la désobéissance aux signaux, c'est qu'un commandant en chef doit toujours être obéi, le signal indiquant au vice-amiral l'ordre de se porter dans les eaux du *Victory*, à l'effet de renouveller l'attaque de la flotte Françoise, a constamment été déployé à bord du *Victory*, depuis 3 jusqu'à 8 heures après midi.

PLAINTES amères du Général HOWE, contre le Miniſtre de la guerre au département de l'Amérique. Il donne pour motif de ſa réſignation du commandement d'Armée de l'Amérique le refus que ce Miniſtre a fait de ſuivre ſes avis, & de lui fournir les ſecours néceſſaires. Il aſſure que tant que la guerre d'Amérique ſera dirigée par un tel homme, on ne peut ſe promettre aucun ſuccès. Il demande qu'il ſoit fait une enquête à ſon ſujet.

Du 4 Décembre 1778.

TOUT ce que l'on objecte contre ce manifeſte, tout ce que l'on en peut penſer de défavorable, ne me regarde nullement. Je ſais que l'on s'eſt répandu ſur mon compte en reproches, tirant ſur l'invective, préciſément parce que j'ai marqué trop de douceur dans la conduite de la guerre: j'ignore à qui je dois attribuer les atteintes portées, en mon abſence, à ma réputation; ſi elles ne partent pas directement des miniſtres, ſi du moins ils ne les ont pas encouragées; tout ce que je ſais, c'eſt qu'il n'ont rien contredit de ce qui a été haſardé à mon ſujet: je crois qu'il eſt tems de m'expliquer enfin, & de profiter de l'occaſion qui ſe préſente, pour informer la

chambre & mon pays des raiſons que j'ai eues de réſigner le commandement de l'armée en Amérique : il eſt bon, en premier lieu, que l'on ſache que l'on n'a jamais tenu aucun compte de mes avis, ni de mon opinion ; que lorſque j'ai recommandé quelques officiers de mérite, je ne pouvois pas leur rendre un plus mauvais ſervice ; que dans aucune circonſtance, je n'ai eu la conduite de la guerre en ma diſpoſition, & que ſouvent, lorſque j'ai demandé que l'on me fît du moins paſſer des inſtructions, je n'ai pu en obtenir : je conviens que le bureau du tréſor m'a offert un appui efficace, mais le noble ſecrétaire-d'état, au département de l'Amérique, s'eſt très-mal conduit avec moi ; ſouvent à l'ouverture d'une campagne, il m'a laiſſé me tirer d'affaire, comme je le pourrois, ſans me faire connoître comment l'on entendoit que je m'y priſſe ; en général, je penſe, je ſuis même perſuadé, que tant que ce ſecrétaire ſe mêlera de diriger la guerre en Amérique, il eſt impoſſible de ſe promettre le plus léger ſuccès ; c'eſt ce qui ſeroit prouvé par une enquête parlementaire que je ſollicite avec inſtance, & qui mettroit cette chambre, ainſi que la nation en général, à même de décider qui du ſecrétaire au département de l'Amérique ou de moi eſt à blâmer.

RÉPLIQUE du Secrétaire d'État, Lord GERMAYNE, *à quelques inculpations contre lui. Il objecte que l'Amérique étant liguée avec la France, on ne peut plus la regarder comme faisant partie de l'empire Britannique, & qu'on doit par conséquent la traiter en ennemie. Il justifie les prétendus actes de cruauté arbitraire qui lui sont reprochés, & ne les regarde que comme des actes de nécessité, autorisés par l'usage & les droits de la guerre.*

Du 4 Décembre 1778.

JE ne conçois pas que sans forcer à dessein le sens des expressions les plus simples, on puisse donner à la partie du manifeste, qui cause tant de rumeur, une autre signification que ceci : votre mère, dit-on, à l'Amérique, ne vous traitera plus comme un enfant que l'on espère ramener au devoir avec des corrections douces ; elle vous traitera désormais comme un ennemi qu'il faut ramener à la paix, en lui faisant une guerre ouverte & honorable.

L'Amérique liguée avec la France ne doit plus être traitée comme faisant partie de l'empire Britannique, mais comme étant une por-

tion des domaines appartenans à la couronne de France ; par leur alliance, les Américains sont devenus François, & doivent être traités à l'avenir comme étant François ; voilà le sens, voilà l'unique sens qu'il étoit possible de donner au manifeste : les actes de cruauté arbitraire n'ont pu être ordonnés par aucun ministre à une armée Britannique ; s'ils eussent été ordonnés, jamais une pareille armée n'eût obéi ; mais qu'entend-on par actes de cruauté arbitraire & en pure perte ? Un magasin brûlé pour élever une batterie sur la place qu'il occupoit ; des maisons ou même des villes brûlées, parce que les unes étoient des espèces de magasins, remplis de munitions ; parce qu'on avoit fait des places d'armes des autres ; tous ces actes de nécessité ne sont pas des actes de cruauté ; ils ont été constamment pratiqués, par tous les états civilisés de l'Europe ; je n'ai jamais entendu dire que l'on ait présenté une adresse au roi, pour lui marquer le déplaisir qu'avoit causé au parlement l'ordre donné à sir George Rodney de bombarder le Havre-de-Grace, &c, &c. L'adresse proposée aujourd'hui n'est pas plus raisonnable qu'elle ne l'eût paru alors ; en conséquence, je m'y oppose.

DISCOURS de Lord SHELBURNE, dans lequel après avoir blâmé sévèrement la conduite de l'Amirauté, sur-tout celle de son premier Lord dans l'accusation contre l'Amiral Keppel, il recommande aux Ministres, de songer à eux-mêmes, au lieu de détourner l'attention du public par de fausses accusations contre des hommes d'un mérite distingué; & il déclare que l'affaire du 27 Juillet exige une enquête générale.

Du 11 Décembre 1778.

JE préviens le noble comte que sa conduite est surveillée de près, que tous ses pas sont comptés depuis que l'on a connoissance de la noire manœuvre de l'accusation; accusation si étrange dans sa nature, tant à raison de son objet visible, que de la manière dont elle a été intentée, & du tems que l'on a pris pour l'intenter, qu'elle a jetté une allarme universelle dans la nation. Quelques puissent être d'ailleurs les talens de sir *Hugh Palliser*, je crois qu'il se fût acquis plus d'honneur en suivant simplement sa profession d'homme de mer, qu'il n'est probable qu'il lui en reviendra de la mesure qu'il a prise à l'égard de son amiral : le premier lord de l'ami-

rauté nous dit aujourd'hui qu'il eſt inconſolable de ce que l'affaire a été pouſſée ſi loin : pourquoi donc ne l'a-t-il pas aſſoupie, lorſqu'elle a été portée à ſon bureau ? Il convient que cette affaire eſt fatale au ſervice de la marine, fatale à la nation; ne pouvoit-il pas prévoir alors que telles en ſeroient les conſéquences néceſſaires ? Son devoir étoit d'arranger les choſes, tandis qu'elles pouvoient encore s'arranger ; en ménageant l'honneur des deux partis, il n'eût pas jetté la nation dans l'état de fermentation où elle ſe trouve, il n'eût pas ſemé une diviſion funeſte dans la marine : le noble lord nous annonce d'autres accuſations qui doivent ſuccéder à cette première : nous allons donc voir la réputation de l'élite de nos officiers, attaquée ſucceſſivement : quelle ſera la première victime de la vengeance miniſtérielle ? Sera-ce ce grand amiral, ce brave commandant lord *Howe*? Sera-t-il accuſé d'avoir ſauvé l'armée, en paroiſſant devant Rhode-Iſland ? Donnera-t-on le pas à l'amiral *Barrington*, parce qu'il a paſſé par-deſſus ſes ordres & ſauvé *Antigoa* avec les Indes occidentales ? Amuſera-t-on l'année prochaine le public du ſpectacle des conſeils de guerre accumulés l'un ſur l'autre, dans la vue de diſtraire ſon attention, tandis que les François profiteront de nos diviſions, tandis que nous recevrons des affronts dans toutes les

parties du globe? Eſt-ce-là le voile dont on compte faire uſage pour dérober aux yeux la puſillanimité, l'irréſolution, l'inſtabilité du ſyſtême de nos miniſtres? Qu'ils ſe tiennent ſur leurs gardes : très-certainement l'affaire du 27 juillet demande une enquête; mais, cette enquête doit être générale, &c, &c.

DISCOURS touchant de l'Amiral KEPPEL dans lequel il demande une enquête publique ſur ſa propre conduite. Il rend juſtice à la bravoure de ſir Hugh Palliſer qui avoit déſobéi à ſes ſignaux, & qui récemment avoit eu l'ingratitude, avoit publié contre ſon Amiral, une lettre récriminatoire.

Du 11 Décembre 1778.

JE me trouve dans une ſituation particulière : c'eſt mon honneur que l'on attaque directement, & je ſuis obligé de ſolliciter moi-même une enquête ſur ma conduite, puiſque c'eſt cette enquête ſeule qui peut me réintégrer dans l'état où je me trouvois avant que l'on portât atteinte à ma réputation. Je vous ſupplie donc, meſſieurs, de ne point vous oppoſer à ce que cette enquête publique ait lieu; je n'ai pour le moment que

quelques mots à dire ; lorſque j'aurai fini, je me retirerai.

On m'a confié les deſtins de l'Angleterre : j'ai donné à ce dépôt ſacré tous les ſoins qui étoient en mon pouvoir ; j'ai la certitude d'avoir fait mon devoir dans l'étendue la plus complette ; plus on approfondira les circonſtances de l'affaire du 27 juillet, plus on ſera convaincu que j'ai défendu de mon mieux les intérêts & l'honneur de mon pays ; quant au vice-amiral, j'ai déja dit qu'il a déſobéi à mes ſignaux : je le connoiſſois cependant pour un officier ſi brave, que je me ſuis abſtenu, dans le tems, de rendre plainte contre lui ; au contraire, dans mes dépêches à l'amirauté, j'ai fait de lui une mention honorable ; d'après mes procédés, je n'ai pu qu'être offenſé, en voyant dans un papier de nouvelles, une lettre ſignée *Hugh Palliſer.* J'avoue que j'y ai été très-ſenſible, mais ni ma ſenſibilité, que je n'ai pu cacher, ni mon reſſentiment, ne ſont capables de m'engager aujourd'hui à refuſer au vice-amiral le juſte éloge que je lui ai donné dans ma lettre : je répète que je le crois vraiment un brave officier : quant à moi, j'ai ſervi fidèlement la nation pendant quarante ans, je me flatte que ce n'eſt pas injuſtement que j'ai acquis quelque réputation : je laiſſe à cette chambre & à la partie impartiale du monde entier, le ſoin de décider ſi dans

l'action du 27 Juillet, j'ai conservé inviolables ; & ma réputation personnelle, & la dignité du pavillon Anglois. Après avoir dit ce peu de mots, l'amiral se retira.

DISCOURS de l'Amiral KEPPEL, prononcé devant le Conseil de guerre tenu à Portsmouth, pour servir d'introduction à sa défense sur les différens chefs d'accusation intentés contre lui. Il fait une exposition exacte des circonstances qui précédèrent & qui accompagnèrent sa nomination au commandement de la flotte ; & de la conduite qu'il a tenue depuis le mois de Mars 1778 jusqu'au 28 Juillet.

Du 30 Janvier 1779.

M. LE PRÉSIDENT,

APRÈS quarante ans employés au service de mon pays, je ne m'attendois guère à me voir cité devant un conseil de guerre, pour y répondre à une accusation de mauvaise conduite, de négligence & de flétrissure, imprimée par moi sur l'honneur de la marine Angloise : mon accusateur, monsieur, a avancé contre moi ces différens chefs ; la cour décidera s'il a réussi ou non

à les prouver : avant qu'il me citât à ce tribunal, il eût été honnête de sa part de ne pas dissimuler sa façon de penser sur mon compte, & de ne pas employer les démonstrations de la bienveillance pour m'induire en erreur, & me faire supposer un ami dans l'homme qui, dans son cœur, étoit mon ennemi, & qui bientôt devoit être mon accusateur ! Au reste, monsieur, quelque mauvaise qu'ait été ma conduite, quelque répréhensible qu'ait été ma négligence à remplir mon devoir, quelque profonde qu'ait été la flétrissure que j'ai imprimée sur l'honneur de la marine Angloise, mon accusateur ne s'est pas fait un scrupule de faire voile une seconde fois avec l'homme qui avoit trahi sa patrie ; il y a plus, pendant tout le tems que nous avons été à terre ; il a entretenu avec moi la correspondance de l'amitié, & même dans ses lettres, il a approuvé ce qu'il condamne aujourd'hui, il a donné des éloges à cette même négligence, dont ses yeux ont été si offensés depuis : une pareille conduite de la part de mon accusateur, n'étoit pas propre à me faire soupçonner la démarche qu'il a faite, & je n'avois aucune raison de soupçonner que l'état inculperoit la mienne.

A mon retour, sa majesté me reçut avec les éloges les plus honorables ; le premier lord de l'amirauté lui-même, rendit un témoignage

flatteur à la droiture de ma conduite, & parut applaudir avec beaucoup de ſincérité au zèle que j'avois montré pour le ſervice : tout cela n'empêche pas qu'il ne paroiſſe, que dans le moment même de cette approbation marquée, on tramoit quelques complots contre ma vie, car ſans que j'en aie reçu la plus légère notice, cinq chefs d'accuſation ont été produits contre moi par ſir Hugh Palliſer, qui, bien malheureuſement pour ſa cauſe, étoit prévenu lui-même d'une accuſation de déſobéiſſance aux ordres, dans le moment où il m'accuſoit de négligence! Il eſt certain que c'eſt une manière très-ingénieuſe de prendre le change & les devant avec moi. Une accuſation intentée contre un commandant en chef, étoit propre à diſtraire l'attention que le public eût donnée à la conduite d'un officier inférieur, coupable de négligence à remplir ſon devoir : la pitié que m'inſpire mon accuſateur, me feroit preſque deſirer que les apparences ne fuſſent pas ſi graves contre lui : avant que l'inſtruction de mon procès commençât, j'ai réellement penſé qu'il y avoit quelque raiſon plauſible pour ſe conduire comme il l'a fait : mais d'après la dépoſition des témoins, même telle qu'elle a été produite, pour juſtifier ſa conduite dans l'après-midi du 27 Juillet : d'après cette diſpoſition, dis-je, monſieur, je m'apper-

çois que je me ſuis trompé; le cours de l'inſtruction a laiſſé mon accuſateur ſans excuſe ; actuellement on remarque en lui les ſymptômes qu'il plaira à Dieu d'imprimer ſur le front de tout calomniateur.

J'ai obſervé, monſieur, que l'on a conſulté l'opinion de divers officiers de différens grades, quelques-uns ont refuſé de donner la leur ; cela m'a paru étrange, parce que les meilleures preuves qui puiſſent venir à l'appui d'une bonne cauſe, ſont la franchiſe dans la manière de parler, & les déclarations complettes.

Je deſirerois, monſieur, que la cour voulût bien conſidérer que dans les grandes opérations navales & militaires, les diverſes manœuvres peuvent avoir une apparence étrange aux yeux de quiconque n'eſt pas pleinement inſtruit du deſſein de celui qui les ordonne; on a appellé des maîtres d'équipage, pour donner leur opinion ſur les départemens ſupérieurs du commandement; il eût fallu s'appuyer ſur des autorités plus élevées, elles ne ſont pas rares ; j'ai la ſatisfaction de pouvoir déclarer que jamais nation n'a été ſervie par des officiers de mer plus braves & plus habiles que ceux que l'Angleterre peut s'enorgueillir de poſſéder actuellement : à l'égard de cette cour, je vous ſupplie, meſſieurs, qui la compoſez, de vous rappeller qu'elle eſt une cour

d'honneur, auſſi bien que de juſtice, que vous y ſiégez en cette double qualité, & que je parois devant vous, non dans la vue ſeule de ſauver ma vie, mais rempli d'un objét bien plus important, celui de laver ma réputation.

Mon accuſateur, monſieur, ne s'eſt pas médiocrement trompé dans les notions qu'il s'eſt formées du devoir d'un commandant en chef; ſans cela, il ne m'eût jamais accuſé de la manière dont il l'a fait.

Dans une action, les officiers ſubordonnés ſont, ou doivent être occupés de leur devoir, pour obſerver les manœuvres des autres : dans un engagement général, il eſt à peine poſſible qu'un même objet ſe préſente ſous un même point de vue aux commandans de deux vaiſſeaux différens ; l'inégalité des diſtances, des poſitions, les nuages, la fumée, interceptent ou changent le point de vue ; de là, la différence qui doit ſe trouver dans l'opinion que ſe forment divers officiers, de telle ou telle autre manœuvre, ſans que leur jugement ſoit ſoumis à l'influence d'une partialité volontaire : ai-je conçu les objets d'une manière exactement correſpondante avec la vérité ! Les ai-je vus de l'œil de l'inexpérience, ou comme il plaît à mon accuſateur de l'avancer ? les ai-je vus d'une manière indigne d'un officier ? Tous ces points ſont encore à décider, tout ce que

que je puis dire, c'eſt que, ce que ſir Hugh Palliſer a imputé à ma négligence, étoit l'effet de la délibération & du choix; j'ajouterai que lorſque j'ai mis à la voile, je n'étois pas limité dans mes pouvoirs, il étoit laiſſé à ma diſcrétion d'agir comme je le croirois convenable pour la défenſe du royaume. J'ai manœuvré, j'ai combattu, je ſuis revenu, j'ai fait de mon mieux: ſi mes talens n'étoient pas proportionnés à l'importance du commandement, j'ai la ſatisfaction de penſer que je ne l'ai pas ſollicité, que je n'ai pas traité pour l'obtenir. Je reçus, il y a plus de deux ans, en novembre 1776, du premier lord du département de la marine, une lettre dans laquelle il obſervoit que, vu les mouvemens des cours étrangeres, il pourroit devenir néceſſaire de préparer une flotte d'obſervation; ma réponſe à cette lettre fut que j'étois prêt à recevoir de ſa majeſté les ordres dont elle daigneroit m'honorer, & je demandai en même tems l'honneur d'une audience; elle me fut accordée, je fus admis dans le cabinet du roi, & je lui dis que j'étois diſpoſé à le ſervir auſſi long-tems que ma ſanté le permettroit; je n'en entendis plus parler qu'en mars 1778, époque à laquelle j'eus deux ou trois audiences, & je dis à ſa majeſté que je n'avois aucune liaiſon avec ſes miniſtres, mais que je plaçois ma

confiance dans sa protection & dans son zèle pour le bien public; dans tout cela, il n'entroit pas de vues sinistres, ou bassement intéressées: je n'y gagnois rien; je cédois seulement au desir qui me pressoit de servir mon pays: il y a plus, ce ne fut qu'avec répugnance, que j'acceptai le commandement en chef; je craignois de n'être pas soutenu par le gouvernement, je prévoyois que plus le commandement étoit éminent, plus ma réputation étoit exposée, & que si j'essuyois quelques revers de fortune, on pourroit me les imputer comme des crimes; pendant quarante ans de service, je n'avois reçu aucune marque particulière de faveur, seulement dans les tems de danger public, j'ai été honoré de la confiance de mon souverain: on n'avoit pas encore déféré au tribunal du public, mon défaut de talens, ni mon inconduite; & il est un peu étrange, qu'instruit, comme il faut que l'ait été mon accusateur de ce défaut de talens de ma part, il est étrange, dis-je, monsieur, que ce soit ce même accusateur qui m'a apporté le message qui me chargeoit du commandement de la flotte, & que ce soit lui qui me l'a annoncé, (en apparence, avec un plaisir sincere); dans ce tems-là, il existoit, ou il n'existoit point de raison de douter de mes talens, s'il en existoit, comment mon accusateur a-t-il pu desirer

de me voir accepter un commandement dont je n'étois pas capable ? S'il n'en existoit pas, il y a seize mois, depuis je n'ai donné aucun sujet de les faire révoquer en doute.

A mon retour de l'expédition, je ne me suis plaint de rien, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour empêcher qu'il n'éclatât aucun murmure, je me suis même ouvert au premier lord de l'amirauté comme je l'eusse fait avec mon ami le plus intime; cela pouvoit être imprudent, cela pouvoit être dangereux : mais, monsieur, je suis naturellement ouvert & sans défiance, je ne m'attendois pas à voir tendre des pieges où l'on chercheroit à me prendre sur l'autorité de mes propres paroles.

Ce fut en mars 1778 que l'on me dit qu'une flotte étoit prête & attendoit que j'en prisse le commandement. Lorsque je me rendis à Portsmouth, je n'y trouvai que six vaisseaux prêts; & en les examinant avec les yeux d'un homme de mer, leur condition ne me plut en aucune manière; avant que je quittasse Portsmouth, quatre ou cinq vaisseaux de plus étoient prêts, & je rendrai aux personnes employées dans ce département, la justice de déclarer qu'à dater de ce moment-là, elles ont apporté toute la diligence possible à mettre la flotte en état de servir; le 30 Juin je mis à la voile avec vingt

vaiſſeaux de ligne ; très-heureuſement je rencontrai la *Belle-Poule* & quelques autres frégates Françoiſes, à bord deſquelles il ſe trouva des papiers & des lettres qui ont été d'un ſervice important à l'état ; le capitaine Marshall ſe diſtingua infiniment en cette occaſion : j'avouerai que lorſque je rencontrai ces frégates, je fus embarraſſé ſur le parti que j'avois à prendre ; je concevois d'une part que l'incident étoit favorable à mon pays, de l'autre, je craignois qu'on ne mît ſur mon compte une guerre qui pouvoit en réſulter avec la France, ainſi que toutes ſes conſéquences ; & c'eſt ce qui peut encore arriver : on peut réſerver cette circonſtance pour fournir contre moi un nouveau ſujet d'accuſation ; car au moment où je parle, ma conduite n'a pas encore reçu à cet égard ni approbation, ni cenſure officielles. Lorſque je fis voile avec vingt vaiſſeaux de ligne, trente-deux vaiſſeaux, également de ligne, mouilloient dans les eaux de Breſt, non-compris un nombre incroyable de frégates : devois-je chercher à combattre une force ſupérieure ? Je n'ai jamais craint & je ne craindrai jamais d'engager une force ſupérieure à celle que je commandois alors, ou que je puis commander dans la ſuite ; mais je ſais ce que des hommes & des vaiſſeaux, peuvent faire ; ſi la flotte que je com-

mandois eut été détruite, les François fussent restés maîtres de la mer ; il faut du tems pour remettre une flotte en état ; vu la situation des affaires, on ne se procure pas promptement ce qui est nécessaire à la marine : jamais je n'éprouvai un chagrin si profond que lorsque je me vis obligé de tourner le dos à la France ; je quittai ma station, & jamais le courage ne fut mis à une si cruelle épreuve.

On me permit de faire voile une seconde fois, & je partis sans avoir reçu au sujet de ma conduite ni louange ni blâme officiels ; ces circonstances étoient décourageantes, mais elles ne m'affectèrent pas à un certain point : mon objet principal étoit de mettre en mer avec toute la hâte possible : à mon retour je fus très-surpris de me voir menacé du sort de l'amiral Byng, & encore de me voir accusé de lâcheté.

Au commencement de juillet j'appareillai avec trente vaisseaux de ligne, l'amiral François appareilla de Brest avec trente-deux. Je crois que lorsque les flottes furent en vue l'une de l'autre, les François ne furent pas peu surpris de me trouver si fort : mon intention n'est pas de jetter la plus légere imputation sur le courage de l'amiral François ; je le crois un brave homme, & je suppose que la conduite qu'il tint étoit fondée sur quelque raison particulière : comme j'avois

toute sorte de raison de penser que les François ayant évité le combat, tandis que durant quatre jours, il étoit en leur pouvoir de m'attaquer, attendoient quelque renfort considérable, j'étois déterminé à les y forcer s'il étoit possible, & je pensois que le plutôt seroit le mieux; d'autant plus que je savois que nos flottes des deux Indes pouvoient être interceptées, leurs convois traversés, & l'Angleterre eut tout perdu. Qu'il me soit permis de rappeller que sous le regne de Guillaume (William) le brave amiral Russel fut deux mois en vue d'une flotte Françoise & ne put l'engager au combat; il n'est donc pas tout-à-fait si extraordinaire qu'on l'a représenté que j'aie été quatre jours dans *la même position*, avant d'en venir à *une action*, & sans le changement favorable qui survint le 27 dans le vent, je neusse pu engager les François à combattre dans le tems où je l'ait fait.

Je suis extrêmement fâché, monsieur, de ce que l'amirauté m'a refusé la liberté de produire mes instructions, lors de tous les conseils de guerre précédemment tenus, on a envoyé aux membres du conseil (ou de la cour) les instructions & les ordres avec les chefs d'accusation; comme dans cette occasion, on me le refuse, je dois me soumettre, & je le fais.

Quoique le 27 Juillet j'aie combattu & battu

mon ennemi, quoique je l'aie forcé à chercher un *asyle* dans ses ports, il est certain que cet effort n'a répondu en aucune manière à mes desirs ; j'ai forcé de voiles pour renouveller l'attaque, les témoins que je produirai expliqueront pourquoi je n'ai pu remplir mon dessein ; il est vrai que j'eusse pu chasser les trois vaisseaux que l'on découvrit dans la matinée du 28 Juillet ; mais avec peu d'apparence du succès : je préférai donc de retourner à Plymouth avec ma flotte désemparée, pour me mettre en état de reparoître en mer, n'oubliant pas cependant de laisser deux vaisseaux en croisiere pour la protection de nos flottes marchandes, qui Dieu merci, sont toutes arrivées intactes.

A mon retour, monsieur, j'évitai soigneusement de prononcer une syllabe de plainte, parce que cela eut pu suspendre nos opérations navales, ce qui dans ce tems-là eut été infiniment dangereux : je ne pouvois m'occuper de conseils de guerre, lorsque l'on avoit des objets plus importans en vue.

La seconde édition du livre de *Loc* (journal de navigation) du *Formidable*, paroît avoir été plutôt fabriquée pour disculper mon accusateur que pour m'inculper moi-même, je passerai donc par-dessus, & je permets à l'accusateur d'en tirer le meilleur parti qu'il pourra ; mais je ne

puis pas être auſſi civil à l'égard des altérations & des additions faites au livre de loc du *Robuſte*, la conduite du capitaine Hood doit avoir frappé la cour d'étonnement, & quiconque en a été témoin, excepté mon accuſateur.

On a cru, monſieur, tirer un grand avantage de ma lettre à l'amirauté, il s'y trouve un paſſage par lequel il paroît que j'ai approuvé indiſtinctement la conduite de tous les officiers de la flotte : la cour voudra bien obſerver que je ne devois pas informer l'Europe entière qu'un vice-amiral ſous mes ordres, s'étoit rendu coupable de négligence, tant qu'il a paru poſſible qu'il excuſât ſa conduite : quant aux conſeils de guerre, il réſultera certainement de celui-ci un très-mauvais effet, il dégoûtera tout officier d'accepter la commiſſion de commandant en chef, tant qu'il ſe verra expoſé à être cité par le premier officier ſubordonné qui en formera le projet.

Ayant fait mention de mes lettres, j'obſerverai à ce ſujet, monſieur, que je n'ai jamais eu de tâche ſi déſagréable à remplir que celle d'écrire ma lettre du 30 juillet; au reſte ſi j'écris mal, je me flatte que je me ſuis bien battu. Le nombre des priſes riches que nous avons faites, nombre qui, vu la courte période de tems, paſſe tout ce que l'on a jamais vu dans ce genre, prouve évidemment que le commerce de la

France a été abandonné, sa majesté en a fait mention dans le discours qu'elle a prononcé du haut du trône.

M. LE PRÉSIDENT,

Je desire actuellement que le juge avocat lise l'accusation; je répondrai à ses chefs divers.

. . . .

. . . .

DISCOURS adressé par le Président du Conseil de guerre à l'Amiral Keppel, en lui remettant son épée, & en le déclarant pleinement déchargé des chefs d'accusation intentés contre lui.

Du 11 Février 1779.

AMIRAL KEPPEL,

Ce n'est pas un plaisir médiocre pour moi que de recevoir de la cour que j'ai l'honneur de présider, l'ordre en vous rendant votre épée, de vous féliciter de ce qu'elle vous est rendue avec tant d'honneur, espérant qu'avant peu,

appellé par votre souverain, vous en ferez encore usage pour la défense de votre pays (1).

---

(1) Tandis que tout cela se passoit dans l'intérieur de l'hôtel, un concours immense de peuple en assiégeoit de toutes parts les avenues; au moment où le mot *honorablement déchargé*, fut entendu, au dedans & au-dehors, des cris de joie, des acclamations répétées annoncèrent au loin ce jour de fête: & le bruit du canon portant plus loin encore le joyeux signal, tous les vaisseaux qui mouilloient dans la rade de Spithead; saluèrent leur amiral, secondant chaque bordée de trois acclamations des équipages: la flotte destinée pour les Indes Orientales en fit autant à Mother-Bank; chaque vaisseau salua de dix-neuf volées. C'est au bruit du canon & des acclamations continuelles, que l'amiral cédant aux sollicitations pressantes du corps entier de la marine, offrit à la multitude le spectacle d'une marche solemnelle, en sortant de l'hôtel du gouvernement, pour se rendre chez lui; une troupe nombreuse de musiciens qui l'attendoit à la porte, se mit en mouvement, dès qu'elle l'apperçut, immédiatement après marchoit l'amiral, ayant à sa droite, son altesse royale le duc de Cumberland, sir Robert Harland, vice-amiral de la Rouge, à sa gauche; le général Keppel, l'amiral Campbell & sir Edward Hugues formoient le second rang: au troisieme, on remarquoit le lord Effingham, le marquis de Rockingham & le duc de Richmond: quantité d'autres seigneurs suivoient ces premiers trois à trois.

Venoient ensuite les capitaines de vaisseaux deux à deux, ainsi que mille particuliers de distinction qui fermoient la marche: tout le monde étoit découvert; & chacun portoit à son chapeau, qu'il tenoit à la main, une cocarde bleu céleste sur laquelle le mot Keppel étoit tracé en caractères d'or: ces cocardes avoient été distribuées par les duchesses de Cumberland & de Richmond, la marquise de Rockingham, la comtesse d'Effingham & d'autres dames amies de l'amiral. Cependant, les musiciens jouoient une espèce de marche, tirant sur le rondeau, dont les retours sont mot pour mot: *Il vient, il vient; le*

DISCOURS de l'ORATEUR de la Chambre des Communes adreſſé à l'Amiral Keppel, le jour de ſa rentrée dans cette Chambre, pour le remercier de la ſageſſe & du ſuccès de ſa conduite dans la dernière campagne, & pour le féliciter de la manière glorieuſe dont il vient d'être déchargé par la ſentence du Conſeil de guerre.

Du 18 Février 1779.

AMIRAL KEPPEL,

J'AI l'honneur d'être chargé par la chambre de vous préſenter ſes remercimens, à raiſon de la conduite très-ſage & couronnée de ſuccès que vous avez tenue dans le cours de la campagne

héros vient ! La nobleſſe ſuivant la marche, les dames ſpectatrices du haut des balcons, & le peuple répétoient encore ces paroles, ſuivies chaque fois de trois acclamations générales.

Lorſque l'amiral fut entré chez lui, ſon premier ſoin fut de paroître à ſon balcon entre le duc de Cumberland & ſir Robert Harland, & de ſaluer le peuple, enſuite il reçut les complimens & les félicitations de la nobleſſe, de la marine &c. On dit que pendant que tout s'empreſſoit ainſi à lui porter ſes hommages particuliers avec ceux de la nation, ſa joie n'étoit pas ſans mélange ; & qu'il répéta pluſieurs fois à ſes amis qu'il frémiſſoit du danger auquel ſe trouveroient expoſés ſes braves camarades tant que leur honneur ſeroit ainſi livré au caprice, à l'envie, à la noirceur du premier ſubalterne qui oſeroit y porter quelque atteinte.

derniere : après avoir occupé ſi long-tems cette chaire, je me flatte qu'il ſeroit ſuperflu de dire que j'obéis de la manière la plus implicite à tous ſes ordres : dans cette occaſion, je les ai reçus avec une ſatisfaction particulière, & en m'y conformant, je ſatisfais autant mes propres ſentimens que les ſiens. Cette chambre ne fait de remercimens que dans des occaſions extraordinaires, & qu'à des hommes qui ont beaucoup mérité de leur pays; aujourd'hui elle ſe conforme à cette regle, & c'eſt, monſieur, avec un plaiſir particulier qu'elle vous voit ſi honorablement revenu à votre place; il faut convenir que lorſque le jour d'une décharge glorieuſe ſuccéde à celui de l'inſtruction d'un rigide procès, tout ce qu'il y a d'ames honnêtes doit éprouver du plaiſir.

Appellé par votre ſouverain, vous avez volé à la défenſe de votre pays dans un tems où ſes côtes étoient menacées d'une invaſion; toutes les claſſes de citoyens, apprirent avec la joie la plus ſincere que vous étiez nommé au commandement de notre flotte, & cette chambre reſſentit une ſatisfaction particulière en conſidérant que la confiance que l'état avoit mis en vous n'a pas été déplacée. On a intenté contre vous une accuſation de mauvaiſe conduite & de négligence dans le devoir, aux journées des 27

& 28 juillet ; la conduite que vous avez tenue ces deux jours, ayant été pleinement & délibérément examinée par les hommes de la nation les plus propres à l'apprécier, leur décret unanime vous a pleinement & honorablement déchargé d'accusation ; ils ont même déclaré que loin d'avoir donné lieu à une accusation de mauvaise conduite & de négligence dans le devoir, aux journées du 27 & 28 juillet, par votre conduite, au contraire vous avez prouvé dans ces deux journées que vous êtes un officier judicieux, brave & expérimenté, & que l'accusation intentée contre vous étoit mal fondée & malicieuse ; la chambre est parfaitement convaincue que votre conduite en général, lorsque vous commandiez en dernier lieu, vous a fait le plus grand honneur, & a rendu les services les plus signalés à la nation ; elle a donné de la protection & de la sûreté au commerce de votre pays, elle a écarté toute possibilité de l'invasion qui le menaçoit, & a fait honneur au pavillon Anglois ; la chambre se rejouit de voir qu'il existe encore dans ce pays des talents & un zèle égaux à ceux qui ont illustré les noms les plus révérés qui lui aient jamais fait honneur, talents & zèle capables d'assurer sa défense dans cette crise très-alarmante ; elle espere que votre souverain vous appellera encore pour tirer con-

tre l'ennemi de votre pays cette épée, dont vous avez si souvent & si honorablement fait usage. Permettez que je vous répete avec combien de plaisir je m'acquitte envers vous de cet ordre de la chambre, & combien je me réjouis de vous y voir rentrer si honorablement.

RÉPONSE de l'Amiral KEPPEL à l'Orateur de la Chambre des Communes. Après avoir exprimé sa reconnoissance, il s'empresse de reconnoître que ses efforts pour le service public ont été vivement secondés par beaucoup d'Officiers braves & habiles qui servoient avec lui.

Du 18 Février 1779.

M. L'ORATEUR,

IL m'est impossible de trouver des termes qui expriment combien me pénétre de reconnoissance l'honneur que me fait cette chambre, en approuvant ma conduite. La bonne opinion de mes concitoyens exprimée par les représentans de la nation ne peut qu'ajouter agréablement à la satisfaction que m'a récemment causée la sentence du conseil de guerre dont vous avez bien voulu faire mention; sentence qui a été le résultat d'une en-

quête pleine & délibérée, & qui a exprimé la façon de penser des membres du conseil, en termes également honorables pour eux & pour moi. Le plaisir que j'éprouve en ce moment, ne reçoit pas un degré médiocre de vivacité, lorsque je me rappelle involontairement les sensations différentes que j'ai éprouvé la dernière fois que je me suis trouvé dans cette chambre & à cette place.

Je serois coupable d'une grande injustice, si dans une occasion pareille, je négligeois d'informer cette chambre que les efforts que j'ai fait pour le service public & qu'elle a bien voulu distinguer, ont été secondés avec zèle par un nombre d'officiers aussi braves & aussi habiles que l'Angleterre en ait jamais produit, à l'attention & au courage desquels, après la divine providence, le succès de ces efforts doit être attribué en grande partie.

Je ne puis finir, monsieur, sans vous adresser personnellement mes remercimens particuliers, des termes infiniment obligeans dont vous vous êtes servi en exécutant l'ordre de la chambre.

DISCOURS de M. FOX, dans lequel il s'élève fortement contre la négligence coupable du premier Lord de l'Amirauté, & contre l'oubli manifeste des promesses qu'il avoit fait hautement dans cette même chambre. De quarante-deux vaisseaux qui, à l'en croire, étoient au mois de Novembre 1777 prêts à mettre à la voile, il n'en avoit paru que vingt. M. Fox demande l'exposition de toutes les lettres relatives à l'équipement de cette flotte, ou bien une déclaration verbale de la part des Ministres ou des Lords-Commissaires de l'Amirauté.

Du 23 Février 1779.

J'AI prévenu la chambre, en ouvrant la séance, qu'aujourd'hui je demanderois en communication les papiers contenant les informations que le ministère s'est procurée dans le tems concernant la force, le nombre des vaisseaux, des hommes, des canons, &c. qui se trouvoient dans le port ou dans les eaux de Brest, lorsqu'au mois de mai dernier l'Amiral Keppel appareilla avec vingt vaisseaux de ligne. Comme le tems du danger est passé à cet égard, je me flatte que la communication de ces papiers ne pouvant

pouvant nuire en aucune maniere aux intérêts de la Grande-Bretagne, ma motion ne rencontrera aucun obſtacle : cependant comme il m'eſt revenu que la majorité ſe propoſoit d'y former oppoſition, je me trouve dans la néceſſité de déduire les motifs ſur leſquels elle porte.

La chambre ſe rappelle qu'au commencement de la dernière ſeſſion, en novembre 1777, le premier lord de l'amirauté déclara en parlement qu'il avoit trente-cinq vaiſſeaux de ligne prêts à mettre en mer, & que dans peu de jours il en auroit ſept de plus, également prêts, que cette déclaration du noble lord fut ſuivie d'une ſeconde, dont les termes étoient : « Si un » premier lord de l'amirauté n'entretenoit pas » la marine d'Angleterre de manière à avoir » en tout tems une flotte prête & ſupérieure à » celles que les puiſſances combinées de France » & d'Eſpagne pourroient envoyer contre ce » pays, il devroit ne pas conſerver ſa place ». Il eſt à remarquer que cette dernière déclaration étoit ſpontanée de la part du noble lord, que comme telle, elle méritoit plus d'attention, en ce qu'elle annonçoit combien S. S. étoit pénétrée de l'étendue de ſes devoirs. Que meſſieurs ſe rappellent actuellement ce qui a ſuivi cette déclaration, & juſqu'à quel point le noble lord a montré de prudence en conſéquence.

Au commencement de la dernière session, j'informai la chambre qu'il venoit d'être signé un traité entre la France & les Etats-Unis ; le noble lord au ruban bleu, ses suppôts & ses créatures traitèrent l'information avec leur légèreté ordinaire : cela n'empêcha pas qu'au mois de mars suivant le marquis de Noailles n'en donnât la confirmation, en notifiant l'existence de ce traité.

Alors, l'amiral Keppel, ainsi qu'il paroît par sa défense, fut appellé & chargé du commandement de la flotte de Portsmouth ; il s'y rendit, & ne trouva que six vaisseaux prêts à mettre en mer : il est vrai que peu de tems après on en équipa quelques-uns de plus, & que d'encore en encore il se trouva en mai vingt vaisseaux avec lesquels l'amiral appareilla. Voilà donc deux grands mois employés à équiper quatorze vaisseaux, & il y en avoit alors six (en novembre), que le premier lord de l'amirauté avoit solemnellement affirmé, qu'il en avoit trente-cinq prêts à mettre en mer, que peu de jours après il en auroit quarante-deux. Dans le fait, ces quarante-deux vaisseaux dans le cours de deux mois se réduisirent à six, & dans le cours de six mois à vingt : les vingt-deux autres étoient encore dans le vuide de l'imagination ! on m'objectera qu'au mois de mai on avoit

détaché quelques escadres, entr'autre une de treize vaisseaux aux ordres de l'amiral Byron ? Cette objection ne répond pas à celle qui naît des promesses faites par le premier lord de l'amirauté ; il s'étoit engagé à rassembler des forces navales supérieures à celles de la France & de l'Espagne ; or, il étoit de notoriété publique que la France avoit aussi détaché treize vaisseaux aux ordres du comte d'Estaing : il faut donc que les ministres conviennent qu'ils ont négligé de s'assurer la supériorité promise, ou qu'ils ont oublié qu'indépendamment des forces ennemies rassemblées à Brest, il existoit un port de Toulon : la négligence & l'oubli en pareil cas sont d'autant plus coupables que tout ce qui est arrivé étoit prévu ; qu'on avoit dit, redit, répété cent fois dans cette chambre qu'une guerre avec la France étoit inévitable ! Suivons la marche du ministère, l'amiral Keppel met en mer au mois de mai avec vingt vaisseaux de ligne : il a le bonheur de rencontrer & de prendre deux frégates Françoises, dont les expéditions lui apprennent que la flotte ennemie, mouillant dans le port ou dans les eaux de Brest, est d'une force supérieure aux siennes : l'amiral, pour s'assurer du fait, se porte lui-même dans les eaux de Brest, & ses yeux confirment ce qu'il a déja sçu : quel parti doit-il prendre ? Celui de

revenir à Portſmouth; circonſtance qui ne reſſembloit pas mal à une fuite...... A Dieu ne plaiſe qu'en faiſant cette obſervation on puiſſe me ſoupçonner de cenſurer la conduite de l'amiral! elle fut dans cette circonſtance, comme dans mille autres, celle d'un officier ſage & habile, & c'eſt à cette retraite peut-être que nous devons uniquement l'état de ſûreté dont nous jouiſſons: je ne fais mention de ce fait que pour faire ſentir à quoi aboutirent alors les promeſſes faites ſix mois auparavant par le premier lord de l'amirauté, relativement à la ſupériorité que nous devions avoir en mer ſur les forces réunies de la France & de l'Eſpagne : il me paroît ſuffiſamment prouvé que non-ſeulement nous n'avions pas alors des forces ſupérieures à celles de ces deux puiſſances, mais même qu'à peine en avions-nous d'égales à celles de la France ſeule; or une matière d'une ſi haute importance doit certainement être l'objet d'une enquête publique, & la motion que je vais faire tend directement à faciliter cette enquête.

Qu'il ſoit préſenté une humble adreſſe à ſa majeſté, à l'effet de la ſupplier de vouloir bien ordonner qu'il ſoit mis ſous les yeux de cette chambre des copies ou extraits de toutes les lettres reçues par aucuns des miniſtres de ſa majeſté ou des lords commiſſaires de l'amirauté,

contenant quelqu'information relative à l'équipement, au nombre & à la force de la flotte qui appareilla de Breſt au mois de juillet ſous les ordres de M. d'Orvilliers.

En employant le mot *extraits*, on doit s'appercevoir que je préviens toutes les objections que pourroient faire les miniſtres, ſous prétexte du danger qu'il y auroit à révéler telle ou telle circonſtance : ils pourront ſupprimer tout ce qui leur paroîtra ne devoir pas être connu du public : ſi malgré cette précaution ils ont encore quelque répugnance à produire les extraits demandés, s'ils veulent nous apprendre verbalement quelle a été dans le tems la nature des informations ; s'ils ont ſu ou non quelle étoit la force de la flotte de Breſt, avant que l'amiral Keppel appareillât avec vingt vaiſſeaux, cela me ſuffira : l'objet unique de ma motion eſt de poſer les fondemens d'une enquête ; j'y renonce ſi l'on peut ordonner une enquête ſans elle.

RÉPONSE de Lord NORTH, au Discours précédent. Il s'oppose à la communication des lettres relatives à l'équipement de la flotte, même de tout extrait de ces lettres, sous prétexte que des pièces de cette nature doivent être tenues secrettes. Il s'oppose aussi à la déclaration verbale, parce qu'elle entraîneroit nécessairement la production des lettres ministérielles. Au surplus, il ne convient pas qu'on ait jamais blâmé les mesures de l'Administration, & il consent volontiers à l'enquête que l'on desire.

Du 23 Février 1779.

JE ne formerai certainement aucune opposition à cette enquête, & je suis enchanté que l'honorable membre pense que l'on peut se passer des papiers désignés dans la motion; car s'il eût fallu produire ces papiers, leur communication eût été peut-être infiniment plus nuisible qu'avantageuse, même en ne produisant que des extraits; parce que des lettres de cette nature n'ont rien que de secret, & qu'il est impossible d'en rien extraire qui ne tire à quelque conséquence: je trouve les mêmes inconvéniens attachés à la déclaration verbale que l'honorable

membre propose de substituer à la production des lettres; si l'on en vient à une enquête, si dans le cours de cette enquête les ministres se trouvoient accusés, ils seroient certainement obligés de produire pour leur défense les papiers demandés, mais je ne crois pas qu'ils se trouvent réduits à cette nécessité, parce que je n'ai jamais oui dire que l'on ait blâmé l'administration d'avoir envoyé une flotte dans la Manche; au contraire, l'activité du premier lord de l'amirauté lui fit dans le tems un honneur infini: qui dit une enquête ne dit pas une accusation; je répéte qu'il est non-seulement convenable, mais même nécessaire, d'en faire une sur ce qui s'est passé dans le cours de l'été dernier, mais lorsqu'elle aura lieu, on trouvera les ministres parfaitement tranquilles sur les suites, & prêts à satisfaire le parlement & la nation entière à l'égard de leur conduite.

RÉPLIQUE de M. TOWNSHEND, à la réponse de Lord North. Il s'étonne que ce Ministre ose avancer que personne n'a reproché à l'Administration sa conduite pendant l'été dernier. Il expose rapidement les principaux motifs du mécontentement auquel elle a donné lieu.

Du 23 Février 1779.

IL est assez étrange que pour prouver que l'administration est irréprochable, un ministre pose en fait que personne ne lui a reproché la conduite qu'elle a tenue l'année dernière : cette assertion est un peu forte.

Je défie au flatteur le plus vil, tiré du troupeau nombreux qui rampe dans les bureaux du trésor, de regarder le noble lord en face, & d'oser lui dire sans rougir que la conduite du ministère n'a pas été blâmée ? Eh ! qui eut pu s'en dispenser ? Qui auroit le front de le nier aujourd'hui ? A raison de quoi eut-on pu approuver cette conduite ? Seroit-ce parce qu'on a souffert que les François s'emparassent entiérement de notre commerce dans la Méditerranée, & prissent tous les navires marchands que nous avons envoyés dans cette mer ; depuis que l'An-

gleterre & la France ſont deux monarchies diſtinctes, il n'eſt pas arrivé que la premiere n'ait pas eu quelques forces proportionnées aux circonſtances pour s'aſſurer du Détroit : dans les circonſtances préſentes une eſcadre forte y étoit indiſpenſable, & nous y avons l'amiral Duff, qui, la lunette en main, a le chagrin de voir prendre nos vaiſſeaux l'un après l'autre, ſans pouvoir en protéger aucun faute de forces ſuffiſantes. ...... On aſſure que récemment ſix vaiſſeaux ſont ſortis du port de Toulon pour ſe joindre à la flotte de Breſt; on les a laiſſés paſſer tranquillement; nos miniſtres ont jugé à propos de biffer Toulon ſur la carte de l'Europe, &, débarraſſés de la vue de ce port inquiétant, ils ſe perſuadent qu'il n'exiſte plus.

DISCOURS de l'Amiral KEPPEL, ſur le même ſujet. Il déclare qu'il a obſervé la plus grande diſcrétion ſur les inſtructions miniſtérielles. Il ſe plaint enſuite avec la ſenſibilité & la fierté d'un brave militaire, de la froideur des expreſſions de la lettre que le bureau de l'Amirauté lui a écrite ; pour lui annoncer que la ſuſpenſion de ſes fonctions n'avoit plus lieu.

Du 23 Février 1779.

JE proteſte à la chambre que je n'ai rien ſu de l'intention de mon honorable parent (M. Fox), que je n'ai aucune part à la motion qui vient d'être faite ; d'ailleurs que n'aimant à me plaindre de qui que ce ſoit, ni à parler de moi-même, il eſt dans mes principes d'en éviter l'occaſion autant qu'il eſt poſſible ; aujourd'hui, cependant, je ne puis me diſpenſer de parler avec la ſenſibilité & la liberté d'un brave militaire : il eſt de mon devoir de déclarer que je n'ai pas laiſſé au pouvoir des miniſtres de m'accuſer d'avoir divulgué leurs ordres ; & que perſonne au monde ne ſait ſi j'ai violé leurs inſtructions. La perſonne à laquelle je ſuis le plus étroitement unie par le ſang, ignore pourquoi je ſuis revenu à Portſmouth avec mes vingt vaiſ-

ſeaux; & ſi quelqu'un de mes amis eût eu l'imprudence de m'en demander la raiſon, il n'eût pas tiré de moi une ſyllabe relative à ce qu'il étoit indiſpenſable que je ſuſſe des ſecrets du miniſtère: il eſt certain que les miniſtres n'ont donné aucune marque d'approbation à ma conduite, ni lorſque je ſuis revenu des eaux de Breſt, ni après l'iſſue du conſeil de guerre; mais j'ai été amplement dédommagé, j'ai reçu ceux du public : c'eſt plus que ne méritoient mes ſervices; ſi j'ai à me plaindre de quelque choſe, c'eſt de la lettre très-froide que l'amirauté m'a adreſſée pour m'annoncer que la ſuſpenſion de mes fonctions n'avoit plus lieu; ſi ce bureau eût inſéré dans ſa lettre quelques mots tirés de la ſentence du conſeil de guerre, j'euſſe regardé cette attention de ſa part comme une faveur, une conſolation, un encouragement; mais n'importe, au milieu des dégoûts je me regarde comme devant à mon roi & à mon pays mes ſervices & mon ſang, en reconnoiſſance des faveurs dont j'ai été comblé.

DISCOURS de M. FOX, dans lequel il dénonce à la Chambre & à la Nation le premier Lord de l'Amirauté, pour avoir exposé par une négligence impardonnable l'Amiral Keppel à une défaite presque certaine, dont les suites, si elle eût eu lieu, auroient infailliblement ruiné durant plusieurs siècles, l'existence de la Marine & de la Nation Angloise. Il demande à ce sujet, l'enquête la plus sévère, au défaut des pieces officielles que Lord Sandwich refuse de produire.

Du 3 Mars 1779.

AVANT de présenter ma motion, avant même d'assigner les motifs sur lesquels elle est fondée, j'ai quelques observations indispensables à faire. Je crois qu'il est à peu près généralement reconnu que dans les gouvernemens despotiques, où un seul homme est revêtu du pouvoir suprême, où ce seul homme est monarque absolu, les opérations de la guerre sont plus rapidement & plus aisément exécutées au commencement, qu'elles ne le sont dans les gouvernemens dont la liberté est la base : la raison s'en présente d'elle-même; dans les monarchies où la voix d'un seul homme met le pouvoir en action,

lorſqu'il ouvre la bouche, il dit *fiat*, & tout ſe fait à l'inſtant : là les préparatifs ſont par conſéquent plus rapides que lorſqu'il faut ſoumettre leurs détails à diverſes perſonnes qui, ſubordonnées dans leurs emplois, craignent de s'attirer la cenſure du corps légiſlatif; puiſqu'en théorie, il eſt de principe qu'au commencement d'une guerre les gouvernemens arbitraires ont un avantage particuliérement attaché à leur conſtitution. Comment ſe fait-il cependant que les nations libres ſoient généralement les plus remarquables par leurs ſuccès militaires, par la gloire qu'elles acquièrent aux champs de Mars ? Ce fait eſt cependant mille fois conſigné dans les faſtes de l'hiſtoire ancienne : l'hiſtoire moderne n'en fournit pas un ſi grand nombre d'exemples; on y apprend cependant que les nations libres, qui ont eu à combattre des nations qui ne l'étoient pas, ont eu une ſupériorité marquée ſur leurs ennemis : à chaque page de notre hiſtoire, nous trouvons de nouvelles preuves de nos ſuccès militaires contre des puiſſances étrangeres, qui, ſi l'on eut jugé d'après les probabilités, devoient être victorieuſes; mais ſi nous voulons apprécier les probabilités de ſuccès, en comparant deux puiſſances belligérentes à l'égard de l'étendue de leurs états & de la quantité d'hommes qu'elles peuvent mettre ſur

pied, l'hiſtoire de la Hollande & de la Suiſſe nous prouvera ce que peuvent les efforts d'un peuple libre contre des princes arbitraires, dont les peuples ſont eſclaves.

Puiſque la théorie établit que le prince deſpote au commencement d'une guerre à l'avantage ſur un peuple libre ; puiſqu'en même tems que l'on convient de ce fait, on eſt forcé par l'expérience de tous les ſiècles de convenir encore qu'avec le tems le peuple libre triomphe du prince deſpote, il exiſte entre la théorie & la pratique, une conſidération dont j'ai cherché à démêler le principe ſecret, je crois y avoir réuſſi.

Dans tout gouvernement libre, le peuple en général eſt eſſentiellement intéreſſé au ſuccès de la guerre : cet intérêt exige qu'il le conſidère ſous tous ſes rapports : qu'il examine d'abord ſi elle eſt juſte & néceſſaire ; enſuite ſi elle eſt conduite avec ſageſſe & avec vigueur ; enfin ſi ſa concluſion eſt avantageuſe & honorable ; non-ſeulement il eſt une partie intéreſſée à ſon bon ou à ſon mauvais ſuccès ; mais comme tel il a droit d'obſerver ſi elle eſt bien ou mal conduite, de faire des recherches ſur toutes les démarches qu'elle a occaſionnées ; de deſtituer ceux qui l'ont conduite, ou imprudemment ou négligemment ; & en ſe conformant aux for-

mes judiciaires, qu'il eſt toujours important de maintenir, le peuple libre á même le droit de procéder au châtiment de tout officier public contre lequel il peut être prouvé qu'il s'eſt rendu coupable de négligence dans ſes devoirs. J'ai cru devoir faire ces obſervations avant de motiver plus particuliérement la motion que je me propoſe de faire.

Dans toutes les guerres que nous avons eu à ſoutenir, notre marine a toujours été notre boulevard principal, c'eſt dans cette partie de nos forces qu'en tout tems nous avons placé notre confiance : c'eſt au développement bien entendu de ces forces que nous avons toujours dû notre ſûreté, l'accroiſſement de nos domâines, celui de nos richeſſes, de notre commerce, de notre gloire, de notre honneur & de la proſpérité nationale; c'eſt d'après ces notions diſtinctes & invariables que cette chambre dans tous les tems, mais jamais avec tant de profuſion que ſous l'adminiſtration actuelle, a voté des ſommes conſidérables pour l'entretien & pour l'accroiſſement de notre marine : après avoir poſé ces queſtions diverſes, après avoir annoncé que l'objet de ma motion étoit de dénoncer une certaine perſonne comme coupable de négligence dans ſes devoirs, il eſt ſans doute inutile que je nomme le premier lord

de l'amirauté: je ſupplie ſeulement la chambre, avant que j'aille plus loin, de vouloir bien ſe convaincre, premiérement, que dans ma dénonciation, il n'entre aucun motif perſonnel, que je ne ſuis point ennemi du noble lord, que je n'ai aucune raiſon particuliere de le citer au tribunal de la nation; qu'au contraire je n'ai jamais perſonnellement éprouvé de ſa part que beaucoup d'honnêteté & de politeſſe: qu'en un mot c'eſt uniquement pour remplir mon devoir à l'égard de la nation en général & du parlement en particulier, que je vais entamer une enquête de la nature la plus honteuſe; il s'agit de prouver que ſans l'excellente conduite de mon honorable parent (l'amiral *Keppel*), ſans le hazard fortuné qui nous a ſervi l'année dernière, c'en étoit fait de la Grande-Bretagne! Un autre point ſur lequel je ſuis bien aiſe de m'expliquer avant d'entrer en matiere, c'eſt qu'il n'eſt pas dans mon intention d'attaquer individuellement aucun membre de l'amirauté: dans le fait le noble lord doit répondre ſeul de la conduite de ce département: il eſt le ſeul à qui l'accès ſoit ouvert auprès du roi, le ſeul que l'on appelle aux comités du conſeil: en un mot, dans toute l'étendue du terme, il eſt miniſtre au département de la marine.

C'eſt la conduite de ce miniſtre qu'il s'agit d'examiner

d'examiner depuis le commencement de la guerre: or, je ne remonterai pour le moment qu'à 1777; au mois de novembre de cette année, le noble lord nous déclara qu'il avoit trente-cinq vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer & sept autres presque prêts à les suivre: au mois de mars suivant, l'amiral Keppel part pour prendre le commandement de la flotte soit-disant assemblée à Portsmouth. Il arrive; & trouve que cette flotte qui doit défier, couler bas, détruire les flottes combinées de la France & de l'Espagne, est composée de six vaisseaux! Il examine ces six vaisseaux & n'en est pas content: quelque tems après, à force d'industrie, on parvient à en équiper vingt avec lesquels l'amiral met en mer: sa bonne fortune lui fait rencontrer les frégates, la *Licorne*, la *Pallas*, & les papiers qu'il trouve sur leur bord lui apprennent que la flotte Françoise est supérieure à celle qu'il commande, & il est obligé de revenir sur ses pas.

Que dirai-je de la faute impardonnable que l'on a faite en n'envoyant pas l'apparence d'une escadre dans la Méditerranée? Que dirai-je du retard coupable que l'on a apporté au départ de l'amiral Byron? Retard dont la conséquence ne tendoit à rien moins qu'à la destruction de la flotte entière de lord Howe, à la captivité iné-

vitable de l'armée que nous avions en Amérique ; mais quoique cette idée seule soit alarmante, il en est une autre qui fait frémir : si l'amiral Keppel eut rencontré la flotte Françoise lorsqu'il n'avoit que vingt vaisseaux, & s'il eut été battu, quelles eussent été les conséquences de cet échec ? On sait ce que disent les François à ce sujet ; se battre avec les Anglois dans la Manche, c'est risquer quelques vaisseaux pour la ville de Londres ; ils sont certains que s'ils vous battent ils prennent possession de votre capitale ! En général la conduite du premier lord de l'amirauté fournit à ma motion plus de motifs qu'il n'est nécessaire d'en produire pour le citer à votre tribunal comme coupable envers l'état ; mais pour le moment il faut commencer par établir un fait : à qui faut-il s'en prendre ? A qui le public doit-il reprocher l'imprudence inouie d'avoir fait appareiller l'amiral Keppel avec vingt vaisseaux, tandis que l'on étoit certain que les François en avoient trente-deux dans le port ou dans les eaux de Brest ? Si les ministres ont su que ces trente-deux vaisseaux étoient efficacement équipés & prêts à agir, ils ont été coupables au premier chef lorsqu'ils ont confié à vingt vaisseaux les destins de l'Angleterre ; s'ils n'ont pas su qu'il y avoit trente-deux vaisseaux dans les eaux de Brest, cette

ignorance a été on ne peut pas plus coupable : dans l'un ou l'autre cas ils ſont également inexcuſables. Or, puiſqu'ils m'ont refuſé la communication des pièces officielles qui auroient pu ſervir de fondement à ma motion, avec la permiſſion de la chambre & celle de mon honorable parent, je ferai à l'amiral (Keppel) quelques queſtions qui ſuppléeront aux papiers qui me manquent.

Q. Combien de vaiſſeaux avez-vous trouvés prêts à Portsmouth lorſque vous êtes parti pour prendre le commandement de la flotte ?

R. Six.

Q. En quel état étoient ces ſix vaiſſeaux ?

R. Ils n'étoient pas en bon état, mais on les a réparés, & peu de tems après il s'eſt trouvé vingt vaiſſeaux à peu près en état.

Q. Combien de frégates ?

R. Quatre, dont deux étoient déſemparées.

Q. Avant de rentrer dans le port, combien avez-vous découvert de vaiſſeaux dans les eaux de Breſt ?

R. J'en ai découvert vingt-ſept dont j'étois certain, & les preuves que j'avois de l'exiſtence de cinq autres, ne me permettoient pas de douter que la flotte ennemie ne fût composé de trente-deux vaiſſeaux effectifs.

Ici M. Fox lut cette partie de la défenſe de

l'amiral Keppel dans laquelle ce commandant rend compte de ſon départ pour Portsmouth ; de ſon étonnement lorſqu'il n'y trouva que ſix vaiſſeaux prêts, & en aſſez mauvais état ; des efforts rapides que fit l'amirauté pour en équiper vingt avec leſquels il mit en mer le 13 juin ; de la rencontre qu'il fit des deux frégates Françoiſes, de l'utilité extrême dont lui furent les papiers qu'il trouva à bord de ces frégates en lui apprenant que les François avoient trente-deux vaiſſeaux de ligne dans les eaux de Breſt & trois fois plus de frégates qu'il n'en avoit, &c. M. Fox commenta ſur toutes les circonſtances.

Il eſt évident, continua ce membre, qu'immédiatement après avoir découvert la ſupériorité de la flotte Françoiſe, ſi l'amiral Keppel n'eut pas pris le parti de rentrer dans le port, l'Angleterre eut été, ſi non perdue, du moins expoſée au plus grand danger. Lorſque les François diſent que ſe battre avec nous dans la Manche, c'eſt riſquer quelques vaiſſeaux pour Londres, ils ſe permettent ſans doute une fanfaronade extravagante ; mais il faut convenir que dans le fait, s'ils battoient notre flotte, ils pouvoient effectuer une deſcente, & quoiqu'il ne ſongeaſſent même pas à faire une tentative contre la capitale, ils pouvoient nous faire aſſez

de mal ailleurs pour anéantir jusqu'au germe de notre marine, peut-être pour un siècle, peut-être pour plusieurs ! Il me paroît qu'une circonstance si sérieuse mérite l'attention de la chambre ; il est prouvé qu'en envoyant une escadre de vingt vaisseaux contre une flotte de trente-deux, le ministre de la marine a exposé jusqu'à l'existence de la nation aux risques les plus extrêmes ! Je prie messieurs de considérer que si les François eussent réussi à effectuer une descente en Angleterre, ne se trouvant qu'à une distance de trente milles de leurs propres côtes combien il leur eut été plus facile de fournir ici des vivres à leurs troupes, qu'il ne peut l'être pour nous d'en fournir aux nôtres au delà de l'Océan ? Je conçois qu'il n'est pas absolument probable que l'Angleterre soit une proie aussi facile à saisir que les François peuvent l'imaginer : en général ils ne se sont pas formé une idée bien exacte de la force intérieure de ce royaume, je crois même que peu de membres dans cette chambre ont imaginé que nos milices pourroient être mises si promptement sur un pied aussi excellent qu'elles nous ont paru l'être l'été dernier, grace à l'activité & à la vigilance de leurs officiers ; mais malgré tout cela nous devons beaucoup à la prudence de l'amiral Keppel, qui n'a pas cru devoir hazarder

les deſtins de ſon pays contre des forces évidemment & infiniment ſupérieures aux ſiennes. Certainement une affaire de cette nature demande une enquête, exige que cette chambre prenne quelque réſolution : le noble lord au ruban bleu a jugé à propos de ſupprimer les pièces officielles qui euſſent ſervi de baſe à nos procédés ; lui & ſes collegues ont fait ce qu'ils ont pu pour éluder l'enquête ; ils ont différé une ſemaine entière de produire les papiers demandés, & lorſqu'ils les ont produits ils ont eu ſoin de ſupprimer la lettre la plus importante de toutes : c'eſt donc ſans le ſecours des preuves ſur leſquelles j'avois compté, que je me trouve obligé d'entamer l'enquête *la plus* importante qui ait jamais pu intéreſſer une nation libre.

RÉPLIQUE de Lord MULGRAVE, l'un des Commiſſaires de l'Amirauté, au Diſcours de M. Fox. Il commence par tourner en ridicule l'éloquence énergique de cet homme courageux. Il ſoutient enſuite que le nombre de quarante-deux vaiſſeaux étoit effectif, & qu'ils étoient diſtribués de différens côtés. Loin d'être en mauvais état, jamais flotte mieux équipée n'étoit ſortie d'aucun port d'Angleterre. Les papiers trouvés par l'Amiral Keppel, à bord de la Pallas *& de la* Licorne *n'étoient d'aucune conſéquence. Il eſt très-douteux que la flotte que les François avoient dans les eaux de Breſt, fût auſſi nombreuſe qu'on le prétend; & quand elle auroit été compoſée, comme on le dit, de trente-deux vaiſſeaux, les vingt vaiſſeaux de l'Amiral Keppel auroient pu la maltraiter & la forcer de rentrer dans ſon port.*

Du 3 Mars 1779.

POUR réfuter les nombreuſes aſſertions faites par l'honorable membre, j'aurai recours aux pièces officielles : j'en demande pardon à la chambre, & je ſollicite ſon indulgence; ces pièces arides dénuées de tout intérêt, perdent

ſans doute beaucoup à être rapprochées de ces ſaillies brillantes, de ces images variées que produit ſans effort une imagination toujours vive, toujours heureuſe en invention. Au nombre des choſes très-extraordinaires, dont vient de nous régaler l'éloquence coutumière de l'honorable membre, il nous a lu, comme faiſant partie de ſa harangue, un morceau détaché de la défenſe de l'amiral Keppel, défenſe auſſi extraordinaire dans ſon genre, que par ſa prolixité; d'une longueur ſi énorme, que ſi quelque choſe m'étonne, c'eſt que l'honorable amiral n'y ait pas inſéré de ſuite & au long, l'hiſtoire de ſa vie entière; il eut pu le faire à ſon aiſe tout auſſi bien qu'il y a placé une infinité de choſes que l'on ne devoit guère s'attendre à y trouver. Mon intention n'eſt certainement pas de ſuggerer que l'honorable amiral n'avoit pas le droit de produire une défenſe pareille; mais à mon avis il a été mal conſeillé, & s'il eut eu plus de confiance en ſes propres lumières, ſa défenſe eut néceſſairement eu des rapports plus liés, plus immédiats avec l'accuſation: en vérité quiconque a ſuivi les procédés du conſeil de guerre, conçoit difficilement pourquoi on a pris tant de peines à écrire une défenſe ſi travaillée. Elle pèche d'ailleurs par un endroit eſſentiel: quoiqu'il ſoit plus que permis d'employer tous les

moyens de juſtification poſſibles; il ne l'eſt certainement pas d'employer ceux de la récrimination contre autrui : l'honorable membre (M. Fox) a pris auſſi beaucoup de peine à établir qu'en novembre 1777 le premier lord de l'amirauté a déclaré qu'il avoit trente-cinq vaiſſeaux de ligne prêts à mettre en mer, & ſept à peu près dans le même état; que malgré cette déclaration, au mois de mars ſuivant, lorſque l'amiral Keppel eſt allé à Portsmouth pour y prendre le commandement de la flotte, il n'a trouvé que ſix vaiſſeaux prêts : il n'eſt pas poſſible de concevoir une aſſertion plus mal fondée : dans le fait & dans la vérité, en novembre 1777, il y avoit quarante-deux vaiſſeaux preſque prêts, & l'on n'en avoit pas promis à l'amiral plus de ſix complettement prêts en mars.

Ici lord Mulgrave lut une liſte officielle des vaiſſeaux qui ſe trouvoient preſque prêts, lorſqu'en novembre lord Sandwich fit la déclaration qu'on lui a tant rappellée depuis : tel nombre confié à l'amiral Byron, tel autre nombre envoyé aux Indes Orientales, &c, &c; total 35, les ſept autres firent partie de la flotte de l'amiral Keppel; il produiſit enſuite la lettre que l'amirauté écrivit dans le temps à l'amiral, pour le prier de ſe rendre à Portſmouth, & fit remarquer que les termes précis étoient pour prendre le commande-

ment des vaiſſeaux actuellement prêts : qu'enſuite elle expliquoit à l'Amiral comment ſe formeroit ſa flotte, & d'où l'on devoit tirer les vaiſſeaux deſtinés à la compoſer.

L'honorable amiral a dit dans ſa défenſe que les ſix vaiſſeaux qu'il trouva prêts à Portſmouth ne lui firent pas plaiſir : cette déclaration ne me ſurprend pas médiocrement. Les ſix vaiſſeaux dont il s'agit ſont regardés comme les meilleurs que nous ayons, & les marins conviennent généralement que jamais flotte mieux équipée ne ſortit d'aucun port d'Angleterre.

Une manière de raiſonner aſſez extraordinaire, & dont l'honorable membre (M. Fox) a fait uſage, eſt de trouver un corps de délit dans ce qui préſente naturellement quelque choſe de louable : l'activité avec laquelle l'amirauté a équipé la flotte, immédiatement après l'arrivée de l'amiral à Portſmouth, eſt, ſelon lui, une preuve frappante de la négligence de l'Amirauté ; l'honorable membre imagine ſans doute que les vaiſſeaux naiſſent & croiſſent dans les chantiers, comme les champignons dans les bois : s'il croit que l'équipement d'une flotte prête à ſervir en juin, n'a pas occupé l'amirauté pluſieurs mois auparavant, le fait eſt, que c'eſt à l'application la plus ſuivie, la plus aſſidue, ſecondée par l'attention laborieuſe des officiers prépoſés à la

direction des travaux, que l'on eſt redevable ſi cette flotte s'eſt trouvée ſi promptement en état de mettre en mer: lorſque l'amiral mit à la voile avec vingt vaiſſeaux de ligne, il y en avoit vingt-deux de prêts : mais tout le monde ſait que la maladie régnoit parmi les équipages du *Shrewsbury* & du *Terrible*, au point qu'il ne fut pas poſſible d'en faire uſage. On fait beaucoup valoir les papiers trouvés à bord de la *Pallas* & de la *Licorne*; en vérité, ils n'étoient cependant pas d'une grande conſéquence, & prouvoient peu de choſe; l'un étoit ſimplement un ordre de mouillage, imprimé & ſans date : ſi les François nous prenoient un vaiſſeau, dans lequel ils trouveroient la liſte de tous ceux que nous avons à Portſmouth & à Plymouth, en concluroient-ils que la flotte que nous devons expédier contre eux eſt composée de tous les vaiſſeaux dont ils trouveroient les noms ſur cette liſte ! D'ailleurs tombe-t-il ſous le ſens qu'une nation quelconque puiſſe être imprudente ou point d'imprimer une liſte de cette importance & de l'expoſer au riſque de tomber entre les mains de l'ennemi ? Je ne puis me perſuader que la flotte que les François avoient dans les eaux de Breſt ait été au moment dont il s'agit auſſi nombreuſe qu'on le prétend ; car enfin deux navires marchands traverſèrent la nôtre & entrèrent immédiatement

après dans le port de Breſt, où ils ne manquèrent pas de rapporter ce qu'ils venoient de voir; ſi les François étoient ſi forts, pourquoi ne ſe ſont-ils pas montrés ſur le champ? Pourquoi ne nous ont-ils pas attaqué? L'honorable amiral allégue, qu'avant de rentrer dans le port il a pris l'avis de pluſieurs officiers de la flotte; tout ce que je puis dire, c'eſt qu'il n'a pas pris le mien; j'étois ſéparé du reſte des vaiſſeaux, & lorſque j'ouvris mes ordres de rendez-vous, je trouvai que l'intention de l'amiral étoit que l'on rentrât dans le port; j'obéis ſur le champ, ſans même conſidérer s'il étoit convenable ou non de prendre ce parti, & concluant de mes ordres qu'ils étoient ſans doute néceſſaires puiſque l'honorable amiral les avoit donnés.

L'honorable membre qui a fait la motion, a peint des couleurs les plus noires le crime énorme d'oppoſer à l'ennemi des forces navales inférieures aux ſiennes: Bon Dieu! en ſuppoſant même le fait, l'honorable membre a-t-il jamais parcouru l'hiſtoire de la dernière guerre? Sait-il qu'en 1758 lord Hawke mit en mer avec ſix vaiſſeaux ſeulement pour une croiſière de quinze jours, & qu'il la prolongea de huitaine; l'amirauté apprenant que les François avoient des forces très-ſupérieures lui expédia l'ordre de revenir: cet ordre ne parvint pas

jusqu'à lui, & il revint de lui-même : mais il avoit écrit avant (lord Mulgrave produisit la lettre) que jamais il ne rentreroit dans le port tant que les François n'auroient sur lui qu'une superiorité peu considérable. Mais en supposant même que la flotte Françoise étoit effectivement de trente-deux vaisseaux lorsque l'amiral Keppel n'en avoit que vingt, en supposant qu'ils aient rencontré & battu l'amiral Keppel, s'ensuivoit-il, comme veut le faire entendre l'honorable membre, que l'Angleterre étoit perdue? Est-il à supposer qu'après un combat, les François se seroient trouvés assez frais, assez à leur aise pour remonter tranquillement la Tamise & prendre possession de Londres ? Il me paroît que c'est faire un mauvais compliment à l'amiral Keppel, aux officiers & aux équipages de sa flotte : il me paroît plus conforme à l'idée que l'on doit se former du courage Anglois, de supposer que nous eussions du moins assez mal traité la flotte Françoise pour lui faire prendre, comme le parti le plus sage, celui de rentrer elle-même dans son port pour y réparer ses dommages ; l'honorable membre a ajouté que si l'amiral Keppel eut été battu notre marine eut été anéantie pour des siècles entiers ? L'honorable membre a-t-il oublié que nous avons été battus plus d'une fois sur mer : l'histoire

nous apprend que les François nous ont battus ſous lord Torrington, leur victoire fut-elle ſuivie d'une deſcente ? L'Angleterre fut-elle envahie ? Non, ils gagnèrent leur port dont ils avoient bien beſoin pour réparer leurs dommages.

CONTINUATION *du même ſujet, par Lord* NORTH, *Chancelier de l'Échiquier, en réponſe au Diſcours de M. Fox. Il prend le parti du premier Lord de l'Amirauté, en ſuppoſant qu'il peut n'avoir aucunement eu part à l'oppoſition inégale de la flotte Angloiſe à la flotte Françoiſe, ou même avoir été forcé de l'exécuter après l'avoir combattue dans le Conſeil. Il révoque en doute le nombre de trente-deux vaiſſeaux auquel on prétend que ſe montoit la flotte des François; il prétend qu'on exagère beaucoup le danger auquel on croit avoir échappé, & il ſoutient que la première ſortie de l'Amiral Keppel a protégé efficacement l'arrivée & le départ des flottes marchandes de la Grande-Bretagne.*

Du 3 Mars 1779.

L'HONORABLE membre avec ce torrent d'éloquence qui le rend remarquable, a hazardé

contre les serviteurs du roi quantité d'insinuations qu'il n'a soutenues d'aucune preuve : il est à remarquer, que si ces insinuations étoient fondées, elles inculperoient tous les ministres de sa majesté aussi bien que le noble lord qui préside à l'amirauté ; car une mesure d'une importance aussi sérieuse que celle d'opposer une flotte à celle de France, n'est pas de nature à être adoptée sur la suggestion seule & sous la direction d'aucun ministre particulier : il y a quelque chose de plus, il est possible que le noble lord, objet principal des débats actuels, soit celui des serviteurs du roi qui a eu le moins de part à cette mesure, ou qu'il se soit trouvé dans la nécessité de la mettre en exécution après l'avoir combattue dans le conseil ; je ne prétends pas dire que la chose s'est passée ainsi lorsqu'il a été question de faire partir l'amiral Keppel avec vingt vaisseaux, je dis seulement que tel a pu être le cas ; en rendant justice aux membres de l'amirauté & au noble comte qui la préside, je crois devoir déclarer que pour peu que la mesure paroisse criminelle en elle-même je suis aussi coupable que le noble comte, & qu'il n'est pas un seul serviteur du roi qui ne soit coupable comme nous.

La motion de l'honorable membre porte sur des faits dont il faut fournir la preuve pour

la rendre admiſſible : cette preuve doit être de deux eſpèces : il faut premierement prouver qu'il y avoit trente-deux vaiſſeaux dans le port de Breſt lorſque l'amiral Keppel mit en mer au mois de juin : enſuite que ſi les miniſtres on ſu qu'il y avoit trente-deux vaiſſeaux, ils ſe ſont rendus coupables en n'oppoſant que vingt vaiſſeaux à des forces ſi ſupérieures. A-t il été prouvé qu'il y avoit trente-deux vaiſſeaux dans le port de Breſt ? Si ce nombre exiſtoit effectivement, a-t-il été prouvé que tous ces vaiſſeaux étoient en état de mettre en mer lorſque l'amiral Keppel appareilla en juin ? il s'en faut de beaucoup : l'honorable amiral lui-même a dit expreſſément qu'il ne pouvoit pas prouver qu'en *juin* 1778, il y eut dans le port de Breſt trente-deux vaiſſeaux de ligne en état de mettre en mer : avant donc que l'on puiſſe admettre la motion de l'honorable membre, il doit conſtater les faits ſur leſquels elle porte ; en attendant, jugeons de leur probabilité par les apparences.

Au mois de juin dernier il fut publié que l'amiral Keppel avoit appareillé avec vingt vaiſſeaux de ligne pour ſe mettre en ſtation devant Breſt ; on ſut également que pendant la nuit deux navires marchands traverſèrent ſa flotte & entrèrent dans le port de Breſt ; n'eſt-il pas naturel de conjecturer que s'il ſe fut effective-

ment trouvé dans ce port trente-deux vaiſſeaux de ligne en état de mettre en mer, ſachant de leurs navires marchands que nous n'en avions que vingt, ils n'euſſent pas laiſſé échapper une occaſion ſi favorable de nous attaquer avec tant d'avantage ? Il eſt cependant de notoriété publique, que les François n'en firent rien, qu'ils reſtèrent dans leur port, & que ce ne fut qu'en juillet, lorſque l'amiral Keppel appareilla pour la ſeconde fois avec un renfort conſidérable, qu'ils parurent en mer non pas avec ſupériorité, mais avec des forces à peine égales aux nôtres : ſi les François avoient en juin trente-deux vaiſſeaux de ligne prêts, n'eſt-il pas à croire qu'ils en euſſent eu un plus grand nombre en juillet ? Paroît-il qu'ils l'aient eu ? C'eſt ce que l'honorable membre n'a pas hazardé d'avancer, & il n'a pas encore prouvé qu'en juin ils en aient eu trente-deux : les preuves que l'on prétend tirer des papiers trouvés à bord des frégates, la *Licorne* & la *Pallas*, étoient, comme l'a, très-judicieuſement obſervé un noble lord, (Mulgrave) d'une nature très-douteuſe : ces papiers étoient ſans date, il étoit par conſéquent impoſſible de décider s'ils avoient rapport à un ordre de mouillage précédent, actuel ou poſtérieur ; il n'eſt donc pas prouvé que les François aient eu en juin dans le port de Breſt trente-deux vaiſſeaux

de ligne prêts à mettre en mer ; il n'eſt pas prouvé non plus que l'adminiſtration ait ſu que ces trente-deux vaiſſeaux en état de mettre en mer, étoient dans les eaux de Breſt lorſqu'en juin l'amiral Keppel appareilla avec vingt vaiſſeaux ; je déclare pour mon compte que je l'ignorois abſolument , & ſi je ſuis coupable de l'avoir ignoré , mon crime eſt double , puiſque j'ai l'impudence d'avouer mon ignorance , impudence d'autant plus criminelle que j'ai celle d'avouer que je l'ignore encore.

Au ſurplus , en ſuppoſant qu'en juin 1778 il ſe trouvoit effectivement trente-deux vaiſſeaux de ligne dans le port de Breſt & que l'adminiſtration en étoit inſtruite , prétend-on établir pour maxime que lorſque nous ſommes en guerre avec la France nous n'avons aucuns riſques à courir? Dans toutes les guerres précédentes nous avons couru des riſques beaucoup plus marqués , que celui d'oppoſer vingt vaiſſeaux de ligne à des forces qui pouvoient être ſupérieures , & ſi nous voulons terminer honorablement celle-ci , nous avons de plus grands riſques à courir encore : mais en enviſageant les choſes du côté qui préſente l'image du danger , pourquoi ne pas les enviſager en même-tems de l'autre? Peut-on ſe diſſimuler que cette premiere ſortie de l'amiral Keppel a favoriſé & efficacement protégé l'ar-

rivée & le départ de nos flottes marchandes? Si dans la crainte d'une ſupériorité poſſible que l'on pouvoit rencontrer, on eût abandonné l'empire des mers au pavillon François, n'eut-on pas expoſé ces flottes précieuſes à un danger beaucoup plus imminent que celui que l'on affecte d'enviſager ſeul? Des flottes allant aux Indes Orientales, des flottes allant aux Indes Occidentales, des flottes deſtinées pour la Méditerranée, pour l'Eſpagne, pour le Portugal? (Ici un éclat de rire preſque univerſel interrompit l'orateur qui reprit) : meſſieurs peuvent rire; mais quelque malhonnête, quelque peu civil qu'il ſoit d'interrompre ainſi le fil d'un diſcours, je ne le perdrai pas de vue; je le répéte, l'amiral Keppel en mettant en mer au mois de juin dernier protégea effectivement le départ & le retour de nos flottes marchandes.

DISCOURS de M. FOX. Après avoir prouvé par un examen ſtrict, que les Anglois ſont par-tout inférieurs à la Marine ſeule de la France, il appuie de nouveau ſa motion tendante à ce que la Chambre déclarât que l'état actuel de la Marine ne répondoit pas aux aſſertions des Miniſtres, aux ſommes accordées pour ſon entretien, ni à l'importance des ſervices auxquels les Miniſtres de Sa Majeſté devoient ſe préparer.

Du 8 Mars 1779.

D'APRÈS les relevés les plus exacts, il paroît que de l'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle à celle de la paix de Paris, il a été paſſé à l'amirauté, année commune, neuf cent mille livres ſterlings; que depuis la paix de Paris juſqu'à ce jour, il lui a été paſſé par année dix-ſept cent mille livres ſterlings; qu'au commencement de la derniere guerre nous avions quatre-vingt-un vaiſſeaux de ligne prêts à mettre en mer; qu'au commencement de notre guerre actuelle avec la France, même en prenant les miniſtres au mot, nous n'en avions que trente-cinq en état de mettre en mer, & ſept à peu-près en état, en tout quarante-deux.

Le premier lord de l'amirauté a déclaré qu'un miniſtre de la marine qui n'entretiendroit pas une flotte ſupérieure à celles que la France & l'Eſpagne pourroient équiper contre nous, ne ſeroit pas digne de conſerver ſon poſte. Quel a été l'effet de cette déclaration ? Nous avons vu que bien loin d'être ſupérieurs aux forces combinées de la France & de l'Eſpagne, nous n'en avons pas même eu d'égales en aucune partie du monde à celles de la France ſeule : au commencement de la guerre nous étions inférieurs en Amérique à cette puiſſance ſeule ; certainement, la flotte de lord Howe ne pouvoit pas faire face à celle du comte d'Eſtaing : lorſque l'amiral Keppel ſortit la première fois de Portſmouth ſa flotte étoit conſidérablement inférieure à celle que commandoit le comte d'Orvilliers : il eſt évident que nous étions inférieurs dans la Méditerranée, puiſque nous n'y avions pas de flotte du tout ; il eſt donc de fait que par-tout nous étions inférieurs à la marine ſeule de France : ces faits étant démontrés, je crois que la chambre ne peut ſe diſpenſer de prendre la réſolution contenue dans la motion ſuivante.

« Qu'il paroît à cette chambre que l'état de » la marine ne répond pas à ce que la cham- » bre & la nation étoient en droit d'attendre,

» ſoit des aſſertions faites par les miniſtres de » ſa majeſté, ſoit des ſommes accordées pour » ſon entretien, qu'il ne répond pas non plus » à l'importance des ſervices auxquels les mi» niſtres de ſa majeſté devoient ſe préparer ».

NOUVELLE RÉPLIQUE de Lord MULGRAVE, à M. Fox. Il obſerve que toute nation libre en guerre contre un monarque, eſt toujours lente dans ſes premieres opérations, mais qu'elle acquiert de la vigueur & de la célérité en les continuant. Il applique cette obſervation à l'Angleterre, & il promet que ſes efforts prochains ſurpaſſeront ceux de la dernière, & lui rendront ſon ancienne ſupériorité ſur la France. Il nie d'ailleurs que les Anglois aient été l'année dernière, inférieurs aux François dans toutes les parties du monde, & il reproche à M. Fox de hazarder des aſſertions dénuées de preuves & de toute vraiſemblance.

Du 8 Mars 1779.

IL faut poſer en fait que quelque favorable que puiſſe être notre conſtitution à la liberté, à la ſûreté, & à la proſpérité des ſujets, elle eſt de nature à rendre moralement impoſſible, qu'au

commencement d'une guerre avec la France ou avec quelqu'autre puiſſance abſolue, nous ſoyons auſſi prompts qu'elle dans nos préparatifs; mais il faut en même tems convenir que dans le cours de la guerre nous avons ſur ces mêmes puiſſances un avantage infini, ſoit à l'égard de nos reſſources, ſoit à l'égard de notre activité, & des moyens que nous employons pour entretenir & augmenter nos forces. C'eſt par cette raiſon que l'on a preſque toujours vu la France développer d'abord ſes plus grands efforts, & ſe trouver rarement en état de rien entreprendre de conſidérable dans la ſuite : au contraire on a toujours vu l'Angleterre lente dans ſes premieres opérations, acquérir de la vigueur & de la célérité en les continuant : c'eſt un exemple qui vient de ſe renouveller : nos efforts de l'année dernière ne ſont rien en comparaiſon de ceux que nous ferons dans la ſuite, & il n'eſt pas à douter que nous ne nous trouvions en état de reprendre dans toutes les parties du monde la ſupériorité que nous avons toujours eue ſur la France, ſupériorité marquée à tous les égards; car dans preſque toutes les guerres que nous avons ſoutenues contre cette puiſſance, on a vu notre commerce fleurir tandis que le ſien languiſſoit, parce qu'elle étoit épuiſée par ſon premier effort : il eſt de fait que jamais le

commerce de la France ne se relève de la première commotion de ses préparatifs militaires; rien de si aisé que de fonder des assertions sur des faits hazardés, dénués de preuves & même de vraisemblance; mais il est plus facile encore de réfuter ces assertions, puisqu'il suffit de nier qu'elles soient vraies; il n'est pas vrai que l'année dernière nous étions inférieurs à la France dans toutes les parties du monde; nous avons fait de puissans efforts, & si les succès n'ont pas répondu à ce que nous pouvions raisonnablement en attendre, c'est que nous n'avons pas été heureux, c'est que les hazards ont été contre nous; il est malheureux que l'amiral Byron n'ait pas pu devancer le comte d'Estaing en Amérique; il est malheureux que le comte d'Estaing ait échappé à lord Howe; il est malheureux que le comte d'Estaing ait échappé à l'amiral Barrington avant que l'amiral Byron ait pu le joindre; il est malheureux que le comte d'Orvilliers ait fui devant l'amiral Keppel.

Ces traits ironiques lancés contre lord Howe & contre l'amiral Keppel furent vivement sentis.

DISCOURS de M. LUTTRELL, dans lequel il discute la Motion proposée. Il entre pour cela dans un nombre de détails instructifs, concernant la Marine Angloise depuis une douzaine d'années, dont il résulte que les sommes immenses & additionnelles successivement accordées sur la foi des déclarations officielles, n'ont point été fidélement employées à leurs destination.

Du 8 Mars 1779.

JE pense que la manière la plus convenable de discuter la motion, dont l'objet est certainement d'inculper le premier lord de l'amirauté, est de considérer les moyens qui ont été mis entre les mains du noble lord, d'entretenir & d'augmenter la marine, d'examiner l'usage qu'il a fait de ces moyens, de comparer son administration avec celle de ses prédécesseurs, ainsi que les déclarations qu'il a faites au parlement, avec l'état actuel de la marine du roi : en 1767, 68, 69 & 70, lord Hawke présidoit au bureau de l'amirauté : les sommes qui, pendant ce tems-là, lui ont été accordées par le parlement pour l'entretien de la marine, sur le pied de l'établissement ordinaire en tems de paix,

montoient annuellement à environ un million cinq cent cinquante mille livres ſterlings.

L'excédent des dettes de la marine, excluſivement des intérêts accumulés de ces dettes, ne montoit pas, année commune, à quarante mille livres ſterlings; il faut convenir que la dernière année de l'adminiſtration de lord Hawke fut plus diſpendieuſe. On ſe rappelle qu'en ſeptembre 1770 on fut obligé de faire des préparatifs de guerre contre l'Eſpagne : & il paroît qu'en décembre on avoit levé treize mille matelots au-de-là du nombre voté par le parlement; à ces objets de dépenſe, il faut ajouter les efforts extraordinaires que l'on fit pour équiper diverſes eſcadres nombreuſes compoſées de vaiſſeaux des premiers rangs.

Au commencement de janvier 1771, le comte de Sandwich ſuccéda à lord Hawke; il trouva vingt-huit mille tant matelots que ſoldats de marine, quatre-vingt-un vaiſſeaux de ligne qui n'attendoient que le moment où leurs équipages ſeroient complets ſur le pied où ils doivent l'être en tems de guerre : les arſenaux étoient pleins de tout ce qui pouvoit completter leurs approviſionnemens divers : quinze jours après la promotion du comte de Sandwich le prince Maſſerano & le lord Rochfort ſignèrent à Londres la convention qui rendoit tous ces

préparatifs inutiles. Il étoit certainement convenable de diminuer à l'inſtant même les dépenſes de la marine, & de déſarmer la majeure partie des vaiſſeaux de guerre qui avoient été en commiſſion; mais comme au mois de ſeptembre précédent le parlement avoit voté quarante mille matelots ſur le pied de quatre livres ſterlings par mois pour chaque homme, le bureau du tréſor & celui de l'amirauté ne jugèrent pas à propos d'épargner les deniers publics, de ſorte que dès la première année de l'adminiſtration du noble comte, la caiſſe du tréſor verſa dans celle de l'amirauté une ſomme de deux millions huit cent quatre-vingt mille livres ſterlings, non compriſe celle de deux cent mille livres ſterlings que les communes avoient votée cette année pour liquider en partie les dettes de la marine. Or, ſi l'on conſulte les journaux de 1770 & de 1771, l'état des dettes de la marine, prouvera que de cette ſomme énorme il n'a pas été employé un ſchelling à la liquidation des dettes contractées par lord Hawke en 1770 : je paſſerai en compte environ cent mille livres ſterlings employées à remplir les magaſins conſumés par l'incendie de Portſmouth, & il faut convenir qu'à cette époque les arſenaux, les magaſins, & la marine en général ſe trouvoient dans un état in-

finiment ſupérieur à tout ce que l'hiſtoire de notre marine peut nous offrir de plus floriſſant.

En 1772, 73, 74, années antérieures aux troubles ſurvenus en Amérique, les ſommes votées par le parlement pour l'entretien de la marine ont excédé tout ce que l'on connoît de ce genre en tems de paix ; & les dettes ſe ſont accumulées en proportion de la profuſion des ſommes accordées. Depuis cette époque il eſt impoſſible de calculer avec la même préciſion : on me dira que la guerre d'Amérique a été plus diſpendieuſe qu'aucune autre guerre, à la bonne heure : je connois la vérité de l'ancien adage qui dit : « La guerre en tous tems eſt » un monſtre ſi vorace qu'il eſt impoſſible de » conjecturer ce qu'il peut dévorer ».

Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que le parlement n'ait accordé toutes les ſommes qui ont été demandées pour le ſervice de la marine. Ont-elles été fidelement employées à leur deſtination ? Non certainement, on a ſucceſſivement préſenté d'année en année des eſtimations immenſes concernant la réparation de vaiſſeaux auxquels on n'a jamais touché : le *Héro*, le *Dragon*, l'*Arrogant*, & d'autres que l'on nous a ſi ſouvent dit être preſque finis, pour la réparation deſquels nous avons voté des ſommes

additionnelles ſur la foi des déclarations officielles; aucun de ces vaiſſeaux n'eſt encore en état de ſervir. Le ſeul article dont l'adminiſtration actuelle ait augmenté nos magaſins, eſt celui des bois de conſtruction tirés de l'étranger; on a été prodigue en achats de cette eſpèce, mais ce n'eſt pas pour la conſervation, c'eſt pour la deſtruction de notre marine, qu'on a préféré ces bois à notre chêne Anglois. Cette manie a pu enrichir les villes de Bremen, Roſtock & Stettin; mais les bois qu'elles fourniſſent ſont d'une mauvaiſe qualité, & l'on devroit n'en jamais faire uſage: ſi l'on eut donné à un objet de cette importance l'attention qu'il méritoit, on eût pu ſe procurer des bois du produit de la Grande-Bretagne, & leur donner les préparations néceſſaires.

M. Luttrell entra dans un dédale de citations & de calculs qui fatigueroient la plus grande partie de nos lecteurs.

OBSERVATION préalable faite au Préſident de la Cour par ſir Hugh Palliſer, en préſence des Officiers Commiſſaires du Conſeil de guerre. Il déclare qu'en ſollicitant la tenue d'un Conſeil de guerre, il n'a point eu en vue, comme on le prétend, de ſoumettre la conduite de l'Amiral Keppel à un nouvel examen, mais de ſe juſtifier perſonnellement.

Du 12 Avril 1779.

A L'OUVERTURE du conſeil de guerre, il eſt un point que je deſire éclaircir ; dans la vue de nourrir & de fortifier les préventions que l'on a fait naître contre moi, on a répandu dans le public, que j'ai ſollicité moi-même la tenue d'un conſeil de guerre, dans la vue de ſoumettre la conduite de l'amiral Keppel à un ſecond examen ; je déclare ſolemnellement que je n'ai eu d'autre objet que celui de me juſtifier perſonnellement, & que je ſuis déterminé à ne faire, dans le cours de l'inſtruction, aucune queſtion qui ait rapport à l'amiral Keppel, ou à qui que ce ſoit, me bornant ſtrictement à ce qui me regarde.

DISCOURS du même, servant d'introduction à sa défense. Il cherche à exciter l'indulgence des Juges par l'exposé de ses longs services. Il fait valoir les anciennes marques d'approbation de l'Amiral Keppel, démenties aujourd'hui par une inculpation contradictoire. Il se félicite d'avoir réussi à prouver qu'il avoit, la nuit du 27 au 28 Juillet, allumé sur son vaisseau les feux nécessaires pour répondre aux signaux qui lui étoient donnés. Il réclame la bienveillance & la sagesse de ses Juges, & il les prie de suppléer à ce qu'il peut avoir oublié d'essentiel à sa défense.

Du 12 Avril au 1 Mai 1779.

AVANT d'entrer dans la justification de ma conduite contre les attaques nombreuses & cruelles que j'ai essuyées, me sera-t-il permis d'en appeller à des hommes, dont les ames compâtiront à ma situation infortunée ? Je puis assurément me dire infortuné, car après quarante-quatre ans de services rendus à mon pays, services dans lesquels j'ai eu ma portion de fatigues, qui m'ont toujours procuré l'estime de mes concitoyens; enfin, après avoir joui pendant quarante-quatre ans du bon-

heur de voir que l'on marquoit quelques égards à mes travaux ; lorſqu'il parut expédient d'équiper un armement conſidérable, quoique le nombre des places dont je jouiſſois me mît en état de vivre à l'aiſe, je fus honoré du troiſième poſte dans le commandement de cet armement, & je reçus l'approbation de l'amiral Keppel, à l'égard de ma conduite.

La flotte n'ayant pas eu le ſuccès que nos concitoyens en attendoient à notre retour en Angleterre, quelques amis ou créatures de l'amiral Keppel, commencèrent à donner à entendre dans les papiers publics, que ce défaut de ſuccès devoit être entièrement attribué à ma mauvaiſe conduite. Je m'adreſſai à l'amiral Keppel, pour qu'il me rendît juſtice ; mais je ne pus l'obtenir du commandant en chef ; il ne voulut ni me juſtifier, ni me diſculper : je me déterminai à me faire rendre juſtice, & en prenant ce parti, j'attirai ſur moi toute la furie d'un parti forcené. Lors de la déciſion du dernier conſeil de guerre, je renonçai à tous mes poſtes honorables & lucratifs, excepté à mon grade d'amiral, que je réſervai pour me ménager le droit de demander un conſeil de guerre.

J'ai une multitude d'ennemis qui m'accuſent ſecrettement, mais aucun ne ſe préſente pour me dire en face en quoi je ſuis repréhenſible :

chaque

chaque témoin que l'on interroge prétend avoir droit de m'accuser, tout cela n'a pas suffi pour les satisfaire, ils ont fait la démarche de supplier sa majesté de m'exclure de son service, & si je ne me trompe, l'adresse a été signée par deux amiraux, & plusieurs capitaines, qui, en la signant, savoient qu'ils seroient appellés comme témoins, & qu'ils déposeroient contre moi; n'importe, rassuré par mon innocence & par l'impartialité de cette cour, je me livre à son jugement, dont j'attendrai l'issue sans connoître la crainte. . . . .
. . . .

Fin de sa défense.

J'AI déja rappellé à la cour plusieurs traits frappans d'approbation que l'amiral donna dans le tems à ma conduite; je l'ai fait pour que ces traits divers fussent mis en opposition avec la nature de sa déposition, tendante à m'inculper. Ce contraste suffisoit sans doute, pour faire sentir l'inconséquence de cette double conduite, & je ne cherchois pas à rien ajouter à cette démonstration, lorsque le hasard m'a fourni de nouvelles armes; ce qu'a déposé sir William Burnabi, relativement aux complimens que me fit faire l'amiral, & à la conversation qu'il eut à mon sujet,

le lendemain du combat, eſt une preuve nouvelle de la ſatisfaction, que ma conduite lui donna dans le tems; s'il eût penſé que j'avois déſobéi à ſes ſignaux, il ne ſe fût pas tant empreſſé à me faire ſes complimens, & à s'écrier avec une eſpèce d'intérêt que j'avois reçu plus de dommages qu'aucuns vaiſſeaux de la flotte : c'eſt avec une ſatisfaction ſingulière que j'ai vu qu'il a enfin été prouvé que les feux propres à diſtinguer mon vaiſſeau, ont été allumés pendant toute la nuit du 27 au 28. Il eſt également ſatisfaiſant pour moi d'être parvenu à prouver que j'ai répété des ſignaux & particuliérement celui pour former la ligne; le dangereux état où ſe trouvoit le mât de miſaine du *Formidable*, & qui formoit l'obſtacle principal qui s'oppoſoit à ce que mon vaiſſeau portât aſſez de voiles pour être en état de marcher auſſi vîte que le *Victori*, étoit le point le plus eſſentiel à prouver pour me mettre à l'abri du reproche de n'avoir pas fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour garder ma ſtation; c'eſt donc avec beaucoup de ſollicitude que j'ai employé tous les moyens poſſibles d'éclaircir le jugement de la cour ſur ce fait important; quoique le charpentier ſe ſoit expliqué confuſément ſur le tems où il a découvert que ce mât étoit pourri, mon capitaine & mes lieutenans ont ſi bien

montré que nous étions inſtruits de cette circonſtance dans l'après midi du 27, que je crois le fait ſuffiſamment conſtaté.

Dans le cours des interrogatoires de l'amiral Keppel, il a eu grand ſoin de déclarer qu'il n'étoit pas mon accuſateur, & d'en remercier Dieu ; mais ſa dépoſition a-t-elle l'air de répondre à cettte déclaration ? Dans preſque toutes ſes parties ne tend-elle pas à m'inculper ? Ses amis ne ſe ſont-ils pas unis à lui pour former contre moi un corps d'accuſation ? N'ont-ils pas ſcellé cette accuſation du ſceau du ferment ? Ne pardonnera-t-on pas à autrui une accuſation ouverte naiſſant de la néceſſité de ſe défendre ſoi-même, & l'accuſation tacite d'un témoin qui prête ſerment, échappera-t-elle entiérement à la cenſure ? Il ne convient pas que je pouſſe la comparaiſon plus loin ; que les cœurs de ceux qui m'entendent ſentent le reſte.

Il eſt tems que je laiſſe la cour à ſon propre jugement ; s'il m'eſt arrivé d'oublier quelque choſe d'eſſentiel à ma défenſe, ſa ſageſſe & ſon humanité y ſuppléeront ; ſi je me ſuis trompé, ſoit ſur quelque fait, ſoit ſur la maniére dont j'ai raiſonné en conſéquence, ſa bienveillance rectifiera l'erreur & ne m'imputera pas légérement le deſſein prémédité d'expoſer les choſes comme elles ne ſont pas.

Monſieur le préſident & meſſieurs qui compoſez la cour, pour conclure, je me flatte que comme la recommandation de l'amiral Keppel m'a procuré l'approbation de mon ſouverain, la ſentence que vous prononcerez, en me déchargeant honorablement d'accuſation, diſſipera les préventions qui ſe ſont élevées contre moi, & me rendra l'opinion favorable que mon pays avoit conçue de moi.

Du 12 avril au 1 mai : jour du jugement.

Extrait de ſon jugement.

PAR la ſentence du conſeil de guerre, répréhenſible en un point, la cour *l'acquitte*, d'ailleurs (ne penſant pas qu'il ait mérité d'être cenſuré à d'autres égards) la cour *l'acquitte*, & il eſt par la préſente *acquitté* en conſéquence.

Voici ce qu'ajoute un papier du tems.

Il eſt inutile de faire remarquer à nos lecteurs que cette ſentence implique une cenſure directe, que ſi elle acquitte le priſonnier, elle ne l'acquitte ni unanimement ni honorablement, en ſorte que le mot *abſous* ſeroit plus propre que le mot *acquitté*; la manière dont le préſident a rendu l'épée au priſonnier, n'a guère été plus flatteuſe pour lui, il lui a dit ſéchement; monſieur, la cour me charge de vous rendre votre épée. Ainſi les eſpérances que le parti

de ſir Hugh avoit conçues ſe ſont évanouies; ainſi des milliers de beaux rubans roſe-pâle ornés de belles deviſes en or qui devoient faire la nargue aux beaux rubans bleu-céleſte ſur leſquels le nom de Keppel avoit été tracé en lettres d'or, n'ont point orné une belle proceſſion. Ce dénouement, grace au ciel, conſervera les vîtres de quelques particuliers, & mettra enfin un terme à nos éternels extraits des minutes des conſeils de guerre.

DISCOURS de Lord NUGENT, dans lequel il s'oppoſe vivement à une enquête propoſée de la conduite de Lord Howe & de ſir William Howe, l'un Général d'armée, l'autre Vice-Amiral. Il repréſente que ces matières purement militaires ne ſont pas du reſſort du Parlement. Il ajoute que des intérêts plus preſſans, l'Irlande & la France, doivent aujourd'hui l'occuper excluſivement.

Du 29 Avril 1779.

JE n'ai jamais entendu dire ni dans la chambre ni ailleurs que ces deux nobles frères fuſſent accuſés de mauvaiſe conduite; j'ai vu au contraire tous les ordres de l'état ſe réunir pour

faire l'éloge de ces deux braves commandans; particuliérement j'ai vu l'amiral Keppel, sans contredit le plus grand homme de mer qu'eut actuellement l'Angleterre, marquer quelque jalousie sur le compte de lord Howe, je lui ai entendu dire qu'il échangeroit volontiers la réputation que ses services lui avoient acquise, pour la portion de gloire dont s'étoit couvert le noble lord par les manœuvres savantes qu'il fit lors de l'arrivée du comte d'Estaing en Amérique.

A l'égard de l'enquête en elle-même, j'y ai toujours eu de la répugnance, j'ai toujours senti qu'elle prendroit une tournure contraire aux usages du parlement : la motion de l'honorable vice-amiral (Howe) me confirme dans mon opinion; elle tend à faire interroger lord Cornwallis sur des matières purement militaires; ces matières ne sont point du ressort de la chambre; ce n'est pas à elle qu'il appartient d'examiner militairement la conduite de la guerre; elle n'est pas en état de déterminer s'il étoit plus à propos de marcher à droite qu'à gauche, de construire une redoute que d'attaquer un retranchement; je dis plus, quand bien même les cinq ou six cent membres qui la composent seroient tous militaires, il leur seroit impossible de porter un jugement sain sur chaque manœu-

vre particulière qui a été faite dans le cours de la guerre ; il est donc certain que rien n'est si déplacé que cette enquête dans cette chambre ; mais je la suppose moins absurde en elle-même, sur quoi porteroit-elle ? Quel en seroit le motif? l'honorable général (sir William Howe) se plaint de ce que l'on attaque sa conduite dans des écrits satyriques, dans des papiers de nouvelles, dans des conversations de café; de ce que sans produire l'ombre d'une preuve on l'accuse de n'avoir pas fait son devoir, & d'avoir laissé échapper plus d'une occasion de mettre un terme à la guerre d'Amérique. Je demande s'il est un membre de cette chambre qui ait formé cette opinion ; la justification écrite que le général nous a lue est la plus claire, la plus satisfaisante qu'il est possible de concevoir. Les termes dans lesquels elle est conçue sont l'expression de la vérité ; je suis prêt à déclarer que je suis convaincu que non-seulement le général a rempli ses devoirs dans toutes les occasions, mais qu'il a mérité les remercimens & les louanges de son pays. Je demande donc encore à quoi bon cette enquête ? A quoi aboutira-t-elle si on la pousse plus loin? Le résultat sera de renvoyer les honorables commandans à un conseil de guerre. La chambre fera-t-elle ce double affront à un général, à elle-

même ? D'une autre part ce qui rend plus superflue, plus ridicule encore l'enquête générale, c'est l'impossibilité où se trouve la chambre de prendre aucune résolution efficace relativement au général Burgoyne, vu la position dans laquelle il se trouve : si toutes ces considérations ne suffisoient pas, en voici une plus puissante & irrésistible ; cette enquête prendra un tems immense, & le parlement a sur les bras une affaire de la plus pressante importance, une affaire qui demande l'attention immédiate de la chambre ; quiconque posséde une maison, un domestique, y est intéressé : d'un autre côté tandis que nous perdons ici notre tems en paroles oiseuses, en enquêtes inutiles, la France s'occupe dans le silence de quelque invasion, & cette invasion ne peut regarder que l'Irlande ; lorsque le projet sera consommé, on en aura l'obligation à l'entêtement de la chambre, qui s'obstinant, à refuser toute espèce de redressement à un peuple opprimé & réduit à la mendicité, l'a plongé dans le désespoir, en sorte qu'aujourd'hui l'Irlande regarde avec indifférence toutes les révolutions possibles, parce qu'elle sent qu'il est impossible qu'elle perde rien en changeant de maître.

DISCOURS du Général BURGOYNE, dans la Chambre des Communes formée en Comité d'enquête. Il se plaint d'abord de l'indiscrétion de Lord Germayne, d'avoir produit à la Chambre une lettre privée dont l'interprétation maligne pouvoit lui faire beaucoup de tort, & d'avoir en même-tems supprimé une partie essentielle de sa correspondance publique. Il repousse ensuite diverses inculpations avancées contre lui, & il s'attache sur-tout à prouver la nécessité du train considérable d'artillerie qu'on lui reprochoit d'avoir pris avec lui en sortant de Ticondérago,

Du 20 Mai 1779.

JE commence par observer à la chambre que la lettre que j'avois écrite le premier janvier 1777 à lord George Germayne (datée d'Hertford-street) étoit d'une nature privée; il me paroît étonnant que l'on ait cru pouvoir produire cette lettre à la chambre, tandis qu'en mon absence elle s'occupoit de l'examen de ma conduite: ce trait de la part du noble lord est malhonnête, & ne fait pas honneur à sa droiture. Sous prétexte d'obéir à un ordre de la chambre qui demande en communication notre cor-

reſpondance publique, il a la perfidie d'expoſer une lettre écrite dans l'intimité d'une liaiſon privée, une lettre qu'il ſavoit propre à me nuire, parce qu'à moins que l'on ne connût le fond des choſes comme le noble lord lui-même, elle devoit me repréſenter comme un homme brigant dans le ſecret la faveur du ſouverain, ayant l'ambition de commander à quelque prix que ce fût, ſollicitant le commandement de l'armée du Nord au préjudice de mon commandant en chef ſir Gui-Carleton; en un mot cette lettre devoit produire à mon égard les impreſſions les plus défavorables; or le noble lord ſavoit qu'elles ne pouvoient être que mal fondées; il ſavoit que le commandement de l'armée du Nord m'étoit dévolu par l'ordre naturel du grade & de l'ancienneté; que par conſéquent lorſque dans une lettre privée j'ai paru être pénétré de la bonté de mon ſouverain, j'ai ſollicité la protection du miniſtre auprès de ſa majeſté; je me livrois avec chaleur à l'impulſion du double ſentiment dont j'étois pénétré, reſpect envers mon ſouverain, reconnoiſſance envers mon ami; encore une fois ces expreſſions qui couloient dans le ſecret de l'intimité de la plus pure confiance, devoient être appréciées par le noble lord & ne pouvoient l'être par le public.

Au reſte, ſi le noble lord a cru dans le tems devoir produire cette lettre, il lui étoit du moins facile de diſſiper les impreſſions défavorables qui devoient en réſulter, ſur-tout à l'égard du deſſein que l'on m'auroit ſuppoſé de ſupplanter ſir Gui-Carleton : il ſavoit que des raiſons fortes avoient déterminé les miniſtres à ne pas employer ce général au-là des limites du Canada ; ils avoient pouſſé à cet égard la précaution au point de conſulter les juriſconſultes de la couronne, pour ſavoir ſi l'énoncé de ſa commiſſion n'attribuoit aucun pouvoir militaire à ſir Gui-Carleton au-delà de ces limites ; c'eſt à ces circonſtances que je dûs le commandement de l'armée du Nord ; après ſir Gui-Carleton & ſir William Howe, il n'y avoit que ſir Henri Clinton, commandant en ſecond ſous ſir William Howe qui eut un grade ſupérieur au mien ; par conſéquent ce que l'adminiſtration avoit à déterminer, ſe bornoit à ſavoir ſi l'on donneroit le commandement de l'armée du Nord à ſir Henri Clinton, auquel j'euſſe ſuccédé pour le commandement en ſecond ſous ſir William Howe, ou ſi on lui laiſſeroit ce ſecond commandement, en me donnant le premier ; on ſe détermina pour le dernier parti : tel eſt le ſimple expoſé des faits. Je m'en rapporte à la candeur du comité ; il décidera ſi dans cette marche il découvre des

traces d'intrigue ; si j'ai obsédé le cabinet du roi, brigué la faveur du ministre pour supplanter sir Gui-Carleton. Mais le noble lord ne s'est pas contenté de publier dans la vue de me nuire ma correspondance privée, qu'on ne lui demandoit pas ; j'ai une plainte bien plus grave à former contre lui, il a supprimé dans la même vue une partie de ma correspondance publique, & il l'a fait avec tant d'affectation, que la partie supprimée est précisément celle qui touche de plus près à mon honneur, à ma réputation, à tout ce qui peut m'être cher : je parle du plan relatif à l'expédition du Canada, tel que je le présentai au noble lord, lors de mon retour en Angleterre dans l'hiver de 1776 ; indépendamment de ce que le public connoît de ce plan, j'y demandois des pouvoirs à discrétion dans deux cas particuliers ; premiérement lorsque je serois arrivé à la rivière d'Hudson, je demandois que selon les circonstances il me fût permis, si je le jugeois convenable, de faire du côté de Connecticut une diversion qui m'eût mis à portée de pousser mes opération dans un pays inculte & inhabité, dans la vue de distraire l'attention que les rebelles du Nord donnoient à New-Yorck, & de les empêcher de coopérer avec Washington dans les Jerseys. Si ce premier objet se fût trouvé être impra-

ticable, je voulois qu'il me fût libre de tourner ſur la droite, & de faire tout ce qu'il eût été poſſible à mes efforts pour favoriſer les opérations de ſir William Howe en Penſylvanie, ou ſeconder les forces qui remontoient la rivière d'Hudſon pour me donner du ſecours. Mais lorſque le noble lord me remit le plan, il y avoit effacé ces deux articles, & lorſqu'en mon abſence il le ſoumit à la conſidération de la chambre, il les ſupprima : or, le plan étoit dénaturé par cette infidélité. Qu'il me ſoit permis de faire à ce ſujet deux obſervations au comité ; premiérement ſi le plan eût paru tel que je l'avois délivré, il eût été évident que j'avois déſiré des pouvoirs à diſcrétion, & non peremptoires ; en ſecond lieu, le noble lord prévoyant les conſéquences que l'on eût tirées de ces deux articles, les a ſupprimés & en les ſupprimant m'a impoſé l'ordre péremptoire de m'ouvrir à tout événement un paſſage juſqu'à Albani. S'il étoit poſſible de douter que les ordres du noble lord, euſſent été péremptoires, pour diſſiper à cet égard toute eſpèce d'incertitude, il ſuffiroit de prouver qu'il a effacé dans le plan les articles dont l'objet étoit de ſolliciter des pouvoirs à diſcrétion ; certainement biffer ces articles, c'étoit me dire aſſez que le noble lord vouloit être obéi ſans reſtriction,

ſans exception des circonſtances : c'eſt ſous ce point de vue que je conſidérai mes ordres. Lorſque les difficultés commencèrent à m'aſſaillir, mais pas encore au point de m'empêcher de me retirer à Ticondérago; je me ſuis demandé mille fois ce que j'avois à faire, & plus j'y ai réfléchi, plus je me ſuis ſenti convaincu que mes ordres étoient péremptoires; je ne devois, je ne pouvois m'en écarter en aucune manière.

On a dit, on a répété au ſujet de l'expédition du Canada, que j'étois naturellement & par habitude téméraire & imprudent. Ce qui a donné lieu à cette opinion ſi légérement conçue ſur mon compte, eſt un des événemens de la guerre dans laquelle je ſervois en Portugal : je dois obſerver qu'alors mon ſervice étoit ſubordonné, je ſervois, ſous le feu comte de la Lippe, l'un des plus grands officiers de l'Europe; il s'agiſſoit de défendre toutes les frontieres du Portugal, avec ſix mille Anglois & un corps de troupes nationales & indiſciplinées, contre un corps infiniment ſupérieur de troupes vétéranes Françoiſes & Eſpagnoles. La ligne des frontieres étoit ſi étendue que tout ce que nous avions de troupes loin de pouvoir faire face à l'ennemi en pleine campagne, ne ſuffiſoit pas pour former la chaîne des poſtes de manière à entretenir entre eux une communication ouverte.

Dans ces circonſtances, que fit le comte de la Lippe ? lorſque je l'inſtruiſis des difficultés qui commençoient à m'environner, au-lieu de m'ordonner de me replier ſur lui, & de laiſſer le paſſage ouvert à l'ennemi, ſans le lui diſputer, il m'envoya l'ordre poſitif & péremptoire de raſſembler telles & telles troupes, de tenir fermé à tel paſſage, & de le défendre juſqu'à ce qu'il ne me reſtât plus un homme, quelques nombreux que puſſent être les ennemis, quelque improbable que pût paroître le ſuccès. Voilà certainement un trait de témérité dans lequel j'étois ſimple acteur ſubordonné : eh bien ! on ne s'eſt jamais aviſé de le reprocher au comte de la Lippe ; en vérité dans mes embarras j'ai mille fois penſé à ce trait dont l'hiſtoire militaire fournit d'ailleurs mille exemples : lorſqu'incertain du parti que j'avois à prendre, voyant tout eſpoir évanoui je me rappellois l'ordre de ce grand commandant ; je me pénétrois de la néceſſité dans laquelle je me trouvois de dévouer mon armée pour faciliter les opérations de ſir William Howe...... On m'a beaucoup reproché d'avoir pris avec moi un train ſi conſidérable d'artillerie de campagne en ſortant de Ticondérago : on a prétendu que ma marche en avoit été embarraſſée, retardée, qu'en conſéquence je n'avois pu exécuter ces

mouvemens rapides ſi propres à faire ſur l'ennemi des impreſſions ſubites. Je réponds à cela qu'en quittant le Canada mon artillerie n'étoit pas plus conſidérable que celle que ſir Gui-Carleton avoit lui-même priſe à ſa ſuite l'année précédente pour le même objet ; que le ſiége de Ticondérago , en ſuppoſant qu'il eût été défendu , comme on avoit lieu de s'y attendre , exigeoit beaucoup d'artillerie ; que d'ailleurs cet arrangement s'étoit fait de concert avec le général Phillips, officier qui s'eſt ſi éminemment diſtingué dans la dernière guerre en Allemagne, & qui a rendu ſon nom immortel par la conduite qu'il a tenue dans les plaines de Minden ; qu'enfin, ce train regardé comme ſi conſidérable, ne conſiſtoit, en ſortant du Canada, qu'en quatre-vingt canons depuis trois juſqu'à vingt-quatre livres de balle, environ vingt tant mortiers qu'obuſiers & pierriers ; que j'en ai laiſſé les deux tiers à Ticondérago ; que je n'ai emmené avec moi en ſortant de cette place qu'une trentaine de pièces de campagne, dont ſeulement deux étoient de vingt-quatre livres de balle, ſix ou huit de douze livres ; le reſte de ſix, quatre & trois ; trois ou quatre mortiers ou obuſiers : ſi l'on perſiſte à ſoutenir que c'étoit encore trop d'artillerie, qu'il me ſoit permis de repréſenter au comité que vu les diſpoſitions

dispositions de l'ennemi & la nature de sa défense; le canon étoit d'une utilité extrême : il tenoit la milice, la partie principale des forces rebelles, à une distance forcée d'où elle ne pouvoit nous harceler sans cesse; il alloit chercher les partis ennemis dans les endroits où ils se tenoient cachés, les chassoit de leurs embuscades, les forçoit souvent à abandonner des postes fortifiés par la nature & par l'art, sans avoir recours à la mousqueterie, & sans sacrifier à tous propos nos gens, ce qui sans l'artillerie eut été indispensable à chaque instant; le canon enfin inspiroit à ces milices indisciplinées une terreur dont la mousqueterie ne les eût jamais frappées : ce n'est pas que je prétende rien insinuer de désavantageux sur le compte des Américains à l'égard de leur bravoure personnelle, je ne conçois pas qu'il puisse exister nulle part de meilleures troupes que celles que les Américains nomment continentales, c'est-à-dire, leurs troupes réglées : il n'en est pas de plus propres à tenir ferme dans une ligne. Quant à leurs milices, comme troupes légères, elles sont propres à tout, & valent des troupes vétéranes, dans tous les cas possibles, excepté dans celui où il faut tenir ferme dans une ligne. Je dois la même justice à leurs talens pour la fortification; je les ai vu élever en très-peu d'heures

des ouvrages de campagne, auſſi ſolides, auſſi bien entendus qu'il ſoit poſſible d'en avoir nulle part : rien de ſi judicieuſement conſtruit.... Au reſte, il eſt fâcheux qu'ayant de pareils ennemis à combattre les troupes que je commandois n'aient pas été complettement Angloiſes ; les Allemands ſont lents dans leurs mouvemens : une preuve que j'en puis donner, entre beaucoup d'autres, c'eſt que ſi le détachement aux ordres du colonel Braymor eût fait deux mille dans le cours de vingt-quatre heures le déſaſtre de Bennington ne fut jamais arrivé : en général, comme les Allemands ne ſont pas propres à ſurprendre, ils ſont très-ſujets à être ſupris.

FRAGMENS concernant l'Amiral KEPPEL, dans l'affaire de ſir Hugh Palliſer, Vice-Amiral de la Bleue, accuſé d'inſubordination, &c. remiſe à un Conſeil de guerre. L'Amiral Keppel interrogé & preſſé à différentes fois par le Juge-Avocat de déclarer tout ce qu'il ſavoit relativement à la conduite du Vice-Amiral, pendant la nuit du 27 au 28 Juillet (1), perſiſte à garder le ſilence, accorde quelques éloges à l'accuſé, & finit par regretter d'être contraint d'avouer qu'il ne l'a vu obéir à aucun ſignal.

Du 12 au 14 Avril 1779.

LORS de l'ouverture du conſeil de guerre les ſpectateurs s'étant retirés à la requiſition d'un des membres, la cour délibera ; & lorſque tout le monde fut rentré, le juge-avocat déclara que la réſolution de la cour étoit de faire uſage des minutes du dernier conſeil de guerre ; alors on procéda à entendre les témoins, le premier appelé fut l'amiral Keppel, qui parla au préſident en ces termes :

---

(1) Cette affaire détaillée tout au long & dans ſon entier fort ennuyeuſe pour le plus grand nombre de nos lecteurs, eut employé ici plus de dix pages d'impreſſion inutilement.

M. LE PRÉSIDENT,

Avant de prêter ferment, permettez que je faſſe quelques obſervations ſur la liſte des témoins appelés par la couronne : je remarque que mon nom eſt le premier ; il s'en faut de beaucoup que ce ſoit volontairement que je me trouve ici ; ma ſituation eſt on ne peut pas plus pénible : au reſte, je me flatte que ma dépoſition n'aura rien qui annonce le reſſentiment ou le deſir de la vengeance : ce n'eſt pas à ma requête que ce procès s'inſtruit ; je deſirerois que la cour voulût bien me diſpenſer d'y paroître ; ce qui me le fait deſirer plus ardemment, c'eſt que je ne puis répondre ſimplement oui ou non aux queſtions qui me feront faites ; je me trouverai dans la néceſſité d'expoſer à la cour les raiſons, les motifs, les opinions qui ont dirigé ma conduite, toutes ces conſidérations, étant inſéparables de l'affaire : ſi inſtruit de mon intention à cet égard le priſonnier perſiſte à me vouloir pour témoin, ou ſi la cour exige ma dépoſition, je répondrai ouvertement à toutes les queſtions qui me feront faites.

La cour ayant pris ce diſcours en conſidération, le juge avocat déclara à l'amiral qu'elle ne pouvoit le diſpenſer de comparoître comme

témoin, alors il prêta ferment & le juge-avocat continua ainfi :

Vous êtes prié de rendre compte à la cour de ce qui s'eft paffé le 27 juillet, autant que le récit peut avoir rapport à la conduite de fir Hugh Pallifer.

Mon intention, répondit l'amiral, étoit abforbée toute entière par les foins qu'exigeoient chaque heure, chaque minute dans le cours de cette journée, enforte qu'il eft moralement impoffible que je fois en état de rendre compte à la cour de tout ce qui s'eft dit ou fait, de tous les fignaux qui ont été donnés, de toutes les circonftances qui fe font fuccédées dans chaque partie de la flotte; je fuis prêt à répondre à toute queftion directe. Si l'on exige que je réponde à celle qui vient de m'être faite, je le ferai du mieux qu'il me fera poffible, mais je fupplie la cour de confidérer fon étendue illimitée, & de fentir que dans un récit fi compliqué, il ne me feroit pas poffible d'embraffer tous les détails.

La cour ayant encore délibéré fur cette réponfe, le préfident déclara, que concevant l'étendue trop vafte de la queftion telle qu'elle avoit été pofée, la cour feroit fatisfaite fi l'honorable amiral vouloit bien répondre aux queftions détachées qui lui feroient faites : alors le juge-avocat fit la première queftion.

Q. En combien de vaiſſeaux conſiſtoit la diviſion du vice-amiral de la Bleue ?

R. En dix, &c. &c. . . . .
. . . .

Q. Avez-vous connoiſſance de quelque autre choſe qui ait rapport à la conduite de ſir Hugh Palliſer, ſoit avant, ſoit après l'action, & dont il ſoit néceſſaire que la cour ſoit informée ?

R. Je prie la cour de permettre que je ne réponde pas à cette queſtion : ſi j'étois accuſateur, & Dieu merci je ne le ſuis pas, je croirois de mon devoir d'informer la cour de tout ce dont j'aurois connoiſſance ; mais tous les faits ſur leſquels elle peut déſirer des éclairciſſemens ſont conſignés dans mon procès ; ſi elle me preſſe d'entrer dans les détails, il faudra la ſatisfaire ; mais l'exiger, c'eſt déclarer mon ame ; il eſt mille choſes que je ne pourrois rapporter ſans ſouffrir infiniment : la ſituation où je me trouve eſt horrible, elle eſt ſans exemple : quoi ! dépoſer contre un officier qui . . . . . . On ne me mettra pas à cette épreuve.

La cour ayant délibéré ſur cette réponſe, le juge-avocat déclara que ſa réſolution étoit que l'honorable amiral entra dans tous les détails de ce qu'il ſavoit de relatif à la conduite tenue par ſir Hugh Palliſer les 27 & 28 juillet.

Sir Hugh Pallifer pria alors le préfident d'exiger de l'amiral qu'il ne parleroit que de ce qu'il favoit par lui-même & non par oui dire: alors l'amiral Keppel continua en ces termes:

Après un examen auffi long que celui que j'ai fubi, ce qui me refte à dire en général eft que j'ai donné les éloges qui font dûs au vice-amiral, ainfi qu'aux autres officiers, relativement à la manière dont il a prolongé la ligne Françoife; je lui ai donné ces éloges très-étendus devant le bureau de l'amirauté. On en a tiré contre moi beaucoup d'avantages, ce font mes affaires particulières, je ne me plains de rien ni de perfonne, je fuis prêt à louer encore le vice-amiral à cet égard; mais encore une fois ma mémoire ne me rappelle pas de l'avoir vu obéir à aucun fignal que j'aie fait, à aucun ordre que je lui aie envoyé; le prifonnier m'interrogera probablement fur quelques points à l'égard defquels il fait qu'il a rempli fon devoir; je m'eftimerai heureux, fi fans bleffer la vérité je puis lui rendre quelque fervice; mais je remarque que dans la dernière réfolution de la cour, on a ajouté le 28 juillet au 27 dont il étoit feulement fait mention; je dois déclarer que depuis le moment où le jour difparut le 27, je ne fais abfolument rien qui ait rapport à la conduite de fir Hugh Pallifer.

PÉTITION du Comte de POMTFRET *à la Chambre des Pairs qui l'avoit envoyé à la Tour de Londres, où il étoit détenu, pour s'être mal comporté dans une affaire particulière. Il reconnoît ſes torts, & ſe ſoumet à en demander le pardon.*

Du 15 Novembre 1780.

REPRÉSENTE HUMBLEMENT,

QUE depuis que votre ſuppliant a encouru le déplaiſir de cette honorable chambre, il a été extrêmement affligé d'avoir mérité en aucune manière de ſe voir ſéparé de cette chambre dont il a l'honneur d'être membre; que votre ſuppliant reconnoît en toute humilité & ſes offenſes & votre juſtice dans tout ce que vous avez ordonné à ſon ſujet. Qu'il plaiſe donc à votre ſageſſe de prendre dans votre très-honorable conſidération la perſuaſion intime dans laquelle eſt votre ſuppliant, d'avoir juſtement mérité le déplaiſir de votre ſageſſe. Il implore très-humblement la faveur de cette honorable chambre, lui demande en grace de pardonner ſes offenſes, & de le réintégrer dans votre bonne opinion.

Cette

Cette pétition ayant été lue ; le marquis de Carmarthen informa la chambre qu'il avoit cherché dans ses journaux des exemples qui pussent servir de regle à sa conduite : il fut convenu que l'on s'y conformeroit.

Le jeudi 10, il fut ordonné que le commandant de la Tour présenteroit le lendemain le comte de Pomtfret à la barre de la chambre, & arrêté que lorsque ledit comte auroit reçu la réprimande, & fait les soumissions convenues, il seroit élargi.

Fin du tome Troisieme.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce troisième volume.

NEUVIÈME SECTION.

DES AFFAIRES DE RELIGION.

DIXIÈME SECTION.

DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

ONZIÈME SECTION.

ACCUSATIONS CONTRE PARTICULIERS.

Fin de la table du tome troisième.